



 **nexans**

Document de référence 2010

## Regarder dans la même direction

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| ■ Profil                             | 01 |
| ■ Entretien avec le Président        | 02 |
| ■ La Direction                       | 06 |
| ■ Le Conseil d'Administration        | 07 |
| ■ Une organisation mondiale          | 08 |
| ■ Construire une performance durable | 12 |
| ■ Chiffres clés 2010                 | 14 |
| ■ L'action Nexans                    | 18 |
| ■ L'information des actionnaires     | 20 |

## Éléments financiers et juridiques

|                                          |     |
|------------------------------------------|-----|
| ■ Rapport de gestion                     | 22  |
| ■ Rapport du Président                   | 82  |
| ■ Comptes consolidés                     | 106 |
| ■ Comptes sociaux                        | 210 |
| ■ Informations complémentaires           | 236 |
| ■ Contrôle des comptes                   | 256 |
| ■ Attestation de la personne responsable | 258 |
| ■ Tables de concordance                  | 260 |

Le présent Document de référence contient le rapport financier annuel de Nexans pour l'exercice 2010.



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.



Signataire du Pacte mondial de l'ONU, Nexans s'engage à soutenir et mettre en œuvre dix principes fondamentaux relatifs aux droits de l'homme, au droit du travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption.



En décembre 2010, Nexans a été sélectionné pour figurer dans le registre d'investissement Ethibel Excellence.

# Un acteur majeur de l'industrie du câble

---

Avec 23 700 collaborateurs dans 40 pays, Nexans apporte à ses clients des solutions de câblage pour les infrastructures d'énergie, l'industrie, le bâtiment et les réseaux locaux de transmission de données. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement.

Le Groupe conçoit des câbles et des systèmes de câblage pour les applications les plus complexes et les environnements les plus exigeants. Son offre est unique par son étendue et les services qui lui sont attachés. Ses prestations couvrent toute la chaîne de valeur : études, conception, production, installation, formation, surveillance et contrôle de réseaux.

**Leadership technologique, expertise mondiale, ancrage local** : Nexans contribue à satisfaire des besoins essentiels dans les meilleures conditions de performance, de sécurité, de respect des personnes et de l'environnement. **Nexans est coté sur le marché NYSE Euronext Paris.**



## ORIENTATION CLIENTS

Être à l'écoute de nos clients, accessibles et à leur service. Satisfaire leurs besoins d'aujourd'hui et de demain. Innover pour créer de la valeur que nous pourrions partager. Telle est l'orientation clients de Nexans.



## ENGAGEMENT

Les femmes et les hommes de Nexans font avancer le Groupe. La qualité et l'engagement de nos équipes sont déterminants pour mener à bien notre stratégie.



## EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

L'excellence opérationnelle est au cœur de notre métier : chaque jour, nous travaillons pour toujours faire mieux et renforcer notre compétitivité.



## TRANSVERSALITÉ

Travailler en réseau est la grande force de Nexans. Les projets sont menés à l'international avec des équipes transversales qui échangent leurs expertises et apportent des regards neufs pour réussir les projets.



« Nous avons continué  
à nous renforcer  
et à investir pour l'avenir. »



# Entretien

## avec Frédéric Vincent

### Président-Directeur Général

---

#### COMMENT CARACTÉRISER 2010 ?

**Le premier semestre a été difficile** avec des économies occidentales très ralenties, de mauvaises conditions climatiques en Europe, des retards de plusieurs mois dans le lancement de grands projets de lignes aériennes au Brésil et une forte pression sur les prix du marché du bâtiment, principalement en Europe. Nous avons aussi dû faire face à une très forte volatilité des matières premières et des taux de change, ce qui a exigé un pilotage extrêmement vigilant. Enfin, nous avons rencontré des difficultés d'exécution en haute tension sous-marine, une activité majeure qui a progressé de plus de 50 % en quatre ans. Des mesures correctives ont été mises en place sous la forme d'une nouvelle organisation et le Groupe a pris la décision d'augmenter la capacité de production dans l'usine norvégienne. La situation s'est sensiblement améliorée au dernier trimestre de l'année.

**Le second semestre a marqué une inflexion plus favorable,** notamment grâce à l'amélioration des volumes dans le domaine du bâtiment et des câbles de distribution moyenne et basse tension. L'activité Industrie a poursuivi la reprise amorcée au premier semestre alors que les projets de transmissions au Brésil se sont confirmés. Le dernier trimestre a également été marqué par d'importants succès commerciaux à l'image des projets d'interconnexion sous-marins Skagerrak 4, Estlink 2 ou Malte Sicile.

#### QUEL EST LE BILAN DE L'ANNÉE POUR NEXANS ?

**Nous avons préservé l'essentiel et tenu nos engagements.**

Le chiffre d'affaires a été stabilisé au niveau de 2009 et nous avons réussi à compenser pour l'essentiel les aléas rencontrés. Notre rentabilité opérationnelle, légèrement meilleure que prévu, s'est établie à 4,8 %.

Ce n'est évidemment pas ce que nous visons dans une conjoncture normale, mais c'est deux fois plus que ce que nous obtenions précédemment en bas de cycle : cela traduit clairement une meilleure capacité de résistance.

Nous avons préservé notre solidité financière : notre endettement net représente moins de 7 % des fonds propres du Groupe. Notre cours de Bourse s'est apprécié de plus de 5 % à comparer à une hausse de 0,06 % pour le SBF 120 et une baisse de plus de 3 % pour le CAC 40.

**Nous avons continué à nous renforcer et à investir pour l'avenir.**

Nos efforts d'optimisation industrielle, de réduction des coûts et du besoin en fonds de roulement ont été poursuivis. Les restructurations décidées en 2009 ont été menées à bien, dans le respect des collaborateurs. Notre point mort a été abaissé et de nouvelles rationalisations sont engagées en Italie et au Brésil qui se traduiront par des économies substantielles.



Nous avons investi 129 millions d'euros ce qui porte à près de 500 millions nos investissements industriels sur trois ans. Nos capacités de production en haute tension sous-marine vont être renforcées en Europe. Notre navire câblé Skagerrak a été allongé et rééquipé pour transporter et installer des câbles sous-marins plus lourds et plus longs. Notre nouvelle usine en Russie a poursuivi sa montée en puissance et sa rentabilité progresse. Nous avons mis en service deux nouvelles usines : l'une au Maroc dédiée à l'aéronautique, l'autre au Qatar pour servir les marchés d'infrastructures d'énergie, du pétrole et du gaz. Cette usine ultramoderne, ouverte selon le calendrier et le budget prévus, est très bien placée pour desservir la région du Golfe en pleine croissance. En Chine, nos affaires sont encore modestes, mais elles se développent rapidement, en particulier sur deux marchés à très fort potentiel : le marché ferroviaire et le marché nucléaire pour lesquels nous augmentons nos capacités en nous appuyant sur l'expertise du Groupe.

**Parallèlement, nous visons partout l'excellence opérationnelle** et nous avons accéléré le déploiement de nos programmes transversaux :

*Nexans Excellence Way* pour l'amélioration continue de notre performance industrielle ; les Modèles de Compétences et l'Université Nexans, pour développer nos équipes, partager les savoir et les meilleures pratiques ; *Nexans Customer Orientation* pour mieux satisfaire les attentes de nos clients ; IRIS pour réduire les niveaux de stocks. Un travail important a été effectué pour optimiser nos achats et nos relations avec nos fournisseurs. Nous avons aussi réorganisé notre recherche-développement pour dynamiser l'innovation, faciliter sa diffusion à l'échelle mondiale, accélérer les développements au profit de nos marchés stratégiques.

### QUELS SONT LES RÉSULTATS DES PROGRAMMES TRANSVERSAUX ?

**Tout d'abord, la sécurité au travail** s'est fortement améliorée : notre taux de fréquence des accidents a baissé de 35 % en 2010 par rapport à 2009. Sur la même période, nos besoins structurels en fonds de roulement ont été réduits d'environ 100 millions d'euros à données comparables. Quant à l'OTIF<sup>(1)</sup>,

qui mesure la fiabilité de nos livraisons, il s'établissait à 87,1 % en décembre 2010, et notre objectif est d'atteindre 90 % en 2011.

**Nos clients sont notre seule source de revenu** : nous les mettons au centre de nos décisions et de nos actions. Nous sommes à leur écoute ; nous développons nos coopérations ; nous enrichissons notre offre de produits et de services. Dans cet objectif, nous avons maintenu nos investissements de recherche-développement qui se sont concrétisés par 75 nouveaux brevets.

### COMMENT VOYEZ-VOUS L'AVENIR ?

**Je l'envisage avec confiance et ce à plusieurs titres.**

**L'année 2011 se présente mieux** avec une demande bien orientée dans plusieurs secteurs industriels, des projets d'infrastructures pour soutenir l'activité au Brésil et en Australie, de bonnes perspectives en Russie, au Moyen-Orient, en Chine, un carnet de commandes qui atteint près de deux ans d'activité dans la haute tension. Le dividende de 1,10 euro par action que nous proposerons à l'Assemblée

(1) On Time In Full delivery : commandes livrées complètes et conformes à la date prévue.



## « Je suis confiant dans les équipes de Nexans, leurs ambitions, la richesse et la qualité de nos projets. »

Générale au titre de 2010 souligne notre confiance dans de meilleures perspectives à court terme.

**À moyen et long terme, Nexans est très bien placé** pour tirer parti de marchés fondamentalement porteurs. Transmission et distribution d'énergie, ressources énergétiques et minières, énergies renouvelables et nucléaires, transport des personnes et des marchandises, automatisation industrielle, urbanisation, traitement et transmission de données : ces besoins essentiels sont portés par le développement démographique, économique et social. C'est à ces marchés que nous nous adressons.

Nous le faisons en privilégiant les segments les plus techniques et les mieux valorisés. Nous apportons à nos clients des compétences et des solutions qui font la différence,

notamment en matière de sécurité, de fiabilité, d'efficacité énergétique, de préservation de l'environnement. Notre dispositif industriel et commercial mondial et régional nous permet de les servir efficacement, notre capacité d'innovation de progresser ensemble vers des solutions durables.

**Je suis confiant dans les équipes** de Nexans, leurs ambitions, la richesse et la qualité de nos projets. Nous avons réalisé en 2010 une enquête auprès de plus de 2 000 collaborateurs. Elle montre une adhésion, une motivation et un engagement remarquables, ce dont témoigne aussi le succès de notre plan d'actionnariat salariés Act 2010.

Ces atouts sont uniques dans notre industrie alors que s'ouvre une période de consolidation nécessaire et certainement bénéfique.

Nous y prendrons part. Nous avons l'expérience et les équipes nécessaires pour mener à bien et intégrer une nouvelle acquisition significative. Notre situation financière nous assure une solide marge de manœuvre pour investir dans les zones géographiques et sur les marchés qui offrent les meilleures perspectives de croissance rentable et durable.

Commentant les résultats 2010, Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, a notamment déclaré : « Pour l'ensemble de l'année 2011, les ventes devraient poursuivre leur amélioration et progresser ainsi de plus de 5 % sur l'année. Sur ces bases, le taux de marge opérationnelle du Groupe devrait nettement progresser en 2011 avec un objectif sur l'année de l'ordre de 5,5 % dans un contexte de reprise de l'activité particulièrement remarquée au 4<sup>ème</sup> trimestre et de forte hausse des prix des matières premières ».

# La Direction\*



## LE COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction définit et pilote la stratégie du Groupe. Il réunit autour du Président-Directeur Général trois Directeurs Généraux Adjoints en charge respectivement de l'Administration et des Finances, du Marketing et de l'Innovation, de la Stratégie Industrielle et Logistique.

## LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité Exécutif est l'instance de réflexion et d'échange sur les enjeux du Groupe. Il rassemble les membres du Comité de Direction, les sept Directeurs de zones géographiques, le Directeur en charge des Ressources Humaines, le Directeur Juridique et Secrétaire Général et le Directeur de la Communication. La moitié de ses membres a une nationalité autre que française.

\* Organisation de la Direction au 31 décembre 2010. A partir du 4 avril 2011, les responsabilités des Directeurs Généraux Adjoints membre du Comité de Direction ont été réaménagées. La réorganisation du Comité Exécutif prendra effet en juin 2011 (voir [www.nexans.com/comex](http://www.nexans.com/comex)).

- A // Frédéric Vincent**  
Président-Directeur Général
- B // Frédéric Michelland**  
Directeur Général Adjoint, Administration et Finance
- C // Pascal Portevin**  
Directeur Général Adjoint, en charge des politiques Marketing et Innovation<sup>(1)</sup>
- D // Yvon Raak**  
Directeur Général Adjoint, en charge de la Stratégie Industrielle et Logistique<sup>(2)</sup>
- E // Nicholas Ballas**  
Directeur de la Zone Asie-Pacifique
- F // Wolfgang Bedorf**  
Directeur de la Zone Moyen-Orient, Russie et Afrique<sup>(3)</sup>
- G // Norbert Bluthé**  
Directeur de la Zone Europe de l'Ouest, Directeur Pays France
- H // William English**  
Directeur de la Zone Europe du Nord<sup>(4)</sup>
- I // Stephen Hall**  
Directeur de la Zone Amérique du Nord
- J // Francis Krähenbühl**  
Directeur de la Zone Europe centrale, Directeur Pays Allemagne
- K // Jean-Claude Nicolas**  
Directeur de la Communication
- L // Patrick Noonan**  
Directeur Juridique Groupe, Secrétaire Général
- M // Jorge Tagle**  
Directeur de la Zone Amérique du Sud
- N // Jacques Villemur**  
Directeur des Ressources Humaines

(1) Les Zones Moyen-Orient, Russie, Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud lui rendent compte.  
 (2) Les Zones Europe de l'Ouest, Europe du Nord et Europe centrale lui rendent compte ainsi que les activités haute tension.  
 (3) Jusqu'au 31 décembre 2010.  
 (4) À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, il prend la Direction de la zone Moyen-Orient, Russie et Afrique.

# Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de 13 membres au 31 décembre 2010, dont 7 administrateurs indépendants. Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans<sup>(1)</sup>.



**A // Frédéric Vincent**  
Président-Directeur Général

**B // Gianpaolo Caccini<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

**C // Jean-Marie Chevalier<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

**D // Georges Chodron de Courcel**  
Administrateur

**E // Jérôme Gallot<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

**F // Jacques Garaïalde<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

**G // Véronique Guillot-Pelpel**  
Administrateur

**H // Gérard Hauser**  
Administrateur

**I // Colette Lewiner<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

**J // Guillermo Luksic Craig<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

**K // François Polge de Combret**  
Administrateur

**L // Ervin Rosenberg**  
Administrateur

**M // Nicolas de Tavernost<sup>(2)</sup>**  
Administrateur

## LES COMITÉS DU CONSEIL EN 2010

### Le Comité d'Audit et des Comptes

Georges Chodron de Courcel  
(Président)  
Jérôme Gallot  
Jacques Garaïalde

### Le Comité des Nominations et Rémunérations

Jérôme Gallot (Président)  
Gianpaolo Caccini  
François Polge de Combret



Consultez les CV détaillés :

[www.nexans.com/  
administrateurs](http://www.nexans.com/administrateurs)

(1) Voir également sur les aspects gouvernance la rubrique « Assemblée Générale 2011 » page 252 du présent Document de référence.  
(2) Administrateurs indépendants au 31 décembre 2010.





# Une organisation mondiale au service de besoins essentiels

## RÉPONDRE À DES BESOINS ESSENTIELS...

| Infrastructures                                                                                                                                                                                                                | Industrie                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Bâtiment                                                                                                                                                                                                                                                                  | Réseaux locaux                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>■ Génération, transport et distribution d'électricité</li><li>■ Réseaux ferroviaires, autoroutiers, tunnels</li><li>■ Ports, aéroports</li><li>■ Réseaux de télécommunications</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Pétrole, gaz, nucléaire</li><li>■ Éolien, solaire, biomasse, hydroélectricité</li><li>■ Matériel ferroviaire, navires, avions, automobiles</li><li>■ Équipements de manutention, équipements miniers</li><li>■ Automatisme industriels, électronique</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Usines, centres logistiques</li><li>■ Bureaux, hôtels, centres d'exposition, centres commerciaux</li><li>■ Équipements sportifs, culturels, éducatifs, médicaux, sociaux.</li><li>■ Logements individuels et collectifs</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>■ Centres de données</li><li>■ Réseaux d'entreprises, banques, universités, hôpitaux</li><li>■ Surveillance et sécurité</li></ul> |

Pour servir ses clients locaux et internationaux, Nexans mobilise **23 700 collaborateurs**, **4 centres de recherche**, **24 réseaux de développement**, des usines dans **40 pays**, une **organisation commerciale** capable d'engager toutes les ressources nécessaires à l'**échelle mondiale**.



## ... À TRAVERS LE MONDE ENTIER



### Europe

Allemagne  
Belgique  
Bulgarie  
Danemark  
Espagne  
France  
Grèce  
Italie  
Lituanie

Norvège  
Pologne  
République slovaque  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Suède  
Suisse



### Moyen-Orient, Russie, Afrique

Égypte  
Ghana  
Liban  
Maroc  
Nigeria  
Qatar  
Russie  
Turquie



### Asie-Pacifique

Australie  
Chine  
Corée  
Inde  
Japon  
Nouvelle-Zélande  
Vietnam



### Amérique du Nord

Canada  
États-Unis  
Mexique



### Amérique du Sud

Argentine  
Brésil  
Chili  
Colombie  
Pérou



# Construire une performance durable...

## INNOVATION

75  
brevets

Nexans conduit une politique d'innovation soutenue pour accentuer son leadership technologique, se différencier en apportant davantage de valeur et de services, proposer des solutions durables aux enjeux de l'énergie, de l'environnement et de la sécurité. Leader dans des technologies d'avenir comme la supraconductivité et la transmission de données à ultra-haut débit, Nexans a déposé en 2010 un nombre record de 75 brevets et introduit sur le marché des innovations qui témoignent de sa créativité.

## CROISSANCE

2  
nouvelles usines

Nexans renforce ses moyens et ses équipes pour s'installer solidement sur les nouveaux grands marchés et bénéficier de leur croissance sur le long terme.

En 2010, le Groupe a mis en service deux nouvelles usines au Maroc et au Qatar et engagé la réalisation d'une première unité de production en Inde.

Il a augmenté ses capacités de production, en Norvège pour conforter son leadership mondial dans la haute tension sous-marine et en Chine pour servir un marché ferroviaire en très fort développement.

## EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Nexans  
Excellence  
Way

Nexans optimise son dispositif industriel pour renforcer son efficacité, améliorer la qualité de service aux clients, réduire ses coûts et ses besoins de financement. En 2010, le Groupe a poursuivi la rationalisation de ses moyens en Europe et au Brésil et déployé son programme d'efficacité opérationnelle, Nexans Excellence Way, sur tous les continents. À ce jour 57 usines sont déjà engagées dans ce programme d'amélioration continue qui s'appuie sur les meilleures pratiques industrielles recensées dans le monde.

## RESPONSABILITÉ

55  
sites certifiés

Sécurité, respect de l'environnement, développement des personnes, éthique, solidarité : Nexans inscrit le développement durable au cœur de sa stratégie.

Le Comité CSR (*Corporate Social Responsibility*) fixe le cap. Le Comité Gouvernance et Social ainsi que celui de l'Environnement et Produits pilotent le déploiement. En trois ans (2008-2010), le taux de fréquence des accidents a été divisé par trois et le nombre de sites certifiés ISO 14001 est passé de 38 à 55.

En décembre 2010, Nexans a été sélectionné pour figurer dans le registre d'investissement Ethibel Excellence.

# ... en mobilisant tous nos atouts

---

## TROIS GRANDS MARCHÉS PORTEURS

2/3  
du C.A.

Nexans détient des positions clés sur trois grands marchés fondamentalement porteurs : les réseaux de transmission et de distribution d'électricité, le marché de la production d'énergie et de matières premières, celui des transports et de leurs infrastructures. Ces marchés représentent les 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe, dont près de 45 % pour les infrastructures d'énergie : Nexans entend continuer à se renforcer à l'échelle mondiale sur chacun d'eux.

## UN STATUT DE PARTENAIRE MONDIAL

Sur 5  
continents

Nexans développe des solutions complètes de câblage par segment de marché. Avec des moyens de recherche et de production sur cinq continents, un réseau commercial mondial, des organisations dédiées aux clients internationaux, le Groupe assure à ses clients un niveau élevé d'expertise, d'innovation, de qualité et de service dans le monde entier. Il s'attache à tirer le meilleur parti de sa position d'acteur mondial en termes de croissance et de performances en développant la transversalité.

## UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT FLEXIBLE

Enrichir  
l'offre

Croissance interne, acquisitions, cofiliales, partenariats techniques, industriels, commerciaux ou financiers : Nexans pratique tous les modes de développement pour étendre ses positions géographiques, enrichir son offre, accéder à de nouveaux segments. Il gère activement son portefeuille d'activités et sait nouer des partenariats ou intégrer de nouvelles entreprises pour avancer mieux et plus vite.

## UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

Des  
perspectives  
de croissance  
élevées

Nexans a mené à bien un important programme de réorganisation industrielle en 2009 et 2010 qui a permis de réduire le point mort du Groupe. Il a réduit son besoin structurel en fonds de roulement, renforcé son actionnariat, accru sa marge de manœuvre financière. Avec un ratio d'endettement de 7 % au 31 décembre 2010, il est en bonne situation pour accélérer son développement sur les nouveaux marchés où ses perspectives de croissance sont élevées.

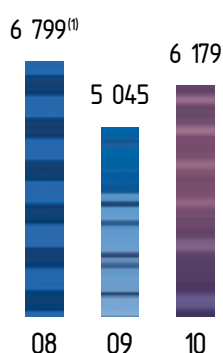


# Chiffres clés 2010

---

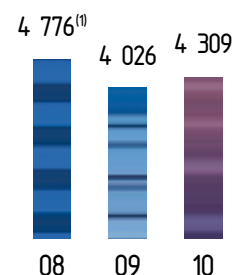
---

## CHIFFRE D'AFFAIRES À COURS DES MÉTAUX NON FERREUX COURANTS (en millions d'euros)



---

## CHIFFRE D'AFFAIRES À COURS DES MÉTAUX NON FERREUX CONSTANTS (en millions d'euros)



Voir aussi la Note 1g) des comptes consolidés pour la méthode de calcul.

---

Le chiffre d'affaires 2010 à cours des métaux non ferreux constant progresse de 7 % par rapport à 2009. Cette évolution s'explique principalement par l'évolution des devises des pays dans lesquels le Groupe opère. À périmètre et changes constants, le chiffre d'affaires 2010 croît de 0,4 % par rapport à 2009<sup>(2)</sup>.

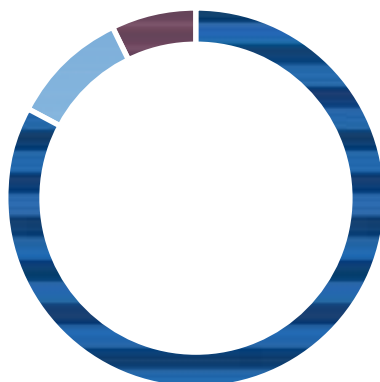
Le chiffre d'affaires 2010 à cours des métaux courant augmente quant à lui de 22 % sous l'effet de la forte appréciation des métaux non ferreux conjugué à l'effet de change mentionné ci-dessus.

---

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond.

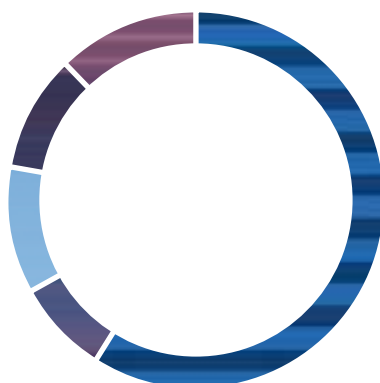
(2) Le chiffre d'affaires 2009 à données comparables correspond au chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, retraité des effets de change et de périmètre. Sur le chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, les effets de change s'élèvent à 264 millions d'euros, et il n'y a pas d'effet de périmètre.

## CHIFFRE D'AFFAIRES 2010 PAR ACTIVITÉ<sup>(3)</sup>



- Câbles d'énergie : 83 %**  
- 1 % par rapport à 2009
- Câbles télécom : 10 %**  
- 0,3 % par rapport à 2009
- Fils conducteurs : 7 %**  
22 % par rapport à 2009

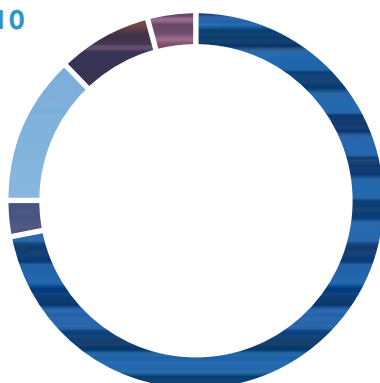
## CHIFFRE D'AFFAIRES 2010 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE<sup>(3)</sup>



- Europe : 59 %**  
- 1,6 % par rapport à 2009
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 8 %**  
9 % par rapport à 2009
- Amérique du Nord : 11 %**  
7 % par rapport à 2009
- Amérique du Sud : 10 %**  
- 1 % par rapport à 2009
- Asie-Pacifique : 12 %**  
0 % par rapport à 2009

## MARGE OPÉRATIONNELLE 2010 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE<sup>(3)</sup>

Marge opérationnelle  
des activités non allouées :  
- 46 millions d'euros

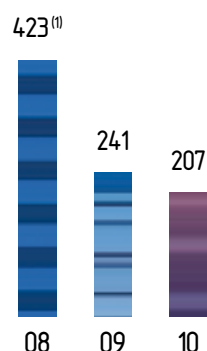


- Europe : 72 %**  
2 % par rapport à 2009
- Moyen-Orient, Russie, Afrique : 3 %**  
- 66 % par rapport à 2009
- Amérique du Nord : 13 %**  
- 3 % par rapport à 2009
- Amérique du Sud : 8 %**  
- 35 % par rapport à 2009
- Asie-Pacifique : 4 %**  
- 66 % par rapport à 2009

(3) À cours des métaux non ferreux constants.

## MARGE OPÉRATIONNELLE

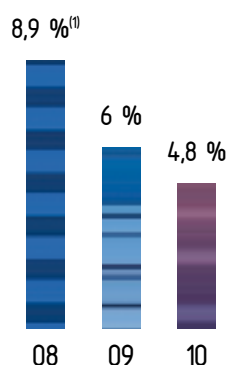
(en millions d'euros)



La marge opérationnelle s'établit à 207 millions d'euros, soit 4,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants, contre 6,0 % en 2009. La rentabilité du second semestre 2010 (5,6 %) est en forte progression par rapport à celle du premier semestre 2010 (4,0 %) sous l'effet de plusieurs facteurs. Le Groupe a tout d'abord pleinement bénéficié au second semestre de la reprise des volumes sur ses différents marchés. Le redémarrage de l'activité s'est ensuite accompagné d'une stabilisation des prix en fin d'année. Enfin, les premiers signes d'amélioration dans l'exécution des contrats haute tension sous-marins ont permis au Groupe d'enregistrer une nette progression de la marge de cette activité au second semestre.

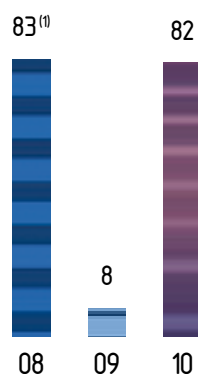
## TAUX DE MARGE OPÉRATIONNELLE SUR CHIFFRE D'AFFAIRES À COURS DES MÉTAUX NON FERREUX CONSTANTS

(en %)



## RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)

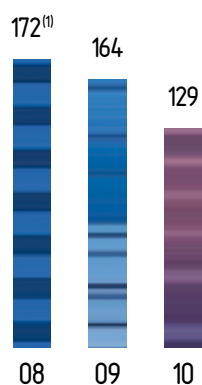


Le résultat net 2010 atteint 82 millions d'euros, en forte progression par rapport à 2009. Il prend en compte un produit de 89 millions d'euros sans contrepartie trésorerie relatif à la revalorisation du Stock Outil de cuivre ainsi qu'une charge de restructuration de 67 millions d'euros qui concerne le projet de fermeture de 2 unités du Groupe.

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond.

## INVESTISSEMENTS

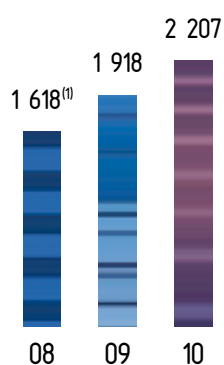
(en millions d'euros)



En dépit d'une conjoncture économique toujours difficile au cours de la première partie de l'année, le Groupe a poursuivi sa politique d'investissements destinée à accroître sa présence sur les marchés porteurs des pays émergents, des infrastructures d'énergie et des câbles de spécialités.

## CAPITAUX PROPRES

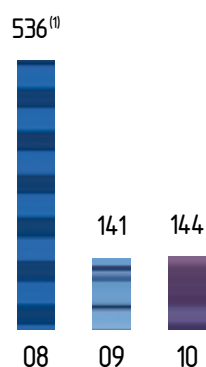
(en millions d'euros)



Les capitaux propres sont en augmentation de près de 300 millions d'euros sous l'effet conjugué de la hausse des devises des pays dans lesquels le Groupe opère et de l'amélioration du résultat net.

## ENDETTEMENT NET

(en millions d'euros)



Malgré la forte hausse du cours des métaux non ferreux durant l'année 2010, Le Groupe a maintenu son niveau d'endettement par rapport à la situation de fin 2009. Cette situation s'explique par une forte génération de trésorerie opérationnelle, par la poursuite des efforts en vue de la réduction du besoin en fonds de roulement alors que dans le même temps, les décaissements liés aux restructurations pour 2010 représentaient 68 millions d'euros.

(Voir aussi la Note 24 des comptes consolidés)

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond.



# L'action Nexans

## L'ACTION NEXANS EST COTÉE SUR NYSE Euronext PARIS COMPARTIMENT A

- Service à Règlement Différé
- Code ISIN FR0000044448
- Valeur nominale : 1 euro

## MOYENNE DES ÉCHANGES QUOTIDIENS

185 101 titres en 2010

## INDICE

SBF 120 : 0,17 % de l'indice au 31 décembre 2010

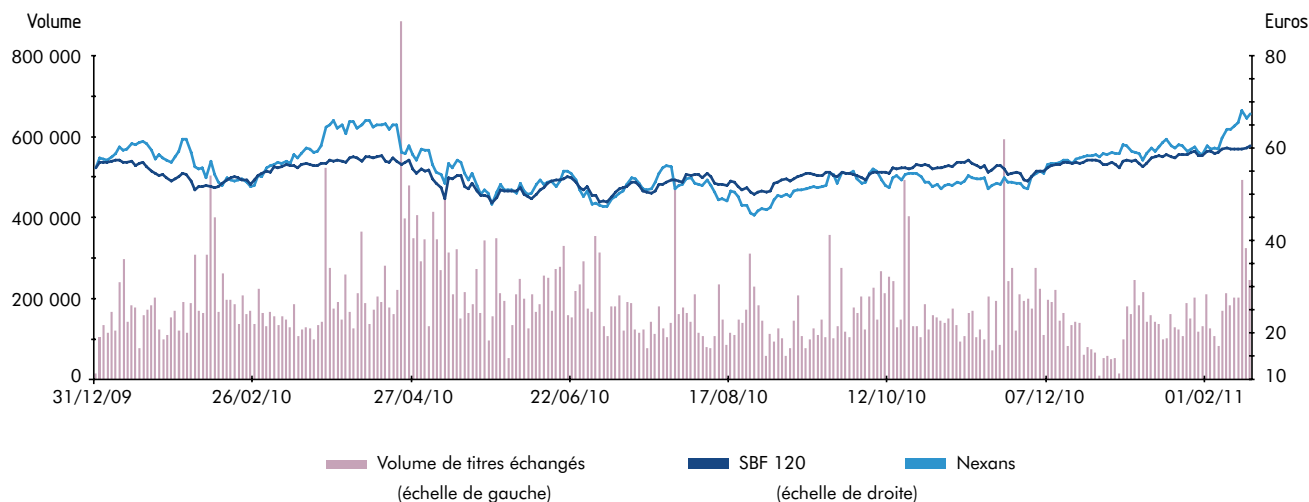
## CAPITALISATION BOURSÈRE

1 683,65 millions d'euros au 31 décembre 2010

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Après un deuxième semestre 2010 au cours duquel le titre Nexans affichait un léger retard par rapport à l'évolution de son indice de référence (le SBF 120), le cours de bourse du Groupe a progressé favorablement à partir de début décembre pour finalement enregistrer une performance de + 5,45 % pour l'année 2010, à comparer à + 0,06 % pour le SBF 120. Cette tendance s'est poursuivie au début 2011, voire accélérée à l'occasion de la publication des résultats annuels du Groupe le 14 février. Ainsi, au 16 février 2011, le cours de Nexans croît de 14 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, contre 8 % pour le SBF 120 sur la même période. Les résultats 2010 meilleurs qu'anticipés ainsi que la reprise d'activité observée au quatrième trimestre permettent au Groupe d'aborder 2011 avec confiance.

## Évolution du cours de bourse du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 16 février 2011



## Données boursières

| Cours de l'action en euros (sauf ratios)               | 2010            | 2009            | 2008            |
|--------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Plus haut                                              | 66,00           | 59,31           | 92,03           |
| Plus bas                                               | 45,55           | 26,12           | 36,34           |
| Dernier cours de l'année                               | 58,86           | 55,82           | 42,55           |
| Évolution sur l'année                                  | 5,45 %          | 31,19 %         | - 50,20 %       |
| Évolution du SBF 120 sur l'année                       | 0,06 %          | 23,73 %         | - 43,10 %       |
| Évolution du CAC 40 sur l'année                        | - 3,34 %        | 22,32 %         | - 47,10 %       |
| <b>Capitalisation boursière au 31.12<sup>(1)</sup></b> | <b>1 683,65</b> | <b>1 563,68</b> | <b>1 188,70</b> |
| Moyenne des échanges quotidiens <sup>(2)</sup>         | 185 101         | 228 532         | 320 774         |
| Nombre de titres composant le capital au 31.12         | 28 604 391      | 28 012 928      | 27 936 953      |
| <b>Taux de rotation des actions<sup>(3)</sup></b>      | <b>0,65 %</b>   | <b>0,82 %</b>   | <b>1,15 %</b>   |

(1) En millions d'euros.

(2) En nombre de titres.

(3) Moyenne journalière sur l'année.

## Données par action

| En euros (sauf ratios)            | 2010  | 2009  | 2008 retraité <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------|-------|-------|------------------------------|
| Actif net <sup>(2)</sup>          | 75,66 | 66,98 | 56,59                        |
| Résultat net <sup>(3)</sup>       | 2,92  | 0,29  | 3,21                         |
| Résultat net dilué <sup>(4)</sup> | 2,84  | 0,29* | 3,12                         |
| PER <sup>(5)</sup>                | 20,16 | -     | 17,39                        |
| Dividende net <sup>(6)</sup>      | 1,1   | 1,0   | 2,0                          |
| Rendement net <sup>(5)</sup>      | 1,9 % | 1,8 % | 3,6 %                        |

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond.

(2) Capitaux propres part du Groupe divisé par le nombre d'actions en circulation en 31 décembre.

(3) Calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

(4) Résultat net après prise en compte de l'exercice de droits qui auraient pour effet d'augmenter le nombre d'actions et donc de réduire le résultat net par action.

(5) Sur la base du cours au 31 décembre.

(6) Dividende 2010 soumis à l'accord de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 31 mai 2011.

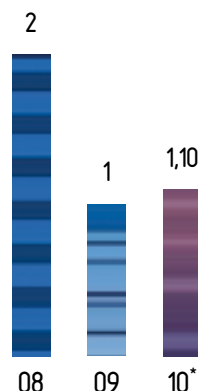
\* Après correction du montant publié en 2009 qui s'élevait à 0,71 euro par action.

## Évolution du capital en 2010

|                                                         |                   |
|---------------------------------------------------------|-------------------|
| <b>Nombre de titres au 31.12.2009</b>                   | <b>28 012 928</b> |
| Annulation d'actions                                    | -                 |
| - Création d'actions                                    | 482 467           |
| - Levées d'options                                      | 108 996           |
| <b>Nombre de titres au 31.12.2010</b>                   | <b>28 604 391</b> |
| Options de souscription ou d'achat d'actions            | 1 702 744         |
| OCEANE 2013 et OCEANE 2016                              | 7 794 037         |
| <b>Nombre de titres totalement dilués au 31.12.2010</b> | <b>38 101 172</b> |
| Nombre moyen de titres en 2010 utilisé pour le calcul   |                   |
| - du résultat par action de base                        | 28 283 446        |
| - du résultat par action dilué                          | 32 523 225        |

## DIVIDENDE NET

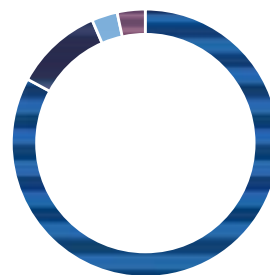
(en euros)



\* Proposition à l'Assemblée Générale du 31 mai 2011. Ce dividende sera mis en paiement le sixième jour de Bourse suivant la date effective de l'Assemblée Générale.

## Répartition du capital au 31 décembre 2010

- Nombre total d'actions : 28 604 391
- Nombre total de droits de vote : 29 062 583



**Actionnaires institutionnels : 82,9 % dont :**

- Madeco (Chili) : 9,0 %
- Royaume-Uni et Irlande : 8,4 %
- FSI (France) : 5 %
- Autres pays d'Europe : 13,6 %
- France : 18,5 %
- Amérique du Nord : 27,9 %
- Reste du Monde : 0,5 %

**Actionnaires individuels : 10,6 %**

**Actionnaires salariés : 3,1 %**

**Non identifiés : 3,4 %**

Les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Lors du vote des résolutions à l'Assemblée Générale, les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples et à 16 % au titre des votes doubles attachés aux actions présentes ou représentées.



# L'information des actionnaires

Nexans s'attache à établir des relations confiantes et constructives avec ses actionnaires par le biais de sa communication financière.

## DES MOYENS DIVERSIFIÉS

Nexans publie un Rapport Annuel, un Document de Référence, trois Lettres de l'Actionnaire par an et pour la première fois un site Internet mobile <http://www.finance.nexans.mobi>. Toute l'information économique et financière est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) qui propose, dès la page d'accueil, une rubrique dédiée. Le Numéro Vert gratuit depuis la France

**N° Vert 0800 898 898**

ou l'envoi d'un courriel à [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com) permettent d'obtenir rapidement une réponse à toute question.

## UN DIALOGUE OUVERT

Nexans a tenu trois réunions à l'intention de ses actionnaires en 2010, à Bordeaux, à Biarritz et à Rennes. Il suffit de détenir une action pour s'inscrire au Club des Actionnaires individuels et bénéficier d'une information personnalisée, d'invitations aux visites et réunions.

Frédéric Vincent, Président-Directeur Général de Nexans a par ailleurs participé à une séance vidéo chat en direct sur le site [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr).

L'Assemblée Générale 2010 du Groupe s'est tenue au musée du quai Branly à Paris (une première pour une Assemblée Générale) et était rediffusée en direct et en intégralité depuis le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com).

Plusieurs réunions d'information ont aussi été organisées pour les analystes et les investisseurs.

## LE SERVICE DES TITRES

L'inscription des titres en nominatif pur dispense l'actionnaire de droits de garde. Elle lui permet de disposer de droits de vote double au bout de deux ans, de recevoir la convocation aux assemblées et de bénéficier d'une diffusion personnalisée des informations sur le Groupe.

Pour inscrire ses titres en nominatif pur, l'actionnaire doit en faire la demande auprès de son intermédiaire financier. Celui-ci prendra contact avec la Société Générale qui assure le service des titres de Nexans. La Société Générale lui adressera les documents nécessaires à cette inscription.

### Société Générale

32, rue du Champ de Tir  
BP 81236 – 44312 Nantes Cedex 3  
Tél. : 0 825 820 000 – Fax : 02 51 85 53 42

## L'AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

- 27 avril 2011 : Information financière du premier trimestre 2011
- 31 mai 2011 : Assemblée Générale
- 8 juin 2011 : Mise en paiement du dividende
- 27 juillet 2011 : Résultats du premier semestre 2011

## Réunions d'information à l'intention des actionnaires individuels<sup>(1)</sup>

- 10 mai 2011 : Nancy
- 28 juin 2011 : Nice
- 23 novembre 2011 : Toulouse

(1) Ces dates sont données à titre indicatif.

## CONTACT

### Direction de l'Information Financière

Nexans – 8, rue du Général Foy – 75008 Paris

Tél. : +33 (0)1 73 23 84 56

Fax : +33 (0)1 73 23 86 39

**N° Vert 0800 898 898**

appel gratuit, France uniquement

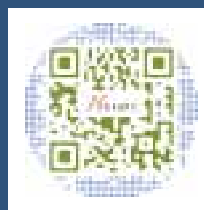
E-mail : [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)

Site Internet : [www.nexans.com](http://www.nexans.com)



### L'information financière sur téléphone mobile

Cette image permet d'accéder directement aux informations financières de Nexans à partir d'un téléphone portable équipé d'un lecteur de QR code. Il suffit de scanner ce QR code en utilisant un lecteur gratuit<sup>(1)</sup> téléchargeable depuis votre mobile sur : <http://percentmobile.com/getqr>



Nexans a inauguré ce nouveau service à l'occasion de la publication de ses résultats semestriels 2010.

(1) Hors surcoût éventuel selon opérateur.



# Rapport de gestion

---

|                                                                                                                                                                 |                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| 1.                                                                                                                                                              | Activité du Groupe en 2010 // p.24                                               |
| 1.1                                                                                                                                                             | Résultats consolidés du Groupe Nexans // p.24                                    |
| 1.2                                                                                                                                                             | Autres éléments des comptes consolidés // p.30                                   |
| 1.3                                                                                                                                                             | Société Nexans SA // p.33                                                        |
| 2.                                                                                                                                                              | Progrès réalisés et difficultés rencontrées // p.34                              |
| 3.                                                                                                                                                              | Recherche et Développement // p.36                                               |
| 4.                                                                                                                                                              | Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2010 // p.36      |
| 5.                                                                                                                                                              | Orientations et perspectives // p.36                                             |
| 6.                                                                                                                                                              | Facteurs de risque // p.37                                                       |
| 6.1                                                                                                                                                             | Risques juridiques // p.37                                                       |
| 6.2                                                                                                                                                             | Risques liés à l'activité // p.38                                                |
| 6.3                                                                                                                                                             | Risques financiers // p.42                                                       |
| 6.4                                                                                                                                                             | Assurances // p.43                                                               |
| 7.                                                                                                                                                              | Mandataires sociaux et dirigeants // p.45                                        |
| 7.1                                                                                                                                                             | Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration // p.45 |
| 7.2                                                                                                                                                             | Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants // p.47              |
| 7.3                                                                                                                                                             | Rémunérations des administrateurs // p.48                                        |
| 7.4                                                                                                                                                             | Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général // p.49    |
| 7.5                                                                                                                                                             | Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance // p.52   |
| 8.                                                                                                                                                              | Informations concernant la Société et son capital // p.54                        |
| 8.1                                                                                                                                                             | Capital social // p.54                                                           |
| 8.2                                                                                                                                                             | Répartition du capital et des droits de vote // p.56                             |
| 8.3                                                                                                                                                             | Rachats d'actions // p.57                                                        |
| 8.4                                                                                                                                                             | Actionnariat salarié // p.57                                                     |
| 8.5                                                                                                                                                             | Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique // p.57      |
| 9.                                                                                                                                                              | Développement durable – Données sociales et environnementales // p.57            |
| 9.1                                                                                                                                                             | Organisation développement durable // p.57                                       |
| 9.2                                                                                                                                                             | Ethique et conduite des affaires // p.58                                         |
| 9.3                                                                                                                                                             | Responsabilité sociales et données sociales // p.58                              |
| 9.4                                                                                                                                                             | Données environnementales // p.76                                                |
| Annexe 1 Résultats financiers au cours des cinq dernières années // p.80                                                                                        |                                                                                  |
| Annexe 2 Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010 // p.81 |                                                                                  |

Ce rapport est destiné à rendre compte des résultats et de l'activité de la Société et du Groupe Nexans pendant l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il est établi sur la base des comptes sociaux et des comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2010.

Dans un rapport joint, établi conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le Président rend compte, notamment, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place et appliquées dans le Groupe, en particulier dans le domaine de l'information financière et comptable.

Nexans, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché NYSE Euronext Paris (compartiment A), fait partie de l'indice SBF 120.

La répartition estimée du capital social par catégorie d'actionnaires à fin 2010 était la suivante à la connaissance de la Société : 84 % investisseurs institutionnels (dont 9 % pour le groupe Madeco (Chili), 5,1 % pour le Fonds Stratégique d'Investissement (France), 5,2 % pour Dodge & Cox (USA), 5 % pour Axa (France), 4,9 % pour Deutsche Bank AG (Allemagne) et 3,7 % pour Manning & Napier (USA)), 15,5 % actionnaires individuels et salariés et 0,5 % actionnaires non identifiés.

## 1. Activité du Groupe en 2010

### 1.1 Résultats consolidés du Groupe Nexans

#### 1.1.1 Évolution des résultats

Le chiffre d'affaires 2010 s'établit à 6 179 millions d'euros, contre 5 045 millions d'euros en 2009, soit une augmentation de 22,5 %.

Cette hausse s'explique largement par l'évolution des prix des métaux non ferreux qui ont poursuivi leur forte augmentation tout au long de l'année 2010 après la hausse enregistrée en 2009. En moyenne, les cours de facturation implicite du cuivre et de l'aluminium sont respectivement en progression de 46 % et 8 % par rapport à 2009.

À cours des métaux non ferreux constants, à taux de change et périmètre inchangés, le chiffre d'affaires total du Groupe a en 2010 un niveau comparable à celui de 2009 (+ 0,4 %).

Les Zones Asie-Pacifique, Amérique du Sud et Europe présentent une quasi-stabilité de leur chiffre d'affaires grâce à un second semestre en nette progression par rapport aux six premiers mois de l'année. Le chiffre d'affaires des Zones Amérique du Nord et MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) enregistrent par contre, une croissance de respectivement 7 % et 9 % de leurs ventes sur la période.

La Marge opérationnelle s'établit à 207 millions d'euros, soit 4,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants (et 3,4 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

En 2009, la Marge opérationnelle s'établissait à 241 millions d'euros, soit 6,0 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants (et 4,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux courants).

L'EBITDA (Marge opérationnelle avant dotation aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles) s'élève à 345 millions d'euros en 2010 (8,0 % du chiffre d'affaires à métaux constants), contre 363 millions d'euros en 2009 (9,0 % du chiffre d'affaires à métaux constants).

Compte tenu de la poursuite au cours de l'année 2010 de la hausse des prix des métaux non ferreux, l'effet stock-outil (sans contrepartie de trésorerie) s'établit à + 89 millions d'euros (net des impacts de la réduction du stock-outil, cf. § 1.1.2 Activités non allouées) contre un produit comptable de 18 millions d'euros en 2009. Rappelons qu'en 2008, la forte baisse des cours sur le dernier trimestre avait conduit à l'enregistrement d'une charge comptable de 165 millions d'euros. En effet, la valorisation des stocks au prix unitaire moyen pondéré de fin de période conduit à constater en comptabilité, l'impact du décalage temporaire entre le cuivre réellement consommé et le cuivre qui est implicitement affecté à la commande par le biais des couvertures. La poursuite de l'application du principe du LIFO (*Last In First Out* – en vigueur jusqu'en 2004 avant la transition aux normes IFRS) aurait conduit à ne pas constater les charges ou produits induits liés à ce décalage dans le temps.

Le résultat avant impôt des sociétés intégrées s'établit à 110 millions d'euros en 2010, soit plus du double par rapport à 2009 où il s'établissait à 51 millions d'euros en raison de plus faibles charges de restructuration (67 millions d'euros contre 119 millions d'euros).

Compte tenu d'une charge d'impôt de 26 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'élève à 82 millions d'euros en 2010, contre 8 millions d'euros en 2009.

#### 1.1.2 Analyse par métier

(Chiffre d'affaires par origine commenté à cours des métaux non ferreux constants)

### ÉNERGIE

Les ventes du métier Énergie ont atteint 3 568 millions d'euros en 2010, en recul de 1,0 % à périmètre et change constants par rapport à 2009.

La reprise des activités Industrie (+ 16,1 % par rapport à l'année dernière) s'est confirmée tout au long de l'année notamment dans les segments qui avaient été les premiers touchés par la crise. Cette forte progression compense largement la décroissance des activités des autres domaines de l'Énergie. En effet le Bâtiment et les Infrastructures d'Énergie après avoir connu

une forte décroissance sur le premier semestre (respectivement - 15,9 % et - 8,9 % de croissance organique à fin juin 2010) ont connu, dans la deuxième partie de l'année, un chiffre d'affaires stable pour les Infrastructures d'Énergie et en hausse dans le segment Bâtiment (+7,3 % à change constant par rapport au premier semestre 2010).

### **Câbles d'Infrastructures d'énergie :**

Le chiffre d'affaires de l'année 2010 est en retrait de 5,7 % à périmètre et taux de change constants par rapport à 2009. La reprise au deuxième semestre a été particulièrement marquée dans le domaine des câbles et accessoires moyenne et basse tension destinés au marché de la distribution.

Dans le domaine des câbles haute tension, l'année aura été difficile dans l'activité sous-marine, compensée en partie par la bonne performance des activités en haute tension terrestre.

Le chiffre d'affaires de l'activité **haute tension sous-marine** est en retrait de 5,6 % en 2010. Cette faiblesse est due à un certain nombre de difficultés d'exécution de contrats, liées à la forte charge de l'usine d'Halden ou à la survenance d'incidents externes. Certaines phases de production ont dû être replanifiées. Ces éléments n'ont pas permis de passer dans les temps prévus toutes les phases d'avancement nécessaires à la reconnaissance complète du chiffre d'affaires sur les contrats concernés. Le programme d'amélioration industrielle développé en 2010 a commencé toutefois à porter ses fruits. Afin par ailleurs de faire face au développement de l'activité, il a été décidé de lancer un projet d'accroissement de la capacité de l'usine avec la construction d'une deuxième ligne verticale qui devrait être opérationnelle au deuxième semestre 2011.

En 2010, les principaux contrats constitutifs du chiffre d'affaires concernent la fourniture et l'installation de câbles d'interconnexion de réseaux à l'exemple de la liaison haute tension à courant continu entre la péninsule Ibérique et les îles Baléares (dans le cadre du projet COMETA), de l'interconnexion des réseaux finlandais et suédois (Fenno-Skan2), norvégiens et suédois (Oslofjord II) ou entre le Danemark et l'Allemagne (Kontek). Ils comprennent aussi les projets d'équipement et de connexion des parcs éoliens offshore de Sheringham Shoal et du Lincolnshire en Angleterre ou de Belwind en Belgique. À ces projets de câbles d'énergie, s'est ajoutée la réalisation de différents câbles ombilicaux à l'image de celui destiné au champ gazier de Tambaú au Brésil.

Le chiffre d'affaires comprend aussi les dernières phases de contrats plus anciens qui ont été clôturés en 2010, à l'exemple de la liaison sous-marine très haute tension entre l'Arabie saoudite et Bahreïn ou la fourniture d'un câble d'énergie sous-marin destiné au projet Valhall Power from Shore de BP.

Le carnet de commandes de cette activité (980 millions d'euros) continue d'offrir une très bonne visibilité avec une charge équivalente à plus de 24 mois de chiffre d'affaires. Plusieurs commandes significatives ont ainsi été prises en 2010 pour des projets d'interconnexion. L'un de 178 millions d'euros entre la Sicile et Malte, l'autre de 64 millions d'euros qui permettra de relier l'île d'Eubée avec la région de l'Attique pour un projet de

fermes éoliennes. Les autres contrats phare de l'année 2010 concernent la liaison Estlink 2 entre la Finlande et l'Estonie pour un montant de 180 millions d'euros ainsi que le projet de la liaison haute tension traversant le fjord d'Oslo en remplacement de celle installée depuis plus de 30 ans (104 millions d'euros).

**En haute tension terrestre**, le chiffre d'affaires est en retrait de 3,2 % en 2010 par rapport à 2009. Le net retrait de l'activité sur le second semestre (-15 % par rapport au premier semestre) s'explique principalement par de moindres travaux d'installations sur sites.

L'activité industrielle elle-même est restée soutenue tout au long de l'année avec un bon niveau de charge entre les différentes usines grâce à une plus grande mutualisation des capacités du Groupe. En 2010, les contrats constitutifs du chiffre d'affaires sont principalement des projets d'interconnexion au Moyen-Orient entrés en commande les années passées et dont la réalisation s'est déroulée sans difficulté tout au long de l'année (Libie Phase II, Qatar phase VIII...), auxquels s'ajoute un courant d'affaires régulier avec les opérateurs historiques en France, en Espagne ou en Belgique. En Australie, le projet remporté en 2009 pour la fourniture d'un câble destiné à alimenter la plus grande station de désalinisation d'eau de mer en construction dans l'État de Victoria a assuré la charge de l'usine de Tottenham en Australie.

Le Groupe a également remporté en 2010, deux nouveaux contrats d'une taille très significative au Moyen-Orient : un contrat clé en main de 90 millions d'euros portant sur la réalisation du premier système de câble très haute tension fonctionnant à 400 kV pour DEWA à Dubaï ainsi qu'un contrat de 73 millions d'euros pour un projet clés en main de modernisation de l'infrastructure énergétique d'Abu Dhabi. Au 31 décembre 2010, le carnet de commandes s'établit à environ 430 millions d'euros. Compte tenu des réponses à des appels d'offres en cours, la visibilité est de l'ordre de 18 mois.

Le chiffre d'affaires réalisé dans les **câbles moyenne/basse tension** est en recul de 7,7 % à taux de change et périmètre constants par rapport à 2009. Le deuxième semestre 2010 affiche cependant une progression de plus de 8 % à change constant par rapport aux six premiers mois de l'année.

En Europe, le chiffre d'affaires à taux de change constant est en retrait de 7,5 % sur l'année, mais il est cependant en progression sur le deuxième semestre par rapport à fin juin 2010.

En Europe du Nord (Suède, Norvège, Allemagne), les conditions météorologiques particulièrement défavorables de début d'année se sont cumulées avec des marchés relativement atones où la concurrence a été soutenue. Le deuxième semestre montre une stabilisation voire un léger regain d'activité avec les principaux opérateurs nationaux ainsi que la reprise des contrats exports (Russie, Inde).

La France, tirée par la poursuite du plan d'investissements d'ERDF et par la réalisation d'un grand contrat à l'international (Ghana), voit son chiffre d'affaires progresser (+11,5 % sur l'année 2010). L'Europe du Sud a aussi bénéficié de conditions favorables avec notamment en Grèce, un surcroît d'activité sur le marché domestique. En Italie le Groupe a profité de quelques

commandes exceptionnelles de la part d'ENEL dans le cadre du plan de relance italien, commandes qui n'ont toutefois pas permis de pérenniser le site de Latina dont le projet de fermeture a été annoncé fin mai. L'Espagne a enregistré une nouvelle baisse très significative de son activité par rapport à 2009 confirmant la poursuite de la dégradation de ce marché, aggravée par la décision de l'État de réduire ses aides au développement des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque). Le marché britannique est resté difficile en raison d'un contexte de prix toujours très concurrentiel et d'une évolution des taux de change défavorable aux productions du Groupe vers ce pays.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires à taux de change constant est en retrait de 11,9 % sur l'année 2010, et il est stable au deuxième semestre par rapport à la première partie de l'année.

La demande de câbles d'infrastructures au Canada enregistre un ralentissement après les investissements importants réalisés en 2009 en préparation des jeux Olympiques. Aux États-Unis, la faiblesse récurrente du marché résidentiel continue à peser sur les volumes de câbles de distribution qui connaissent une baisse voisine de 20 %. L'impact pour le Groupe reste toutefois limité suite à la fermeture au premier trimestre 2009 de l'usine de Québec.

En Asie-Pacifique, à périmètre et taux de change constants, les ventes sont en retrait de 10,4 % par rapport à 2009, mais le deuxième semestre 2010 enregistre une amélioration de 13,1 % sur la deuxième partie de l'année par rapport au premier semestre.

En Australie, les ventes s'inscrivent en baisse de 14,9 % par rapport à l'an passé (- 27,7 % à fin juin). Outre la faiblesse du marché résidentiel (pénalisant les câbles enterrés de réseaux de distribution basse tension), l'année a notamment été marquée par une très faible activité au premier semestre dans certains États (Queensland & Victoria), connaissant à la fois un décalage des chantiers du fait de conditions climatiques défavorables et des restrictions budgétaires ayant conduit à l'arrêt de certains projets publics. Un meilleur équilibre des ventes entre les différents États a permis une reprise dès le deuxième semestre (en progression de pratiquement 20 % par rapport au premier semestre 2010).

En Corée, les ventes sont comparables à celles de 2009. Si la concurrence est restée forte sur le marché domestique, la filiale du Groupe a bénéficié d'un important contrat au Moyen-Orient avec le sud coréen Hyundai Engineering & Construction.

Dans la Zone MERA, la progression des ventes a été forte en 2010 (+24,3 % par rapport à 2009, dans la continuité de la tendance du premier semestre) essentiellement grâce au développement des ventes réalisées à partir de la nouvelle unité russe.

En Russie, l'usine d'Ouglich est maintenant opérationnelle sur le plan industriel, la production de câbles d'infrastructures basse et moyenne tensions n'ayant démarré qu'en septembre 2009. Par ailleurs, les activités de négoce de câbles en provenance des autres unités sont en nette reprise après un arrêt total au début de l'année 2009 en raison de la crise économique.

Au Maroc, les ventes s'inscrivent en baisse de 8,4 % sur l'année 2010 par rapport à 2009, compte tenu du fort recul des achats de l'opérateur national et du ralentissement des grands projets d'infrastructures touristiques. Ce phénomène domestique n'a été que partiellement compensé par la poursuite du développement des ventes vers l'Afrique de l'Ouest.

En Égypte, les ventes sont en retrait par rapport à 2009 de 4,3 % en 2010, contre une baisse de près de 18 % à mi-année. Après un premier semestre difficile pour la fourniture de câbles d'infrastructures pour les réseaux de distribution moyenne tension, la demande a repris au deuxième semestre. Le segment des câbles haute tension pour le marché domestique est resté par contre bien orienté, mais l'unité n'a pu totalement en bénéficier en 2010 faute de capacités de production. En conséquence, il a été décidé de poursuivre les investissements de montée en tension de l'unité locale. Enfin, un courant d'exportation a été initié vers les pays africains limitrophes, notamment en torsades basse tension.

Au Liban, les ventes sont en retrait de 17,9 % sur l'année, mais en progression de plus de 10 % à change constant d'un semestre sur l'autre. Le report dans le temps des commandes de l'opérateur national n'a pas permis de compenser pleinement la baisse des exportations, pénalisées par les conditions de marché difficiles qui prévalent dans certains États du Moyen-Orient (Irak, Jordanie, Syrie).

En Amérique du Sud, la baisse des ventes atteint 24,8 % sur l'ensemble de l'année avec un contraste très fort entre premier et deuxième semestre. En effet, les six premiers mois de l'année affichent un retrait de - 41,4 % tandis que le deuxième semestre progresse de 30 % à change constant, en séquentiel.

Au Brésil, la tendance constatée fin 2009 s'est confirmée avec un report en chaîne des grands projets de développement des infrastructures en lignes aériennes conduisant à une quasi-absence de charge de l'usine de Lorena au premier semestre. Sur ce marché, l'environnement concurrentiel s'est par ailleurs renforcé. Cette situation a conduit le Groupe à décider de la concentration de ses moyens industriels, en matière de lignes aériennes notamment, sur un seul site. Dès le premier semestre, le Groupe a ainsi annoncé la fermeture de son site de Lorena avec le transfert programmé des équipements aluminium vers les sites d'Americana (São Paulo) et cuivre vers celui de Rio de Janeiro. Le deuxième semestre a vu la reprise des livraisons de certains contrats, ce qui a conduit le Groupe à adapter le calendrier initial de transfert des équipements afin de pouvoir répondre aux demandes des clients. Dans le domaine des câbles isolés de distribution, les niveaux d'activité se sont quant à eux améliorés progressivement au cours de l'année même si les conditions de marché sont restées difficiles en raison à la fois d'un environnement concurrentiel fort et de la situation de pénurie de certaines matières premières comme les lingots d'aluminium.

Au Pérou, le chiffre d'affaires progresse de 5,1 % à change constant en 2010. La bonne tenue de la demande sur le marché domestique compense la faiblesse des ventes à l'exportation (Venezuela). Le marché domestique apparaît plus concurrentiel et s'oriente vers l'aluminium.

En Argentine, le chiffre d'affaires est inférieur de 22,5 % à celui de 2009. La réduction s'explique pour l'essentiel par le décalage dans le temps d'un projet significatif en ligne aérienne devant démarrer initialement en septembre 2010.

Le chiffre d'affaires en **accessoires d'énergie** progresse en 2010 de 9,0 % à périmètre et change constants par rapport à 2009. En Europe (à l'exception de l'Espagne toujours en situation de crise) l'activité est soutenue. La France conserve un niveau d'activité satisfaisant dans le domaine des jonctions et des coffrets. L'Allemagne et la Belgique progressent fortement (respectivement 17 % et 30 %) sous l'effet du redéploiement du Groupe vers de nouveaux marchés (éolien) ou de ses nouvelles offres produits (offres OEM).

#### **Câbles Industriels :**

Le chiffre d'affaires progresse de 16,1 % en 2010, à taux de change constant par rapport à 2009, confirmant un net redressement de l'activité pour le troisième semestre consécutif. Les activités de câbles et faisceaux pour le marché automobile contribuent largement à cette progression. Le ferroviaire, l'aéronautique et les câbles à forte valeur ajoutée pour les projets offshore confirment leur bonne tenue en 2010 tandis que la robotique ou les câbles pour l'industrie minière (après une année 2009 très difficile) affichent un fort rebond.

En 2010, le chiffre d'affaires de l'**activité faisceaux** poursuit le redressement engagé dès mi-2009. Le chiffre d'affaires progresse de plus de 50 % sur l'année et est en croissance régulière sur les trois derniers semestres. La demande est soutenue tant en Allemagne qu'aux États-Unis où le Groupe a bénéficié de la décision de certains grands constructeurs automobiles de réduire le nombre de leurs fournisseurs.

Les ventes de **câbles spéciaux pour applications industrielles** progressent de 7,4 % en 2010, à périmètre et taux de change constants. Par rapport au point bas que représente le deuxième semestre 2009, le chiffre d'affaires affiche une progression de plus de 10 % à change constant.

En Europe, l'année 2010 est en progression organique de 6,2 %. Le regain d'activité a été marqué dès les premiers mois de 2010, la deuxième partie de l'année progressant à nouveau de 3,0 % à change constant par rapport au premier semestre 2010. Les évolutions sont contrastées selon les segments.

Le marché de la machine outil a redémarré progressivement en début d'année, mais dans un contexte de prix plus concurrentiel pour ensuite se stabiliser au deuxième semestre. L'Italie et l'Allemagne progressent en rentabilité, sous l'effet conjoint de la reprise des volumes et des effets positifs des plans d'adaptation de la capacité mis en œuvre en 2009. Toutefois dans certains segments (câbles de sécurité...), le point d'équilibre n'a pas encore été retrouvé en raison de l'intensification de la concurrence. La France bénéficie de la reprise sur les marchés du nucléaire et dans le domaine de la pétrochimie, les appels d'offres plus nombreux annoncent le retour des grands projets.

Des commandes importantes à l'export ont été signées (câbles pour centrales nucléaires en Chine et en Slovaquie). Le ferroviaire reste un marché porteur tandis que le secteur de la construction navale (essentiellement destinée au transport de passagers en Europe) est par contre difficile.

En Asie, les ventes ont progressé de 16,7 % à périmètre et taux de change constants. Les évolutions sont contrastées sur l'année. La Corée a bénéficié d'un contexte très porteur dans le domaine des plates-formes offshore soutenu par les marchés d'exportation singapouriens et des projets à destination de la Russie, notamment dans le domaine des nouveaux câbles résistants au froid ICEFLEX®. Cela a compensé une plus faible activité en construction navale.

En Chine, le chiffre d'affaires progresse de 40,4 % en 2010. Cette croissance repose sur le développement des câbles destinés au marché du ferroviaire, objet d'investissements publics conséquents en Chine. Les câbles destinés à la construction navale progressent également par rapport à l'an passé, mais la baisse des marchés à l'exportation en limite la croissance. L'Australie enregistre une forte progression de ses ventes (+18,8 %) grâce à la bonne tenue de l'industrie minière.

Dans la Zone MERA, les ventes ont augmenté de 37,5 % à périmètre et taux de change constants en 2010. Le Maroc affiche un doublement de ses ventes en raison de la montée en puissance des productions de câbles aéronautiques dans la nouvelle usine de Mohammedia. En Turquie, la demande en câbles d'instrumentation pour les industries pétrolières et la construction navale reste faible.

En Amérique du Sud, à périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires recule de 31,4 % en 2010 par rapport à 2009. Au Brésil, l'activité reste faible. Toutefois, les perspectives semblent plus encourageantes au regard de la forte augmentation du nombre des appels d'offres. Une première commande significative a été prise sur le marché des ombilicaux en 2010, elle sera livrée à partir de l'usine norvégienne de Halden. Au Chili, les ventes progressent de 1,9 % en 2010. Les investissements reprennent dans le secteur minier dans un contexte concurrentiel plus intense.

#### **Câbles Bâtiment :**

En 2010, le Groupe a enregistré un recul de 5,0 % de son chiffre d'affaires à taux de change et périmètre constants par rapport à 2009. L'arrêt de l'activité bâtiment en Allemagne avec la fermeture du site de Vacha a contribué pour environ un tiers à cette baisse.

Après un premier semestre 2010 en baisse d'environ 12 % (hors effet fermeture de Vacha), le deuxième semestre affiche une progression de 7,3 % à taux de change constant par rapport aux six premiers mois de l'année. Cette hausse sur le deuxième semestre concerne quasiment toutes les zones.

En Europe, les ventes ont reculé de près de 10 % en 2010 alors que la baisse sur le premier semestre s'élevait à 21,0 %.

Une partie de ce recul s'explique par le retrait du Groupe du marché allemand en 2009. Corrigé de cet impact, la baisse de l'année 2010 se limiterait à 3,2 %.

Dans les pays les moins touchés par la crise immobilière en 2009, la rentabilité de l'activité bâtiment s'est néanmoins dégradée en 2010 en raison des réductions de volumes et des tensions sur les prix. Cet effet a affecté particulièrement le premier semestre. Au deuxième semestre le regain d'activité a permis une amélioration de la Marge opérationnelle.

Ainsi, le Nord de l'Europe (Norvège, Suède, Pays-Bas) se maintient à un niveau satisfaisant en raison d'une offre de produits à forte valeur ajoutée (HFFR, câbles chauffants, spécialités). La France (environ 50 % des ventes en Europe) est en progression organique de 4,9 % sur le deuxième semestre 2010. L'ensemble des mesures de réduction de coûts prises en 2009 dans les pays les plus affectés par la crise ont permis de réduire les foyers de perte.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires est en baisse de 5,2 % en 2010 par rapport à 2009. L'important recul du premier semestre (- 21,1 %) a été partiellement compensé par la croissance des volumes au deuxième semestre.

Sur le marché canadien, la demande a été stable en 2010 dans les segments résidentiel et commercial, mais en baisse dans le segment industriel. La forte volatilité des prix du cuivre a par ailleurs conduit les distributeurs à maintenir leurs stocks à un niveau très bas. Dans ce contexte, le Groupe a été amené à adopter une politique de prix plus offensive à partir de l'automne.

Aux États-Unis, le marché est toujours caractérisé par une pression concurrentielle forte et des volumes qui restent à des niveaux historiquement bas. Une certaine stabilisation des prix a été constatée au second semestre sans pouvoir indiquer à ce stade s'il s'agit d'un début de renversement de tendance.

En Australie, les ventes de câbles destinés au marché des distributeurs et grossistes ont diminué de 20 % en 2010, en forte progression au second semestre après un retrait de 34,8 % au premier semestre.

Touché beaucoup plus tardivement par la crise, le marché du Bâtiment semble avoir atteint un point bas au premier semestre 2010. La baisse de l'activité a été accentuée par des pertes de parts de marché auprès d'un des principaux distributeurs alors que le marché australien est de plus en plus ouvert aux importations en provenance des pays à bas coûts d'Asie du Sud-Est. En réaction, l'unité a lancé au deuxième semestre une série d'actions visant à reconquérir le terrain perdu. Le redémarrage des volumes s'est confirmé au deuxième semestre avec une progression de plus de 20 % de l'activité à change constant par rapport aux six premiers mois de l'année. Le programme de restructuration engagé en 2009 sur le site de Lilydale a permis de mieux résister à cette conjoncture difficile. Il a été complété par de nouvelles actions de réduction de coûts engagées dès l'automne 2010.

Dans la Zone MERA, les ventes sont en croissance de 1,0 % en 2010 à périmètre et change constants par rapport à 2009. Le Liban a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 14,4 %, porté par la demande liée à la reconstruction du pays.

Après un ralentissement marqué sur le marché domestique au quatrième trimestre 2009, concomitant à des augmentations des capacités de production dans la zone, la Turquie a subi en 2010 une forte réduction de ses marges.

Le Maroc a réalisé un chiffre d'affaires en progression de 7,2 % en 2010. L'unité a redéployé ses activités de distribution tant au Maroc (ouverture d'un centre de distribution à Tanger, à Marrakech et à Fès afin d'accéder à de nouveaux clients régionaux) qu'en Afrique (Sénégal).

En Amérique du Sud, la croissance organique des activités Bâtiment atteint 30,6 % en 2010.

Au Brésil, le chiffre d'affaires progresse de 78,0 % sous l'impulsion des programmes gouvernementaux d'aide à la construction au premier semestre notamment.

Le Chili a bénéficié au premier semestre des travaux de reconstruction, suite au tremblement de terre de février, qui s'est matérialisé par une augmentation des stocks des distributeurs dans un environnement qui reste très concurrentiel.

Au Pérou, la demande est restée fortement soutenue par les programmes de logements sociaux d'une part et par la vente de câbles sans halogène pour l'équipement des bâtiments publics d'autre part.

En Colombie, le chiffre d'affaires est en progression organique de 4,1 % en 2010 grâce à un très bon deuxième semestre où le Groupe a repris des parts de marché sur ses principaux concurrents et remporté des succès en câbles de contrôle auprès de clients dans le secteur pétrolier.

**La Marge opérationnelle du métier Énergie** s'élève à 188 millions d'euros en 2010, soit 5,3 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 229 millions d'euros en 2009 (6,8 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants).

La réduction du taux de Marge opérationnelle est due à l'effet combiné de plusieurs facteurs :

- Une pression sur les marges dans un contexte économique marqué par un retour des volumes encore incertain, couplée au renchérissement du coût de certaines matières, notamment les dérivés des produits pétroliers entrant dans la composition des matières d'isolation.
- Des difficultés de réalisation sur certains contrats dans l'activité haute tension sous-marine, qui ont privé le Groupe d'une partie du potentiel de cette activité.
- Une adaptation progressive de l'outil industriel à un contexte de reprise des volumes en fin d'année après plusieurs trimestres successifs de forte baisse de l'activité.

Le marché des **infrastructures d'énergie** dégage un taux de Marge opérationnelle de 7,6 % en 2010, contre 10 % en 2009 en raison des difficultés rencontrées dans les **activités de haute tension sous-marine** et de la faiblesse des volumes en **câbles moyenne tension** qui a conduit à une moindre absorption des frais fixes. Cette situation a amené le Groupe à poursuivre comme prévu son programme de restructuration avec l'annonce des fermetures des usines de Lorena au Brésil et de Latina en Italie.

La rentabilité des **câbles industriels** s'améliore progressivement. Le taux de Marge opérationnelle est de 2,6 % en 2010 alors qu'il était voisin de l'équilibre en 2009.

Enfin, les câbles pour **le bâtiment** ont dégagé un taux de Marge opérationnelle de 3,2 % en 2010 avec un second semestre en amélioration de 210 points de base par rapport aux six premiers mois de l'année, contre 5,3 % en 2009. En Europe, les restructurations engagées en 2009 ont permis une réduction des frais indirects et une amélioration de la profitabilité de cette activité par rapport à 2009. En Amérique du Nord, en Australie et dans la Zone MERA en revanche, les conditions de marché et la forte baisse des prix n'ont pu être compensées.

## **TÉLÉCOM**

Les ventes de câbles télécoms se sont élevées à 426 millions d'euros en 2010, comparable à périmètre et change constants à celles réalisées en 2009 (- 0,3 % de croissance organique). La baisse des câbles d'infrastructures est en net contraste avec le redressement du marché des câbles pour réseaux locaux.

### **Infrastructures télécoms :**

Les ventes ont diminué de 7,1 % à taux de change et périmètre constants en 2010, mais la progression a été forte sur le second semestre (+15,2 % à change constant par rapport aux six premiers mois de l'année).

L'Europe, qui représente plus de 80 % des ventes du Groupe sur ce marché, a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de 9,2 % en 2010 alors que le retrait dépassait 20 % à fin juin.

Dans le domaine des câbles télécoms cuivre (pour lequel le Groupe conserve une offre de complément de gamme auprès de certains opérateurs historiques), la plupart des implantations du Groupe sont en retrait.

Dans le domaine des câbles à fibre optique, l'activité recule de 14,1 % sur l'année. Après un premier semestre marqué par de nombreux reports de projets (manque de financements, incertitude sur les modalités de partage des investissements entre opérateurs historiques et alternatifs), le deuxième semestre affiche une progression de pratiquement 20 % attestant du redémarrage progressif de certains projets, notamment en Suède.

En Asie (Corée et Vietnam), la progression est supérieure à 23 % en 2010 par rapport à 2009. Sur les marchés cuivre, comme en Europe, les ventes sont en forte réduction alors que sur la fibre, le Groupe retrouve en Corée, une part de marché significative auprès de l'opérateur national.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires progresse en 2010 de 12,8 % par rapport à 2009, rattrapant le retard affiché à fin juin (- 5,8 %). Au Brésil, la progression est de 27,8 % grâce à un redémarrage de la demande en provenance des opérateurs privés.

### **Réseaux locaux (câbles LAN) :**

En 2010, le Groupe a enregistré un chiffre d'affaires en progression organique de 5,5 % confirmant le rebond constaté dès le deuxième semestre 2009.

Aux États-Unis (plus de 53 % des ventes du segment), le chiffre d'affaires affiche une progression organique de 14,3 % par rapport à l'année 2009 qui avait été marquée par le déstockage chez les distributeurs. En 2010, cet effet est effacé et l'activité se maintient à un niveau satisfaisant malgré la crise du bâtiment. L'activité bénéficie du positionnement du Groupe sur les produits à haute valeur ajoutée tant dans les câbles cuivre (10 Gbits) que dans la fibre optique.

En Europe, le chiffre d'affaires est en recul de 2,5 %. Après un démarrage difficile, l'activité s'est stabilisée à des niveaux qui restent néanmoins faibles. En revanche, la croissance des ventes câbles à plus forte valeur ajoutée et l'impact positif du plan d'adaptation lancé en 2009 en France ont permis un retour à une situation très proche de l'équilibre.

Les ventes de systèmes se maintiennent sur 2010, aidées par les nombreux projets de centres de données pour des grands groupes privés (financiers et industriels) en Europe de l'Ouest et notamment au Royaume-Uni.

En Asie, le chiffre d'affaires est en recul de 1,8 % en 2010 par rapport à 2009. En Chine, l'évolution vers une offre produits et systèmes à plus forte valeur ajoutée a permis de dégager une croissance de 3,9 % en 2010 par rapport à 2009.

Par contre, en Corée, les activités sont en recul en raison notamment de l'arrivée sur le marché de capacités de production concurrentes.

En Turquie, les ventes de câbles LAN vers l'Europe enregistrent en 2010 une progression de 2,7 % par rapport à 2009.

Au Brésil, le chiffre d'affaires est en baisse de 13,4 % en 2010 à périmètre et change constants par rapport à 2009 en raison de la faiblesse de la demande et de la forte concurrence sur cette activité.

**La Marge opérationnelle du métier Télécom** s'élève à 26 millions d'euros en 2010, soit 6,0 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants, contre 23 millions d'euros en 2009 soit 5,5 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants.

**Les infrastructures télécoms** affichent un taux de rentabilité de 5,1 %, contre 8,7 % en 2009. Le deuxième semestre est en forte amélioration (8,2 % à change constant contre 1,6 % à fin juin). Tant pour les réseaux cuivre qu'optique, la faiblesse des volumes au premier semestre a été largement compensée au deuxième semestre par un redémarrage de l'activité et un meilleur mix produits.

La Marge opérationnelle des **réseaux locaux** atteint 6,7 % en 2010 alors qu'elle était inférieure à 3,0 % en 2009. L'amélioration de l'activité en Amérique du Nord ainsi que les réductions de coûts opérées en 2009 en Europe (usine de Fumay) ont largement contribué à ce redressement.

## FILS CONDUCTEURS

Les ventes de Fils Conducteurs s'élèvent à 289 millions d'euros en 2010. À taux de change et périmètre constants, le chiffre d'affaires externe progresse de 21,9 % par rapport à 2009.

### Fil machine :

Le chiffre d'affaires progresse de 28 % à périmètre et change constants en 2010.

En Europe, l'outil industriel est maintenant optimisé pour les seuls besoins internes, les ventes externes devenant marginales (10 millions d'euros). La fermeture du site de Chauny (coulée continue et tréfilerie) fin 2009 et la redistribution des volumes sur les autres sites en France et en Allemagne contribuent à une amélioration significative de la rentabilité qui redevient positive. En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires croît de 33,3 % avec de bons niveaux de marge.

### Fils conducteurs nus :

Les ventes progressent de 8,9 % à taux de change constant grâce essentiellement aux activités en Allemagne, où le chiffre d'affaires progresse de 27,9 % du fait du redémarrage du secteur automobile auquel est destiné une partie des fils conducteurs spéciaux.

### Fils émaillés :

L'activité brésilienne voit ses ventes progresser de 18,4 % en 2010 portées par le redémarrage de la consommation dont ont profité les secteurs de l'électroménager et de l'automobile.

**La Marge opérationnelle du métier Fils Conducteurs** est passée d'une situation d'équilibre à un résultat positif de 7 millions d'euros en 2010, soit 2,4 % du chiffre d'affaires à cours des métaux constants. Les activités européennes, largement restructurées, ainsi que la bonne tenue de cette activité en Amérique du Nord sont pour l'essentiel à l'origine de cette forte progression des marges.

## ACTIVITÉS NON ALLOUÉES

Les métiers supportent chacun une quote-part des coûts de fonctionnement de la Holding (appelés frais centraux) en proportion de leur niveau d'activité.

Par ailleurs, certains produits ou dépenses ne sont pas directement rattachables à une activité opérationnelle spécifique et à ce titre ne sont pas alloués au métier. Ainsi, en 2010 comme en 2009, le Groupe a supporté des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite

aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et à celle d'autres producteurs de câbles. D'autre part, la fermeture de certains sites industriels et la poursuite avec succès en 2010 des efforts de réduction du besoin en fonds de roulement (notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks) ont permis au Groupe de réduire de façon significative son stock-outil. Cette réduction s'est traduite par un effet positif de 37,0 millions d'euros en 2010, identique à 2009, au niveau de la Marge opérationnelle, dont la contrepartie se trouve sur la ligne « stock-outil » du résultat opérationnel. Le stock-outil est en effet retenu à sa valeur historique au niveau de la Marge opérationnelle, plus basse que sa valeur de revente. (Voir note 1.i. de l'annexe aux comptes consolidés au 31.12.2010).

Au 31 décembre 2010, la Marge opérationnelle des activités non allouées s'établit à -13 millions d'euros, comparativement à -11 millions d'euros en 2009.

## **1.2 Autres éléments des comptes consolidés**

### 1.2.1 Effet stock-outil

L'effet stock-outil au 31 décembre 2010 est positif de 89 millions d'euros (net des impacts de réduction de volume, cf. §1.1.2 Activités non allouées) alors qu'il était positif de 18 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Cet effet correspond à l'impact mentionné plus haut (paragraphe 1.1.1 Évolution des résultats) de la valorisation du stock-outil au coût moyen pondéré.

L'effet stock-outil est exclu du calcul de la Marge opérationnelle, dans laquelle les variations de stocks sont comptabilisées sur la base du coût de remplacement conformément aux principes de gestion du Groupe qui couvre le prix du métal contenu dans le câble vendu au client.

### 1.2.2 Dépréciations d'actifs nets

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valorisation de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme actualisées pour les différentes entités opérationnelles.

Cette revue a conduit à comptabiliser une charge sur l'exercice 2010 de 43 millions d'euros qui correspond principalement (à hauteur de 33 millions d'euros) à une dépréciation limitée de l'Unité Génératrice de Trésorerie regroupant les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande. La progression sensible des importations sur le marché australien en provenance de pays à bas coûts qui s'est accompagnée pour Olex de pertes de parts de marché auprès d'un certain nombre de clients, eux-mêmes de plus en plus concurrencés de manière durable, a conduit le Groupe à déprécier, au premier semestre, une partie de la valeur affectée à son portefeuille clients qui avait fait l'objet d'une valorisation spécifique au moment de l'acquisition. Sur la deuxième partie de l'année un complément a été constaté par une dépréciation partielle du goodwill.

Par ailleurs, le goodwill et les autres immobilisations corporelles en Espagne, ont été totalement dépréciés (8 millions d'euros) compte tenu de l'absence de redressement de la situation économique du pays, notamment sur le marché de l'immobilier domestique.

Enfin, le solde concerne les investissements, principalement de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles n'ont pas permis au 31 décembre 2010 d'envisager un renversement de cette position.

Sur l'exercice 2009, le test de valorisation des goodwill avait conduit à comptabiliser une charge nette de 21 millions d'euros dont près de la moitié portait sur la dépréciation partielle du goodwill des 2 sociétés italiennes de câbles spéciaux et pour 5 millions d'euros sur l'activité « Faisceaux », toutes deux fortement affectées en 2009 par la crise. Le reliquat portait sur les investissements de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciées (dont essentiellement la métallurgie).

### **1.2.3 Restructurations**

Les charges de restructurations se sont élevées à 67 millions d'euros en 2010 (voir détail des coûts en note 23 de l'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2010), contre 119 millions d'euros en 2009.

Cette charge correspond principalement à la constitution des provisions relatives aux projets de fermeture de deux usines de câble, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie : Latina en Italie et Lorena au Brésil.

En Italie, l'activité du Groupe dans le domaine des câbles d'infrastructure n'a que rarement atteint l'équilibre malgré les diverses restructurations entreprises par le passé et les importants efforts financiers consentis. La poursuite de la baisse des volumes commandés par les opérateurs d'électricité, tant sur le marché local qu'à l'exportation, notamment en Espagne, n'a pas permis d'envisager d'autre solution que le projet de fermeture définitive du site. 155 personnes sont concernées.

Au Brésil, la très forte baisse du marché des lignes aériennes, principale production de l'usine de Lorena, ainsi que la surcapacité du Groupe en lignes cuivre après l'acquisition en 2008 des activités fils et câbles du groupe Madeco ont conduit à poursuivre la rationalisation des capacités. Ainsi, les productions du groupe au Brésil seront regroupées sur deux sites au lieu de trois.

Le solde des charges de restructurations correspond pour l'essentiel à des dépenses courantes de fermeture consécutives aux activités arrêtées en 2009 (notamment en France).

En 2010, comme en 2009, tous les plans seront accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

### **1.2.4 Variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux**

Le Groupe utilise des contrats d'achat et vente à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour couvrir son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre, aluminium et, dans une moindre mesure, plomb).

La forte volatilité des cours des métaux non ferreux a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de « couverture de flux de trésorerie », au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes de cuivre notamment), mais non encore facturées, et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change qualifiés en comptabilité de couverture de trésorerie : la part dite « efficace » du gain ou de la perte latente de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres, alors que la part « inefficace » est comptabilisée sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ». Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c'est-à-dire l'achat de cathodes de cuivre par exemple) affecte le résultat.

À fin décembre 2010, seules quelques unités ne remplissent pas encore les conditions permettant de qualifier leurs dérivés en instruments de couverture. Pour ces dernières, l'impact de la variation de la juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux est reporté sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » du compte de résultat.

### **1.2.5 Plus et moins-values sur cession d'actifs**

Ce poste affiche une plus-value de 15 millions d'euros correspondant pour moitié aux gains réalisés sur la cession de deux activités : l'une au Maroc au premier trimestre (activité de production de batteries de Nexans Maroc), l'autre au Vietnam (participation majoritaire dans la société LIOA). Le reliquat correspond essentiellement aux plus-values réalisées en 2010 sur la cession de divers terrains.

### **1.2.6 Résultat financier**

La charge financière nette totale s'élève à 84 millions d'euros en 2010, contre 102 millions d'euros en 2009.

Le coût de l'endettement net a augmenté de 11 millions d'euros en raison notamment de l'impact en année pleine de la nouvelle OCEANE 4 % 2016 émise en juin 2009 suite à la décision du Groupe de poursuivre l'allongement de la maturité de sa dette (voir note 24 des états financiers au 31 décembre 2010). Les autres charges financières sont en baisse de 29 millions d'euros, en raison principalement d'une amélioration du résultat de change (+ 4 millions d'euros en 2010 contre - 19 millions d'euros en 2009).

### **1.2.7 Impôts**

En 2010, la charge d'impôt s'élève à 26 millions d'euros, contre 39 millions d'euros en 2009.

En 2009, la charge d'impôt avait été fortement pénalisée par la non-reconnaissance de nouveaux actifs d'impôts différés sur les pertes encourues en 2009 dans certains pays notamment au titre des charges de restructuration. En 2010 en revanche, l'amélioration du résultat imposable de l'année due en partie à la forte croissance des cours du cuivre (effet stock-outil, voir paragraphe 1.2.1) ou à de plus faibles charges de restructurations, mais aussi l'anticipation d'une amélioration de la conjoncture, ont permis une plus grande consommation de reports déficitaires et une reconnaissance d'impôts différés sur pertes fiscales plus importante qu'en 2009.

Le taux effectif d'impôt sur les entités bénéficiaires au 31 décembre 2010 s'élève à 18,1 %, contre 21,4 % au 31 décembre 2009.

### **1.2.8 Principaux flux financiers de la période**

En 2010, Nexans a dégagé 207 millions d'euros de flux de trésorerie en provenance de l'exploitation, contre 461 millions d'euros en 2009 :

- La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement financier brut et impôt) est de 268 millions d'euros en 2010, proche de celle de 2009 malgré des décaissements au titre des restructurations de 68 millions d'euros, contre 44 millions d'euros en 2009.
- La variation nette des actifs et passifs courants est négative de 61 millions d'euros alors qu'elle était positive de 203 millions d'euros en 2009. La poursuite des actions de réduction du besoin en fonds de roulement (BFR) n'a pas permis de compenser intégralement l'impact de la forte hausse des prix du cuivre. Il convient toutefois de souligner que le ratio BFR/Chiffre d'affaires poursuit son amélioration. En effet, le besoin en fonds de roulement opérationnel moyen (clients, stock et fournisseurs) des quatre trimestres 2010 représente 18,5 % du chiffre d'affaires des trimestres annualisés, contre 21,3 % en 2009.

Les dépenses d'investissements nettes ont été limitées à 116 millions d'euros (contre 156 millions d'euros en 2009). Le dividende Groupe payé en 2010 s'est élevé à 28 millions d'euros, contre 56 millions d'euros en 2009.

Au total, l'endettement net du Groupe s'élève à 144 millions d'euros au 31 décembre 2010, soit un niveau stable par rapport au 31 décembre 2009 (141 millions d'euros).

### **1.2.9 Bilan**

Le bilan au 31 décembre 2010 fait apparaître :

- des capitaux propres part du Groupe de 2 164 millions d'euros, en hausse de 288 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009. Cette évolution intègre notamment des écarts favorables de conversion des devises à hauteur de 176 millions d'euros ;

- une dette nette de 144 millions d'euros avec un gearing (dette nette/capitaux propres totaux) de 6,6 % ;
- un besoin en fonds de roulement total de 1 057 millions d'euros, en augmentation de 149 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009, essentiellement sous l'effet de l'augmentation des prix des métaux non ferreux ;
- des provisions pour risques et charges (y compris les provisions pour pensions) de 474 millions d'euros en diminution de 16 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2009 du fait essentiellement de la consommation des provisions pour restructuration ;
- un actif immobilisé, hors impôts différés actifs, de 1 815 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 1 693 millions d'euros au 31 décembre 2009 sous l'effet notamment des variations de change positives de 160 millions d'euros. Le poste « goodwill » (voir note 7 des états financiers au 31 décembre 2010) comprend l'ajustement final (11 millions d'euros) de la survalue constatée sur les activités câbles de Madeco acquises en 2008. L'accord signé en janvier 2011 fixant le complément de prix met fin à la procédure d'arbitrage entre Nexans et Madeco.

### **1.2.10 Autres faits marquants de l'exercice**

#### **a) Plan d'actionnariat salarié**

Nexans a annoncé le 10 février 2010 la mise en œuvre d'une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres (voir paragraphe 8.4 ci-après pour des précisions sur l'opération Act 2010).

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2010 pour un montant de 2,0 millions d'euros et prend en compte une décote reflétant le coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible. Conformément à la recommandation du CNC, le coût d'incessibilité a été calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers soit 6,34 % ; la charge qui aurait été comptabilisée en l'absence de toute décote se serait élevée à 4,9 millions d'euros.

#### **b) Évolutions de périmètre**

En 2010, le Groupe a cédé sa participation de 60 % dans LIOA, une des deux co-entreprises présentes au Vietnam. Cette cession a dégagé une plus-value de 4,3 millions d'euros sur le deuxième semestre 2010, comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat et a eu un impact positif sur la dette nette du Groupe de 9,5 millions d'euros.

LIOA a contribué aux comptes consolidés 2010 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 11,5 millions d'euros et une Marge opérationnelle de 0,4 million d'euros.

## 1.3 Société Nexans SA

### 1.3.1 Activité et résultats

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le chiffre d'affaires s'est élevé à 12 882 063 euros et correspond essentiellement à la facturation du coût des prestations rendues aux filiales du Groupe. Le résultat net ressort en gain à 28 683 911 euros (contre 61 742 534 euros en 2009).

Les capitaux propres de la Société s'établissent à 1 695 792 131 euros, contre 1 671 777 697 euros à la fin de l'exercice précédent.

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de commerce, il est précisé que le solde des dettes fournisseurs de la société Nexans SA s'élevait à 128 240 euros au 31 décembre 2009 et à 1 148 075 euros au 31 décembre 2010 (dans le second cas factures non échues au 31 décembre 2010 et entièrement exigibles au premier trimestre 2011).

### 1.3.2 Proposition d'affectation du résultat 2010 et dividende

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider d'affecter le résultat de l'exercice, soit un bénéfice de 28 683 911 euros de la manière suivante :

|                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| - report à nouveau antérieur       | 272 832 691 euros        |
| - résultat de l'exercice           | 28 683 911 euros         |
| - dotation de la réserve légale    | (59 146) euros           |
| <b>Total bénéfice distribuable</b> | <b>301 457 456 euros</b> |

### Affectation du résultat

(Sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2010, soit 28 604 391 actions)

|                                              |                          |
|----------------------------------------------|--------------------------|
| - 1,10 euro par action                       |                          |
| soit un dividende mis en distribution égal à | 31 464 830 euros         |
| - Report à nouveau après affectation         | 269 992 626 euros        |
| <b>Total</b>                                 | <b>301 457 456 euros</b> |

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action portant le montant total du dividende à 31 464 830 euros sur la base du nombre d'actions constituant le capital social au 31 décembre 2010.

Toutefois, le montant du dividende est susceptible d'être augmenté (et corrélativement le report à nouveau diminué) d'un montant total maximal de 2 051 311 euros pour tenir compte du nombre total maximal de 1 864 828 actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le 31 mai 2011, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions<sup>(1)</sup>.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions seront affectées au report à nouveau.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé que les actions sont toutes de même catégorie et que la totalité du dividende mis en paiement sera éligible à l'abattement de 40 % mentionné au 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts.

Le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices précédents ainsi que le montant des dividendes éligibles à la réfaction de 40 % ont été les suivants :

|                             | <b>Exercice 2007<br/>(distribution en 2008)</b> | <b>Exercice 2008<br/>(distribution en 2009)</b> | <b>Exercice 2009<br/>(distribution en 2010)</b> |
|-----------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------|
| Dividende par action        | 2 €                                             | 2 €                                             | 1 €                                             |
| Nombre d'actions rémunérées | 25 372 103                                      | 27 970 803                                      | 28 101 995                                      |
| Distribution totale         | 50 744 206 €                                    | 55 941 606 €                                    | 28 101 995 €                                    |

(1) Sous réserve en outre des éventuelles options levées entre le 31 mai (date de l'Assemblée Générale) et la date de mise en paiement du dividende, lesquelles options donneront également droit au dividende éventuellement décidé par l'Assemblée 2011.

## 2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

L'engagement des salariés du Groupe a permis de poursuivre les plans d'action engagés en 2009 en réponse à un environnement difficile. Les efforts de réduction des coûts et du besoin en fonds de roulement ainsi que les programmes d'amélioration de la performance opérationnelle des usines ont été renforcés. La rationalisation de l'outil industriel a été poursuivie avec l'annonce de deux nouveaux projets de fermeture de sites, un en Italie, l'autre au Brésil.

Dans les pays émergents, le Groupe a continué à investir dans des projets industriels d'expansion de certaines de ses usines et finalisé son investissement de type *green field* au Qatar. Les investissements ont aussi concerné les domaines clés que sont les systèmes d'information.

En 2010, les salariés de Nexans ont montré la confiance qu'ils portent au Groupe et à son avenir, en participant activement à la quatrième augmentation de capital réservée aux salariés avec un taux de participation de 19,4 % et une progression de plus de 50 % du nombre de salariés ayant souscrit par rapport à la précédente opération en 2008.

### La maîtrise des coûts :

En 2010, plusieurs facteurs ont conduit les Achats du Groupe à réorienter leurs actions :

- La forte variation de certaines devises, qui ont nécessité parfois de rediriger certains flux d'approvisionnement.
- Une tension sur la disponibilité de certaines matières premières plastiques : certains fournisseurs ont réduit leurs capacités en 2009 pour faire face à la baisse de la consommation. En 2010, ils ont fait face à une sous-capacité lors du redémarrage de leur activité, avec pour conséquence un impact sur les prix de marché. La stratégie passée de réduction des situations de monopole a permis à Nexans de faire face à cette nouvelle situation sans conséquence sur sa production, tout en limitant l'impact défavorable sur ses prix d'achat.

Par ailleurs, les Achats ont intensifié leurs efforts dans les domaines suivants :

- Adaptation de la politique d'approvisionnement en cuivre à la nouvelle organisation de la métallurgie au sein du Groupe.
- Extension du périmètre des actions de la direction des Achats à de nouveaux domaines tels que les assurances et la certification qualité et produits.
- Renforcement des actions ciblées en Asie et en Amérique du Sud avec le lancement d'appels d'offres régionaux.
- Fixation des contrats d'énergie (gaz et électricité) à des conditions avantageuses en Australie, en France, au Brésil ou en Amérique du Nord sur des durées supérieures à un an, en profitant d'opportunités tarifaires en cours d'année.
- Poursuite de la recherche de nouvelles opportunités de réduction de coûts dans d'autres domaines notamment celui du fret.

- Mise en œuvre d'actions d'achats « verts » en coopération avec certains fournisseurs : certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) des tourets, compensation carbone des voyages. À ce titre, un nombre important de fournisseurs ont répondu favorablement à notre demande de signature de Charte RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale).
- Amorçage d'un plan complet de refonte des outils Achats sur trois ans, visant à faciliter la consolidation des informations Achats, et à permettre un meilleur suivi des actions engagées.

À ces initiatives portant sur les coûts variables de production, se sont ajoutés des efforts de réduction des frais fixes qui ont permis de stabiliser en 2010 le niveau de frais fixes au même niveau que 2009, les actions entreprises visant notamment à compenser à la fois les effets de l'inflation (à deux chiffres sur certains pays) et du passage d'une période de forte sous-activité à une période marquée par le redémarrage brutal de certains marchés.

### Le support aux opérations et la coordination industrielle :

Le déploiement du programme *Nexans Excellence Way* a été poursuivi en 2010. 57 usines sont maintenant pleinement impliquées et constatent des améliorations opérationnelles tant au niveau des coûts (productivité, réduction des déchets) qu'en ce qui concerne la motivation des salariés, la sécurité et le service au client. Un effort particulier a porté sur la mise en place de la résolution de problèmes sur le terrain et sur une évolution des organisations en ligne avec les modèles de compétences industriels.

- **La Sécurité :** L'amélioration de la sécurité reste un objectif prioritaire du Groupe. 2010 aura connu une nouvelle baisse du taux de fréquence des accidents de travail (- 35 %) et l'objectif d'un taux de fréquence<sup>(1)</sup> usines inférieur à 10 a été atteint (8,9 en 2010). L'analyse systématique de tous les accidents critiques, la réalisation de journées de sensibilisation pour les équipes de direction, l'établissement et la diffusion de standards continuent de renforcer une dynamique forte à travers le Groupe.
- **L'efficacité opérationnelle :** Elle recouvre des sujets essentiels tels que la maîtrise des coûts directs, la réduction des niveaux de stocks ainsi que le service aux clients. L'accent a été mis en 2010 sur la réduction des déchets.
  - Le suivi des consommations matières : en travaillant à la fois sur le déploiement des méthodologies de réduction de déchets et en concentrant l'effort sur les sites les plus contributeurs, les taux de rebut ont été réduits, passant de 5,2 % en 2009 à 4,9 % en 2010.
  - La réduction des stocks : le programme IRIS (*Inventory Reduction and Improved Service*) a poursuivi son déploiement dans l'ensemble des zones. Le niveau des stocks exprimé en jours de ventes (taux de couverture) a connu une nouvelle baisse de près de 3 %, conduisant à

(1) Taux de fréquence des accidents de travail des usines = Nombre total d'accidents de travail des usines avec arrêt de travail supérieur à 24 heures / Nombre total d'heures travaillées x 1 000 000.

une baisse totale de 20 % sur 3 ans. En parallèle, le taux de service au client a été maintenu à 87 %. La poursuite de l'amélioration de ce dernier constituera une priorité pour 2011.

- **La maîtrise des projets industriels :** Les projets d'investissements majeurs font l'objet d'un suivi particulier, aussi bien dans les phases de validation que d'exécution ou de clôture. En 2010, un processus analogue a été mis en place pour les projets de localisation de produits dans le cadre d'opérations visant à accompagner les clients dans de nouveaux pays.

Les équipes centrales de la Direction Industrielle ont également coordonné la gestion des grands projets du Groupe. L'usine du Qatar est maintenant opérationnelle au sein de la société commune QICC (dont Nexans est actionnaire minoritaire). Le projet de construction en Inde dans le cadre de la société commune entre Nexans et Polycab est en cours de réalisation.

#### **Le recours à des moyens informatiques optimisés :**

En 2010, Nexans a continué à rénover et à sécuriser ses infrastructures afin qu'elles puissent soutenir les évolutions des métiers et accompagner le développement externe du Groupe. La téléphonie IP (Internet Protocol) est partie intégrante de cette évolution. Fin 2010, 36 sites utilisent la vidéo via IP et 1000 postes ont été mis en place pour la téléphonie sur IP.

Un projet de transformation des services Informatiques a été lancé au niveau du Groupe afin de créer des services partagés pour gérer les applications stratégiques du Groupe (SAP, Exchange, HFM, BI, portails, etc.). Un partenaire unique a été choisi pour les Data Centers (salles machines et centres de calcul) et une migration progressive des applications Corporate est prévue dans un premier temps.

Dans le même temps, le Groupe a poursuivi le déploiement de ses progiciels de gestion intégrés. SAP a été mis en place au Canada en septembre 2010. Le déploiement de la nouvelle version de SAP ECC6.0 a été effectué en Australie en janvier et en Nouvelle-Zélande en septembre 2010.

Le projet de migration de la version 4.6c spécifique câbles vers la nouvelle version ECC6.0 entre dans une phase active : la Suisse a été choisie comme site pilote. Ce projet important concernera après 2011 des pays comme la France, l'Allemagne, le Benelux, la Norvège, l'Espagne, la Grèce, la Corée et les États-Unis. Le nouveau système est basé sur un cahier des charges des « bonnes pratiques » du Groupe incluant les fonctions logistique, production, achats et finances. Cette nouvelle version prend aussi en compte les demandes résultant du programme *Nexans Excellence Way* visant à améliorer le suivi de la performance industrielle.

Pour les sites moins complexes, plusieurs projets de mise en place de Navision (Microsoft) sont en cours en Chine, au Liban, au Qatar au Nigeria et en Égypte basés sur la nouvelle version de Navision qui intègre aussi les « bonnes pratiques » du Groupe.

Par ailleurs, le déploiement de l'outil de gestion de la relation client (CRM, *Customer Relationship Management*) s'est poursuivi. 500 collaborateurs, qui gèrent les appels d'offres sont d'ores et déjà parties prenantes à un système unique de cotation et de suivi des offres.

La sécurité reste aussi une priorité et les tests réalisés cette année ont donné des résultats satisfaisants. Plusieurs DRP (*Disaster Recovery Plans*) ont été testés avec succès en France, en Norvège, en Suisse, en Allemagne, en Corée, en Suède et en Turquie. Le Groupe a aussi lancé des plans de continuité d'activité pour sensibiliser les entités opérationnelles et préparer les processus à mettre en œuvre en cas d'indisponibilité des systèmes d'information.

Enfin, Nexans a poursuivi sa participation aux groupes de travail du CIGREF (Club informatique des grandes entreprises françaises) permettant d'élargir ses actions de prévention tout en bénéficiant des expériences des autres grands groupes français.

#### **Les principales difficultés rencontrées en 2010 :**

L'activité a atteint un point bas au terme du premier semestre avant d'enregistrer un rebond dans la majorité des activités au cours des derniers mois de l'année. Ce passage d'une situation de sous activité durant plusieurs trimestres d'affilée suivie par une reprise soudaine des commandes ou de projets jusqu'alors reportés dans le temps, a constitué un des enjeux de l'année écoulée.

Parallèlement, une certaine pression sur les marges a été sensible dans certains segments en raison soit d'un environnement de prix très concurrentiel, soit d'une hausse brutale des cours de certaines matières qu'il a été plus difficile que par le passé de répercuter immédiatement au client final. Tous ces éléments ont pesé sur la rentabilité du Groupe en 2010.

Dans ce contexte, le pilotage des actions de restructuration engagées au Brésil et en Italie a été particulièrement complexe.

Enfin, le Groupe a été confronté à des difficultés d'exécution sur certains contrats de l'activité haute tension sous-marine en raison des plans de charge très serrés de l'usine d'Halden et de projets parfois complexes. Une remise à plat de l'organisation ainsi que le renforcement de certains processus industriels clés ont été mis en œuvre et permettent de revenir en fin d'année, à une situation plus normalisée.

### 3. Recherche et Développement

---

Nexans apporte une attention particulière à l'Innovation en développant dans ses laboratoires de nouveaux matériaux et de nouvelles technologies.

L'effort financier pour accompagner ces activités de Recherche et Développement a été maintenu à un niveau élevé malgré la crise et représente 71 millions d'euros pour l'ensemble du Groupe en 2010, contre 64 millions d'euros en 2009.

Afin de mieux répondre aux attentes de ses clients et pour adapter l'Innovation à la croissance du Groupe de ces dernières années, une nouvelle organisation a été mise en place au cours de l'année 2010. Elle repose sur deux niveaux de responsabilité :

- Quatre Centres de Recherche Nexans sont désormais en charge, chacun dans leur domaine de compétence, de la Recherche amont en liaison avec des partenaires extérieurs (universités, laboratoires, organismes de recherche, etc.), de la mise au point de nouvelles technologies et du soutien technique sur les différents sujets de développement. Ils sont à la disposition de l'ensemble des Unités et, à ce titre, sont entièrement financés par le Groupe. Ces quatre Centres de Recherche sont localisés à :
  - Lens, en France, pour la métallurgie,
  - Lyon, en France également, pour les autres matériaux réticulés ainsi que pour la simulation,
  - Nuremberg, en Allemagne, pour les matériaux thermoplastiques,
  - enfin le nouveau centre de Jincheon, en Corée, pour les matériaux élastomères. L'investissement d'un Centre de Recherche Nexans en Corée traduit la volonté du Groupe de déployer ses activités de R&D à l'international.
- 24 réseaux de développement correspondants aux 24 segments de marché identifiés par le Groupe comme étant stratégiques pour sa croissance. Chacun de ces réseaux est responsable dans son domaine de la définition des programmes de développement produits, de la coordination des différentes unités sur ces programmes ainsi que de leur bonne exécution. Il a aussi en charge la détection de nouvelles technologies liées à son segment de marché ainsi que la liaison permanente avec les équipes marketing du Groupe de façon à s'assurer de la cohérence des efforts de développement et des besoins clients. Les responsables de ces réseaux s'appuient sur une unité pilote spécialisée dans le segment de marché considéré. Cette décentralisation des activités de développement permet aux équipes Nexans de se rapprocher des besoins clients, tout en bénéficiant selon les besoins du soutien des quatre centres de recherche.

Par ailleurs, Nexans a mis en œuvre en 2010 une nouvelle politique en matière de gestion des grands projets de recherche et développement. En effet, une vingtaine de projets d'importance stratégique pour le Groupe ont été identifiés à la fin de l'année 2009 et sont pilotés étroitement par la Direction Technique qui en assure également le financement.

Cette nouvelle politique permet de mieux identifier les projets clés au niveau du Groupe tout en définissant des axes prioritaires afin d'accélérer la mise au point de nouvelles solutions.

Parmi les réalisations de l'année 2010, on peut noter les éléments clés suivants :

- mise au point de solutions innovantes pour le courant continu : câbles extrudés et extrémités supraconductrices à 200 kV,
- développement de nouveaux produits pour les *smart grids*,
- poursuite du développement de limiteurs de courant pour la protection des réseaux électriques Moyenne Tension,
- qualification de lignes aériennes de nouvelle génération à cœur composite,
- déploiement des solutions INFIT® pour les câbles de sécurité au feu ainsi que de la gamme ALSECURE® sans halogènes,
- nombreuses réalisations dans le domaine de l'Industrie (câbles marine, nucléaire, photovoltaïque, éoliennes, etc.).

Enfin, sur l'ensemble de l'exercice 2010, le dépôt de 75 brevets établit un nouveau record et conforte la solidité du portefeuille Nexans.

### 4. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2010

---

Le Groupe n'a pas connaissance d'événement important survenu depuis la clôture de l'exercice 2010.

### 5. Orientations et perspectives

---

Le dernier trimestre de l'année 2010 aura été marqué par une nette amélioration de la conjoncture avec notamment une reprise marquée des volumes dans l'ensemble des métiers du Groupe. Toutefois, la progression attendue de l'activité ne devrait pas permettre de retrouver dès 2011 les niveaux de chiffre d'affaires d'avant-crise. Les marges devraient se redresser progressivement en raison du maintien d'un environnement prix toujours très concurrentiel, de la forte hausse de certaines matières et du poids des contrats moyen, long terme entrés en carnet au plus fort de la crise.

Dans ces conditions, le Groupe continuera à se mobiliser autour de quelques actions clés :

- vigilance sur l'évolution des prix de vente,
- poursuite des efforts de réduction du BFR,
- optimisation de l'outil industriel afin de gérer au mieux la forte reprise des volumes dans certaines activités, notamment projets en faisant de l'excellence industrielle un facteur de compétitivité accru pour le Groupe,
- maintien des efforts engagés en matière d'exécution des contrats dans la haute tension sous-marine afin de revenir au plus vite à une situation complètement normalisée,
- poursuite de la réflexion sur le devenir de certains sites dans le cas où la situation concurrentielle du Groupe ne permettrait pas d'envisager un redressement durable des activités concernées,

- déploiement d'un programme d'excellence commerciale *customer orientation*,
- reprise d'un programme de développement ambitieux d'investissement notamment au grand international.

Pour l'ensemble de l'année 2011, les ventes devraient poursuivre leur amélioration et donc s'inscrire en forte progression, notamment comparativement au premier semestre 2010. La rentabilité opérationnelle du Groupe a touché un point bas en 2010, elle devrait nettement progresser en 2011. Tout en reconnaissant la sensibilité du modèle à l'ampleur de la reprise de l'activité et à l'aléa que fait peser l'évolution des prix des matières premières, le Groupe considère qu'il pourrait atteindre un taux de Marge opérationnelle de l'ordre de 5,5 % en 2011.

## 6. Facteurs de risque

Le rapport du Président du Conseil d'Administration préparé conformément à l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce pour l'exercice 2010 décrit l'organisation et les procédures mises en place au sein du Groupe en matière de gestion des risques.

### 6.1 Risques juridiques

#### 6.1.1 Risques de non-conformité aux lois et règlements et aux normes

Le Groupe n'est pas soumis à une réglementation particulière du fait de son activité. Néanmoins, compte tenu de la diversité de ses implantations géographiques, le Groupe est tenu au respect de nombreuses législations et réglementations nationales et régionales, notamment commerciales, douanières et fiscales. Tout changement dans l'une de ces réglementations et de leurs modalités d'application à Nexans pourrait entraîner une baisse de la rentabilité et des résultats du Groupe.

Notamment, Nexans a mis en œuvre, sous la direction des Achats Groupe, un projet visant à assurer la conformité des produits vendus avec le règlement européen REACH, entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007. Le Groupe a poursuivi ses efforts en 2010, en particulier en vue de l'enregistrement de certaines substances utilisées par le Groupe. Le déploiement du projet sur l'ensemble des sites européens du Groupe a conduit à la mise en place de procédures et bonnes pratiques pour intégrer les exigences réglementaires lors de l'achat des matières premières, la conception d'un nouveau produit, la production et la vente des câbles.

#### 6.1.2 Enquêtes de concurrence

Le risque juridique auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque relatif aux enquêtes de concurrence :

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Les enquêtes en cours à ce jour sont conduites par la Commission européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis ainsi qu'au Brésil (notifiée

en 2010) dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont été clôturées.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités européennes et américaines et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

Le Groupe a pris des mesures afin d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, notamment ceux relatifs aux règles de concurrence. Dans ce cadre, le Groupe a mis à jour en 2008 puis actualisé en 2010 son Code d'Éthique et de Conduite des Affaires, lequel fixe les principes que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il est diffusé largement dans le Groupe.

Au premier semestre 2009, le Groupe a par ailleurs adopté un Programme Mondial de Conformité aux Règles de Concurrence (*Competition Compliance Program*), lequel définit les principes fondateurs destinés à assurer la stricte conformité du Groupe au droit de la concurrence. Au nombre des principes adoptés figurent en particulier la diffusion effective des procédures et standards de conformité du Groupe auprès des collaborateurs et l'obligation de strict respect de ces procédures ainsi que la poursuite de programmes de formation interne au sein des entités en vue d'une constante et meilleure sensibilisation des collaborateurs aux risques liés aux pratiques illicites.

La réalisation du Plan d'Actions Annuel défini par le *Competition Compliance Program* en mai 2009 a fait l'objet d'un audit interne en 2010. Le rapport d'audit, qui a constaté l'avancement du plan d'action et confirmé l'adéquation des moyens de contrôle interne mis en place, a été présenté au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration de Nexans en juillet 2010.

Un nouveau Plan d'Actions Annuel a été arrêté et communiqué à tous les responsables locaux du Groupe en juillet 2010. Ce nouveau plan vise notamment, outre la poursuite des actions de formation des collaborateurs du Groupe et de sensibilisation aux problématiques de droit de la concurrence, la remise à tout salarié du Groupe du Code d'Éthique et de Conduite des Affaires et la signature, par l'ensemble des commerciaux du Groupe et de leur management, d'un certificat annuel confirmant le respect des règles édictées dans la procédure groupe Lignes Directrices en matière de Conformité au Droit de la Concurrence.

Le Groupe dispose de règles et de procédures de contrôle interne en vue de gérer les risques liés à la non-conformité aux lois, qui ont été renforcées de manière continue depuis plusieurs années (voir également la partie Contrôle Interne du Rapport du Président 2010).

Néanmoins, les procédures mises en place par le Groupe ne peuvent garantir que les risques et les problèmes seront totalement maîtrisés ou éliminés.

### **6.1.3 Risques de litiges**

Le Groupe est exposé, par son activité, à des litiges commerciaux et techniques.

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est confronté à des risques juridiques découlant des relations nouées avec des partenaires, clients ou fournisseurs. En particulier, le Groupe est engagé dans plusieurs contentieux principalement liés aux contrats (voir notamment paragraphe 6.2.1 ci-dessous) (voir également paragraphe 6.2.7 en matière environnementale).

## **6.2 Risques liés à l'activité**

### **6.2.1 Risques liés aux responsabilités contractuelles**

#### **Responsabilité du fait des produits**

L'activité de Nexans l'expose à des actions en responsabilité du fait des produits ou à des allégations selon lesquelles ses produits sont responsables de dommages causés à des tiers ou à des biens. Nexans garantit les performances de ses produits, parfois sur de longues durées. En outre, les garanties consenties à Nexans dans les contrats d'approvisionnement en matériaux ou composants que le Groupe utilise dans la production n'ont pas toujours la même étendue que celles accordées par Nexans à ses propres clients (par exemple, les tubes en acier dans les câbles ombilicaux ou les fibres optiques dans les câbles à fibre optique).

Le cas suivant n'a pas donné lieu à provision, parce que les critères de constitution n'étaient pas réunis. Il concerne des câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe et vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant de harnais les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Le constructeur automobile européen aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale estime que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabriquant de harnais, ce que le fabricant de harnais et Nexans réfutent. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui concernerait environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime à ce stade que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

#### **Contrats relatifs à des projets clés en main**

L'essentiel des contrats de fourniture et d'installation de câbles dans le cadre de projets d'infrastructures clés en main est lié aux activités de câbles haute tension terrestres et sous-marins, lesquelles avoisinent 16 % du chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux constants. La valeur individuelle de ces contrats est souvent élevée et ils contiennent des clauses de pénalité et de responsabilité applicables dans le cas où Nexans ne remplirait pas ses engagements de calendrier et/ou de qualité (par exemple, défauts techniques nécessitant une intervention lourde après installation suite à une non-conformité des produits résultant d'un dysfonctionnement lors de la production).

En outre, un certain nombre de contrats clés en main sont exécutés dans le cadre de consortiums formés par le Groupe Nexans et un fabricant et/ou prestataire ou avec le concours significatif d'un tel fabricant ou sous-traitant. Dans ce contexte, Nexans partage dans une certaine mesure les risques d'exécution de son partenaire.

La mise en cause éventuelle de Nexans dans ce cadre, du fait de l'importance des pénalités encourues, de l'éventuel remplacement de tout ou partie des câbles, des demandes de dommages-intérêts, de l'extension de la période de garantie ou encore en raison de l'effet des retards sur l'équilibre financier des projets, serait susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats de Nexans.

Dans les cas où Nexans est confronté à de telles mises en cause, il en tient compte dans la reconnaissance des marges comptabilisées sur ces contrats comme décrit à la note 1.g de l'annexe aux comptes consolidés.

À titre d'exemple, l'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'État chinois, a contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans a constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui couvre la transaction conclue avec le client début 2011 sur les travaux passés.

Un autre problème sur ce projet concerne le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros a été résolue.

Enfin, le différend avec ce sous-traitant se poursuit à fin 2010, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame au sous-traitant le remboursement des éventuels préjudices (retards) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

À fin 2010, certains contrats conclus par le Groupe sont susceptibles de donner lieu à des difficultés dans l'exécution sans que le Groupe considère que ces difficultés soient de nature à justifier la constitution de provisions dans ses comptes ou de les mentionner en tant que passifs éventuels.

### Contrôle des risques

Les contrats importants conclus par le Groupe sont soumis à une procédure d'évaluation systématique des risques, toutes les offres commerciales supérieures à 5 millions d'euros étant soumises au Comité Groupe de revue des offres contractuelles. Une attention particulière est portée à la sensibilisation des commerciaux aux risques dans les contrats de vente et à la négociation des conditions contractuelles avec une implication de la direction juridique du Groupe.

Pour limiter le risque relatif à la responsabilité du fait des produits, le Groupe a mis en place des processus de contrôle sur la qualité de ses produits. Un nombre important d'unités de Nexans sont certifiées ISO 9001 ou 9002 selon les besoins. Chaque unité suit mensuellement un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer les progrès en matière de qualité et de satisfaction client.

Nexans dispose actuellement d'une assurance responsabilité du fait des produits, qu'il considère adaptée aux pratiques du secteur et dont les montants de garantie excèdent largement les sinistres survenus dans le passé. Néanmoins, Nexans ne peut garantir que les assurances souscrites seraient suffisantes pour couvrir les actions en responsabilité intentées contre lui (se reporter au paragraphe 6.4 ci-après) car les montants de garanties, bien qu'importants, sont limités annuellement et les couvertures sont soumises aux exclusions classiques pour ce type de police telles qu'en particulier le coût du produit lui-même et les pénalités de retard.

### 6.2.2 Risques liés à la dépendance clients

En termes de risque clients, Nexans se caractérise par une grande diversité de ses métiers (câbles pour infrastructure, bâtiment et industrie, de type énergie et télécommunications), de ses clients finaux (distributeurs, fabricants d'équipement, opérateurs industriels, opérateurs publics...) et de sa base géographique. Cette diversité constitue à l'échelle du Groupe un facteur de protection. À ce titre, aucun client ne représente plus de 4 % du chiffre d'affaires consolidé en 2010.

Cependant, certains clients peuvent représenter une part essentielle de l'activité d'une unité de production spécifique et la perte d'un client pourrait avoir des conséquences locales significatives, et en particulier entraîner la fermeture d'ateliers de production.

Par ailleurs, compte tenu du niveau du résultat opérationnel et des conditions de marché difficiles, la perte d'un client, notamment dans des activités où le nombre d'acteurs est réduit, telles que la construction navale, l'aéronautique ou l'industrie automobile, pourrait affecter les résultats de Nexans.

Enfin, la demande pour certains produits est liée à l'environnement économique propre du secteur d'activité concerné, comme par exemple l'industrie pétrolière.

### 6.2.3 Risques liés aux matières premières et à l'approvisionnement

Le cuivre, l'aluminium et les plastiques sont les principales matières premières utilisées par Nexans, étant précisé que le cuivre et l'aluminium représentent à eux seuls l'essentiel des achats de matières premières du Groupe. Les fluctuations de cours et la disponibilité des produits ont donc un impact direct sur ses activités. À ce jour, Nexans a toujours été en mesure d'obtenir des approvisionnements suffisants, à des prix commercialement raisonnables. Dans le domaine du cuivre, une pénurie mondiale ou des interruptions d'approvisionnement seraient susceptibles d'avoir un effet défavorable sur les résultats de Nexans, même si pour réduire ce risque, le Groupe a, dans la mesure du possible, élargi ses sources d'approvisionnement. La situation est, sous certains aspects, comparable pour les produits dérivés du pétrole (PE, PVC, plastifiants...). L'incapacité à obtenir des matières premières à des prix commercialement raisonnables pourrait avoir un effet défavorable sur les activités et les résultats de Nexans.

La politique Groupe consiste à avoir toujours au moins deux fournisseurs pour toute matière ou composant utilisé dans la fabrication des produits. Il peut exister quelques cas isolés d'approvisionnement à partir d'une source unique, notamment des matières premières utilisées pour la production des câbles haute tension. En 2008, les équipes Achats de Nexans ont lancé un programme visant, avec l'aide des services Développement et Recherche, à limiter les situations d'approvisionnement unique et des progrès ont été réalisés dans ce sens. Nexans n'a pas eu à souffrir en 2010 de pénurie de matières premières malgré une situation d'approvisionnement parfois très tendue.

La consommation de cuivre en 2010 s'est élevée à 450 000 tonnes (hors volumes transformés pour le compte des clients 60 000 tonnes). Dans le cadre de sa politique d'achats visant à garantir l'approvisionnement de certaines matières premières, tant en termes de quantités que de formules de prix (par exemple, cours LME plus prime), le Groupe était lié jusqu'à fin 2010 avec un fournisseur pour l'achat de cathodes de cuivre dont les tonnages annuels sont fixés en fin d'année pour l'année suivante. Un nouveau contrat est en cours de négociation début 2011 pour la période 2011-2013. Pour ses autres besoins, Nexans conclut avec d'autres producteurs de cuivre, des contrats annuels d'achat de cathodes portant sur des quantités déterminées. Nexans a ainsi pris des engagements sur environ 300 000 tonnes de cuivre pour 2011.

La consommation d'aluminium en 2010 s'est élevée à 149 000 tonnes. Sur le marché du fil aluminium, le Groupe sécurise ses approvisionnements en prenant des engagements fermes d'achat sur des quantités minimales pour environ 40 000 tonnes par an pour la période 2008-2012. Cette politique s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec deux grands producteurs mondiaux.

#### Synthèse des engagements cuivre et aluminium au titre de contrats d'achat ferme (*take or pay*) ou accords :

| Matière première | Montants des engagements<br>(en Ktonnes) |                    |                    | Valeur<br>de marché | Objectif de<br>détention |
|------------------|------------------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------------|
|                  | 2011                                     | 2012               | 2013               |                     |                          |
| Cuivre           | 300                                      | 200 <sup>(1)</sup> | 100 <sup>(1)</sup> | LME                 | Own use                  |
| Aluminium        | 40                                       | 47                 | -                  | LME                 | Own use                  |

(1) Montant non définitif.

Il est à noter que, s'agissant de produits faisant l'objet de cotations sur des marchés réglementés, un hypothétique excédent de quantités achetées par rapport aux besoins est à ce titre cessible, avec néanmoins un coût potentiel lié à un écart éventuel sur le prix.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de matières premières (cuivre et aluminium) sont décrits dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques financiers), paragraphe d (Risques sur les cours des métaux). La sensibilité des résultats du Groupe aux cours du cuivre est présentée au paragraphe g (Analyse de sensibilité aux risques de marché) de la même note.

Sauf en ce qui concerne quelques contrats d'énergie de faible valeur à l'échelle du Groupe, les contrats conclus par le Groupe pour les autres matières premières sont négociés annuellement sans engagement d'achat ferme et les commandes sont passées au mois le mois en fonction des besoins.

Les risques liés à l'approvisionnement en matières premières font l'objet d'un suivi spécifique par chaque acheteur de famille de produits concernée.

#### **6.2.4 Risques géopolitiques dans les zones de développement à croissance élevée**

L'expansion du Groupe s'appuie notamment sur certaines zones de développement à croissance élevée mais à risques géopolitiques importants. En 2010, le Groupe a réalisé environ 13 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans la zone MERA (Moyen-Orient, Russie, Afrique) et moins de 3 % de son chiffre d'affaires à cours des métaux non ferreux courants dans les pays classés par la Coface comme pays présentant un environnement économique et politique très incertain ou un risque très élevé.

#### **6.2.5 Risques liés à la situation concurrentielle de Nexans**

L'industrie du câble reste encore relativement fragmentée au niveau régional et mondial et les marchés du câble, des fils et des systèmes de câblage sont très concurrentiels. Le nombre et la taille des concurrents de Nexans varient en fonction des marchés, des zones géographiques et des lignes de produits concernés. À ce titre, le Groupe se trouve en concurrence avec plusieurs entreprises dans chacune de ses activités. Par

ailleurs, pour certaines d'entre elles et sur certains marchés géographiques, il est possible qu'un ou plusieurs des principaux concurrents du Groupe disposent de positions, de compétences ou de ressources plus importantes que celles de Nexans. En Europe, où le Groupe réalise environ 50 % de son chiffre d'affaires par destination, les concurrents les plus significatifs sont Prysmian, Draka et General Cable.

Au cours des dernières années, les producteurs de câbles ont dû faire face à la crise des marchés des télécoms et à la progression régulière des échanges de certains types de câbles à faible valeur ajoutée entre pays d'une même région. Cela s'est traduit par des programmes de restructuration chez de nombreux acteurs pour réduire les capacités de production devenues excédentaires. Cependant, la structure de l'industrie n'a pas fondamentalement évolué au-delà des mesures correctives citées ci-dessus et reste relativement fragmentée aux niveaux régional et mondial.

En parallèle, le développement de nouveaux marchés, pays émergents en particulier, a favorisé l'apparition de nouveaux acteurs.

Dans la mesure où un certain nombre de produits (câbles, fils ou accessoires) obéissent aux spécifications de l'industrie et peuvent être interchangeables avec les produits de ses principaux concurrents, nationaux ou internationaux, Nexans peut connaître sur certains marchés une forte pression concurrentielle. Pour les marchés de l'industrie, les clients OEMs (*Original Equipment Manufacturers*) utilisent des produits moins normalisés et Nexans doit sans cesse développer de nouveaux produits pour répondre à des cahiers des charges toujours plus exigeants. Les principaux facteurs de compétitivité dans l'industrie du câble sont : le coût, le service, la qualité des produits, leur disponibilité, la couverture géographique et l'étendue de la gamme des produits offerts.

Dans ce contexte, Nexans doit sans cesse investir et améliorer sa performance afin d'être en mesure de préserver ses avantages concurrentiels sur certains marchés. Nexans poursuit par ailleurs ses efforts en matière de recherche et développement, de logistique et de marketing, afin de se différencier favorablement de ses concurrents. Pour faire face à la pression concurrentielle sur les prix, Nexans s'efforce également de réduire ses coûts au travers de plans d'amélioration de la performance industrielle et d'un effort continu de rationalisation de ses productions.

### **6.2.6 Risques liés aux technologies utilisées**

Pour rester compétitif, Nexans doit tenir compte des avancées technologiques dans le développement de ses propres produits et procédés de fabrication, voire les anticiper. La demande croissante de produits consommant moins d'énergie, de produits recyclables et moins polluants et surtout de solutions économiques, impose de concevoir des procédés de fabrication innovants, d'utiliser de nouveaux matériaux et de développer de nouveaux fils et câbles. La plupart des marchés sur lesquels Nexans est présent ont tendance à privilégier l'utilisation de produits de haute technologie, il est donc important que Nexans entreprenne des études de base lui permettant d'accéder aux technologies nécessaires et acceptées par le marché. Corrélativement, malgré les efforts du département Recherche et Développement et la surveillance permanente de l'évolution des technologies potentiellement concurrentes, il ne peut être garanti que les technologies actuellement utilisées par Nexans ne seront pas ultérieurement supplantées par de nouvelles technologies développées par ses concurrents ou sujettes à des accusations de contrefaçon de la part de ces derniers.

Nexans est régulièrement partie prenante à des actions ou réclamations initiées par ou contre des concurrents pour contrefaçon. Dans le passé, les conséquences financières de tels contentieux n'ont pas été significatives pour le Groupe.

### **6.2.7 Risques industriels et environnementaux**

Nexans est un groupe industriel et en tant que tel, est confronté aux risques d'intégrité de ses sites de production et de pannes majeures de machines. Le Groupe organise avec l'assureur en dommages un plan d'audit systématique afin de conseiller le Groupe dans la prévention de ces risques. Par ailleurs, le Groupe a mis en place diverses initiatives de réduction des coûts et de restructurations de certains sites, lesquelles pourraient donner lieu à des difficultés de mise en œuvre ou ne pas permettre de générer toutes les réductions de coûts espérées.

Compte tenu de la place majeure qu'occupe le Groupe sur les marchés des câbles sous-marins d'énergie haute tension, de la nécessité à cet égard de disposer d'un navire câblé adapté pour l'exécution de certains contrats d'installation dans les délais imposés et de l'étroitesse du marché pour de tels navires, Nexans est propriétaire de son propre navire, le Skagerrak, qui est l'un des rares navires au monde spécialement conçus pour le transport et la pose de câbles sous-marins haute tension.

Nexans, comme tout opérateur industriel, est soumis à un nombre important de législations et réglementations en matière d'environnement dans chacun des pays dans lesquels il exerce ses activités. Ces législations et réglementations imposent des normes de protection de l'environnement de plus en plus strictes concernant, notamment, les émissions atmosphériques, l'évacuation des eaux usées, l'émission, l'utilisation et la manipulation de matières ou de déchets toxiques, les méthodes d'élimination des déchets ainsi que la remise en état et la dépollution de sites. Ces normes exposent Nexans à un risque de mise en jeu de sa responsabilité et à des coûts importants (responsabilité relative aux activités actuelles ou passées ou liées à des actifs cédés, par exemple).

Un système de pilotage environnemental interne fonctionne depuis plusieurs années, basé sur un engagement volontaire du Groupe. Ce processus a pour objectif d'obtenir le label EHP (Environnement Hautement Protégé) délivré après un examen des sujets traités dans le cadre d'un questionnaire approfondi abordant 12 thèmes environnementaux et envoyé aux sites industriels du Groupe. Pour plus d'information à cet égard, se reporter au paragraphe 16.1 du présent Rapport de gestion.

Aux États-Unis, les activités de Nexans sont soumises à des législations environnementales édictées au niveau fédéral et par les États, qui peuvent rendre responsables certaines catégories de personnes définies par la loi en les exposant à la totalité des coûts de remise en état liés à la pollution de l'environnement sans qu'il soit tenu compte de l'existence d'une éventuelle faute ou de la conformité à la réglementation des activités concernées. À ce jour, Nexans n'est impliqué dans aucune procédure de ce type. Cependant, aucune assurance ne peut être donnée qu'une telle procédure ayant un effet négatif significatif n'existera pas à l'avenir.

D'une façon générale, Nexans fait l'objet de diverses demandes ou réclamations en matière d'environnement dans le cadre de l'exercice normal de ses activités. Nexans considère qu'au vu du montant de ces réclamations, de l'état des procédures ainsi que de son évaluation des risques encourus et de sa politique de provisionnement, il est peu probable que ces demandes affectent de manière significative sa situation financière et ses résultats futurs.

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 6,5 millions d'euros (dont 2 millions relatifs à la remise en état de sites dont la fermeture est en cours). Ces provisions incluent notamment à titre principal un litige à Duisburg en Allemagne avec les cessionnaires d'un terrain et une municipalité concernant la contamination des sols et de la nappe phréatique. La contamination du sol est ancienne, les coûts de dépollution ne sont pas encore arrêtés et la responsabilité pleine et entière de Nexans n'est pas établie. Nexans a néanmoins constitué une provision pour couvrir une éventuelle responsabilité pour les coûts de dépollution.

Elles incluent aussi le nettoyage d'une décharge sur le site de sa filiale en Suède et d'autres coûts de remise en état ou de nettoyages ponctuels des sols, prévus ou en cours, suite à l'utilisation de produits tels que solvants et huiles. En outre, d'éventuelles dépenses pourraient être effectuées visant à la dépollution de sites fermés et susceptibles d'être cédés, dépenses que le Groupe estime inférieures à la valeur de marché des sites considérés. En outre, Nexans a entrepris des études de site pour déterminer si des éventuelles actions de dépollution sont nécessaires.

Nexans estime que la part non provisionnée des coûts d'éventuelles remises en état des sites ne devrait pas impacter de manière significative ses résultats.

Nexans ne peut garantir que des événements futurs, notamment des modifications dans la législation, le développement ou la découverte de nouveaux éléments de faits ou conditions ne puissent pas entraîner de coûts supplémentaires qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

#### **6.2.8 Position de Nexans concernant l'amiante**

La fabrication des produits Nexans n'implique pas de manipulation d'amiante.

Dans le passé (et pour répondre notamment aux spécifications de l'armée française), l'amiante a été utilisé de façon limitée pour améliorer l'isolation de quelques types de câbles destinés aux applications militaires. Il a également servi dans la fabrication de fours pour fils émaillés sur deux sites français, activité arrêtée depuis plusieurs dizaines d'années.

À fin 2010, en France, 60 personnes ont été déclarées en maladie professionnelle, dont 9 sont actuellement en procédure à l'encontre de leur employeur. Par ailleurs, 55 collaborateurs (25 chez Nexans France et 30 chez Nexans Copper France – ex-SCCC) bénéficient d'un suivi médical. En dehors de la France et outre le fait que certains salariés aient été reconnus par le passé en maladie professionnelle, le Groupe a connaissance de quatre réclamations ou procédures judiciaires liées à l'amiante. La Direction considère que ce risque n'est pas de nature à affecter de manière significative la situation financière du Groupe ou ses résultats.

### **6.3 Risques financiers**

Cette section est à lire en relation avec la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés (Risques financiers). Une analyse de sensibilité pour l'année 2010 est par ailleurs présentée dans la même note.

#### **Risque de liquidité**

Les principaux risques de liquidité du Groupe tiennent :

- aux obligations de remboursement de sa dette existante, principalement constituée d'un emprunt obligataire à horizon 2017, de deux emprunts convertibles à échéance 2013 et 2016, d'un programme de titrisation de créances commerciales auquel participent deux filiales et, dans une moindre mesure, de dettes à court terme généralement localisées dans certaines filiales du Groupe,
- au financement de ses besoins futurs, et
- au respect des ratios de covenants attachés au crédit syndiqué souscrit par le Groupe et aux clauses de défaut croisé applicables aux obligations citées ci-dessus.

Le détail des besoins et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie, lignes de crédit, notation financière) et la politique de gestion et de suivi de la liquidité sont décrits en notes 24 et 26(a) de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Risques de marché (taux, change)**

Nexans considère que sa structure de financement, décrite en note 26(b) de l'annexe aux comptes consolidés, ne l'expose pas à un risque spécifique de taux d'intérêt et n'utilise pas habituellement d'instruments de couverture du risque de taux. Se reporter également à la note 26 (f) pour une analyse de sensibilité à une variation des taux d'intérêt.

Le risque de change auquel est exposé le Groupe est détaillé en note 26(c) de l'annexe aux comptes consolidés. Le Groupe considère que son exposition au risque de change sur ses flux d'exploitation est globalement limitée en raison de la structure même de son activité, dont la dimension est largement locale, exception faite (pour l'essentiel) des contrats à l'export de l'activité Haute Tension. Les couvertures de change mises en place par le Groupe visent à ramener les flux des entités opérationnelles dans leur monnaie fonctionnelle. Se reporter également à la note 26 (f) pour une analyse de sensibilité à la fluctuation des deux principales devises d'exposition du Groupe à savoir le dollar américain et la couronne norvégienne.

En raison de sa présence internationale, le Groupe est par ailleurs exposé à un risque de conversion sur certaines devises comme notamment le dollar américain, le real brésilien, le dollar australien ou le peso chilien. Ce risque est suivi par la Direction Financière du Groupe, mais ne fait l'objet que de couvertures limitées et spécifiques, leurs coûts et leurs incidences sur la trésorerie étant notamment jugées prohibitives.

#### **Risque sur les cours des métaux**

En raison de son activité, le Groupe est exposé à la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure, aluminium et plomb). Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats à terme (*futures*) sur les Bourses des métaux. La politique de gestion du risque sur métaux non ferreux, l'impact potentiel de la variation des cours du cuivre et les couvertures mises en place sont décrites en note 26(d) et 26(f) de l'annexe aux comptes consolidés.

#### **Risque de crédit client**

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie, détaillé en note 26(e) de l'annexe aux comptes consolidés, provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir le risque de change et sur les métaux non ferreux.

## 6.4 Assurances

Nexans a mis en place des programmes d'assurance Groupe depuis 2003 dont bénéficient les sociétés détenues à plus de 50 % et dans lesquelles Nexans exerce le management. Les entités acquises sont progressivement intégrées dans la plupart des programmes. Compte tenu de la difficulté d'appliquer certains programmes dans certains pays, des assurances sont souscrites parfois localement en liaison avec la Direction des Assurances dans des pays à l'exemple du Brésil ou du Nigeria.

Les programmes d'assurance sont négociés avec des assureurs de premier rang sous la forme d'accords de durée pluriannuels, quand cela est possible ; ils sont assortis de clauses de sortie en faveur de l'assureur. Leurs limites sont établies sur la base d'une analyse de l'expérience de la Société et sur les conseils de ses courtiers. Elles dépassent en général le montant maximal des sinistres assurés et encourus par le Groupe dans le passé. Néanmoins, ces polices sont limitées en montant et ne couvrent pas l'intégralité du risque en raison des limites de montant et de nature (par exemple, non-couverture de la valeur des produits de remplacement dans la police responsabilité civile).

Le Groupe fait appel à l'expertise de réseaux mondiaux de courtage d'assurance pour l'aider à maîtriser et gérer son risque dans l'ensemble des pays où il est présent.

Le coût global des polices d'assurance (hors assurances de personnes) placées au niveau du Groupe représente moins de 0,5 % du chiffre d'affaires de Nexans à cours des métaux non ferreux constants.

Les principaux programmes d'assurance Groupe industriels et opérationnels (hormis un programme de responsabilité civile des mandataires sociaux) sont les suivants :

### Dommages-pertes d'exploitation

Les risques couverts sont les dommages matériels non exclus ainsi que les pertes d'exploitation consécutives à un accident soudain affectant les actifs de Nexans assurés.

Certaines zones géographiques bénéficient de couvertures plus limitées pour les risques de catastrophes naturelles telles que les zones à haut risque sismique (par exemple : Grèce, Italie, Turquie, Japon, Liban).

Nexans a poursuivi ses efforts en matière de prévention des risques industriels en mettant en place un programme d'investissement spécifique dont la réalisation s'étale sur 3 ans. Ce programme a été établi en étroite collaboration entre la Direction Industrielle et les experts de l'assureur Dommages du Groupe. Ces experts visitent régulièrement les sites industriels Nexans, établissent des recommandations précises pour améliorer la prévention et la sécurité et suivent l'exécution de ces recommandations.

### Responsabilité civile (générale, environnementale, aéronautique et spatiale)

Les risques couverts sont la responsabilité des sociétés du Groupe pour les dommages qu'elles peuvent causer aux tiers dans le cadre de leur activité (exploitation) ou du fait de leurs produits. Les risques liés à l'environnement et aux activités aéronautiques et spatiales font l'objet de contrats spécifiques.

Dans le domaine de la responsabilité civile du fait des produits aéronautiques et spatiaux, la garantie des dommages causés aux tiers est limitée à des occurrences d'accidents extrêmes ou à des décisions de maintien au sol des appareils demandées par les autorités nationales ou internationales de l'aviation civile et exclut tout autre type de sinistre. Il ne faut pas exclure que des sinistres peu fréquents et de forte intensité puissent le cas échéant dépasser très largement les montants assurés (ou les garanties obtenues dans les polices) et affecter significativement les résultats de Nexans.

Les acteurs tiers et les fournisseurs du marché des assurances utilisent de plus en plus souvent les possibilités de recours auprès des tribunaux pour réduire ou dépasser la portée des engagements contractuels. Les décisions de recours en justice créent un aléa supplémentaire sur la proportion du transfert des risques.

### Transport

Les risques couverts sont les flux du Groupe tant en approvisionnement qu'en livraison ou transfert entre sites, quel que soit le moyen de transport utilisé.

### Tous risques chantiers terrestres et pose de câbles sous-marins

Les chantiers de pose de câbles, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, sont couverts par deux programmes spécifiques adaptés à l'activité en question.

### Crédit court terme garantissant les encours de certains clients tant domestiques qu'à l'exportation

La police crédit court terme a été mise en place progressivement (environ 80 % des pays en 2010) pour une certaine partie de leur chiffre d'affaires dans le cadre d'un programme pluriannuel renouvelé.

### Couverture du navire câblé Skagerrak

Le navire câblé Skagerrak est couvert par des assurances de type Dommages et Pertes (*Hull & Machinery/Loss of Hire*) et Responsabilités (*Protection & Indemnity*).

## **Captive d'assurance**

Nexans participe indirectement aux risques assurés au travers de sa captive de réassurance, Nexans Ré, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Cet outil d'optimisation et de gestion de la rétention du Groupe, mais aussi de prévention et de maîtrise des risques, intervient sur les programmes de sinistres fréquents : dommages-pertes d'exploitation, crédit court terme et transport. Son intervention est établie programme par programme, avec des limites par sinistre, et une limite cumulée pour toutes ses lignes, par année d'assurance de 4 millions d'euros.

*Les risques décrits dans la présente section 6 sont, à la date du présent rapport, ceux dont le Groupe estime que la réalisation pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. Nexans peut se trouver exposé à d'autres risques, non identifiés à la date du présent rapport ou qui n'apparaissent pas significatifs en l'état actuel.*

## 7. Mandataires sociaux et dirigeants

Voir également la section 1 (Composition du Conseil d'administration) de la partie Gouvernement d'Entreprise du Rapport du Président 2010.

### 7.1 Mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous récapitule, conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration de Nexans au 31 décembre 2010 dans toute société durant l'exercice 2010. Il mentionne également les mandats échus au cours des cinq dernières années.

|                                                        | Mandats et fonctions<br>exercés durant l'exercice 2010<br>(et non échus au 31/12/2010)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mandats échus au cours des cinq<br>dernières années                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frédéric Vincent</b><br>Président-Directeur Général | - Président du Conseil d'Administration de Nexans Maroc                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | - Administrateur d'Electro-Banque,<br>- International Cable Company*, Essex<br>Nexans Europe, Nexans Hellas*,<br>Liban Câbles Contracting SAL*,<br>Liban Câbles Holding SAL*, Liban<br>Câbles Packing SAL*, Liban Câbles<br>SAL*, Nexans Energy USA Inc.*,<br>Nexans Magnet Wire Redevelopment<br>Corporation*, Nexans Canada*<br>- Président du Conseil d'administration<br>de Nexans USA Inc.*<br>- Président-Directeur Général de<br>Nexans Participations<br>- Directeur Général Délégué de<br>Nexans |
| <b>Gianpaolo Caccini</b><br>Administrateur             | - Président de Assovetro, Association des producteurs<br>de verre italiens<br>- Chairman de Saint-Gobain Corporation*                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | - Administrateur de Saint-Gobain,<br>Nybron Flooring International* et<br>JM Huber Corporation*<br>- Directeur Général Délégué du<br>Groupe Saint-Gobain                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Jean-Marie Chevalier</b><br>Administrateur          | - Professeur de Sciences Économiques à l'Université<br>Paris Dauphine<br>- Senior Associé au Cambridge Energy Research<br>Associates (IHS-CERA)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | (néant)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Georges Chodron de Courcel</b><br>Administrateur    | - Directeur Général Délégué de BNP Paribas<br>- Membre du Comité Exécutif de BNP Paribas<br>- Président de Financière BNP Paribas SAS, Compagnie<br>d'Investissement de Paris SAS, BNP Paribas<br>(Suisse) SA*<br>- Vice-Président de Fortis Bank SA/NV*<br>- Administrateur de Bouygues SA, Alstom, F.F.P.<br>(Société Foncière Financière et de Participations),<br>Verner Investissements SAS, Erbé SA*, GBL (Groupe<br>Bruxelles Lambert)*, Scor Holding (Switzerland) AG*,<br>Scor Global Life Rückversicherung Schweiz AG*, Scor<br>Switzerland AG*<br>- Membre du Conseil de Surveillance de Lagardère SA<br>- Censeur de Exane, Scor SE, Safran | - Président de BNP Paribas Emergis<br>SAS, BNP Paribas UK (Holdings) Ltd*<br>- Administrateur de BNL* (Banca<br>Nazionale del Lavoro), BNP Paribas<br>ZAO*<br>- Censeur de Scor Vie (devenue Scor<br>Global Life)                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

\* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

|                                                                 | Mandats et fonctions<br>exercés durant l'exercice 2010<br>(et non échus au 31/12/2010)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Mandats échus au cours des cinq<br>dernières années                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Jérôme Gallot</b><br>Administrateur                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président de CDC Entreprises</li> <li>- Membre du Comité de Direction de la Caisse des Dépôts</li> <li>- Administrateur de ICADE, Caixa Seguros*, Plastic Omnium,</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA</li> <li>- Membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)</li> <li>- Censeur de NRJ Group</li> </ul>                                                                                                                                                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Schneider Electric SA, Crédit Foncier de France, Galaxy Fund, Galaxy Management Services, Informatique CDC SA et CNP Assurances</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de NRJ Group, CNP Assurances et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR)</li> <li>- Président de Sicav Austral</li> <li>- Directeur de la Caisse des Dépôts et Consignations</li> <li>- Censeur d'Oseo</li> </ul> |
| <b>Jacques Garaïalde</b><br>Administrateur                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Managing Director de Kohlberg Kravis Roberts &amp; Co. Ltd*</li> <li>- Président du Conseil d'Administration de PagesJaunes Groupe</li> <li>- Président-Directeur Général de Médiannuaire Holding</li> <li>- Administrateur de Legrand, Tarkett SA et Visma AS*</li> <li>- Membre du Comité de Direction de Société d'Investissement Familiale</li> </ul>                                                                                                                                                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Legrand France, Lumina Participation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| <b>Véronique Guillot-Pelpel<sup>(1)</sup></b><br>Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | (néant)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| <b>Gérard Hauser</b><br>Administrateur                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Alstom, Ipsen et Technip</li> <li>- Président du Conseil de Surveillance de Stromboli Investissement SAS</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président-Directeur Général de Nexans</li> <li>- Administrateur de Faurecia et Aplix</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| <b>Colette Lewiner</b><br>Administrateur                        | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vice President, Global Leader Energy, Utilities &amp; Chemicals de Cap Gemini</li> <li>- Administrateur de Lafarge, Bouygues, La Poste et TGS-NOPEC Geophysical Company ASA*</li> <li>- Présidente non exécutive de TDF</li> <li>- Membre de l'Académie des Technologies</li> <li>- Membre de l'Advisory Group on Energy de la Commission européenne</li> </ul>                                                                                                                                                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Ocean Rig ASA*</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Guillermo Luksic</b><br>Administrateur                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de Quiñenco*, Madeco*, CCU*, Viña San Pedro Tarapacá*</li> <li>- Administrateur de Banco de Chile*, SM Chile S.A. *, LQ Inversiones Financieras S.A. *, Antofagasta plc*, Antofagasta Minerals*, Embotelladoras Chilenas Unidas* et Compañía Pisquera de Chile S.A.*</li> <li>- Conseiller et membre des organes dirigeants de la fondation Ena Craig* et le Centro de Estudios Públicos* (organisations à but non lucratif)</li> <li>- Administrateur de l'université Finis Terrae*</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Conseil d'Administration de CNT Telefónica del Sur*</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>François Polge de Combret</b><br>Administrateur              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Senior Advisor de Crédit Agricole CIB</li> <li>- Administrateur de Bouygues Telecom</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Safran</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Renault, Fonds Partenaires gestion, Sagem (devenue Safran)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |

\* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

(1) Administrateur nommé le 25 mai 2010.

|                                               | Mandats et fonctions<br>exercés durant l'exercice 2010<br>(et non échus au 31/12/2010)                                                                                                                                                                                                                                                                               | Mandats échus au cours des cinq<br>dernières années                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ervin Rosenberg</b><br>Administrateur      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller du Président du Directoire de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Edmond de Rothschild Investment Managers Solutions, Edmond de Rothschild Entreprises Patrimoniales</li> <li>- Président-Directeur Général de Financière Savoisienne</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Thomson SA, Carbone Lorraine, Mobility Saint Honoré</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, Ifrah Finance</li> <li>- Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque</li> </ul> |
| <b>Nicolas de Tavernost</b><br>Administrateur | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Président du Directoire de M6</li> <li>- Membre du Conseil de Surveillance de Ediradio SA (RTL)</li> <li>- Administrateur de Antena 3*, GL Events SA, Club des Girondins de Bordeaux, Extension TV SA, TF6 Gestion SA et Société Nouvelle de Distribution SA</li> </ul>                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administrateur de Business interactif et de Hôtel Saint-Dominique (à titre personnel)</li> <li>- Président de l'Association des Télévisions Commerciales Européennes (ACT)*</li> </ul>                                                                                        |

\* Mandats exercés dans des sociétés ou institutions étrangères.

## 7.2 Opérations des mandataires sociaux et principaux dirigeants

Conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations réalisées par les dirigeants mentionnés à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier sur les titres de la Société au cours de l'exercice 2010 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous.

|                                                                                      | Date de<br>l'opération | Nature de<br>l'opération | Instrument financier              | Prix<br>(en euros) | Montant<br>total brut<br>(en euros) |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------|-------------------------------------|
| <b>Frédéric Vincent</b><br>Président-Directeur Général                               | 23/04/2010             | Acquisition              | Actions                           | 58,9811            | 88 471,65                           |
| <b>Véronique Guillot-Pelpel</b><br>Membre du Conseil<br>d'Administration             | 17/06/2010             | Rachat                   | Parts de FCPE                     | 52,62              | 83 881,86                           |
|                                                                                      | 02/12/2010             | Rachat                   | Parts de FCPE                     | 51,3559            | 12 563,20                           |
| <b>Gérard Hauser</b><br>Membre du Conseil<br>d'Administration                        | 23/04/2010             | Souscription             | Options de souscription d'actions | 27,82              | 556 400                             |
|                                                                                      | 10/11/2010             | Cession                  | Actions                           | 53,6               | 53 648                              |
|                                                                                      | 22/11/2010             | Cession                  | Actions                           | 54,25              | 54 259                              |
| <b>Frédéric Michelland</b><br>Membre du Comité de<br>Direction et du Comité Exécutif | 05/08/2010             | Souscription             | Parts de FCPE*                    | 40,51              | 15 000                              |
|                                                                                      | 12/08/2010             | Acquisition              | Actions                           | 50,00              | 5 000                               |
|                                                                                      | 25/08/2010             | Acquisition              | Actions                           | 44,7258            | 4 472,58                            |
|                                                                                      | 21/06/2010             | Acquisition              | Parts de FCPE**                   | 54,95              | 17 153,68                           |
| <b>Jean-Claude Nicolas</b><br>Membre du Comité Exécutif                              | 05/08/2010             | Souscription             | Parts de FCPE*                    | 40,51              | 8 000                               |
| <b>Patrick Noonan</b><br>Membre du Comité Exécutif                                   | 05/08/2010             | Souscription             | Parts de FCPE*                    | 40,51              | 20 000                              |
| <b>Pascal Portevin</b><br>Membre du Comité de<br>Direction et du Comité Exécutif     | 21/06/2010             | Acquisition              | Parts de FCPE**                   | 54,95              | 4 337                               |
|                                                                                      | 05/08/2010             | Souscription             | Parts de FCPE*                    | 40,51              | 20 000                              |
| <b>Yvon Raak</b><br>Membre du Comité de<br>Direction et du Comité Exécutif           | 21/06/2010             | Acquisition              | Parts de FCPE**                   | 54,95              | 17 153,68                           |
|                                                                                      | 05/08/2010             | Souscription             | Parts de FCPE*                    | 40,51              | 20 000                              |
| <b>Jacques Villemur</b><br>Membre du Comité Exécutif                                 | 10/03/2010             | Cession                  | Actions                           | 56,81              | 136 344                             |
|                                                                                      | 21/04/2010             | Souscription             | Options de souscription d'actions | 27,82              | 111 280                             |
|                                                                                      | 21/06/2010             | Acquisition              | Parts de FCPE**                   | 54,95              | 17 153,68                           |
|                                                                                      | 05/08/2010             | Souscription             | Parts de FCPE*                    | 40,51              | 14 000                              |
|                                                                                      | 24/11/2010             | Cession                  | Actions                           | 52,60              | 157 800                             |

\* Opérations liées à l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (Act 2010).

\*\* Opérations liées au versement de l'intéressement et de l'abondement, investis dans le FCPE Actionnariat Nexans.

### 7.3 Rémunération des administrateurs

Au 31 décembre 2010, la Société compte 13 mandataires sociaux (membres du Conseil d'Administration).

Le montant annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 600 000 euros par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, avec effet à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence décidées par le Conseil d'Administration comportent une part fixe et une part variable, qui est fonction de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil et leur participation aux Comités.

Le Conseil d'Administration a défini les modalités de répartition des jetons de présence de la manière suivante :

- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 20 000 euros d'allocation fixe ;
- chacun des administrateurs, y compris le Président, perçoit 2 000 euros de plus pour chaque séance du Conseil à laquelle il participe, plafonné à 14 000 euros par administrateur ;
- chacun des membres du Comité d'Audit et des Comptes perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 6 000 euros par réunion, plafonné à 24 000 euros par an ; et
- chacun des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations perçoit 3 000 euros par réunion, plafonné à 12 000 euros par an, étant précisé que le Président du Comité perçoit 4 500 euros par réunion, plafonné à 18 000 euros par an.

Le montant total des jetons de présence alloués au titre de l'année 2010 a été de 495 667 euros, répartis de la manière suivante pour chacun des administrateurs, en comparaison avec 2009 (en euros) :

| Membres du Conseil           | Jetons de présence alloués en 2009<br>(au titre de 2009) | Jetons de présence alloués en 2010<br>(au titre de 2010) |
|------------------------------|----------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|
| Frédéric Vincent (Président) | 34 000                                                   | 34 000                                                   |
| Gianpaolo Caccini            | 46 000                                                   | 46 000                                                   |
| Jean-Marie Chevalier         | 34 000                                                   | 34 000                                                   |
| Georges Chodron de Courcel   | 58 000                                                   | 52 000                                                   |
| Jérôme Gallot                | 64 000                                                   | 61 000                                                   |
| Jacques Garaïalde            | 34 000                                                   | 41 000                                                   |
| Véronique Guillot-Pelpel*    | n.a.                                                     | 21 667                                                   |
| Gérard Hauser                | 34 000                                                   | 34 000                                                   |
| Colette Lewiner              | 34 000                                                   | 34 000                                                   |
| Guillermo Luksic             | 24 000                                                   | 24 000                                                   |
| François Polge de Combret    | 46 000                                                   | 46 000                                                   |
| Ervin Rosenberg              | 34 000                                                   | 34 000                                                   |
| Nicolas de Tavernost         | 34 000                                                   | 34 000                                                   |
| <b>Total</b>                 | <b>519 000**</b>                                         | <b>495 667</b>                                           |

\* Administrateur nommé le 25 mai 2010.

\*\* Inklus 41 000 euros au bénéfice de Jean-Louis Gerondeau, administrateur jusqu'à fin 2009.

Les mandataires sociaux non dirigeants ne reçoivent aucune rémunération de la Société autre que les jetons de présence.

## 7.4 Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général

Nexans a adopté le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, disponible en intégralité sur le site Internet de la Société, comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des principes du Code AFEP-MEDEF.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations propose au Conseil d'Administration la rémunération du Président-Directeur Général, sur la base des règles de détermination qu'il définit en veillant à la cohérence de ces règles avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché. Il s'appuie, pour établir la structure de cette rémunération, sur les études de consultants extérieurs indiquant les pratiques du marché pour des sociétés comparables.

Les critères sur lesquels la part variable est établie sont fixés au début de chaque année par le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Nominations et des Rémunérations, pour l'exercice en cours. Le Conseil statue également sur l'attribution de la part variable pour l'exercice précédent au regard de l'atteinte de critères préalablement définis.

La part variable de la rémunération du Président-Directeur Général est déterminée :

- pour partie en fonction d'objectifs quantitatifs fondés sur la performance opérationnelle et financière du Groupe, lesquels objectifs sont identiques à ceux appliqués aux cadres dirigeants du Groupe pour la détermination de la part variable de leur rémunération ; et
- pour partie sur une base qualitative en fonction d'objectifs précis et préétablis.

Pour 2010, la composante quantitative de la part variable de la rémunération des cadres dirigeants du Groupe, y compris le Président-Directeur Général, était assise sur trois objectifs financiers dont le poids relatif est le suivant : (1) Marge opérationnelle : 50 %, (2) besoin en fonds de roulement : 40 % et (3) rentabilité des capitaux employés : 10 %.

### Synthèse

|                                                                                          | Au titre de 2009 | Au titre de 2010       |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------|
| Rémunérations dues au titre de l'exercice                                                | 1 200 074        | 1 487 412              |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice                               | -                | 799 425 <sup>(1)</sup> |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice <sup>(2)</sup> | -                | -                      |
| <b>Total</b>                                                                             | <b>1 200 074</b> | <b>2 286 837</b>       |

(1) Valorisation faite en 2010.

(2) Il est précisé qu'à fin 2010, Nexans n'a encore jamais mis en place de plan d'actions de performance.

### Récapitulatif des rémunérations du Président-Directeur Général

|                                    | 2009 <sup>(1)</sup>              |                            | 2010                             |                            |
|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|----------------------------------|----------------------------|
|                                    | Montants dus<br>au titre de 2009 | Montants versés<br>en 2009 | Montants dus<br>au titre de 2010 | Montants versés<br>en 2010 |
| Rémunération fixe                  | 677 085 €                        | 677 083 €                  | 750 000 €                        | 750 000 €                  |
| Rémunération variable              | 482 917 €                        | 528 448 €                  | 697 340 €                        | 482 917 €                  |
| Rémunération exceptionnelle        | -                                | -                          | -                                | -                          |
| Jetons de présence <sup>(2)</sup>  | 34 000 €                         | 34 000 €                   | 34 000 €                         | 34 000 €                   |
| Avantages en nature <sup>(3)</sup> | 6 072 €                          | 6 072 €                    | 6 072 €                          | 6 072 €                    |
| <b>Total</b>                       | <b>1 200 074 €</b>               | <b>1 245 603 €</b>         | <b>1 487 412 €</b>               | <b>1 272 989 €</b>         |

(1) En tant que Directeur Général Délégué jusqu'à fin mai 2009 puis en tant que Président-Directeur Général.

(2) Voir infra paragraphe 7.3 (Rémunération des administrateurs).

(3) Voiture de fonction.

La rémunération variable du Président-Directeur Général due au titre de 2010, qui sera versée en 2011, peut varier de 0 % à 150 % de sa rémunération de base et la part des objectifs quantitatifs, déterminés selon la politique du Groupe, est de 65 %. Le Conseil d'Administration du 11 février 2011 a constaté que le taux de réalisation des objectifs quantitatifs Groupe pour 2010 s'est élevé, pour la détermination de la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, à 89,2 %. Prenant en compte l'appréciation de l'atteinte d'objectifs qualitatifs précis et préétablis, le Conseil a par conséquent décidé de verser à Frédéric Vincent une rémunération variable totale de 697 340 euros au titre de 2010.

Conformément à la politique d'intéressement du Groupe pour ses managers adoptée en 2007, l'attribution d'options au titre du plan d'options n° 8 a été assortie d'un Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) d'une durée de deux ans prévoyant un paiement début 2011 égal au plus à 2/3 du bonus nominal en cas d'atteinte des objectifs quantitatifs 2010. Le plan d'options n° 8 et le PILT associé comptaient 216 bénéficiaires dans le Groupe, dont le Président-Directeur Général. Le Conseil du 11 février 2011 a constaté que le niveau d'atteinte des objectifs 2010 prévus par ce PILT ne permet pas un quelconque versement au Président-Directeur Général à ce titre. Il est rappelé que Frédéric Vincent n'avait reçu aucun versement au titre du PILT associé au plan d'options n° 7.

#### **Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2010 au Président-Directeur Général**

| N° et date du plan       | Nature des options      | Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés | Nombre d'options attribuées en 2010 | Prix d'exercice | Période d'exercice                         |
|--------------------------|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------|
| Plan n° 9 du 9 mars 2010 | Options de souscription | 799 425 €                                                                     | 41 800                              | 53,97 €         | 2011-2014<br>(levées par 1/4 tous les ans) |

Les options allouées au Président-Directeur Général ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif ne pourront être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance moyenne comparée de l'action Nexans et au Free Cash Flow dégagé par la Société. L'atteinte des conditions de performance est constatée par le Comité des Nominations et des Rémunérations à chaque date d'acquisition des droits attachés aux options par quart.

L'attribution d'options au titre du plan d'options n° 9 a été assortie d'un Plan d'Intéressement Long Terme (PILT) de deux ans prévoyant, début 2012, un paiement au Président-Directeur Général égal au plus à 2/3 du bonus nominal suivant le niveau d'atteinte des quatre objectifs suivants à fin 2011 : un objectif lié à la performance de l'action Nexans, deux objectifs liés à la performance financière du Groupe dérivés du plan stratégique et un objectif lié à la réalisation des objectifs qualitatifs du plan stratégique. En deçà d'une atteinte des objectifs à 70 %, aucun versement ne sera effectué.

Voir également paragraphe 7.5 ci-après pour une description du plan d'options n° 9 et les caractéristiques des allocations d'options et actions de performance faites au dirigeant-mandataire social.

#### **Options de souscription ou d'achat d'actions levées en 2010 par le Président-Directeur Général**

Le Président-Directeur Général n'a pas levé d'options en 2010.

#### **Engagements pris à l'égard du Président-Directeur Général**

Date de début de mandat en tant que P.-D.G. : 26 mai 2009

Date de fin du mandat d'administrateur en cours : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes 2011

| Contrat de travail | Régime de retraite supplémentaire | Indemnités ou avantages liés à la cessation ou changement de fonctions | Indemnité relative à une clause de non-concurrence |
|--------------------|-----------------------------------|------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Non                | Oui                               | Oui                                                                    | Oui                                                |

#### **Contrat de travail**

Conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, le contrat de travail de Frédéric Vincent, suspendu depuis mai 2006, a été rompu avec effet à son entrée en fonctions en tant que Président-Directeur Général de Nexans en mai 2009.

#### **Indemnités de départ**

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président-Directeur Général des engagements suivants de la Société autorisés par le Conseil du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

### Indemnité de fin de mandat

En cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à 12 mois de rémunération globale (fixe et variable) et dont le versement est soumis à deux conditions de performance :

- (1) Un taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté pour une année donnée par le Conseil en début d'année suivante ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- (2) Un taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la Société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 et le taux moyen de performance boursière consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

Si sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'Indice de Performance.

Le montant versé sera fonction du niveau de performance atteint :

- si le taux de l'Indice de Performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité ;
- si le taux de l'Indice de Performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'Indice de Performance (par exemple, si l'Indice de Performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum) ;
- un taux de l'Indice de Performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés sauf décision contraire conformément au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, et avant que le Conseil ne constate le respect des conditions de performance.

### Indemnité de non-concurrence

En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à 1 an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

### Régime de retraite

Frédéric Vincent bénéficie du plan de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux. Ce régime de retraite à prestations définies, dont le règlement a été adopté par le Conseil d'Administration en 2004 (et modifié les 1<sup>er</sup> octobre et 25 novembre 2008) conditionne le bénéfice du régime supplémentaire à l'achèvement par le bénéficiaire de sa carrière au sein de la Société. La rente, viagère et réversible, est basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Cette rente vient en complément des régimes obligatoires et complémentaires de base et est limitée à 30 % de la rémunération fixe et variable du bénéficiaire. Le Conseil d'Administration du 25 novembre 2008 a modifié le règlement du plan en subordonnant le bénéfice du plan à 5 ans d'ancienneté pour les nouveaux mandataires sociaux. Le régime de retraite supplémentaire répond aux critères du Code ASEP-MEDEF en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficie Frédéric Vincent s'élève à 4 008 183 euros au 31 décembre 2010.

### Régime de prévoyance

Frédéric Vincent bénéficie du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité et frais médicaux) mis en place en faveur des salariés de Nexans.

## 7.5 Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance

### Politique de rémunération long terme du Groupe

Jusqu'en 2010 inclus, la politique de rémunération long terme mise en place par le Groupe a constitué en une attribution annuelle d'options de souscription d'actions. Dans le souci d'associer un plus grand nombre de cadres clés aux performances de Nexans et d'introduire une plus grande conditionnalité à la part variable de leur rémunération, la politique d'attribution prévoyait, depuis 2007, une attribution annuelle d'options assortie d'un plan cash d'intéressement long terme à une population élargie de managers (Plan d'Intéressement Long Terme ou « **PILT** »). Cette combinaison d'éléments purement monétaires (mais soumis à des conditions de performance) et d'options et l'instauration d'un rythme annuel d'attribution a permis de réduire le nombre d'options attribuées chaque année et donc de diminuer l'effet dilutif sur le capital.

Le Conseil d'Administration du 11 février 2011 a décidé de modifier la politique de rémunération long terme du Groupe et de soumettre à l'Assemblée une proposition visant à permettre l'attribution aux principaux cadres-dirigeants du Groupe (y compris les membres du Comité Exécutif) d'actions de performance ainsi que, au bénéfice de certains cadres à haut potentiel, un nombre limité d'actions gratuites.

Le Conseil a d'ores et déjà décidé des principes suivants de la politique d'attribution d'actions de performance du Groupe en cas d'autorisation de l'Assemblée :

- Le périmètre d'attribution sera similaire au périmètre des plans d'options de souscription d'actions proposés par le Groupe dans le passé, soit environ 250 salariés répartis dans une trentaine de pays,
- L'enveloppe d'attribution comprendrait en 2011 environ 156 000 actions de performance et moins de 14 000 actions gratuites (non soumises à conditions de performance) au total, soit un impact dilutif d'environ 0,60 % sur la base du capital social au 31 décembre 2010,
- L'acquisition définitive des actions de performance attribuées au Président-Directeur Général, aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux principaux cadres-dirigeants du Groupe serait soumise à une condition de présence ainsi qu'à deux conditions de performance préétablies et appréciées sur une période de 3 ans au moins. L'une des conditions sera liée à la performance financière (taux de marge sur ventes) comparée à un panel et l'autre condition sera liée à la performance boursière de Nexans comparée à un panel.

Les conditions d'un éventuel plan d'attribution d'actions de performance feront l'objet d'une communication détaillée avant l'Assemblée Générale.

Les éventuelles attributions qui pourraient être faites au bénéfice du dirigeant-mandataire social au titre de cette politique seront conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et en particulier aux caractéristiques décrites ci-après.

### Caractéristiques des allocations au Président-Directeur Général

Depuis l'adoption du Code AFEP-MEDEF, les caractéristiques des allocations aux dirigeants mandataires sociaux sont conformes aux recommandations prévues dans ledit Code<sup>(1)</sup>:

|                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Périodicité                               | Attribution annuelle, sauf décision motivée et circonstances exceptionnelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Absence de décote                         | Les attributaires d'options de souscription ou d'achat d'actions ne bénéficient d'aucune décote sur le prix.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Conditions de performance                 | <p>L'acquisition définitive des actions de performance aux membres du Comité Exécutif et l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions par les membres du Comité Exécutif sont soumis à la constatation par le Comité des Nominations et des Rémunérations de la satisfaction de conditions de performance fixées par le Conseil au moment de l'attribution.</p> <p>Au titre des deux derniers plans d'options adoptés par la Société (plans d'options n° 8 et n° 9), les options alloués aux membres du Comité Exécutif ne peuvent être exercées que sous réserve de l'atteinte de conditions de performance liées à la performance globale moyenne comparée de l'action Nexans et au <i>Free Cash Flow</i> dégagé par la Société, à remplir sur la période d'acquisition des droits.</p> |
| Obligation de conservation                | <p>Le dirigeant mandataire social est soumis à une obligation de conservation partielle des actions issues des levées d'options et doit conserver un nombre important et croissant des actions acquises suite à l'exercice d'options ou résultat de l'acquisition définitive d'actions de performance.</p> <p>Au titre des plans de stock-options n° 7, n° 8 et n° 9, les dirigeants mandataires sociaux attributaires sont tenus de conserver 1/4 des actions issues de chaque levée d'options jusqu'à la fin de leur mandat.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Prohibition des instruments de couverture | Les options ou les actions de performance attribuées aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social) ainsi que les actions issues de la levée des options ne peuvent pas faire l'objet de couverture.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Périodes recommandées d'abstention        | Procédure Groupe « Délit d'initié ».                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |

(1) À fin 2010, il est précisé que Nexans n'a encore jamais mis en œuvre de plan d'attribution d'actions gratuites ou d'actions de performance.

### Plan n° 9 d'options de souscription d'actions du 9 mars 2010

Par décision du 9 mars 2010, le Conseil d'Administration a adopté le plan n° 9 d'attribution d'options de souscription d'actions, d'une durée de 8 ans, et a attribué un total de 335 490 options à 240 bénéficiaires. Le prix d'exercice des options s'élève à 53,97 € et l'impact de ce plan en termes de dilution était de 1,2 %. Pour l'ensemble des bénéficiaires et sous réserve des conditions de performance applicables aux membres du Comité Exécutif (dont le Président-Directeur Général), les options sont acquises par 1/4 tous les ans à partir de la date d'attribution.

### Options de souscription d'actions consenties en 2010 aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux

|                          | Nombre d'options consenties | Prix    |
|--------------------------|-----------------------------|---------|
| Plan n° 9 du 9 mars 2010 | 87 000                      | 53,97 € |

### Actions souscrites au cours de l'exercice 2010 suite à la levée d'options de souscription d'actions par les 10 premiers salariés non mandataires sociaux

|                               | Nombre d'actions souscrites | Prix    |
|-------------------------------|-----------------------------|---------|
| Plan n° 3 du 16 novembre 2004 | 38 000                      | 27,82 € |
| Plan n° 4 du 23 novembre 2005 | 30 750                      | 40,13 € |
| Plan n° 8 du 25 novembre 2008 | 350                         | 43,46 € |

### Historique des attributions d'options de souscription d'actions

|                                         | Plan n° 1            |                      |                      | Plan n° 2            |                      | Plan n° 3            | Plan n° 4            | Plan n° 5                                     | Plan n° 6            | Plan n° 7            | Plan n° 8            | Plan n° 9 |
|-----------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------------------------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|-----------|
| Date de l'Assemblée                     | 2/04/01              | 2/04/01              | 2/04/01              | 25/06/02             | 5/06/03              | 5/06/03              | 15/05/06             | 15/05/06                                      | 10/05/07             | 10/04/08             | 26/05/09             |           |
| Date d'attribution                      | 16/11/01             | 18/01/02             | 13/03/02             | 4/04/03              | 16/11/04             | 23/11/05             | 23/11/06             | 15/02/07                                      | 22/02/08             | 25/11/08             | 9/03/10              |           |
| Nombre d'options attribuées             | 531 500              | 5 000                | 8 000                | 644 500              | 403 000              | 344 000              | 343 000              | 29 000                                        | 306 650              | 312 450              | 335 490              |           |
| Dont mandataires sociaux                | 55 000               | -                    | -                    | 50 000               | 125 000              | -                    | 120 000              | -                                             | 65 000               | 45 000               | 41 800               |           |
| Dont 10 premiers salariés attributaires | 181 000              | 5 000                | 8 000                | 204 000              | 209 000              | 91 000               | 166 000              | 29 000                                        | 77 500               | 75 200               | 87 000               |           |
| Nombre total de bénéficiaires           | 85                   | 2                    | 2                    | 83                   | 18                   | 96                   | 29                   | 5                                             | 180                  | 216                  | 240                  |           |
| Point de départ d'exercice              | 16/11/02             | 18/01/03             | 13/03/03             | 4/04/04              | 16/11/05             | 23/11/06             | 23/11/07             | 15/02/09                                      | 22/02/09             | 25/11/09             | 9/03/11              |           |
| Date d'expiration                       | 15/11/09             | 17/01/10             | 12/03/10             | 3/04/11              | 15/11/12             | 22/11/13             | 22/11/14             | 14/02/15                                      | 21/02/16             | 24/11/16             | 8/03/18              |           |
| Prix de souscription                    | 17,45 €              | 16,70 €              | 19,94 €              | 11,62 €              | 27,82 €              | 40,13 €              | 76,09 €              | 100,94 €                                      | 71,23 €              | 43,46 €              | 53,97 €              |           |
| Modalités d'exercice                    | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | 50 % le 15/02/09 ; 25 % chaque année suivante | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans | Par 1/4 tous les ans |           |
| Nombre d'actions souscrites à fin 2010  | 510 250              | 2 000                | 8 000                | 590 050              | 209 750              | 127 984              | -                    | -                                             | -                    | 2 912                | -                    |           |
| Nombre d'options annulées               | 21 250               | 3 000                | -                    | 27 250               | -                    | 19 625               | 3 000                | 10 000                                        | 10 100               | 11 975               | 2 700                |           |
| Options restant à lever à fin 2010      | -                    | -                    | -                    | 27 200               | 193 250              | 196 391              | 340 000              | 19 000                                        | 296 550              | 297 563              | 332 790              |           |

## 8. Informations concernant la Société et son capital

### 8.1 Capital social

#### Capital social au 31 décembre 2010

Au 31 décembre 2010, le montant du capital social s'élevait à 28 604 391 euros divisé en 28 604 391 actions de un (1) euro chacune de valeur nominale. Ce montant résulte des levées de 108 996 options de souscription d'actions intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010 et de l'émission de 482 467 actions nouvelles lors de l'augmentation de capital réservée aux salariés du 5 août 2010.

Compte tenu des droits de vote double conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins, le nombre total de droits de vote à la même date est de 29 062 583.

#### Tableau de l'évolution du capital de Nexans au cours des 5 dernières années

| Date                         | Opération                                                                                          | Nombre d'actions émises / annulées | Montant nominal de l'opération | Montant cumulé du capital (en euros) et du nombre d'actions |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février 2006 | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 120 100                            | 120 100 €                      | 23 507 322                                                  |
| 29 mars 2006                 | Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues                                         | 2 221 199                          | 2 221 199 €                    | 21 286 123                                                  |
| 12 mai 2006                  | Augmentation de capital réservée aux salariés                                                      | 65 797                             | 65 797 €                       | 21 351 920                                                  |
| 26 juin 2006                 | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions et conversion d'OCEANE | 312 825<br>3 534 160               | 3 846 985 €                    | 25 198 905                                                  |
| 30 janvier 2007              | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 66 050                             | 66 050 €                       | 25 264 955                                                  |
| 24 juillet 2007              | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 360 975                            | 360 975 €                      | 25 625 930                                                  |
| 30 janvier 2008              | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 52 425                             | 52 425 €                       | 25 678 355                                                  |
| 28 mars 2008                 | Augmentation de capital réservée aux salariés                                                      | 91 525                             | 91 525 €                       | 25 769 880                                                  |
| 23 juin 2008                 | Réduction de capital par annulation d'actions autodétenues                                         | 420 777                            | 420 777 €                      | 25 349 103                                                  |
| 23 juin 2008                 | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 51 600                             | 51 600 €                       | 25 400 703                                                  |
| 30 septembre 2008            | Augmentation de capital en rémunération d'un apport en nature                                      | 2 500 000                          | 2 500 000 €                    | 27 900 703                                                  |
| 11 février 2009              | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 36 250                             | 36 250 €                       | 27 936 953                                                  |
| 12 juin 2009                 | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 33 850                             | 33 850 €                       | 27 970 803                                                  |
| 9 février 2010               | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 42 125                             | 42 125 €                       | 28 012 928                                                  |
| 27 juillet 2010              | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 89 067                             | 89 067 €                       | 28 101 995                                                  |
| 5 août 2010                  | Augmentation de capital réservée aux salariés                                                      | 482 467                            | 482 467 €                      | 28 584 462                                                  |
| 14 janvier 2011              | Augmentation de capital liée aux levées d'options de souscription d'actions                        | 19 929                             | 19 929 €                       | 28 604 391                                                  |

Ce tableau ne tient pas compte des nouvelles actions créées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à la levée d'options de souscription d'actions car le Conseil d'administration n'a pas procédé, à la date du présent Rapport, à la modification corrélative des statuts.

## **Capital social potentiel au 31 décembre 2010**

Les titres donnant accès à des actions Nexans sont :

(1) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 7 juillet 2006 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 280 millions d'euros représenté par 3 794 037 OCEANE de valeur nominale unitaire 73,80 euros (visa AMF n° 06-242 en date du 29 juin 2006) (les « **OCEANE 1,5 % 2013** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 178 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2013 par remboursement au prix de 85,7556 euros par OCEANE, soit 116 % de leur valeur nominale. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 1,50 % l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 3,75 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 7 juillet 2006 et jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé.

Le 3 juin 2009, le ratio de conversion d'une OCEANE 1,5 % 2013 a été ajusté conformément aux dispositions de la note d'opération visée par l'AMF de sorte que depuis cette date, en cas de conversion d'une OCEANE 1,5 % 2013, tout porteur recevra 1,02 action Nexans au lieu de 1,0 action Nexans.

Au 31 décembre 2010, la totalité des OCEANE 1,50 % 2013 restait en circulation.

(2) Les OCEANE (obligations à option de conversion en actions nouvelles et/ou d'échange contre des actions existantes) émises le 23 juin 2009 par appel public à l'épargne pour un montant d'emprunt total d'environ 212 millions d'euros représenté par 4 000 000 d'OCEANE de valeur nominale unitaire 53,15 euros (visa AMF n° 09-187 en date du 15 juin 2009) (les « **OCEANE 4 % 2016** »). La durée de cet emprunt est de 6 ans et 192 jours. L'amortissement normal doit ainsi s'effectuer en totalité le 1<sup>er</sup> janvier 2016 par remboursement au pair, soit 53,15 euros par OCEANE. La Société dispose toutefois d'une option de remboursement anticipé. Les OCEANE portent intérêt à un taux de 4 % l'an, payable à terme échu le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Le taux de rendement actuariel brut des OCEANE est de 4 % (en l'absence de conversion et/ou d'échange en actions et en l'absence d'amortissement anticipé). L'option de conversion ou d'échange des OCEANE peut être exercée par les porteurs d'OCEANE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 7<sup>e</sup> jour ouvré qui précède la date de remboursement normal ou anticipé à raison d'une action par obligation (sous réserve en particulier des ajustements prévus par la loi). Au 31 décembre 2010, la totalité des OCEANE 4 % 2016 restait en circulation.

(3) Les 1 702 744 options de souscription d'actions Nexans réservées au personnel, représentant 5,95 % du capital au total et donnant droit chacune en cas d'exercice à une action Nexans.

Il n'existait, au 31 décembre 2010, aucun autre titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital social.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner accès à des actions Nexans) représente environ 133 % du capital social au 31 décembre 2010, sur la base de 28 604 391 actions Nexans composant le capital social au 31 décembre 2010, de 3 794 037 OCEANE 1,5 % 2013 et de 4 000 000 OCEANE 4 % 2016 susceptibles d'être converties en actions nouvelles (en tenant compte du ratio de conversion desdites OCEANE tel que décrit ci-avant) et de 1 702 744 actions susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions Nexans.

*Voir également paragraphe 7.5 du présent Rapport de Gestion (Options de souscription ou d'achat d'actions et actions de performance).*

## 8.2 Répartition du capital et des droits de vote

Sur la base des informations reçues en application de l'article L.233-7 du Code de commerce, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2010 sont\* :

- La société Madeco SA (Chili),
- La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) par l'intermédiaire du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI),
- La société Axa (France),
- La société Dodge & Cox (États-Unis).

Les déclarations de franchissement de seuils portées à la connaissance de l'Autorité des Marchés Financiers au cours de l'exercice 2010 sont les suivantes :

| Date du franchissement de seuil | Date de la déclaration | Société ou intermédiaire inscrit               | Nombre total d'actions et de droits de vote | % du capital | % des droits de vote | Origine de la déclaration                                                 |
|---------------------------------|------------------------|------------------------------------------------|---------------------------------------------|--------------|----------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| 07/06/2010                      | 11/06/2010             | Deutsche Bank AG                               | 1 498 304                                   | 5,33 %       | 5,25 %               | Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote |
| 10/06/2010                      | 16/06/2010             | Deutsche Bank AG                               | 1 377 656                                   | 4,90 %       | 4,83 %               | Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions et droits de vote |
| 30/06/2010                      | 06/07/2010             | Deutsche Bank AG                               | 1 454 909                                   | 5,18 %       | 5,09 %               | Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote |
| 29/07/2010                      | 04/08/2010             | Deutsche Bank AG                               | 1 423 383                                   | 5,07 %       | 4,98 %               | Franchissement de seuil à la baisse en droits de vote                     |
| 02/08/2010                      | 10/08/2010             | Deutsche Bank AG                               | 1 399 580                                   | 4,90 %       | 4,82 %               | Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions                   |
| 19/04/2010                      | 04/11/2010             | Axa                                            | 1 437 724                                   | 5,12 %       | 5,05 %               | Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote |
| 07/09/2010                      | 2/11/2010              | Manning & Napier Advisors, Inc. <sup>(1)</sup> | 1 434 622                                   | 5,02 %       | 4,94 %               | Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions                   |
| 11/10/2010                      | 2/11/2010              | Manning & Napier Advisors, Inc. <sup>(1)</sup> | 1 198 145                                   | 4,19 %       | 4,12 %               | Franchissement de seuil à la baisse en nombre d'actions <sup>(2)</sup>    |
| 24/11/2010                      | 01/12/2010             | Dodge & Cox                                    | 1 490 102                                   | 5,21 %       | 5,13 %               | Franchissement de seuil à la hausse en nombre d'actions et droits de vote |

(1) La société Manning & Napier Advisors, Inc. (États-Unis) agit pour le compte des fonds et des clients dont elle assure la gestion.

(2) Le formulaire AMF reçu par Nexans de Manning & Napier le 2/11/2010 mentionne la détention au 11/10/2010 de 1 366 483 actions représentant 4,7 % du capital et 4,1 % des droits de vote de Nexans.

Par courrier du 2/11/2010 complété notamment le 23/11/2010, Manning & Napier a déclaré à l'AMF détenir, en date du 18/11/2010, 1 045 624 actions représentant autant de droits de vote, soit 3,66 % du capital et 3,60 % des droits de vote de Nexans.

\* À la connaissance de la Société et bien qu'elle n'ait pas reçu de déclaration de franchissement de seuil légal à la baisse, la société BlackRock Inc. (États-Unis), qui agissait pour le compte des fonds et clients dont elle assure la gestion, détenait moins de 5 % du capital social à fin 2010.

### 8.3 Rachats d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 25 mai 2010 a autorisé la Société à opérer sur ses propres actions dans les conditions qu'elle a fixées. Au 31 décembre 2010, aucun programme de rachat d'actions n'a été lancé par le Conseil d'Administration. La Société ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

### 8.4 Actionnariat salarié

Le 5 août 2010, Nexans a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, dans le cadre de laquelle ont été émises 482 467 actions nouvelles. L'offre « Act 2010 » proposait une formule structurée dite à effet de levier permettant aux salariés de souscrire des parts de FCPE à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de *Stock Appreciation Rights* (SAR).

Dans le cadre d'Act 2010, 385 030 actions ont souscrites par les salariés du Groupe par l'intermédiaire de FCPE et le solde, soit 97 437 actions, ont été souscrites par Société Générale dans le cadre de la structuration de la formule alternative.

Le prix de souscription était de 40,51 euros par action (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les vingt jours de Bourse précédents), soit un montant global d'augmentation de capital, prime incluse, de près de 19,5 millions d'euros.

Suite à la réalisation de l'opération Act 2010, la participation des salariés au capital représente 3,1 % (dont 97,8 % via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2010.

### 8.5 Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Outre les engagements envers Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général décrits au point 7.4 ci-avant, certains membres salariés du Comité Exécutif de Nexans auraient droit, en cas de licenciement (pour un motif autre que la faute lourde ou grave) au versement d'une indemnité contractuelle égale à un ou deux ans de leur rémunération brute totale.

En outre, les trois engagements suivants comportent des dispositions relatives au changement de contrôle de Nexans :

- Le contrat de crédit syndiqué de 580 millions d'euros ; ce contrat comporte une clause d'exigibilité anticipée notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.
- Le prospectus d'émission des « Notes 2017 » (obligations 5,75 %, 2007-2017, émises le 2 mai 2007 et admises à la cotation à la Bourse de Luxembourg) ; aux termes du prospectus d'émission, les obligataires disposent d'une option de vente en cas de changement de contrôle de Nexans accompagné d'une dégradation de la notation.

- Le prospectus d'émission des OCEANE 4 % 2016 (décrites au paragraphe 8.1 ci-avant), lequel prévoit une possibilité de remboursement anticipé à l'initiative des obligataires notamment en cas de changement de contrôle de Nexans.

## 9. Développement durable – Données sociales et environnementales

### 9.1 Organisation développement durable

Un **Comité CSR<sup>(1)</sup>** a été créé en juillet 2009 pour suivre les différentes initiatives et déterminer les politiques en termes de développement durable. Présidé par Frédéric Vincent, Président-Directeur Général du Groupe, il rassemble deux membres du Comité de Direction de Nexans représentant les directions Industrielle et Logistique, Technique/Recherche et Développement, Environnement, Achats, Marketing, ainsi que le Secrétaire Général de Nexans, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur de la Communication et le Directeur de la Gestion des Risques qui en assure le secrétariat. Ce Comité CSR se réunit deux fois par an.

En outre, deux **Comités experts**, organisés autour de **groupes de travail**, sont chargés de piloter et coordonner les thèmes et projets dans les domaines suivants :

- **Comité expert « Gouvernance et Social »**
  - Éthique et Conduite des affaires
  - Gestion de crise
  - Achats responsables
  - Sécurité au travail
  - Formation et développement des compétences
  - Dialogue social
  - Projets de Mécénat
  - Relations avec les communautés
  - Indicateurs sociaux...
- **Comité expert « Environnement et Produits »**
  - Gestion environnementale sur site
  - Évaluation des émissions de Gaz à Effet de Serre
  - Étude des sols
  - REACH (Enregistrement, Évaluation et Autorisation des Substances chimiques)
  - Innovation et développement de nouveaux produits
  - Éco-production
  - Analyse de cycle de vie et éco-déclarations
  - Produits et Solutions durables
  - Indicateurs environnementaux...

Ces deux Comités experts se réunissent également deux fois par an.

(1) *Corporate Social Responsibility* : Responsabilité Sociale d'Entreprise

## 9.2 Éthique et conduite des affaires

Le Groupe a mis à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires en 2009 et l'a actualisé en 2010.

Ce Code fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies.

Le programme de déploiement et de sensibilisation à l'éthique a été poursuivi en 2010.

Un effort particulier a été réalisé pour sensibiliser les équipes commerciales et achat pour s'assurer de sa mise en œuvre dans les relations avec les clients et les fournisseurs.

Traduit en 16 langues, le Code d'éthique et de conduite des affaires est accessible sur le site Internet de Nexans ainsi que sur l'Intranet du Groupe et les sites Intranet pays. Il est remis à chaque salarié lors de son entrée dans le Groupe.

## 9.3 Responsabilité sociale et données sociales

### Méthodologie :

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales est réalisé par la communauté RH et la Direction des Ressources Humaines du Groupe procède à leur consolidation.

Les informations figurant dans ce paragraphe 9.3 résultent de collectes d'informations provenant de :

- données sociales quantitatives : elles sont collectées trimestriellement, au sein du département des Ressources humaines, par pays via un système interne qui a été renforcée en 2010. Ces indicateurs, dont certains portent sur la performance, sont accessibles par l'ensemble des responsables RH via un outil d'informatique décisionnelle ;
- données qualitatives : elles sont remontées mensuellement, une synthèse par thème (excluant les informations personnelles) est redistribuée à l'ensemble des RH via un espace collaboratif RH Groupe ;
- d'échanges avec les pays lors de visites sur sites ;
- de l'analyse d'un rapport qualitatif annuel traitant des différents processus RH.

Le périmètre de consolidation des données est le même que celui des comptes comptables consolidés Nexans<sup>(1)</sup>.

Le processus de suivi et d'analyse des données sociales suit un calendrier Groupe. Les indicateurs s'appuient sur des définitions standards Groupe.

En 2010, une harmonisation des définitions a été mise en place avec la Direction Financière, ainsi qu'une répartition des domaines de « reporting » social respectif.

Le processus de consolidation de ces données extra financières fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux Comptes.

La principale difficulté liée à ce processus réside dans les différences de granularité des informations recueillies. Ainsi, depuis peu, la zone Amérique du Nord remonte des informations détaillées par site afin de mieux suivre la performance, dans son périmètre.

### Stratégie RH :

La stratégie RH Nexans découle de la stratégie du Groupe Nexans et s'articule autour de deux axes principaux :

- le support au développement de l'efficacité de l'Organisation (référentiel métiers, compétences, processus fonctionnels, indicateurs de performance),
- le développement de l'efficacité de la fonction RH.

Plusieurs actions sont menées afin de déployer ces 2 axes stratégiques :

- la professionnalisation des acteurs RH à travers le déploiement du modèle de compétences RH (défini en 2010) et le développement d'outils et de processus RH,
- la conception des modèles de compétences pour toutes les fonctions du Groupe,
- la promotion de l'excellence à travers le déploiement de ces modèles de compétence et des programmes de développement,
- le renforcement des programmes de la *Nexans University*,
- des plans de succession pour tous les postes clés du Groupe,
- une définition d'une politique de rémunérations,
- la mise en place d'un système d'évaluation des postes.

Tout en respectant les obligations juridiques locales, cette politique vise :

- à faire évoluer les collaborateurs en fonction des besoins de leur métier,
- à développer leur employabilité,
- et à promouvoir la sécurité au travail.

(1) Ne tient pas compte de Nexans Singapour

### 9.3.1 Effectifs

#### • Evolution des effectifs par zone (nombre de personnes sous contrat avec une entité Nexans consolidée à la date indiquée)

|             | Europe        | Asie-Pacifique | Amérique du Nord | Amérique du Sud | MERA         | Groupe Nexans |
|-------------|---------------|----------------|------------------|-----------------|--------------|---------------|
| 2008        | 14 575        | 2 459          | 1 803            | 2 535           | 2 108        | 23 480        |
| 2009        | 14 277        | 2 437          | 1 662            | 2 203           | 2 137        | 22 716        |
| <b>2010</b> | <b>14 618</b> | <b>2 153</b>   | <b>2 038</b>     | <b>2 403</b>    | <b>2 436</b> | <b>23 648</b> |

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les effectifs de l'activité faisceaux en Tunisie étaient classés en Europe en 2009 pour 204 personnes et sont désormais dans la Zone MERA en 2010.

En 2010, l'effectif total du Groupe augmente de 4,1 %, essentiellement liée à la forte reprise de l'Activité faisceaux en Slovaquie, en Roumanie et au Mexique. Quant aux effectifs de l'Activité câbles, ils diminuent d'environ 2 % suite principalement à la cession de LIOA au Vietnam.

Le Groupe est implanté sur tous les continents et le poids des effectifs par zone reste relativement stable.

#### EUROPE

Les effectifs localisés dans la Zone Europe augmentent de 3,9 % et représentent environ 62 % des effectifs totaux du Groupe, contre environ 63 % en 2009.

Cette hausse résulte essentiellement de la reprise du marché de l'activité faisceaux qui a vu progresser ses effectifs de 20 % (principalement dans les usines slovaque et roumaine).

Hors Activité faisceaux, les effectifs diminuent de 2,2 %, résultant de la réalisation des plans de restructurations en France et en Belgique. La progression des effectifs en Suède, en Grèce et en Norvège n'a pas compensé cette baisse.

#### ASIE-PACIFIQUE

La Zone Asie-Pacifique emploie 9,1 % des effectifs Nexans. Cette diminution du poids des effectifs dans le Groupe (10,7 % en 2009) est liée à la cession de LIOA au Vietnam. Les effectifs des autres unités de cette zone sont stables, sauf en Chine où la progression est de 10 %.

#### AMERIQUE DU NORD

Les effectifs de la Zone Amérique du Nord représentent 8,6 % du total des effectifs du Groupe. Cette augmentation de 22,6 % par rapport à 2009 est liée à l'Activité faisceaux localisée au Mexique. Les effectifs des sites de l'Activité câbles sont stables.

#### AMERIQUE DU SUD

La Zone Amérique du Sud emploie 10,2 % des effectifs du Groupe. Ces effectifs sont en augmentation de 9,1 % liée à l'augmentation de la charge et de la capacité de production dans les sites de Rio de Janeiro et d'Americana. Les autres pays de la zone sont également en augmentation de 4,7 % par rapport à 2009.

#### MERA

Les effectifs localisés dans la Zone MERA progressent de 4 % par rapport à 2009 (après réintégration des effectifs de la Tunisie) et représentent 10,3 % du total Nexans.

Les effectifs de la zone ont globalement augmenté à :

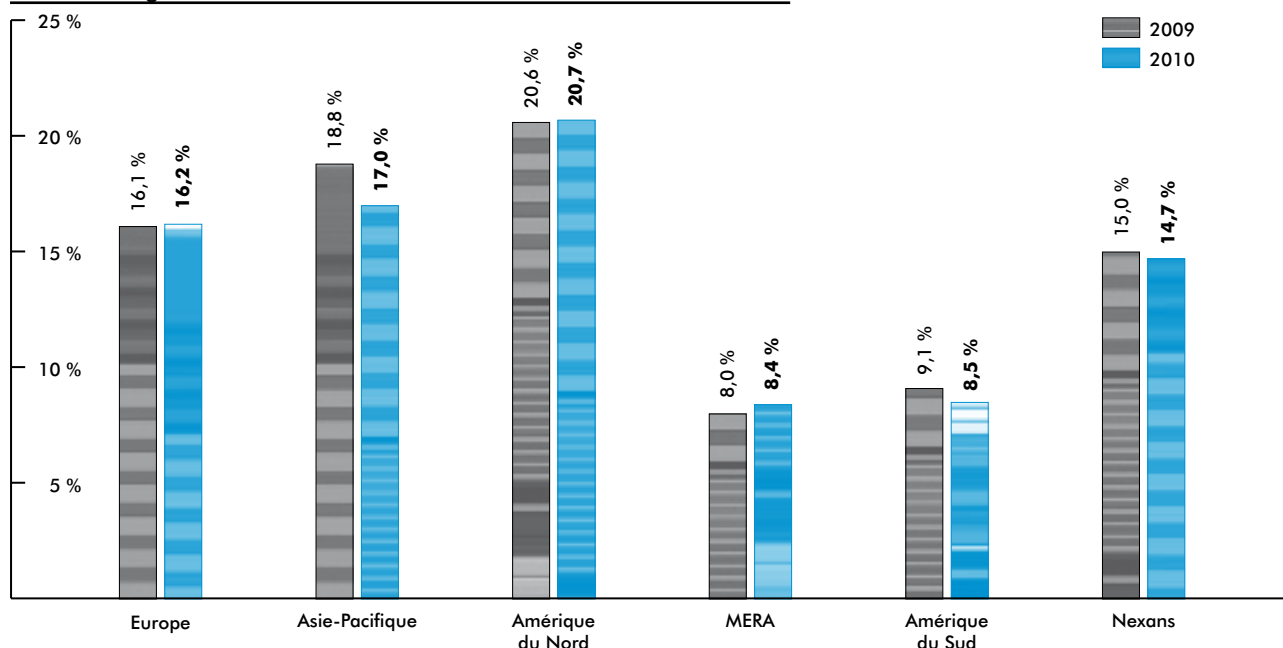
- l'usine d'Ouglich en Russie (créée en 2008) qui a atteint le niveau d'effectifs souhaité,
- l'usine de Mohammedia au Maroc qui, dans le cadre de son partenariat avec Airbus, produit dans sa nouvelle unité de fabrication des câbles aéronautique,
- l'usine de Ksar Hellal de l'activité harnais en Tunisie.

Par ailleurs, des baisses d'effectifs sont intervenues au Maroc (avec la cession de l'activité batterie), en Égypte (suite au plan de restructuration) ainsi qu'en Turquie (suite à la réorganisation des équipes).

Les indicateurs analysés ci-après ne tiennent pas compte de l'activité faisceaux qui présente des caractéristiques spécifiques en matière de gestion et d'évolution de ses effectifs par rapport aux autres activités du Groupe.

Les indicateurs de l'Activité faisceaux sont reportés dans le paragraphe 9.3.12 ci-après.

• **Pourcentage des femmes dans l'effectif total au 31 décembre 2010**



Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des femmes dans l'effectif total du Groupe diminue légèrement à 14,7 % du fait de la cession de LIOA au Vietnam qui employait environ un tiers de femmes.

Les pays qui emploient le plus de femmes par rapport à leur effectif sont notamment la Chine (34,5 %), le Vietnam (27,6 %), les États-Unis (27,3 %) et la France (22,1 %).

Près de la moitié des femmes sont localisées en France, en Allemagne et en Chine avec 29 % des effectifs féminins Nexans travaillant en France. Les femmes en position cadre représentent 18,3 % des effectifs concernés avec un pourcentage supérieur à 25 % en Colombie, en Chine, au Vietnam, en Turquie, en Suède et en Russie.

Certains pays accordent une importance particulière au respect d'une mixité homme-femme (par exemple, participation à l'observatoire de la mixité en France).

• **Promotion de l'égalité et de la diversité**

La promotion de l'égalité et de la diversité traduit la politique de non-discrimination appliquée dans les différentes entités Nexans, indépendamment du pays d'origine et de la culture. Elle est reflétée dans le Code d'Éthique et de conduite des affaires du Groupe. Le contenu de ce Code d'Éthique et de conduite des affaires fait l'objet d'une formation e-Learning et le déploiement dans les unités a été accompagné par les directions des ressources humaines locales.

Le choix des personnes ne fait l'objet d'aucune restriction et n'est lié qu'aux compétences nécessaires pour accomplir leur mission. Par exemple, la France participe à l'observatoire de la mixité et la Suède suit un plan d'égalité. L'Australie, quant à elle, répond aux directives de la commission EEO (*Equal Employment Opportunity*).

• **Mouvements par zone**

|                  | Europe       | Asie-Pacifique | Amérique du Nord | Amérique du Sud | MERA        | Groupe Nexans |
|------------------|--------------|----------------|------------------|-----------------|-------------|---------------|
| Départs naturels | (733)        | (359)          | (113)            | (251)           | (120)       | (1 576)       |
| Restructurations | (366)        | (3)            | 0                | (60)            | (39)        | (468)         |
| Embauchés        | 872          | 366            | 119              | 508             | 139         | 2 004         |
| Effets périmètre | 0            | (292)          | 0                | 0               | (71)        | (363)         |
| Transferts       | (9)          | 6              | 0                | 1               | 2           | 0             |
| <b>Total</b>     | <b>(236)</b> | <b>(282)</b>   | <b>6</b>         | <b>198</b>      | <b>(89)</b> | <b>(403)</b>  |

Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels comprennent les démissions, les départs à la retraite, les départs volontaires ou non négociés individuellement, les décès et les fins de contrats (CDD).

Les restructurations concernent les personnes parties dans le cadre d'un plan collectif de licenciement (CDD ou CDI).

Les embauches comprennent les personnes recrutées à l'extérieur du Groupe Nexans (CDD ou CDI) ainsi que des personnes qui étaient au préalable en contrat d'intérim.

Les effets de périmètre comprennent l'entrée ou la sortie d'effectifs liés à une acquisition ou cession d'activité/société juridique (CDD ou CDI).

Les transferts comprennent les personnes qui ont changé d'employeur à l'intérieur du Groupe (CDD ou CDI).

En 2010, les départs naturels ont été moins importants que les embauches. Les départs à la retraite représentent 11 % du total de ces départs. Ces départs naturels se situent majoritairement en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique du Sud.

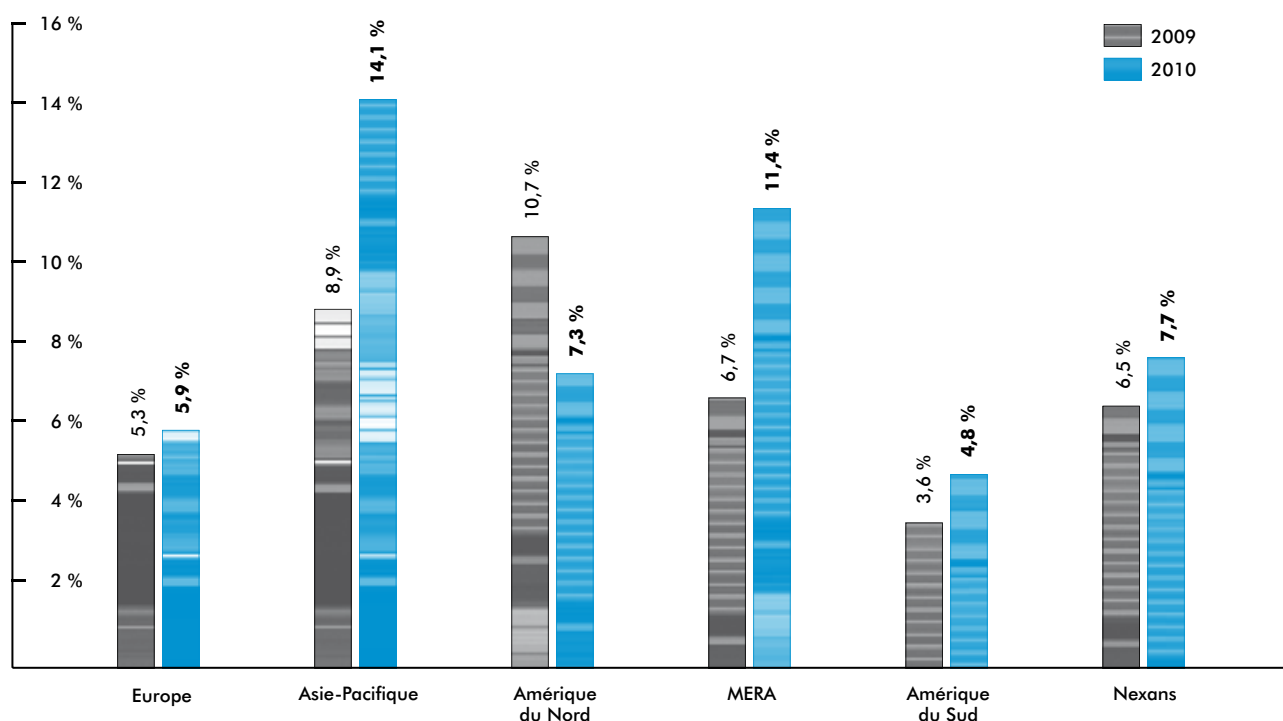
Les restructurations (majoritairement en Europe) sont essentiellement liées à la fermeture des sites de Vacha en Allemagne, de Chauny en France et aux adaptations d'effectifs qui ont eu lieu en France, en Belgique (Division Euromold de la société Nexans Network Solutions), en Australie et en Égypte. Des plans de restructuration décidés en 2010 en Australie, en Italie et en Brésil se traduiront par des sorties d'effectifs en 2011.

Des unités du Groupe ont procédé à des recrutements en 2010 pour faire face à l'augmentation de leur charge. La moitié environ de ces embauches concernent des contrats à durée déterminée ; le pourcentage d'embauches sous forme de CDD atteint 63 % pour la Zone Europe (dont la moitié en Norvège et en Allemagne) et 61 % pour la Zone Asie-Pacifique (essentiellement en Chine - 46 % du total). Cette flexibilité permet de répondre à la variation des niveaux d'activité.

Les effets de périmètre sont liés à la cession de l'activité Batterie au Maroc et de LIOA au Vietnam.

La variation nette négative des effectifs est essentiellement liée aux sorties de périmètre et aux restructurations.

#### • Taux de rotation du personnel



Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de rotation du personnel = nombre de départs (démissions, fins de contrat, licenciements individuels, décès) hors retraites, restructurations, cessions, mobilités / effectif moyen x 100

En 2010, le taux de rotation du personnel au sein de Nexans se situe à 7,7 %, en augmentation par rapport à 2009. Seule la Zone Amérique du Nord voit son taux de rotation du personnel diminuer par rapport à 2009.

Les disparités importantes suivant les zones reflètent la structure et le marché de l'emploi. Par exemple, en Europe, une grande partie des départs est liée à l'expiration des contrats à durée déterminée, comme c'est le cas en Norvège. En Asie-Pacifique, les départs sont volontaires et se situent principalement en Chine et en Australie.

De ce fait, les politiques mises en œuvre ne sont pas les mêmes d'un pays à l'autre ; compte tenu du contexte local, en Chine en particulier, la rétention des talents est un enjeu majeur.

## • Identification des candidats pour la mobilité et le recrutement

Des opportunités de mobilité internationale sont offertes au sein du Groupe. Une charte de mobilité assure l'égalité de traitement entre tous les expatriés du Groupe, quel que soit leur pays d'origine. Par ailleurs, des études sociales et fiscales sont systématiquement réalisées afin d'optimiser pour le Groupe et les salariés les coûts associés à cette politique de mobilité internationale.

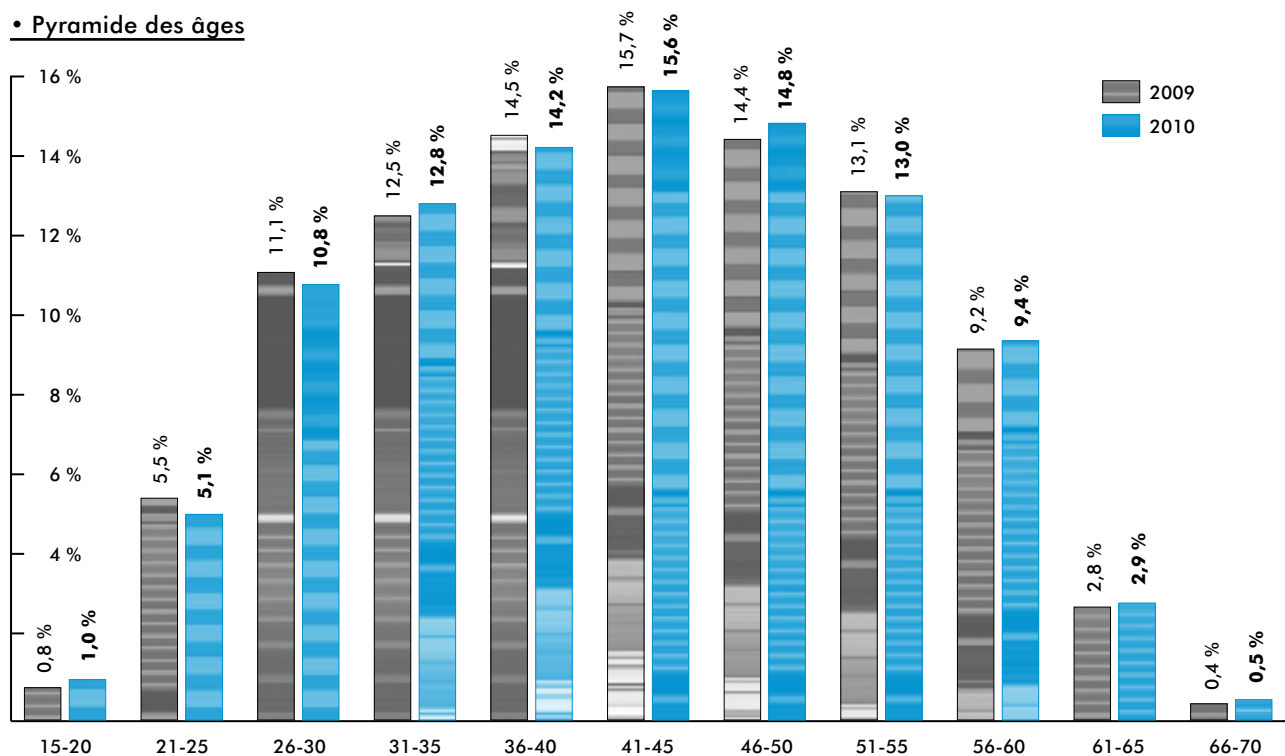
La mobilité internationale est considérée chez Nexans comme un instrument de transmission des expertises permettant de contribuer au développement personnel et professionnel des salariés, d'accompagner la croissance et de véhiculer la culture du Groupe à travers le monde. La mobilité internationale continue d'être encouragée par Nexans.

La mobilité internationale est un outil important de fidélisation des talents clés et bénéficie à un nombre croissant de collaborateurs provenant de tous les pays.

Les outils mis en place en 2009, dont notamment l'outil en ligne Job Way de publication interne et externe des offres d'emploi, permet à chaque salarié d'avoir connaissance des offres et de postuler aux offres en ligne afin de bénéficier d'une mobilité fonctionnelle ou géographique. Cet outil a permis de renforcer la connaissance des candidats intéressés par une mobilité. La direction des Ressources Humaines veille au respect de la confidentialité autour de chaque cas individuel avant que le candidat ne se déclare officiellement.

Par ailleurs, un *Talent sharing Committee* se tient chaque mois pour permettre l'échange des postes et des candidats ouverts à la mobilité internationale.

## • Pyramide des âges



Chiffres hors Activité faisceaux

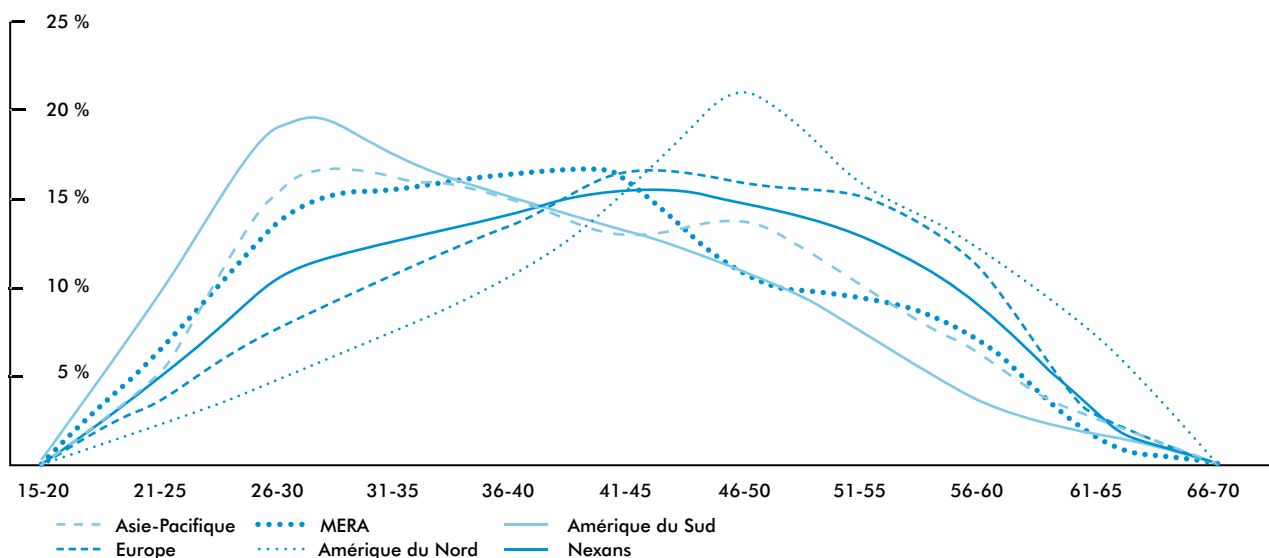
### • Âge moyen des salariés par zone géographique

|                  | 2009        | 2010        |
|------------------|-------------|-------------|
| Europe           | 43,6        | 43,6        |
| Asie-Pacifique   | 39,1        | 40,5        |
| Amérique du Nord | 46,7        | 46,9        |
| MERA             | 39,9        | 40,0        |
| Amérique du Sud  | 37,9        | 37,7        |
| <b>Nexans</b>    | <b>42,1</b> | <b>42,3</b> |

Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

L'âge moyen des salariés de Nexans augmente légèrement à 42,3 ans (42,1 ans en 2009). Cette hausse, essentiellement liée à l'Europe, est modérée par le résultat d'actions entreprises afin de renouveler des effectifs plus jeunes et de la mise en place des plans de restructurations. La plus forte progression de l'âge moyen des salariés se situe en Asie-Pacifique et a été renforcée par la cession de LIOA au Vietnam, où les effectifs étaient plus jeunes que la moyenne de la zone.

### • Pyramide des âges par zone

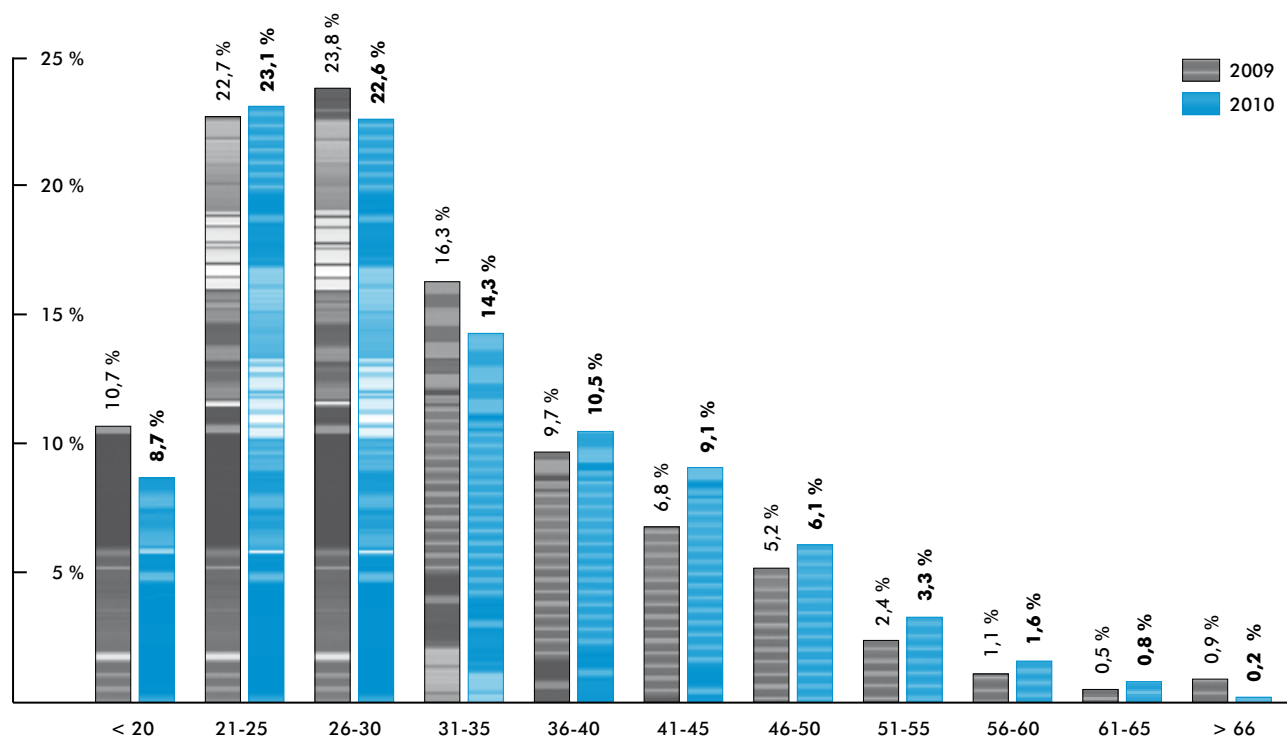


Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

La pyramide des âges du Groupe met en évidence des situations contrastées suivant les zones. Le vieillissement des Zones Europe et Amérique du Nord est pour l'essentiel dû à un plus faible taux de rotation du personnel sur certaines catégories lié à une conjoncture économique plus difficile.

Les différentes situations des pays amènent Nexans à répondre aux enjeux locaux par des politiques appropriées de rétention, de recrutements sélectifs de jeunes collaborateurs et/ou de développement des personnes dans l'optique d'une évolution vers un autre poste dans le cadre d'une succession éventuelle.

### • Pyramide des âges des nouveaux embauchés



Chiffres hors Activité faïceaux

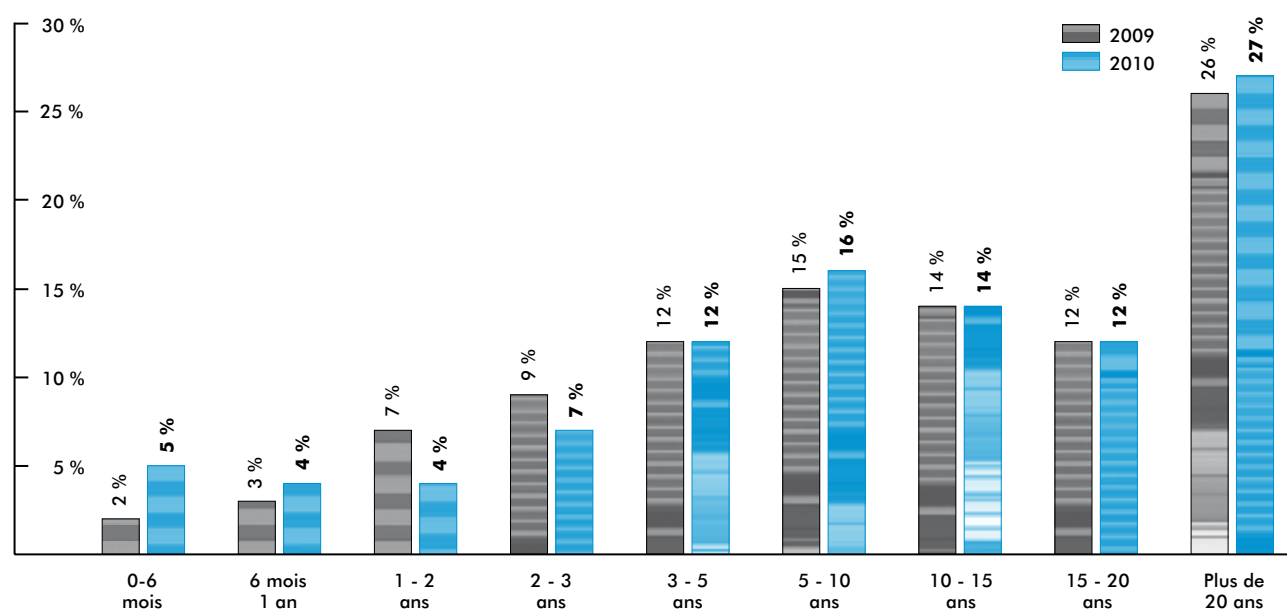
Les actions entreprises par le Groupe en matière de recrutement cherchent à assurer le renouvellement des générations.

Dans certaines zones, comme l'Amérique du Nord, c'est devenu une priorité stratégique.

En 2010, l'âge moyen des nouveaux entrants est de 32 ans, relativement stable par rapport à 2009. 54,4 % d'entre eux ont moins de 30 ans.

La majorité de ces recrutements concernent des emplois non cadres (87 %). Un peu plus de la moitié de ces recrutements se fait en contrat à durée indéterminée (52 %), mais des disparités fortes existent entre les zones. Les zones MERA, Amérique du Nord et du Sud recrutent fortement à contrat à durée indéterminée.

### • Ancienneté

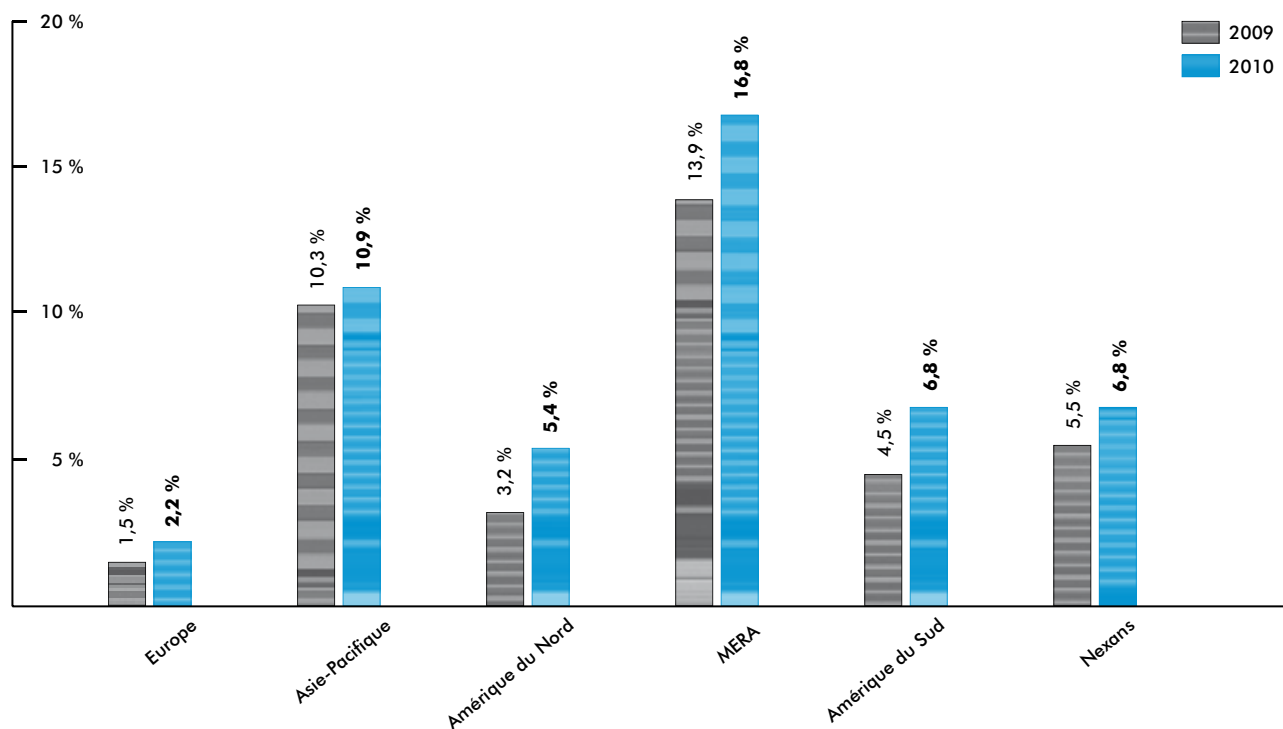


Chiffres hors Activité faïceaux

En 2010, comme les trois années précédentes, l'ancienneté moyenne s'élève à environ 13 ans. Cette ancienneté est particulièrement élevée en Amérique du Nord et en Europe (par exemple, 17,2 ans en France). L'ancienneté par zone est relativement stable à l'exception de la Zone Asie-Pacifique, où elle augmente. Cela est le reflet d'un fort sentiment d'appartenance au Groupe et le résultat des programmes de fidélisation du personnel.

Cette stabilité assure une préservation des savoir-faire du Groupe.

#### • Les heures supplémentaires



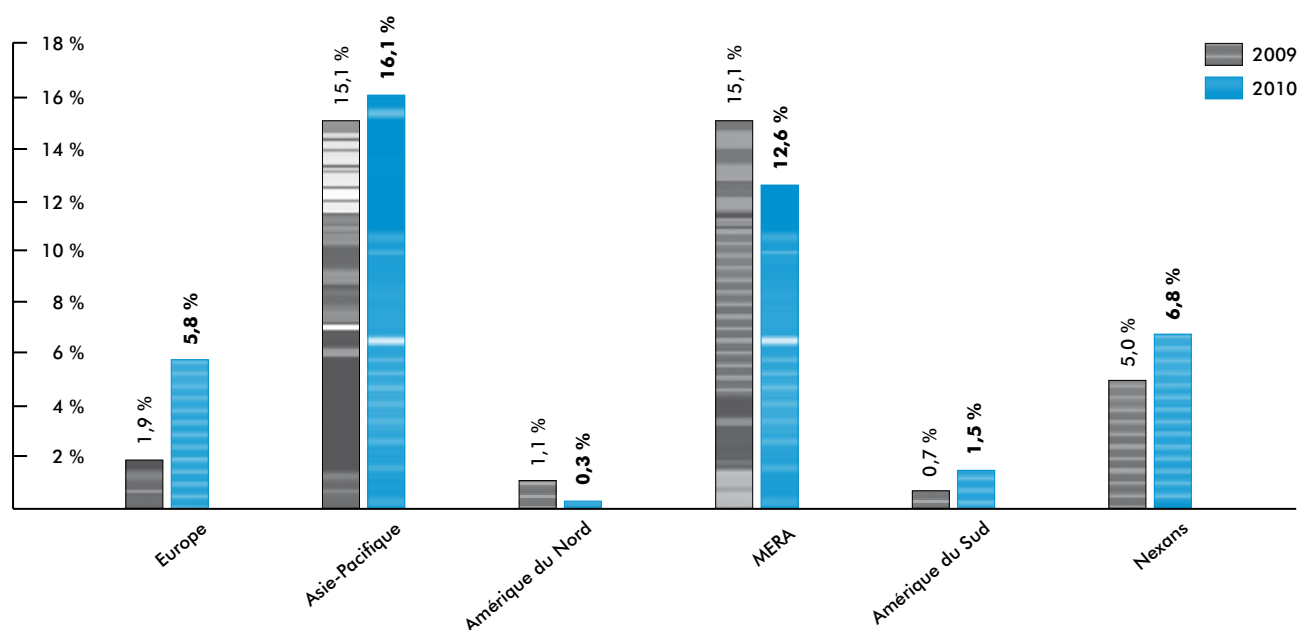
Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

% heures supplémentaires = nombre d'heures supplémentaires / nombre d'heures de travail réelles. La notion d'heures supplémentaires est celle déterminée par la législation de chaque pays dans le cadre de la durée légale du travail.

Les heures supplémentaires sont utilisées dans le cadre d'une politique d'emploi adaptée au niveau d'activité. En 2010, comme l'an passé, elles participent à la flexibilité requise par une conjoncture économique difficile et ont permis aux usines de s'adapter. Les heures supplémentaires représentent 6,8 % des heures travaillées (hors Activité faisceaux), contre 5,5 % en 2009. 65 % de ces heures supplémentaires concernent les zones MERA et Asie-Pacifique. Pour faire face à une reprise d'activité sur certains sites au second semestre, le Groupe a été amené à recourir davantage aux heures supplémentaires.

## • % d'intérimaires



Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Nombre de personnes équivalent temps plein du dernier trimestre ayant un contrat avec une agence d'intérim / effectifs Nexans fin de période

À fin 2010, le personnel intérimaire représente 6,8 % de l'effectif total, contre 5 % en 2009.

Afin de faire face à des augmentations ponctuelles de la charge, l'Europe a eu recours à un nombre d'intérimaires supérieur à 2009. Les pourcentages toujours importants d'intérimaires en Asie et dans la Zone MERA sont principalement localisés en Chine et au Maroc.

Les écarts entre zones sont significatifs et s'expliquent par les politiques locales de recrutement, à l'exemple de la Chine.

Le niveau de flexibilité observé (heures supplémentaires) pendant la période correspond à des mesures prudentes en matière d'emploi dans le cadre d'une situation économique incertaine.

### 9.3.2 Restructurations

Dans le cadre des plans de restructuration qu'il est amené à mettre en œuvre, le Groupe porte une attention toute particulière à la qualité du dialogue avec les instances représentatives du personnel. Nexans met en œuvre des mesures permettant de limiter au maximum les suppressions de postes et de favoriser les reclassements de salariés. Ces mesures sont prises dans le cadre des législations nationales applicables.

Le Groupe consacre des moyens importants pour accompagner chaque salarié concerné par un plan de restructuration dans la recherche de solutions internes ou externes et propose des plans d'accompagnement adaptés en concertation avec les partenaires sociaux.

Les plans de restructuration lancés en 2009 portant sur la suppression de 1 800 postes se sont soldés par 942 départs en 2009, 468 départs en 2010, le solde des départs devant se réaliser en 2011. Ces suppressions étaient notamment liées à la fermeture de sites localisés en France, en Roumanie, en Allemagne, au Canada et à la diminution d'effectifs en Europe, en Égypte, en Australie, en Amérique du Nord et en Amérique du Sud.

Annoncés fin 2009, le plan d'adaptation des activités de Nexans France et Nexans Copper France (avec la fermeture du site de Chauny) ainsi que la réduction des effectifs de la Division Euromold de la société Nexans Network Solutions, en Belgique, se poursuivent. En 2010, les départs ont concerné 242 personnes (sur les 468 départs de l'année).

De plus, la fermeture des sites de Latina (Italie) et de Lorena (Brésil) a été annoncée en 2010. Ces fermetures concernent environ 450 personnes dont 45 personnes au Brésil en 2010 (sur les 468 départs de l'année).

### 9.3.3 Organisation

Le travail du personnel au sein du Groupe est organisé dans le cadre des durées légales ou conventionnelles qui sont variables d'un pays à l'autre. Tout horaire inférieur à l'horaire en vigueur au sein d'un établissement est considéré comme temps partiel.

Le nombre de contrats à temps partiel s'établit comme suit :

#### • Temps de travail par zone / temps partiel

Effectif à temps partiel (quand l'horaire indiqué dans le contrat est inférieur à la durée légale)

|                  | 2009       | 2010       |
|------------------|------------|------------|
| Europe           | 388        | 387        |
| Asie-Pacifique   | 19         | 18         |
| Amérique du Nord | 0          | 1          |
| MERA             | 0          | 0          |
| Amérique du Sud  | 2          | 2          |
| <b>Nexans</b>    | <b>409</b> | <b>408</b> |

Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les contrats de travail à temps partiel concernent principalement le Benelux, la France, l'Allemagne, la Suisse, la Norvège, la Suède et l'Australie. Ils représentent environ 2,2 % de l'effectif du Groupe hors activité faisceaux, chiffre stable par rapport à 2009.

La Belgique représente 40 % dans les effectifs à temps partiel de l'Europe et reflète la mise en place du système de crédit temps qui permet temporairement à un travailleur salarié d'interrompre totalement ou partiellement sa carrière professionnelle.

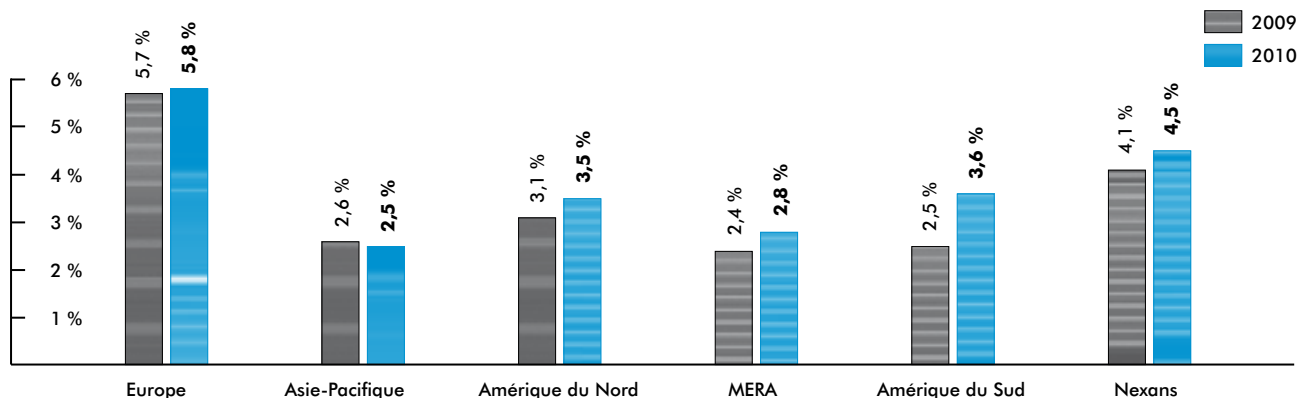
#### • Contrats à durée déterminée (CDD) / Contrats à durée indéterminée (CDI)

|                  | 2009        |            | 2010        |            |
|------------------|-------------|------------|-------------|------------|
|                  | CDI         | CDD        | CDI         | CDD        |
| Europe           | 98 %        | 2 %        | 96 %        | 4 %        |
| Asie-Pacifique   | 75 %        | 25 %       | 73 %        | 27 %       |
| Amérique du Nord | 100 %       | 0 %        | 100 %       | 0 %        |
| MERA             | 97 %        | 3 %        | 98 %        | 2 %        |
| Amérique du Sud  | 93 %        | 7 %        | 95 %        | 5 %        |
| <b>Nexans</b>    | <b>94 %</b> | <b>6 %</b> | <b>94 %</b> | <b>6 %</b> |

Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le pourcentage des effectifs ayant un contrat à durée déterminée reste stable à 6 %. En revanche, une augmentation est localisée principalement en Europe et en Asie-Pacifique. Cette progression se situe en Allemagne et en Grèce et répond au besoin de flexibilité exigé par la charge de production. La principale zone concernée par ces contrats à durée déterminée est la Zone Asie-Pacifique, notamment en Chine, reflet de la législation locale.

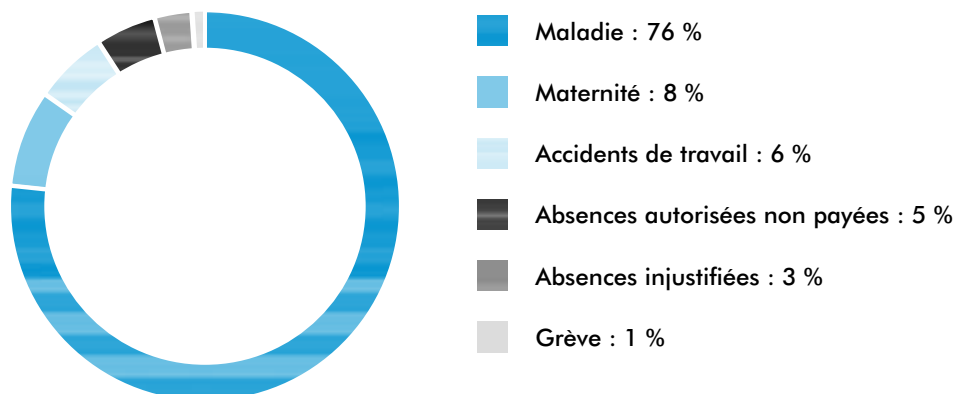
## • Absentéisme



Chiffres hors Activité faisceaux  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le taux d'absentéisme est défini comme le nombre d'heures d'absence, divisé par le nombre d'heures théoriques travaillées. En 2010, le taux d'absentéisme augmente légèrement de 4,1 % à 4,5 %. Seul le taux d'absentéisme de la Zone Asie-Pacifique diminue.

La répartition des absences par motif est donnée ci-après.



Chiffres hors Activité faisceaux

La maladie, qui est la principale cause d'absentéisme au sein de Nexans, est en augmentation par rapport à 2009.

Suite aux actions menées en faveur de la sécurité, le taux d'absentéisme pour cause d'accident de travail continue de diminuer et représente 6 % en 2010, contre 7 % en 2009.

Le pourcentage lié à la grève est principalement dû aux mouvements contre la réforme des retraites en France, un plan de restructuration en Belgique et les mesures économiques en Grèce.

### 9.3.4 Rémunérations

La politique de rémunération du Groupe a pour objectif de renforcer l'engagement de ses collaborateurs, d'accompagner le développement de leurs compétences et soutenir la performance individuelle et collective.

Pensée et déployée globalement avec des objectifs de compétitivité, d'équité et de transparence, elle fait l'objet de déclinaisons locales pour répondre aux spécificités culturelles, organisationnelles et opérationnelles des différentes entités de Nexans.

Pour s'assurer de la pertinence de ses dispositifs, le Groupe recourt de façon extensive à des enquêtes salariales dans ses principaux pays d'implantation et concernant l'ensemble de ses dirigeants et collaborateurs clés. Les campagnes salariales 2010, à l'exception de certaines mesures de gel, ont visé à compenser les effets d'inflation locaux, mais aussi et surtout à suivre les tendances de marché. Elles ont été encadrées dans plusieurs pays par la signature d'accords salariaux, renouvelés sur une base pluriannuelle comme par exemple en Australie ou en Nouvelle-Zélande.

Les mesures d'augmentation individuelles ont été décidées, dans les cadres budgétaires impartis, par rapport au marché de l'emploi et en tenant compte des appréciations de performance, du potentiel et des compétences acquises et démontrées par les collaborateurs.

Les éléments de rémunération variable à court terme (ciblant la population d'encadrement – managers et experts) sont calés sur des montants cibles pouvant atteindre jusqu'à 50 % du salaire de base annuel (avec une variation selon les niveaux de responsabilité des collaborateurs). Les montants versés sont calculés en fonction de l'atteinte d'objectifs individuels et collectifs.

La politique de rémunération à long terme pour ses cadres dirigeants reposait depuis 2007 et jusqu'en 2010 inclus sur deux instruments : les plans d'options de souscription d'actions et les Plan d'Intéressement Long Terme (PILT), qui leur sont associés. Ce dispositif a été mis en place pour les cadres dirigeants afin de les fidéliser et les mobiliser sur la performance long terme du Groupe.

### Actionnariat salarié :

Afin de renforcer l'engagement et le lien de confiance existant entre l'entreprise et ses collaborateurs, Nexans mène une politique soutenue de développement de son actionnariat salarié. En 2010, cette ambition s'est traduite par le lancement de deux initiatives spécifiques :

- L'adoption d'un plan d'options de souscription d'actions, en date du 9 mars 2010, ciblant 240 collaborateurs clés à travers le monde, afin de récompenser leur contribution aux résultats du Groupe tout en les associant étroitement à ses résultats.
- Le programme Act 2010, lancé au premier semestre 2010 et réalisé en août, est le dernier en date parmi les plans d'actionnariat salarié conduits par le Groupe. Couvrant 25 des pays du Groupe, ce plan, qui s'est traduit par l'émission de plus de 400 000 actions nouvelles, reposait sur une formule unique comportant une garantie sur le capital investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre Nexans.

Le taux de participation à cette quatrième augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe a été d'environ 20 %, ce qui a permis d'améliorer sensiblement leur part dans le capital de l'entreprise. Suite à la réalisation de l'offre Act 2010, la participation des salariés au capital représente 3,1 % (dont 97,8 % via des FCPE) du capital social au 31 décembre 2010.

### 9.3.5 Relations sociales

#### • Un dialogue social ouvert et constructif

Les relations sociales dans le Groupe sont fondées sur le respect et le dialogue. Dans cet esprit, les partenaires sociaux et la Direction de l'entreprise se rencontrent fréquemment pour échanger, négocier ou conclure des accords.

Nexans bénéficie d'un dialogue social de qualité grâce à une volonté partagée de communication, d'échange et de négociation.

Localement, les échanges avec les partenaires sociaux sont multiples et constructifs. Les discussions s'articulent principalement autour de plusieurs axes : les salaires, l'employabilité, la situation économique, l'organisation, la santé, la sécurité et l'évolution de l'environnement de travail.

Un accent particulier est mis sur l'amélioration des conditions de travail, la qualité de vie au travail et la sensibilisation sur les sujets liés à la santé (dépendance à l'alcool et au tabac par exemple et aux risques psychosociaux, comme le stress) et à la sécurité.

Les échanges avec les partenaires sociaux sont soutenus et relayés par le management local. Des représentants syndicaux mandatés existent dans la majorité des sites.

Au-delà, des actions sont entreprises afin d'associer davantage les salariés à la marche de leur unité à travers en particulier des réunions régulières sur la performance économique, les projets de développement et la situation de ces marchés.

Le Comité d'Entreprise Européen du Groupe Nexans répond également à cet objectif de dialogue : institution représentative des salariés du Groupe Nexans, créée en 2003 au niveau de l'Union européenne et présidée par le Président-Directeur Général, ce comité se réunit deux fois par an. La dernière réunion s'est déroulée en novembre 2010 et a traité de la situation du Groupe, de sa stratégie de développement et de sa politique de Ressources Humaines.

Nexans a conclu avec les partenaires sociaux plus de 60 accords dans 13 pays.

Les principaux accords signés en 2010 ont concerné :

- les accords salariaux : en Corée, au Chili, en Grèce, en Espagne, en Norvège, au Brésil ;
- un accord relatif à la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, un avenant relatif à la gestion des seniors et le renouvellement de l'accord d'intéressement en France ;
- la révision de l'accord pluri annuel d'entreprise en Nouvelle-Zélande et en Australie ;
- l'accord de fermeture de site en Italie ;
- des mesures d'indemnisation du chômage en Italie ;
- des mesures de réduction du temps de travail au Benelux ;
- divers accords sur les conditions de travail comme en Norvège.

Par ailleurs, de nombreuses réunions-consultations ont eu lieu sur différents sujets comme :

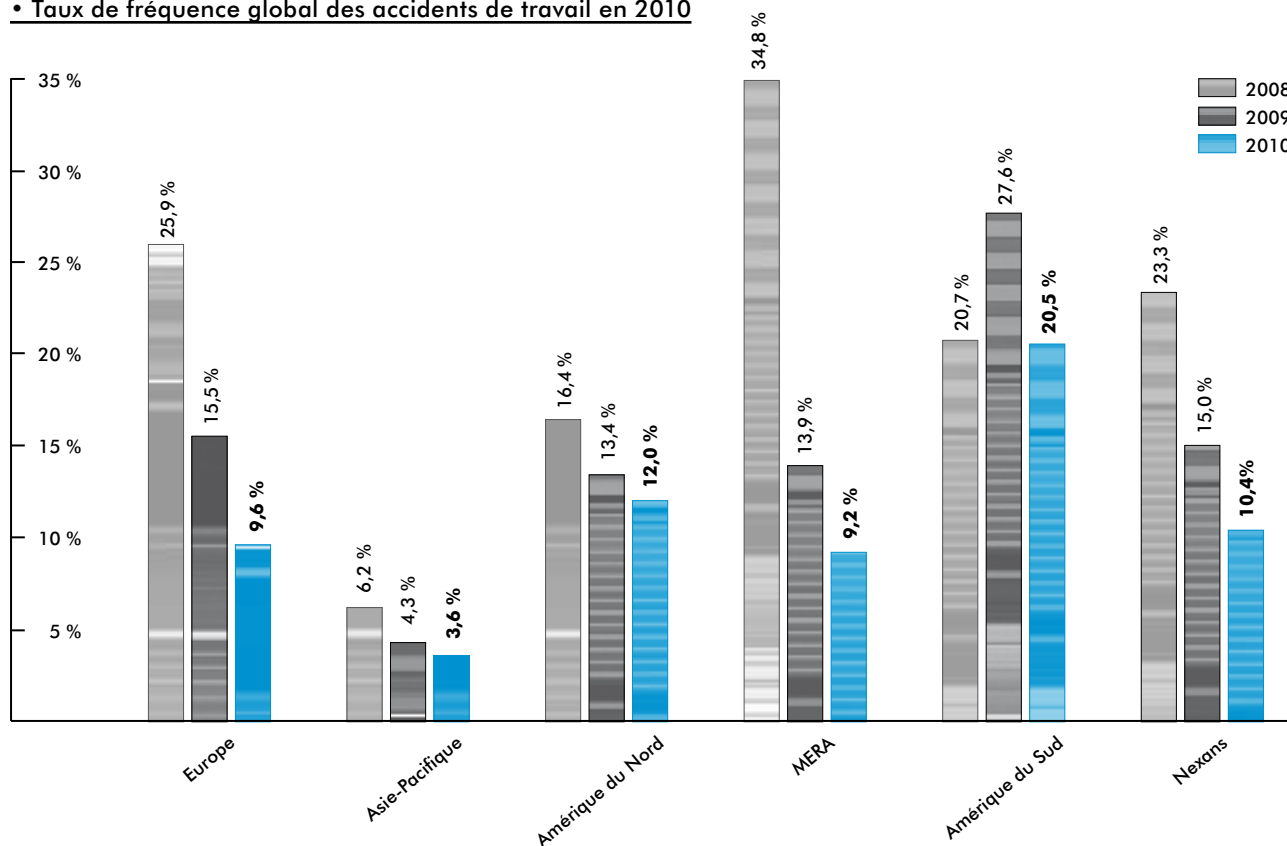
- En France, la reconversion des personnes concernées par des plans de restructuration ou la diversité hommes-femmes ;
- Les projets de développement de la performance, notamment *Nexans Excellence Way* ou les modèles de compétence ;
- Le gel des salaires dans certains pays, qui a également fait l'objet de nombreuses discussions.

### 9.3.6 Hygiène et sécurité

La politique de Nexans en matière d'hygiène et de sécurité au travail s'articule autour de deux objectifs principaux : veiller à la protection de la santé et améliorer la sécurité des salariés sur le lieu de travail.

Les efforts de formation et les actions entreprises pour la sécurité des salariés se sont traduits en 2010 par une baisse significative du taux de fréquence des accidents du travail (avec arrêt supérieur à 24 heures).

#### • Taux de fréquence global des accidents de travail en 2010



Chiffres hors Activité faisceaux

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures/Nombre total d'heures travaillées) x 1 000 000.

La sécurité au travail reste une priorité absolue, c'est le principal indicateur de performance retenu pour les directeurs de site.

Des programmes de formation ont été déployés dans tous les pays afin de continuer à faire évoluer les comportements face aux risques.

Le Groupe mène les actions suivantes de prévention :

- identifier les situations dangereuses avant même qu'elles ne se présentent,
- améliorer l'affichage et la signalétique sur les lieux de travail,
- développer une analyse systématique des causes d'accident et les diffuser largement,
- acquérir des réflexes et modifier les attitudes.

Les efforts déployés en 2010 afin de continuer à diminuer le nombre d'accidents portent par exemple sur :

- la formation des représentants santé et sécurité,
- les journées sécurité organisées sur les sites,
- la formation à travers des vidéos,
- le déploiement du suivi et de l'analyse des « presque » accidents,
- des audits de sécurité,
- des publications sur site sur le nombre de jours sans accident,
- des réunions d'information,
- la mise en place d'exercices physiques.

Nexans a nommé en 2010 des responsables Environnement Santé Sécurité.

De plus, certains sites ont bénéficié de campagnes de sensibilisation à l'initiative de leurs compagnies d'assurance.

Comme le montre le graphique ci-avant, les résultats de ces actions sont à l'échelle des enjeux du Groupe et se sont traduits par une baisse significative du taux de fréquence global des accidents au travail qui est passé de 15 en 2009 à 10,4 en 2010.

En 2010, 35 sites n'ont enregistré aucun accident du travail avec arrêt supérieur à 24 heures, contre 36 en 2009. Malheureusement, 2 accidents mortels ont été déplorés en 2010 (Vietnam et Argentine).

### 9.3.7 Formation

#### Nexans University

En 2010, Nexans a poursuivi ses efforts de formation au travers de *Nexans University*, dont le rôle est avant tout de développer le potentiel des salariés, de diffuser les bonnes pratiques et de promouvoir la gestion du savoir grâce à des formations ou à d'autres activités qui leur sont associées.

Pour sa troisième année d'existence pleine, avec une offre catalogue de cinquante formations (plus de 100 sessions par an) et une vingtaine de modules de formation en ligne (*e-Learning*), *Nexans University* s'est adressée, en 2010, à plus de 5 000 salariés et dispensé plus de 30 000 heures de formation par an. L'offre formation s'enrichit progressivement pour offrir aux salariés les compétences nécessaires à leur contexte local et s'inscrit dans les objectifs stratégiques du Groupe : déploiement des modèles de compétences et des plans de développement, orientation client, amélioration continue et excellence opérationnelle, travail transversal.

*Nexans University* compte 12 académies, couvrant les principales filières fonctionnelles ou techniques, ainsi que les compétences managériales et pédagogiques. En choisissant de privilégier la formation de formateurs internes et de déployer en cascade les formations, *Nexans University* a offert à 330 collaborateurs sur tous les continents et en 10 langues la possibilité de développer leurs compétences en matière d'animation et de conception de formations. Elle favorise aussi par ce biais la création de réseaux d'experts transversaux au sein du Groupe.

La démarche de la *Nexans University* s'articule autour de réseaux de partage de savoir et de connaissances techniques permettant d'optimiser la transmission du savoir.

Dans le cadre de la mise en service d'une nouvelle usine au Qatar, *Nexans University* est intervenue en particulier pour la formation technique du personnel.

#### Programme de formation

En 2010, le nombre total d'heures consacrées à la formation (sur le lieu de travail ou en dehors de l'entreprise), s'élève à 443 000 heures, (+ 34 % par rapport à 2009). L'accent a été mis en 2010, dans la continuité de 2009, sur la volonté de former les employés aux besoins identifiés et leur permettre ainsi de s'adapter à un environnement mondial et une organisation évolutive.

Le développement du programme d'excellence industrielle et le renforcement des programmes liés à la sécurité expliquent en grande partie l'accroissement du nombre d'heures de formation en 2010.

Les formations réalisées résultent des besoins en formation exprimés au cours des entretiens annuels, des développements identifiés dans le cadre des plans stratégiques et des programmes industriels et commerciaux qui en découlent.

La formation est un facteur essentiel de progrès et le Groupe entend poursuivre cet investissement afin de se préparer aux évolutions de marché. Et ce notamment à travers le déploiement des modèles de compétence et des plans de développement en résultant.

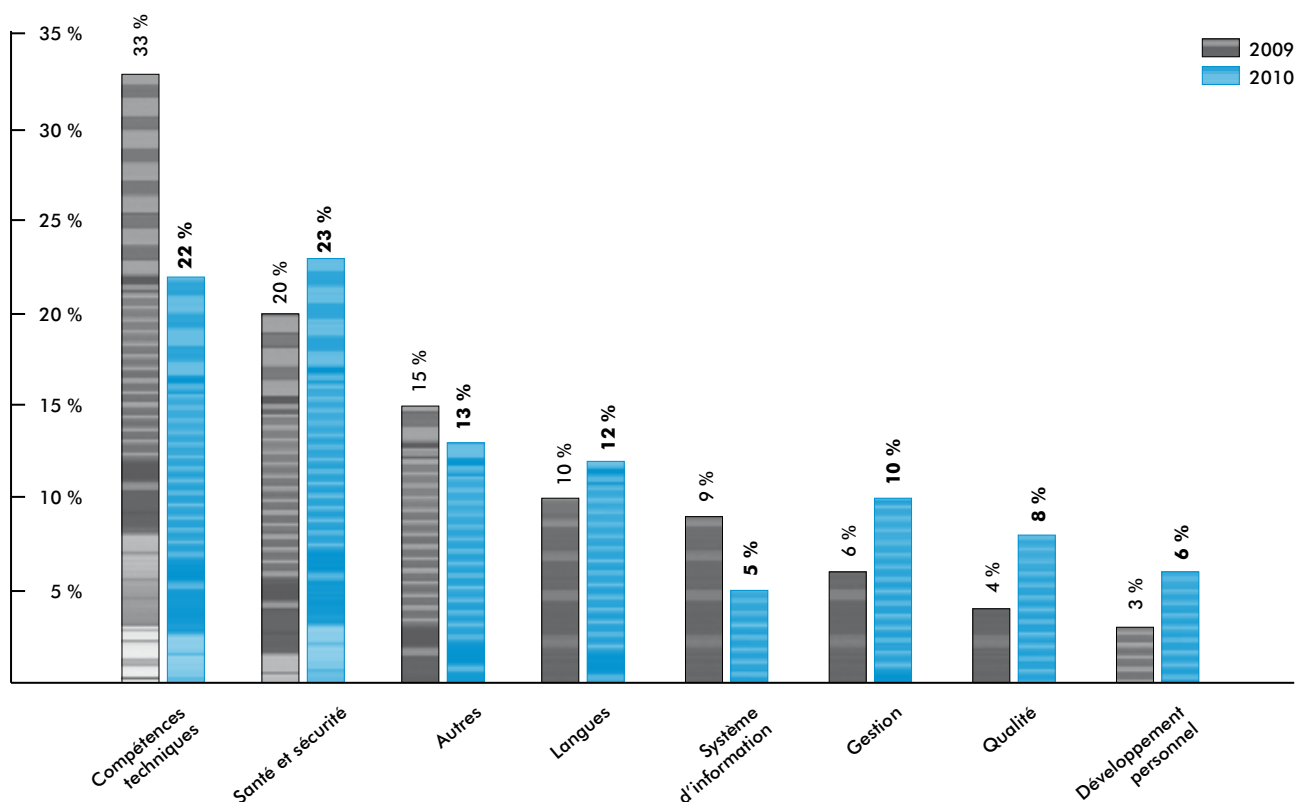
En 2010, plusieurs programmes de formation ont été lancés ou continuent d'être déployés, en particulier :

- les programmes liés à *Nexans Excellence Way* : les « 5S », les « équipes autonomes », *Settle Quickly Eradicate Control* (Régler Rapidement Éradiquer Contrôler), l'animation des réunions d'équipe de 5 minutes et la résolution de problèmes ont démarré dans l'ensemble des pays ;
- des formations de managers de terrain afin de soutenir le programme d'excellence industrielle ;
- les programmes de maintenance, des réductions de stocks (*IRIS : Inventory reduction and improved services*) et de réduction des consommations matières,
- les programmes *Facilitation skills* et *Design skills* à travers *Nexans University* permettant de créer des programmes de formation et de les délivrer ;
- les formations au leadership destinées aux cadres à potentiel du Groupe ;
- les programmes touchant à la sécurité ;
- un programme de formation des responsables des ressources humaines/managers à l'utilisation et au déploiement des modèles de compétence ;
- le développement de programmes de *coaching and mentoring* comme en Australie ou en Chine ;
- des formations de transmission du savoir-faire comme en France ;
- les formations aux différents outils informatiques utilisés dans le Groupe ;
- des formations techniques spécifiques à la communication, aux achats, aux ventes ;
- des *e-Learning* juridiques.

Les sujets de formation prioritaires des entités récemment acquises par le Groupe continuent d'être axés sur l'apprentissage des langues et l'assimilation des procédures et meilleures pratiques du Groupe.

La répartition des heures de formation présentée ci-dessous par thème montre une prédominance des formations axées sur les compétences techniques, et à part égale pour la santé et la sécurité au travail.

#### Répartition des heures de formation par thème en 2010



Chiffres hors Activité faisceaux

#### 9.3.8 Développement de carrières

En continuité avec les années passées, la pratique des entretiens individuels continue à se développer au sein du Groupe. Visant à développer les collaborateurs à travers l'identification de leurs besoins en formation et à favoriser des échanges autour de leur évolution professionnelle, leur déploiement a été soutenu par la mise en œuvre des démarches d'excellence industrielle (Nexans Excellence Way) et des modèles de compétence.

En 2010, l'entretien de développement a commencé à être réalisé dans les fonctions de production et il est venu s'ajouter à l'entretien de performance. L'objectif majeur est de développer les compétences comportementales des individus afin d'améliorer leur performance et de préparer leur évolution future.

Nexans souhaite capitaliser à tous les niveaux sur le développement des talents qui assureront la performance du Groupe et son expansion de demain.

Trois tendances de fond ont été identifiées dans le plan stratégique 2009-2011 :

- le renouvellement des générations,
- la globalisation des marchés et des clients sur tous les continents,
- et le développement des activités, en amont/aval du câble (intégration système, services, etc.).

Le réseau des directions des ressources humaines se mobilise sur les sujets suivants :

- l'apparition de nouveaux métiers,
- les nouveaux impératifs de performance qu'il faut expliquer et promouvoir (ex : Nexans Excellence Way) auprès des collaborateurs, et
- les profils individuels à même de répondre à un mode de travail plus transversal au sein du Groupe.

Pour y répondre, la professionnalisation de la gestion de carrière, avec une implication forte du Comité Exécutif du Groupe et de l'ensemble des comités de direction locaux, s'est poursuivie en 2010 autour des thèmes suivants :

1. Élaboration d'un référentiel de compétences pour chaque filière métier intégrant les attentes en termes de performance par fonction en les traduisant de façon très opérationnelle par niveau de compétence visée. Cette démarche est aujourd'hui déclinée pour les achats, les ventes et le marketing, la Recherche et Développement, les activités de production, les fonctions de communication et les Ressources Humaines.
2. Programme de formation à destination des ressources humaines et de l'encadrement : conduite des entretiens, élaboration des plans de développement.
3. Plan de succession et de développement individuel SPID (*Succession Planning and Individual Development*), qui est un processus d'identification des successeurs potentiels pour les postes clés du Groupe et des talents clés, incluant les populations ciblées : potentiel Groupe, potentiel local, jeune talent, expert, démarche effectuée dans chaque pays et au Siège.
4. Identification des experts du Groupe, avec construction d'un programme de transmission du savoir par la voie de *Nexans University*.
5. Comité des Carrières, qui rassemble les membres du Comité Exécutif chaque mois autour des sujets de nomination, de succession, d'identification des talents, de suivi et de soutien de leur développement. Un effort particulier est donné aujourd'hui pour le renforcement du développement des talents dans les pays émergents.
6. Modèle de compétence managérial, qui traduit ce qui est attendu des principaux cadres du Groupe. Nexans évalue leurs compétences en termes d'excellence opérationnelle, de sens des responsabilités, d'orientation « marchés/clients », d'aptitude à la prise de décision et enfin de travail en équipe dans un environnement international.
7. Formation Leadership, basée sur le Modèle de compétence managérial, qui est constituée actuellement de trois programmes ciblés : *Introduction for New Leaders* (pour les nouveaux arrivés pendant leurs premiers 18 mois) ; *Leading in a Global Nexans* (hauts potentiels au niveau exécutif Groupe), *Leading across Nexans* (pour ceux qui gèrent les équipes transversales qui ne dépendent pas directement d'eux).

Nexans reste attentif au développement des différents métiers de l'entreprise. L'objectif est d'adapter en permanence les compétences des collaborateurs à l'évolution de leur métier.

### **9.3.9 Enquête Groupe de satisfaction auprès des managers**

Une enquête Groupe à destination des managers sur leur engagement vis-à-vis de l'entreprise a été effectuée en 2010 et s'inscrit dans une volonté de processus continu. L'objectif est d'évaluer leur satisfaction et engagement dans Nexans, leur compréhension de la stratégie du Groupe et leur appréciation des initiatives transversales (*Nexans Excellence Way*, *Nexans University* et les modèles de compétence). L'intérêt des managers pour cette enquête s'est traduit par un fort taux de participation (71 %). Les résultats ont mis en évidence un fort degré d'attachement et d'engagement ainsi qu'une bonne adhésion aux compétences clés retenues par le Groupe.

Ils ont montré, par ailleurs, qu'il était nécessaire de renforcer la communication sur la stratégie, sur la *Nexans University* et sur les modèles de compétence ainsi que de réaliser les entretiens individuels annuels avec tous ses collaborateurs. Les plans d'action pour répondre à ces besoins d'amélioration sont en cours d'élaboration.

D'autres enquêtes ont lieu au niveau local, comme c'est le cas en Suède. L'enquête a démontré une nette amélioration par rapport aux deux précédentes enquêtes reflétant la mise en œuvre d'actions spécifiques et a recueilli un fort taux de participation.

### **9.3.10 Emploi des personnes handicapées**

Dans le monde, le Groupe emploie directement 345 personnes handicapées en 2010<sup>(1)</sup>, chiffre en légère augmentation par rapport à 2009. La notion de personnel handicapé est définie par les législations de chaque pays, législation plus volontariste en Europe.

Les entités concernées s'attachent à offrir des conditions de travail qui soient les plus respectueuses possibles au regard du handicap des personnels concernés.

### **9.3.11 Activités sociales**

Le Groupe s'investit, dans une grande majorité des pays où il est présent, aussi bien financièrement qu'humainement, au travers de donations, d'associations, de programmes d'aide, de bénévolat et de partenariats avec les écoles.

À titre d'exemple, parmi les nombreuses actions menées en 2010, on citera les actions suivantes :

- la Colombie organise de multiples programmes d'éducation à destination des salariés et de leurs familles ou propose, par exemple, des aides juridiques ou psychologiques,
- l'Allemagne, la Corée, la Norvège et la Suède sont à l'initiative de développements économiques et industriels locaux à travers des fédérations d'employeurs ou de chambres de commerce et d'industrie ou de coopératives, par exemple, la Norvège participe au développement du réseau ferré de Rognan en coopération avec les collectivités,
- la Corée sensibilise les jeunes recrues à travers son programme d'intégration à prendre conscience des besoins des plus démunis et à adopter une attitude adéquate,
- le Canada participe à des œuvres de charité,
- le Liban sponsorise des activités sportives, des clubs locaux ou fait des donations à des associations s'occupant principalement d'handicapés,
- la Nouvelle-Zélande sponsorise une école de rugby qui aide à l'identification des jeunes talents à devenir joueurs professionnels,
- l'Australie organise de nombreux programmes à destination de jeunes adultes de formation-insertion dans la vie active en partenariat avec les écoles locales,

(1) Ne tient pas compte des pays dans lesquels cette information n'est pas diffusée en raison de la réglementation locale.

- la Grèce et la Suisse sponsorisent des universités (programmes de Recherche & Développement, prix pour les meilleurs étudiants),
- le Pérou a lancé une campagne nutritionnelle et prodigue des conseils à ses employés,
- le Brésil, la Norvège et le Pérou soutiennent des programmes pour l'enfance.

Nexans participe par ailleurs à des actions de mécénat et s'est associé au projet du musée du Louvre à Lens, dont la construction a débuté en 2010. Nexans apporte son expertise et offre les câbles d'énergie et de communication pour le bâtiment et le parc du musée. Nexans est également mécène du château de Versailles et a fait don de plus de 200 km de câbles pour la rénovation des réseaux électriques.

Au-delà de l'application des politiques du Groupe et des lois locales, de nombreuses entités jouent un rôle important vis-à-vis de leur environnement social et dans l'éducation. C'est le cas notamment au Pérou où un livre sur les « valeurs » est distribué et expliqué à l'ensemble des enfants des employés. En Corée, comme l'an passé, de nombreuses actions ont été organisées afin de renforcer la culture d'entreprise, la communication et la relation de confiance entre les membres de l'entreprise.

Les actions en faveur de l'environnement sont également très présentes avec par exemple les objectifs de réduire la consommation d'énergie ou de recycler les matières à travers le tri des déchets, comme c'est le cas au Benelux.

L'Australie et le Brésil ont mis en place avec succès des plans d'actions environnementaux afin par exemple de réduire la consommation d'eau et les émissions de gaz à effet de serre.

Le Brésil a planté un nombre important d'arbres dans son usine d'Americana.

La Norvège soutient une organisation environnementale internationale, Bellona, par une donation financière.

Suite au tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier dernier, les employés de Nexans Amérique du Nord ont fait une donation à la Croix Rouge Internationale.

### 9.3.12 Activité faisceaux

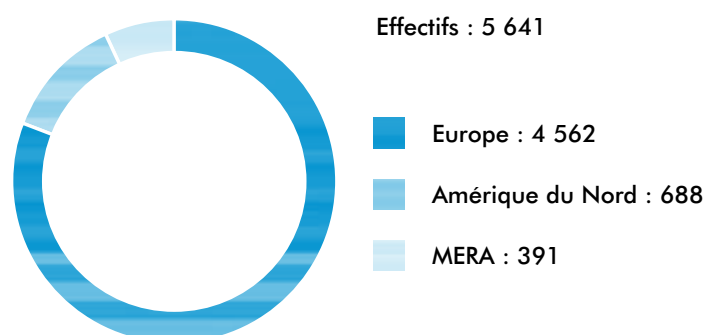
Compte tenu de la spécificité de l'Activité faisceaux, les données sociales relatives à celle-ci sont présentées séparément.

Les effectifs de l'Activité faisceaux, basée essentiellement en Europe, ont fortement progressé en 2010 (+ 30 %).

Cette forte hausse est liée à la reprise de l'activité automobile :

- en Amérique du Nord : rebond significatif de la demande de fabricants de camions américains qui s'est traduit par une augmentation de plus de 50 % des effectifs de l'usine au Mexique ;
- en Europe : les effectifs ont augmenté en Roumanie, en République tchèque afin d'accompagner la reprise d'activité des constructeurs automobiles et l'exécution de nouveaux contrats. La reprise d'activité des harnais industriels a également conduit à accroître les effectifs en Slovaquie.

Une grande part des salariés sont à contrat à durée déterminée (38 %).



Effectif : nombre de personnes sous contrat avec une entité Nexans consolidée à la date indiquée.  
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Afin de faire face aux variations de charge et pour tenir compte des gains de productivité, les effectifs de l'Activité faisceaux ont connu de fortes variations sur l'année 2010.

L'essentiel de ces recrutements a eu lieu sur le premier semestre. Une grande partie des départs naturels est liée à la fin de ces contrats à durée déterminée.

La variation nette des effectifs est très fortement positive en 2010 et reflète une amélioration nette de l'activité par rapport à 2009.

|                  | Europe     | Amérique<br>du Nord | MERA       | Faisceaux    |
|------------------|------------|---------------------|------------|--------------|
| Départs naturels | (1 496)    | (634)               | (161)      | (2 291)      |
| Restructurations | (22)       | 0                   | 0          | (22)         |
| Embauches        | 2 286      | 1 002               | 348        | 3 636        |
| Effets périmètre | 0          | 0                   | 0          | 0            |
| Transferts       | 9          | 0                   | 0          | 9            |
| <b>Total</b>     | <b>777</b> | <b>368</b>          | <b>187</b> | <b>1 332</b> |

(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Les départs naturels comprennent les démissions, les départs à la retraite, les départs volontaires ou non négociés individuellement, les décès et les fins de contrats (CDD).

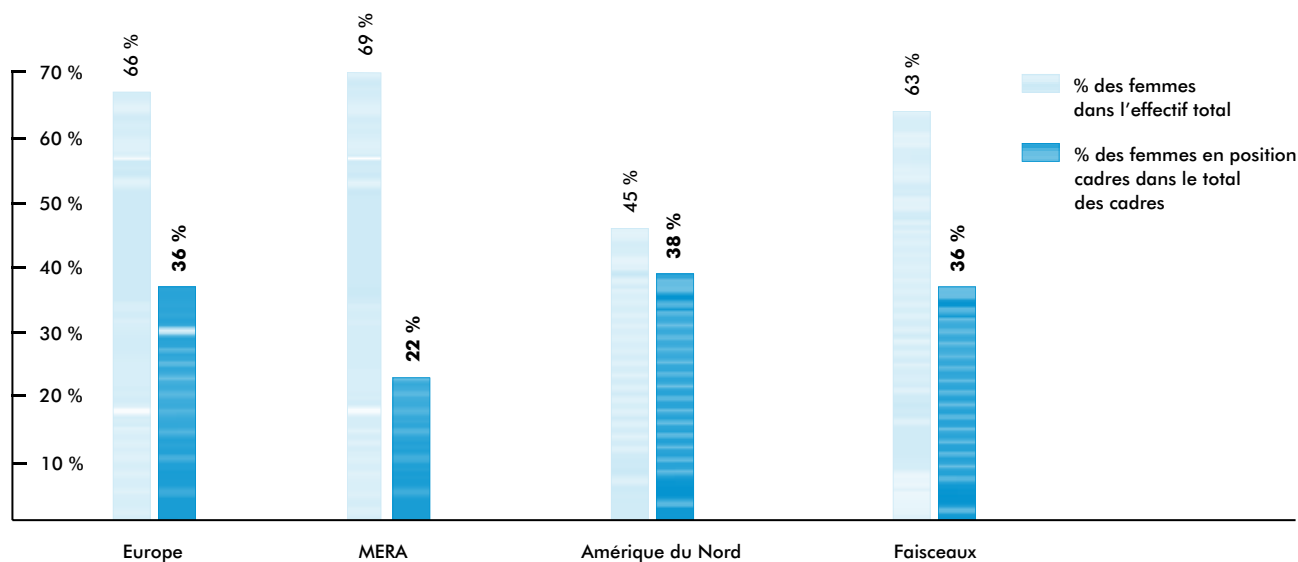
Les restructurations concernent les personnes parties dans le cadre d'un plan collectif de licenciement (CDD ou CDI).

Les embauches comprennent les personnes recrutées à l'extérieur du Groupe Nexans (CDD ou CDI) ainsi que des personnes qui étaient au préalable en contrat d'intérim.

Les effets de périmètre comprennent l'entrée ou la sortie d'effectifs liés à une acquisition ou cession d'activité/société juridique (CDD ou CDI).

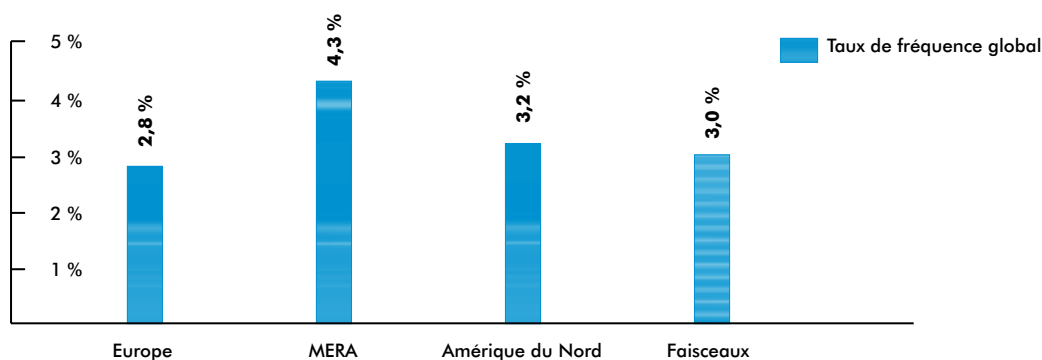
Les transferts comprennent les personnes qui ont changé d'employeur à l'intérieur du Groupe (CDD ou CDI).

La majorité de ces employés sont des femmes comme le démontre le graphique ci-dessous :



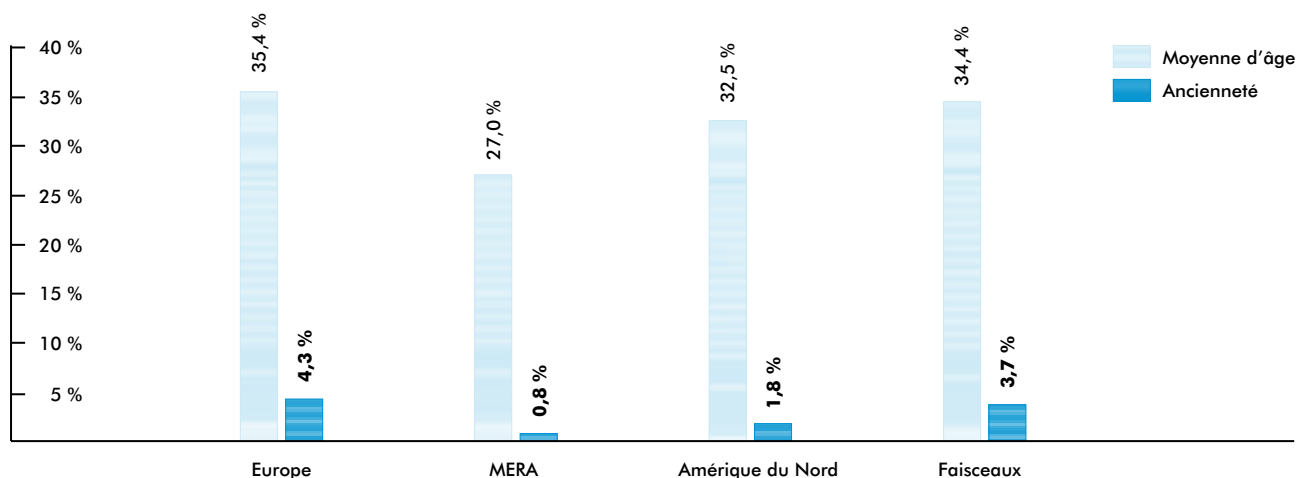
(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Le taux de fréquence global des accidents au travail de l'Activité faisceaux est globalement inférieur à 5 :



(MERA : Moyen-Orient, Russie, Afrique)

Taux de fréquence global des accidents de travail = (Nombre total d'accidents de travail avec arrêt de travail supérieur à 24 heures / Nombre total d'heures travaillées) x 1 000 000.



La moyenne d'âge au sein de l'activité est relativement jeune et est de 34,4 ans. L'ancienneté moyenne est de 3,7 ans.

## 9.4 Données environnementales

### 9.4.1 Politique du Groupe Nexans en matière d'environnement

L'environnement et la sécurité des biens et des personnes sont au cœur des préoccupations de Nexans. La politique du Groupe est définie dans la charte « Maîtrise des risques industriels » signée par le Président-Directeur Général du Groupe et diffusée à l'ensemble des sites dans le monde et disponible sur le site intranet. Celle-ci porte sur l'amélioration continue des sites de production, grâce à des audits de contrôle, ainsi que sur l'évaluation des risques liés aux produits et procédés de fabrication.

L'engagement de Nexans dans la protection de l'environnement passe également par la formation du personnel à un ensemble de bonnes pratiques dans le domaine.

Sur le plan de l'organisation, la politique en matière d'environnement est pilotée par la Direction Industrielle et Logistique du Groupe, rattachée au Comité de Direction. La Direction Industrielle supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement et l'ingénierie des grands projets industriels. Cette Direction gère par ailleurs les projets transversaux et notamment le développement des produits et des processus, ainsi que le parc machines du Groupe. Dans chacun de ces domaines, elle s'assure du respect et de la protection de l'environnement.

Les règles édictées et les objectifs fixés par la Direction Industrielle en matière environnementale s'appliquent à l'ensemble des unités à travers le monde.

Le programme d'amélioration continue des sites de production est piloté par le Comité Environnement et Produits qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle et Logistique, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. Ce Comité se réunit deux fois par an.

### **• Gestion de l'environnement : mesures prises pour assurer le respect des règles en vigueur**

Un système interne de gestion environnementale a été mis en place depuis la création de Nexans et étendu à tous les sites. Son objectif est de réduire les risques de pollution et de maîtriser les coûts environnementaux (consommation d'énergie, d'eau, de matières premières ou de produits dangereux, élimination et recyclage des déchets).

En ligne avec la norme ISO 14001, ce système s'appuie sur un suivi annuel de l'ensemble des sites à l'aide d'un questionnaire abordant 12 thèmes environnementaux et au travers d'une grille de notation. Ce questionnaire, mis en ligne sur l'intranet en 2008, recense par ailleurs les investissements réalisés durant l'année pour améliorer les performances environnementales. Quant à la grille de notation, elle évolue chaque année en fonction de l'évolution de la réglementation et des axes d'amélioration souhaités par le Groupe. En 2010 comme en 2009, les points particulièrement évalués ont porté sur le recyclage de l'eau dans les usines pour en limiter la consommation, le recyclage et la valorisation des déchets, mais également sur l'identification des risques environnementaux majeurs (avec mise en place de plans de crise adaptés), ainsi que sur le stockage des fluides dangereux.

Un manuel Environnement Groupe, mis en place par le Comité Exécutif en janvier 2005 et actualisé en novembre 2008, est adressé à tous les sites de production. Il décrit les dispositions du système de gestion environnementale mis en place au sein de Nexans et notamment les objectifs, procédures, plans de crise et outils à la disposition des sites. Il constitue un document de référence pour les systèmes de gestion environnementale des usines. Il rappelle l'organisation du Groupe et le rôle des Directions Pays quant à la responsabilité de la mise en œuvre de la politique environnementale du Groupe.

Une fois les questionnaires analysés, des recommandations sont renvoyées aux sites sous forme de synthèses et de diagrammes. Elles permettent de corriger la situation par des plans d'action adaptés aux sites en vue d'améliorer leur gestion de l'environnement. Un suivi de recommandations est effectué une fois par an.

Depuis 2003, le Groupe a mis en place un programme d'audits annuels des sujets traités par le questionnaire, réalisés par une société extérieure spécialisée.

En 2010, 32 sites ont été ainsi audités et ceux qui ont été considérés comme mettant en place une bonne gestion de l'environnement se sont vus attribuer le label EHP (Environnement Hautement Protégé). À fin 2010, 67 sites du Groupe ont reçu le label EHP, soit 72 % des sites suivis.

Les sites n'ayant pas obtenu le label EHP ont reçu des recommandations à mettre en œuvre pour l'obtenir et ont lancé des actions correctives. Ces actions sont intégrées dans les plans à trois ans des usines.

Ce programme, uniforme pour l'ensemble des sites, a pour but de vérifier toutes les informations concernant les consommations de matières (eau, solvants, énergie, emballages, etc.), les rejets dans l'air et dans l'eau, le niveau de protection du sol, l'état des stockages, les volumes de déchets et les modes de recyclages, ainsi que les impacts des activités du Groupe en termes de bruit.

Parallèlement à ce système, un certain nombre d'usines du Groupe sont engagées dans un processus de certification ISO 14001. À fin 2010, 55 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001.

### **9.4.2 Conséquences environnementales de l'activité et mesures prises pour en limiter l'impact**

L'impact sur l'environnement des principales activités de Nexans peut se résumer selon les secteurs, comme suit :

#### **• Métallurgie du cuivre et de l'aluminium**

Les principales ressources concernées sont l'énergie (gaz naturel) et l'eau, qui est utilisée pour la vapeur et le refroidissement. L'essentiel de l'eau consommée est recyclé (95 %).

#### **• Câbles d'énergie et de télécommunication cuivre**

La fabrication des conducteurs (tréfilage et câblage) est consommatrice d'énergie électrique pour le recuit et d'eau additionnée d'huile en émulsion pour la lubrification du tréfilage. Les rejets sont filtrés, traités et recyclés.

La fabrication des câbles par extrusion nécessite de grandes quantités d'eau de refroidissement, qui est largement recyclée. La consommation reste donc faible. Les rejets dans l'air sont traités par des aspirateurs filtres spécifiques à chaque installation et soumis aux seuils d'émission établis par chaque pays. La consommation de solvants est très faible au regard des très grandes quantités de câbles produites (cela concerne essentiellement les encres de marquage, dont un traitement spécifique est prévu par le Groupe : petites armoires de stockage, hottes aspirantes pour le nettoyage des pistolets encreurs ou des molettes).

#### **• Recyclage des déchets : une société commune dédiée**

Le Groupe Nexans est très impliqué dans le recyclage de ses déchets de fabrication, par le biais de la société Recycable, dont il possède 36 % des parts. Cette société a recyclé 14 123 tonnes de déchets de câbles en provenance des usines Nexans en 2010. Le tri des déchets d'usine, en plus du recyclage des déchets câbles, permet de valoriser la plupart d'entre eux : bois, papier, carton, produits ferreux, huiles machines, batteries, déchets spéciaux, etc.

## • Indicateurs environnementaux

|                                                                        | 2008          | 2009                         | 2010                         |
|------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------|------------------------------|
| Nombre de sites suivis                                                 | 93            | 95                           | 92                           |
| Consommation d'énergie                                                 | 1 657 900 MWh | 1 407 000 MWh                | 1 425 400 MWh                |
| <i>Dont électricité</i>                                                | 890 000 MWh   | 794 000 MWh                  | 821 300 MWh                  |
| <i>Dont fuel</i>                                                       | 87 900 MWh    | 85 500 MWh                   | 83 100 MWh                   |
| <i>Dont gaz</i>                                                        | 680 000 MWh   | 516 100 MWh                  | 504 400 MWh                  |
| Consommation d'eau                                                     | 4 760 000 m³  | 4 400 000 m³                 | 3 000 000 m³                 |
| Consommation de solvants                                               | 940 t         | 810 t                        | 720 t                        |
| Consommation de cuivre                                                 | 650 000 t     | 546 000 t                    | 510 000 t                    |
| Consommation d'aluminium                                               | 138 000 t     | 139 000 t                    | 149 000 t                    |
| Nombre de sites équipés de moyens de recyclage de l'eau <sup>(1)</sup> | 74            | 76                           | 86                           |
| Tonnage de déchets                                                     | 103 800 t     | 91 910 t                     | 97 280 t                     |
| Dont déchets spéciaux                                                  | 6 730 t       | 6 360 t                      | 6 580 t                      |
| Tonnage de déchets de câbles usines recyclés <sup>(2)</sup>            | 21 700 t      | 18 335 t                     | 14 123 t                     |
| Emissions CO <sub>2</sub> <sup>(3)</sup>                               | -             | 541 000 t eq CO <sub>2</sub> | 445 000 t eq CO <sub>2</sub> |
| Nombre de sites EHP                                                    | 52            | 60                           | 67                           |
| Nombre de sites ISO 14001                                              | 38            | 56                           | 54                           |

(1) Sites dont au moins 75 % des machines sont équipées d'un recyclage d'eau.

(2) Tonnage traité par Recyclable.

(3) Émissions de CO<sub>2</sub> incluant les émissions directes et certaines émissions indirectes (consommation d'électricité et de vapeur, pertes en ligne d'électricité, production des combustibles fossiles consommés, utilisation d'emballages, mise en décharge de déchets).

(-) non disponible.

Ces chiffres, qui sont une estimation basée sur les données collectées, concernent le périmètre du Groupe au 31 décembre 2010.

## • Dépenses environnementales

En 2010, le total des dépenses consacrées à l'environnement est de 5,5 millions d'euros (7,1 millions d'euros en 2009). Ces dépenses couvrent notamment les éléments suivants : les taxes à caractère environnemental (ex. : taxes sur l'eau), l'entretien (comme l'achat de filtres), les analyses et contrôles, les redevances et les permis.

## • Investissements en environnement et provisions pour risques

### Les investissements :

Les investissements consacrés en 2010 à l'environnement se répartissent de la manière suivante :

| (en milliers d'euros) | Protection du sol<br>et des eaux | Protection de l'air<br>et économies<br>d'énergie | Réduction<br>des déchets<br>et divers | Bruit | Élimination<br>des transformateurs<br>PCB (en France) | Total |
|-----------------------|----------------------------------|--------------------------------------------------|---------------------------------------|-------|-------------------------------------------------------|-------|
| Montant               | 680                              | 1 796                                            | 1 892                                 | 156   | 90                                                    | 4 614 |

En 2009, les investissements réalisés étaient de l'ordre de 4,2 millions d'euros.

### Protection du sol et des eaux :

La dégradation actuelle des nappes phréatiques et la gestion de l'eau comme ressource rare au niveau mondial constituent un enjeu prioritaire du développement durable. Nexans participe à la réflexion et à l'action sur ce sujet en renforçant la surveillance sur la rétention des liquides polluants dans les zones de stockage et d'utilisation et en poursuivant son action sur le recyclage des eaux.

### Protection de l'air et économies d'énergie :

Les économies d'énergie sont une préoccupation du Groupe. Différents investissements ont ainsi été réalisés dans ce domaine : dans les usines, remplacement de compresseurs d'air par des équipements modernes moins consommateurs d'énergie, et en ce qui concerne les produits, amélioration du facteur de puissance (diminution de la puissance réactive) et amélioration des réseaux électriques.

### Les provisions pour risques :

Au 31 décembre 2010, le montant des provisions pour risques en matière d'environnement s'élève à 6,5 millions d'euros (voir paragraphe 6.2.7 du présent Rapport de Gestion pour une présentation des risques industriels et environnementaux).

# Annexe 1

## Résultats financiers au cours des cinq dernières années

|                                                                                                                             | 2010       | 2009       | 2008       | 2007       | 2006       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>I- Capital en fin d'exercice</b>                                                                                         |            |            |            |            |            |
| a) Capital social (en milliers d'euros)                                                                                     | 28 604     | 28 013     | 27 936     | 25 678     | 25 265     |
| b) Nombre d'actions émises                                                                                                  | 28 604 391 | 28 012 928 | 27 936 953 | 25 678 355 | 25 264 955 |
| <b>II- Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)</b>                                                      |            |            |            |            |            |
| a) Chiffre d'affaires hors taxes                                                                                            | 12 882     | 14 498     | 18 262     | 13 263     | 13 061     |
| b) Résultat avant impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions           | 38 136     | 71 586     | 106 864    | 92 939     | 134 305    |
| c) Impôts sur les bénéfices                                                                                                 | (672)      | (256)      | 3 199      | 672        | - 249      |
| d) Intéressement et participation des salariés dus au titre de l'exercice                                                   | 121        | 95         | 124        | 74         | 152        |
| e) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions           | 28 684     | 61 743     | 94 461     | 110 031    | 88 095     |
| f) Résultat distribué                                                                                                       |            | 28 101     | 55 942     | 50 744 *   | 31 648     |
| <b>III- Résultats par action (en euros)</b>                                                                                 |            |            |            |            |            |
| a) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions | 1,33       | 2,56       | 3,71       | 3,59       | 5,32       |
| b) Résultat après impôts, intéressement et participation des salariés, dotations aux amortissements et provisions           | 1,00       | 2,20       | 3,38       | 4,28       | 3,49       |
| c) Dividende attribué à chaque action                                                                                       |            | 1,00       | 2,00       | 2,00       | 1,20       |
| <b>IV- Personnel</b>                                                                                                        |            |            |            |            |            |
| a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice (en nombre de salariés)                                          | 6          | 6          | 6          | 6          | 6          |
| b) Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)                                                        | 3 101      | 4 924      | 4 719      | 3 351      | 3 556      |
| c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'euros)                            | 1 023      | 1 641      | 1 573      | 1 117      | 1 185      |

\* Ce montant n'inclut pas un complément de dividende de 10 650 euros afférent à 2006 payé le 22 février 2008.

# Annexe 2

**Tableau récapitulatif des délégations en matière d'augmentation de capital et utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice 2010**

| Résolutions votées<br>par l'AG du 25 mai 2010*                                                                                                                                                                                                                                                                              | Plafonds par<br>résolution**                                                              | Sous-plafonds<br>communs<br>à plusieurs<br>résolutions** | Plafonds<br>communs<br>à plusieurs<br>résolutions** | Utilisation au cours<br>de l'exercice 2010                                                                                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Émission d'actions avec droit<br>préférentiel de souscription (R10)<br>avec éventuelle option de sur-allocation<br>en cas de succès (R14)                                                                                                                                                                                   | 14 000 000 €                                                                              | -                                                        | 14 000 000 €                                        | /                                                                                                                                   |
| Émission de valeurs mobilières<br>représentatives de créances donnant<br>accès au capital (OC, ORA, OBSA,<br>OCEANE...) sans droit préférentiel<br>de souscription par offre au public<br>(R11) ou par placement privé (R12)<br>avec éventuelle option de sur-allocation<br>en cas de succès (R14)                          | Actions<br>4 000 000 €<br>(<br>15 % du capital)<br><br>Titres de créance<br>300 000 000 € | 4 000 000 €<br>(<br>15 % du capital)                     |                                                     | /                                                                                                                                   |
| Émission d'actions ou valeurs mobilières<br>donnant accès au capital en cas<br>d'offre publique d'échange initiée par<br>la Société sur ses propres titres ou sur<br>les titres d'une autre société, sans droit<br>préférentiel de souscription (R13) avec<br>éventuelle option de sur-allocation<br>en cas de succès (R14) | 4 000 000 €<br>(<br>15 % du capital)                                                      |                                                          |                                                     | /                                                                                                                                   |
| Émission d'actions ou de valeurs<br>mobilières réservée à une catégorie<br>de bénéficiaires dans le cadre d'une<br>augmentation de capital réservée<br>aux salariés (R18)                                                                                                                                                   | 100 000 €                                                                                 |                                                          |                                                     | Émission de 97 437<br>actions nouvelles à<br>Société Générale dans<br>le cadre de l'opération<br>d'actionnariat salarié<br>Act 2010 |
| Émission d'actions rémunérant<br>des apports de titres (R15)                                                                                                                                                                                                                                                                | 5 %<br>du capital social                                                                  |                                                          |                                                     | -                                                                                                                                   |
| Émission d'actions par incorporation<br>de primes, réserves ou bénéfices (R16)                                                                                                                                                                                                                                              | 10 000 000 €                                                                              |                                                          | -                                                   | /                                                                                                                                   |
| Émission d'actions ou de valeurs<br>mobilières donnant accès au capital<br>réservée aux adhérents de plans<br>d'épargne d'entreprise (R17)                                                                                                                                                                                  | 400 000 €                                                                                 |                                                          | -                                                   | Émission de 385 030<br>actions nouvelles<br>aux salariés du<br>Groupe (opération<br>d'actionnariat salarié<br>Act 2010)             |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                           |                                                          | Plafond global de<br>24 800 000 €                   |                                                                                                                                     |

\* L'abréviation « R... » indique le numéro de la résolution soumise à l'Assemblée Générale du 25 mai 2010.

\*\* Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.

N.B. : Utilisation début 2010 d'une autorisation de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 : le Conseil du 9 mars 2010 a adopté un plan d'options n° 9 comportant l'attribution d'un total de 395 490 options au bénéfice de 216 bénéficiaires (pour des précisions, voir section 7.4 du Rapport de Gestion 2010).

# Rapport du Président

---

Rapport du Président du Conseil d'Administration  
sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne // p. 83

Rapport des Commissaires aux Comptes // p. 104

# Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

---

En application de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, Frédéric Vincent, Président-Directeur Général de Nexans, société holding tête du Groupe, rend compte dans le présent rapport, joint au Rapport de Gestion relatif à l'exercice 2010 :

- Dans une partie I., d'éléments de gouvernement d'entreprise (Code de Gouvernement d'Entreprise, Conseil d'Administration, Direction Générale, assemblées, rémunérations des dirigeants mandataires sociaux) ;
- Dans une partie II., des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Ce rapport a été examiné et approuvé par le Conseil d'Administration dans sa séance du 11 février 2011.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

## I. Gouvernement d'entreprise

---

La présente section a été préparée avec la contribution de représentants de la Direction Juridique, de la Direction des Ressources Humaines et de la Direction Financière.

Les recommandations du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publiées par l'AFEP et le MEDEF (ci-après le « Code AFEP-MEDEF ») constituent le Code de gouvernement d'entreprise auquel se réfère Nexans pour l'élaboration du présent rapport. Les éventuelles dispositions du Code AFEP-MEDEF non appliquées par Nexans sont détaillées au paragraphe 2.4 ci-après.

### 1. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration était, au 31 décembre 2010, composé de 13 membres (dont deux de nationalité étrangère), venant d'horizons différents et choisis pour leur compétence et leur expérience dans l'industrie, la banque ou le conseil afin de prodiguer des avis et conseils avisés dans l'intérêt de la Société.

Le mandat d'administrateur de Nexans, renouvelable, a une durée statutaire de quatre ans pour tout mandat commencé à compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2004.

#### 1.1 Membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée des actionnaires de Nexans réunie le 25 mai 2010 a approuvé d'une part, la nomination en qualité d'administrateur de Madame Véronique Guillot-Pelpel, pour une durée de quatre ans, suite au décès de Monsieur Jean-Louis Gerondeau et d'autre part, le renouvellement du mandat d'administrateur de Messieurs Gérard Hauser et François Polge de Combret.

Les mandats de Madame Guillot-Pelpel et de Messieurs Hauser et Polge de Combret prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Par ailleurs, 7 mandats sur 13 arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

La composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2010 était la suivante :

|                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Frédéric Vincent</b><br>Président-Directeur Général | 56 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                        | 8 rue du Général Foy, 75008 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Nombre d'actions détenues                              | 6 336 (dont 1 000 détenues par son épouse)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans    | 3 628 (valeur d'une part = valeur d'une action)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Première nomination en tant qu'administrateur          | 10 avril 2008                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Nomination en qualité de Président-Directeur Général   | 3 avril 2009 avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale du 26 mai 2009                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Échéance du mandat d'administrateur                    | AG 2012                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Expertise/Expérience                                   | De 1978 à 1985, il est membre d'un grand cabinet d'audit anglo-saxon. Rejoint Alcatel en 1986, puis le secteur Câbles et Composants du même Groupe en 1989. Nommé en 1994 Directeur Général Adjoint (Administration et Finances) des activités télécommunications sous-marines d'Alcatel puis, en 1997, des activités batterie (Saft). En 2000, devient Directeur Administratif et Financier de Nexans, membre du Comité Exécutif. Nommé Directeur Général Délégué en 2006, il devient administrateur de Nexans le 10 avril 2008. Il est Président-Directeur Général depuis le 26 mai 2009. |
| <b>Gianpaolo Caccini</b><br>Administrateur             | 72 ans, nationalité italienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                        | Président d'Assovetro, association des producteurs de verre italiens<br>Via Caradosso n°17, 20123 Milan – Italie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Nombre d'actions détenues                              | 487                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de première nomination                            | 15 juin 2001                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Échéance du mandat d'administrateur                    | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Expertise/Expérience                                   | Entre au Groupe Saint-Gobain comme Directeur des ventes (1973-1980). Après avoir dirigé ensuite plusieurs divisions, branches et filiales dont Vetrotex Italie Spa et Saint-Gobain Desjonquères SA France, il est nommé Directeur Général pour l'Amérique du Nord et Directeur Général Adjoint du Groupe (1996-2000), puis Directeur Général de 2000 à 2004. Il est Président d'Assovetro (Association des producteurs de verre italien) depuis 2004.                                                                                                                                       |
| <b>Jean-Marie Chevalier</b><br>Administrateur          | 69 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                        | Professeur de sciences économiques à l'université de Paris Dauphine<br>Place du maréchal de Lattre de Tassigny, 75116 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Nombre d'actions détenues                              | 420                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de première nomination                            | 23 octobre 2003                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Échéance du mandat d'administrateur                    | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Expertise/Expérience                                   | Successivement professeur de Sciences économiques au sein des facultés de Grenoble, Paris XIII Nord puis Paris Dauphine (depuis 1991). Également professeur à l'IEP de Paris (1982-1990) et à l'ENA (1988-1990). Exerce en parallèle des activités de conseil pour les entreprises, banques, administrations et organisations internationales. Consultant du département Énergie de la Banque mondiale depuis 1984, Senior Associé au Cambridge Energy Research Associates (IHS-CERA) depuis 1997.                                                                                          |

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
|-----------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Georges Chodron de Courcel</b><br>Administrateur | 60 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                     | Directeur Général Délégué de BNP Paribas<br>Membre du Comité Exécutif<br>3 rue d'Antin, 75002 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Nombre d'actions détenues                           | 229                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de première nomination                         | 15 juin 2001                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Échéance du mandat d'administrateur                 | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Expertise/Expérience                                | Entré à la BNP en 1972. Après divers postes à responsabilités, il devient Directeur Général Adjoint en 1993, puis Directeur Général Délégué en 1996. Membre du Comité Exécutif et responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas (1999-2003), puis Directeur Général Délégué à partir de 2003.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Jérôme Gallot</b><br>Administrateur              | 51 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                     | Président de CDC Entreprises<br>137 rue de l'Université, 75007 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Nombre d'actions détenues                           | 920 (avec son épouse)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Date de première nomination                         | 10 mai 2007                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Échéance du mandat d'administrateur                 | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Expertise/Expérience                                | Auditeur à la Cour des Comptes pendant trois ans, il rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Économique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Successivement Directeur de Cabinet des ministres de l'Industrie, des P. et T. et du Commerce extérieur, de la Fonction publique, puis du ministre délégué aux Finances (1993 à 1997), il devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur, membre du Comité Exécutif. Il est nommé en 2006 Président de CDC Entreprises et depuis 2009, membre du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). |
| <b>Jacques Garaïalde</b><br>Administrateur          | 54 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|                                                     | Managing director de Kohlberg Kravis Roberts & Co. Ltd.<br>Stirling Square, 7 Carlton Garden<br>Londres SW1Y 5AD – Angleterre                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Nombre d'actions détenues                           | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Date de première nomination                         | 15 juin 2001                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Échéance du mandat d'administrateur                 | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Expertise/Expérience                                | Après Exxon Corporation, rejoint le Boston Consulting Group en 1982 où il devient successivement Consultant, Vice-Président puis Senior Vice-President et Directeur Général des opérations en France et en Belgique (1995-2000). Managing Director Europe du Carlyle Group à Londres de 2000 à 2003, avant de rejoindre le groupe Kohlberg Kravis Roberts & Co en qualité de Managing Director.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |

|                                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Véronique Guillot-Pelpel</b><br>Administrateur   | 60 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                     | Juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris<br>8 rue de Tocqueville, 75017 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Nombre d'actions détenues                           | 3 885                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Nombre de parts de FCPE investies en actions Nexans | 2 924 (valeur d'une part = valeur d'une action)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Date de première nomination                         | 25 mai 2010                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Échéance du mandat d'administrateur                 | AG 2014                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Expertise/Expérience                                | De 1971 à 1990, occupe différents postes de responsable des relations publiques puis de Directeur de la Communication au sein notamment du groupe BASF et de la Compagnie Bancaire. En 1990, elle devient Directeur de la Communication de Paribas, puis en 1997 Directeur des Ressources Humaines et de la Communication et membre du Comité Exécutif du Groupe Paribas. Rejoint le Groupe Nexans en 2000 en qualité de Directeur de la Communication, devenue Directeur des Ressources Humaines et de la Communication de 2006 à 2008. A été membre du Comité Exécutif de Nexans d'octobre 2001 jusqu'à son départ du Groupe en 2008. Véronique Guillot-Pelpel est juge consulaire au Tribunal de Commerce de Paris.                                         |
| <b>Gérard Hauser</b><br>Administrateur              | 69 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                     | 16 avenue Georges Mandel, 75016 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Nombre d'actions détenues                           | 56 268                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Date de première nomination                         | 17 octobre 2000                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Échéance du mandat d'administrateur                 | AG 2014                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Expertise/Expérience                                | De 1965 à 1975, occupe différents postes à responsabilités au sein du groupe Philips. Rejoint le groupe Pechiney, où il est successivement, de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Pechiney World Trade puis Pechiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-President d'American National Can et membre du Comité Exécutif du groupe. Rejoint Alcatel Câble France en 1996 et devient Président du secteur Câbles et Composants d'Alcatel en 1997. Il a été Président-Directeur Général de Nexans entre 2000 et mai 2009.                                                                                                                                                                                                                             |
| <b>Colette Lewiner</b><br>Administrateur            | 65 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|                                                     | Vice-President, Global Leader Energy, Utilities & Chemicals<br>Cap Gemini<br>Tour Europlaza – La Défense 4<br>20 avenue Andre Prothin, 92927 Paris-La Défense Cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Nombre d'actions détenues                           | 1 600                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Date de première nomination                         | 3 juin 2004                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Échéance du mandat d'administrateur                 | AG 2012                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Expertise/Expérience                                | Après des années de recherche en physique et d'enseignement supérieur (maître de conférences à l'université Paris VII), elle rejoint Électricité de France en 1979 et crée la Direction du Développement et de la Stratégie Commerciale en 1989. Nommée en 1992 Président-Directeur Général de SGN-Réseau Eurisys, elle rejoint Cap Gemini en 1998 pour créer le secteur international des <i>Utilities</i> . Après la fusion avec Ernst & Young, elle prend la tête du secteur élargi <i>Energy, Utilities &amp; Chemicals</i> . De plus, en 2004, elle crée la fonction Global Marketing de Cap Gemini qu'elle dirige jusqu'en 2007. En septembre 2010, en plus de ses fonctions chez Cap Gemini, Colette Lewiner a pris la présidence non exécutive de TDF. |

|                                                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|----------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Guillermo Luksic</b><br>Administrateur          | 55 ans, nationalité chilienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                    | Président du Conseil d'Administration de Quiñenco<br>Enrique Foster Sur 20, piso 14, Las Condes<br>Santiago du Chili – Chili                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Nombre d'actions détenues                          | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de première nomination                        | 10 avril 2008 (avec effet au 30 septembre 2008)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Échéance du mandat d'administrateur                | AG 2012                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Expertise/Expérience                               | Guillermo Luksic a débuté sa carrière au sein du groupe Quiñenco en 1975 et a été nommé Président du Conseil d'Administration en 1982. Il est actuellement Président du Conseil d'Administration des sociétés chiliennes Madeco, CCU et Viña San Pedro Tarapacá. Il est également administrateur de Embotelladoras Chilenas Unidas et Compañía Pisquera de Chile. En 2001, il est nommé administrateur de Banco de Chile et de SM Chile S.A., et depuis 2004, de LQ Inversiones Financieras S.A.. Enfin, en 2005, il devient administrateur de la société minière chilienne Antofagasta plc.. Il est en outre conseiller et membre des organes dirigeants de diverses organisations à but non lucratif, et notamment la fondation Ena Craig et le Centro de Estudios Públicos. Il est également administrateur de l'Université Finis Terrae University au Chili. |
| <b>François Polge de Combret</b><br>Administrateur | 69 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|                                                    | Senior Advisor de Crédit Agricole CIB<br>9 quai du Président Paul Doumer, 92920 Paris-La Défense Cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Nombre d'actions détenues                          | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Date de première nomination                        | 15 mai 2006                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Échéance du mandat d'administrateur                | AG 2014                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Expertise/Expérience                               | Il est successivement conseiller référendaire à la Cour des Comptes, puis conseiller pour les affaires économiques et industrielles de Valéry Giscard d'Estaing (1971-1978), au ministère de l'Économie et des Finances puis à la Présidence de la République, dont il devient Secrétaire Général Adjoint (1978-1981). Recruté par la Banque Lazard en 1982, passe trois années à New York avant d'être nommé associé gérant de la banque à Paris en 1985. Quitte la Banque Lazard en 2006 pour devenir Senior Advisor de la banque UBS. Il est nommé Senior Advisor de Calyon le 5 janvier 2010 (devenue ensuite Crédit Agricole CIB).                                                                                                                                                                                                                          |

|                                               |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
|-----------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Ervin Rosenberg</b><br>Administrateur      | 75 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                               | Conseiller du Président du Directoire<br>Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque<br>47 rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Nombre d'actions détenues                     | 500                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Date de première nomination                   | 15 juin 2001                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Échéance du mandat d'administrateur           | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Expertise/Expérience                          | Entré à la BNP en 1965, rejoint la direction des affaires industrielles et des participations (1984), puis la direction des grandes entreprises (1985). Il devient Directeur de la direction des grandes entreprises en 1993 et membre du Comité de Direction Générale de la BNP puis Directeur Central en 1994 avant d'être nommé Directeur Général Adjoint honoraire en 2000. Rejoint la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque en 2000 en qualité de Conseiller du Président du Directoire. Il est également membre du Conseil de Surveillance de 2000 à 2006 puis, en 2006, il devient Censeur de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque. |
| <b>Nicolas de Tavernost</b><br>Administrateur | 60 ans, nationalité française                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |
|                                               | Président du Directoire, Groupe M6<br>89, avenue Charles de Gaulle, 92575 Neuilly Cedex                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Nombre d'actions détenues                     | 501                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
| Date de première nomination                   | 10 mai 2007                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Échéance du mandat d'administrateur           | AG 2011                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Expertise/Expérience                          | Chargé de mission au Cabinet du ministre du Commerce Extérieur (1974), Chargé de mission au cabinet du Secrétaire d'État aux P. et T. Il rejoint en 1986 la Lyonnaise des Eaux en tant que Directeur des activités audiovisuelles. Directeur Général de M6 depuis sa création en 1987, il est Président du Directoire depuis 2000.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

La société Madeco, qui détient environ 9 % du capital social de la Société, est représentée par Guillermo Luksic, membre du Conseil d'Administration depuis le 30 septembre 2008.

Il n'existe pas d'administrateurs élus par les salariés.

*(Voir paragraphe 7.1 du Rapport de Gestion 2010 pour la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice 2010 ainsi que la liste des mandats échus au cours des cinq dernières années).*

## **1.2 Indépendance**

La qualification d'administrateur indépendant est débattue par le Comité des Nominations et des Rémunérations et revue chaque année par le Conseil d'Administration avant la publication du Rapport annuel.

Le Conseil d'Administration a procédé en février 2011, suite à une revue par le Comité des Nominations et des Rémunérations, à un examen de la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance définis dans son Règlement Intérieur, lesquels reprennent les critères d'indépendance définis par le Code AFEF-MEDEF.

Au regard de ces critères, le Conseil d'Administration a estimé que Gianpaolo Caccini, Jean-Marie Chevalier, Jérôme Gallot, Jacques Garaïalde, Colette Lewiner, Nicolas de Tavernost et Guillermo Luksic devaient être considérés comme administrateurs indépendants.

En ce qui concerne M. Luksic, ce dernier a été considéré indépendant dès lors que la société Madeco, dont il est le Président, détient moins de 10 % du capital social et des droits de vote de la Société et ne participe pas au contrôle de la Société, en particulier au regard des règles de limitation des droits de vote prévues par les statuts de la Société.

S'agissant par ailleurs de M. Gallot, lequel fait partie du Comité Exécutif du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), actionnaire détenant plus de 5 % du capital social, il a également été considéré indépendant dès lors que le FSI ne participe pas au contrôle de la Société.

Les autres administrateurs ont été qualifiés par le Conseil d'Administration comme non indépendants : Frédéric Vincent, compte tenu de ses fonctions de Président-Directeur Général ; Gérard Hauser, compte tenu de ses fonctions passées de Président-Directeur Général de Nexans entre 2001 et mai 2009 ; Véronique Guillot-Pelpel, compte tenu des fonctions qu'elle a occupées au sein de Nexans entre 2001 et 2008 ; et Georges Chodron de Courcel, François Polge de Combret et Ervin Rosenberg du fait de leurs fonctions actuelles au sein, respectivement, de BNP Paribas, de Crédit Agricole CIB (anciennement Calyon) et de La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, des établissements avec lesquels le Groupe entretient des relations d'affaires.

Au 31 décembre 2010, le Conseil était donc composé de 7 administrateurs indépendants sur un total de 13 administrateurs, soit plus de la moitié d'administrateurs indépendants.

## **1.3 Droits, information et déontologie des administrateurs**

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration décrit les principes adoptés concernant les droits, l'information et la déontologie des administrateurs de Nexans.

Les administrateurs doivent détenir le nombre minimum d'actions visé dans les statuts. Le Règlement Intérieur prévoit en outre qu'il est souhaitable que chaque administrateur détienne au moins 500 actions de la Société.

Il n'existe pas de restriction à la cession, par les mandataires sociaux, de leur participation dans le capital de Nexans sauf pour ce qui concerne les règles relatives à la prévention du délit d'initié et l'obligation de conservation des dirigeants mandataires sociaux des actions résultant de la levée d'options. L'état récapitulatif des opérations réalisées en 2010 sur les titres Nexans par les mandataires sociaux figure au paragraphe 7.2 du Rapport de Gestion 2010.

## **1.4 Informations complémentaires**

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux ni aucun contrat de service liant un membre du Conseil d'Administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales.

En outre, à la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun mandataire social n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- aucun mandataire social n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Par ailleurs, certains administrateurs ou dirigeants mandataires sociaux de Nexans ont des fonctions de mandataires sociaux et/ou de dirigeants au sein de groupes susceptibles de contracter avec des sociétés du Groupe Nexans dans le cadre d'opérations commerciales (par exemple, clients) et/ou financières (par exemple, en tant que banques conseils et/ou garants de placement). Dans la mesure où de tels contrats font l'objet de négociations et sont conclus à des conditions normales, il n'existe, à la connaissance de la Société, aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Nexans, des mandataires sociaux et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs.

En vertu du contrat d'acquisition conclu avec le groupe Madeco en février 2008, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale des actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans. Mis à part cet élément et indépendamment des conventions réglementées ayant fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'Administration, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, clients, fournisseurs ou autres, en vertu duquel un mandataire social a été sélectionné.

## 2. Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil adopte un mode d'organisation et de fonctionnement qui lui permet d'accomplir au mieux sa mission.

### 2.1 Règlement Intérieur

Le Conseil d'Administration a adopté en 2003 un Règlement Intérieur, lequel est remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction. Celui-ci a été mis à jour par le Conseil du 16 janvier 2009 suite à la publication du Code AFEP-MEDEF puis actualisé le 9 février 2010 et le 14 janvier 2011.

Le Règlement Intérieur a pour objet de compléter les règles légales, réglementaires et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses Comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le Code AFEP-MEDEF, auquel la Société a déclaré adhérer et dont une copie est disponible sur le site Internet du MEDEF (<http://www.medef.fr>, rubrique Gouvernement d'entreprise).

Le Règlement Intérieur, mis en ligne sur le site Internet de Nexans, couvre en particulier :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du Conseil (en particulier les cas d'approbation préalable des projets significatifs d'investissements, de restructuration et d'acquisition, fusion, ou cession),
- l'information et la déontologie des administrateurs, et
- le règlement intérieur de chacun des Comités constitués par le Conseil d'Administration.

En outre, le Règlement Intérieur comporte une annexe relative aux principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

### 2.2 Réunions du Conseil en 2010

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts et du Règlement Intérieur.

Le Conseil s'est réuni neuf fois en 2010 ; la participation moyenne aux séances du Conseil a été de 85 %.

Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration en 2010 :

| Administrateur                          | Nombre de séances |
|-----------------------------------------|-------------------|
| Frédéric Vincent                        | 9                 |
| Gianpaolo Caccini                       | 8                 |
| Jean-Marie Chevalier                    | 8                 |
| Georges Chodron de Courcel              | 7                 |
| Jérôme Gallot                           | 9                 |
| Jacques Garaïalde                       | 6                 |
| Véronique Guillot-Pelpel <sup>(1)</sup> | 5                 |
| Gérard Hauser                           | 9                 |
| Colette Lewiner                         | 7                 |
| Guillermo Luksic                        | 2                 |
| François Polge de Combret               | 8                 |
| Ervin Rosenberg                         | 8                 |
| Nicolas de Tavernost                    | 9                 |

(1) Nomination le 25 mai 2010.

Conformément au Règlement Intérieur, les réunions font l'objet de l'envoi préalable aux administrateurs d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable.

Les principaux sujets sur lesquels le Conseil s'est réuni en 2010 sont notamment les suivants :

|                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Suivi des grandes orientations du Groupe                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation du plan stratégique 2009/2011</li> <li>- Revue de projets de croissance externe et de restructurations (6 réunions)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Situation financière, trésorerie et engagements du Groupe | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget 2010</li> <li>- Arrêté des comptes sociaux et consolidés 2009 et du premier semestre 2010 après audition des commissaires aux comptes et du compte-rendu du Président du Comité d'Audit et des Comptes</li> <li>- 6 présentations en 2010 sur l'évolution de l'activité, la situation financière et/ou l'état de l'endettement financier net de la Société et du Groupe et comptes-rendus du Président du Comité d'Audit et des Comptes sur les sujets examinés par le Comité</li> </ul>                                                                                                                                                                         |
| Direction générale et rémunérations                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rémunération et objectifs qualitatifs applicables au dirigeant mandataire social</li> <li>- Objectifs quantitatifs 2010 déterminant la rémunération variable des cadres-dirigeants du Groupe</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Gouvernement d'entreprise et contrôle interne             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil avec l'aide d'un consultant extérieur</li> <li>- Revue de la qualification d'indépendance des administrateurs</li> <li>- Proposition de nomination d'un nouvel administrateur et du renouvellement de deux mandats d'administrateurs</li> <li>- Nomination d'un membre au Comité d'Audit et des Comptes</li> <li>- Actualisation du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration</li> <li>- Adoption de la recommandation AFEP-MEDEF d'avril 2010</li> <li>- Rapport d'activité de l'Audit Interne et cartographie des risques du Groupe</li> <li>- Programme de conformité au droit de la concurrence</li> </ul> |
| Opérations financières                                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de titrisation de créances</li> <li>- Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Autres sujets                                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires et adoption des rapports légaux</li> <li>- Programme de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |

Par ailleurs, le Conseil d'Administration entend régulièrement des exposés faits à tour de rôle par les responsables de directions fonctionnelles ou de zones, ce qui permet aux administrateurs de se familiariser avec les métiers de Nexans et d'avoir une vision plus précise du fonctionnement de l'entreprise. Dans cette perspective, les administrateurs ont visité les sites de Nexans Maroc (Mohammedia et Casablanca) en septembre 2010. Un exposé détaillé leur a été présenté sur l'activité, le marché aéronautique et la stratégie poursuivie par Nexans Maroc.

## 2.3 Évaluation du Conseil d'administration

Une procédure d'évaluation annuelle du Conseil d'Administration a été mise en place depuis 2003 concernant ses modalités de fonctionnement, de composition et d'organisation, afin de mesurer la contribution et l'implication des administrateurs et de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées, traitées et débattues au cours des réunions.

L'évaluation du Conseil est effectuée chaque année sur la base d'un questionnaire détaillé et adressé à chaque administrateur. Une synthèse des appréciations individuelles est préparée par le Comité des Nominations et des Rémunérations puis discutée lors d'une séance du Conseil d'Administration.

Depuis 2003, deux évaluations formalisées sur la base d'entretiens individuels ont été mises en œuvre avec l'aide d'un cabinet de consultants spécialisés (Spencer Stuart en 2006 et Egon Zehnder en 2009).

Le compte-rendu de l'évaluation menée par Egon Zehnder pour l'année 2009 a été présenté au Conseil d'Administration du 9 février 2010, lequel a constaté que les administrateurs étaient globalement satisfaits de l'organisation des travaux du Conseil et de la pertinence des sujets traités. Les pistes d'amélioration qui en ressortent concernent notamment le processus d'intégration et de formation des nouveaux administrateurs, l'approfondissement des relations des administrateurs avec le Président et avec les membres de l'équipe dirigeante, le suivi des plans de succession des membres du Comité de Direction et le renforcement du suivi de la performance du Groupe.

Pour l'exercice 2010, l'évaluation a été lancée par le Conseil d'Administration du 24 novembre 2010. Celle-ci a été menée sur la base d'un questionnaire transmis aux administrateurs. Les résultats de cette auto-évaluation ont été discutés par le Comité des Nominations et des Rémunérations puis le Conseil lors de sa réunion du 14 janvier 2011. L'évaluation a permis de constater la satisfaction générale des administrateurs, qui ont néanmoins soulevé deux points d'amélioration possibles : d'une part, la féminisation et l'internationalisation de la composition du Conseil et d'autre part, l'approfondissement des informations prospectives communiquées au Conseil (stratégie comparée du Groupe et identification des potentialités de croissance externe en particulier). Le souhait a par ailleurs été exprimé de mieux connaître les membres de l'équipe dirigeante.

## 2.4 Application du Code AFEP-MEDEF

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 7 du Code de commerce, il est précisé que Nexans applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF à l'exception de la recommandation suivante :

- Échelonnement de la durée des mandats des administrateurs (§12 Code AFEP-MEDEF) : Il existe un échelonnement partiel des mandats des administrateurs de Nexans, étant néanmoins précisé que 7 mandats sur 13 arriveront à échéance à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer en 2011 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

## 3. Les Comités constitués par le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a institué depuis juillet 2001 un Comité d'Audit et des Comptes et un Comité des Nominations et des Rémunérations. Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration précise les règles de composition, les attributions et les règles de fonctionnement des Comités.

### 3.1 Le Comité d'Audit et des Comptes

Le Comité d'Audit et des Comptes est composé de trois membres, administrateurs non dirigeants, et dont le mandat arrive à échéance lors de l'assemblée qui sera réunie en 2011 pour statuer sur les comptes 2010 :

|                                        |           |                 |
|----------------------------------------|-----------|-----------------|
| <b>Georges Chodron de Courcel</b>      | Président | Non-indépendant |
| <b>Jérôme Gallot</b>                   | Membre    | Indépendant     |
| <b>Jacques Garaïalde<sup>(1)</sup></b> | Membre    | Indépendant     |

Les membres du Comité d'Audit et des Comptes sont choisis pour leur compétence financière ou comptable.

Conformément à l'article L.823-19 alinéa 2 du Code de commerce, il est précisé que les trois membres du Comité présentent des compétences particulières en matière financière et comptable : Georges Chodron de Courcel est Directeur Général délégué de BNP Paribas ; Jérôme Gallot compte tenu de sa carrière au sein de la Cour des Comptes, les diverses responsabilités de nature financière qu'il a occupé notamment dans l'Administration des Finances et du Budget et ses fonctions actuelles de Président de CDC Entreprises du groupe Caisse des Dépôts et Consignations ; et Jacques Garaïalde compte tenu de sa carrière au Boston Consulting Group, de ses responsabilités au sein du Carlyle Group et de ses fonctions actuelles au sein de Kohlberg Kravis Roberts & Co en qualité de *Managing Director*.

(1) Jacques Garaïalde a été nommé en qualité de membre du Comité d'Audit et des Comptes par le Conseil du 13 janvier 2010, en remplacement de Jean-Louis Gerondeau (décédé fin 2009).

En outre, deux des membres du Comité d'Audit et des Comptes sont indépendants au regard des critères du Code AFEP-MEDEF, repris par le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de Nexans.

Le Comité d'Audit et des Comptes agit sous la responsabilité du Conseil d'Administration et a pour mission générale d'assister le Conseil d'Administration dans le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations financières et comptables.

La Société se réfère, pour la mise en œuvre des missions du Comité d'Audit et des Comptes, au Rapport final sur le comité d'audit publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 juillet 2010.

Conformément aux dispositions légales et au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, les principales attributions du Comité d'Audit et des Comptes sont les suivantes :

- Il examine les comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées par la Société pour ses comptes sociaux et consolidés, et
- Il assure le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques et de l'indépendance des Commissaires aux Comptes.

Parmi ses attributions, le Comité :

- veille au périmètre des sociétés consolidées, aux procédures internes pour l'identification des engagements hors bilan et des risques, aux travaux de l'Audit Interne et à la sélection des Commissaires aux Comptes,
- définit les règles d'utilisation des réseaux des Commissaires aux Comptes pour les missions en dehors de l'audit, et
- peut effectuer des études spécifiques et se voir reconnaître à cet effet la possibilité de prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société, à charge d'en rendre compte au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de ses missions, le Comité d'Audit et des Comptes a la faculté de rencontrer et d'entendre, à sa demande, y compris hors la présence de la Direction Générale de la Société, tout membre de la Direction Financière et les Commissaires aux Comptes. Le Comité a également la faculté d'avoir recours à des experts extérieurs.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'Audit et des Comptes s'est réuni trois fois, en présence notamment du Directeur Général Adjoint Administration et Finance, du Directeur de l'Audit Interne et des Commissaires aux Comptes, avec un taux de participation des membres à l'ensemble des Comités de 100 %.

Participation au Comité d'Audit et des Comptes en 2010 :

| Administrateur             | Nombre de séances |
|----------------------------|-------------------|
| Georges Chodron de Courcel | 3                 |
| Jérôme Gallot              | 3                 |
| Jacques Garaïalde          | 3                 |

En 2010, le Comité s'est notamment réuni sur les points suivants :

|                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Information financière                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation détaillée des comptes annuels et semestriels par la Direction Financière, examen des litiges en cours, et revue des provisions</li> <li>- Présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs interventions</li> <li>- Présentation par le Directeur de la consolidation des engagements de retraite et leur traitement</li> <li>- Comptabilisation du programme de titrisation de créances</li> <li>- Comptabilisation du plan d'actionnariat salarié Act 2010</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Audit interne et gestion des risques : | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du rapport d'activité semestriel et annuel concernant l'état d'avancement du plan d'audit interne 2009-2010, suivi des actions engagées et soumission pour approbation du plan d'audit interne 2010-2011</li> <li>- Suivi de la mise en œuvre du programme de conformité au droit de la concurrence et revue du plan d'actions pour 2010/2011</li> <li>- Présentation par le Directeur de l'Audit Interne du projet de rapport sur les comités d'audit préparé par un groupe de travail sous l'égide de l'AMF</li> <li>- Présentation par le Directeur de la Gestion des Risques des dispositifs mis en place dans le cadre de la gestion des risques, le processus d'identification des risques et les outils de gestion des risques (incluant notamment la mise en place de la nouvelle procédure groupe GMP10 en date de juin 2010)</li> </ul> |
| Autres                                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Information par le Directeur Juridique/Secrétaire Général sur l'avancée de l'enquête concurrence ouverte contre la Société en janvier 2009</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

### 3.2 Le Comité des Nominations et des Rémunérations

Le Comité des Nominations et des Rémunérations est composé de trois membres, administrateurs non dirigeants :

|                                  |           |                 |
|----------------------------------|-----------|-----------------|
| <b>Jérôme Gallot</b>             | Président | Indépendant     |
| <b>Gianpaolo Caccini</b>         | Membre    | Indépendant     |
| <b>François Polge de Combret</b> | Membre    | Non-indépendant |

Parmi les missions qui lui sont notamment confiées, le Comité des Nominations et des Rémunérations :

- soumet des propositions au Conseil sur la nomination de nouveaux administrateurs et mandataires sociaux, pour cooptation ou proposition à l'Assemblée Générale,
- examine la qualification de l'indépendance de chaque administrateur pour décision finale par le Conseil d'administration,
- propose au Conseil les critères de détermination des parts fixe et variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des dirigeants et la stratégie à moyen terme de l'entreprise et des pratiques du marché, et
- formule la politique concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (périodicité, personnes concernées, enveloppe) qu'il propose au Conseil d'administration et donne son avis au Conseil sur les propositions des plans formulés par la Direction.

Il s'est en particulier prononcé sur les sujets suivants :

|                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Administrateurs | <ul style="list-style-type: none"><li>- Proposition au Conseil de la candidature de Véronique Guillot-Pelpel et qualification de l'indépendance</li><li>- Renouvellement du mandat des administrateurs arrivant à échéance (G. Hauser et F. Polge de Combret)</li><li>- Examen des propositions de la Société sur le renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance en 2011</li><li>- Qualification de l'indépendance des administrateurs</li></ul>                                                                           |
| Rémunérations   | <ul style="list-style-type: none"><li>- Part variable de la rémunération de Frédéric Vincent dû au titre de 2009 en tant que Directeur Général Délégué puis en tant que Président-Directeur Général</li><li>- Examen des règles de calcul (objectifs Groupe et individuels) de la partie variable de la rémunération du Président-Directeur Général pour l'exercice 2010</li><li>- Rémunération 2010 de Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général</li><li>- Politique de rémunération à long terme des cadres dirigeants</li></ul> |
| Autres          | <ul style="list-style-type: none"><li>- Constatation de la réalisation des conditions de performance pour le premier quart des options consenties au titre du plan d'options n° 8</li><li>- Proposition d'un plan de stock-options n° 9</li><li>- Objectifs 2011 applicables au Plan d'Intéressement à Long Terme (PILT) associé au plan de stock-options n° 9</li><li>- Modalités du plan d'actionnariat salarié Act 2010</li><li>- Plan de succession des principaux cadres dirigeants</li></ul>                                                |

Au cours de l'exercice 2010, le Comité des Nominations et des Rémunérations s'est réuni quatre fois avec un taux de participation des membres de 100 % à toutes les réunions.

Participation au Comité des Nominations et des Rémunérations en 2010 :

| Administrateur            | Nombre de séances |
|---------------------------|-------------------|
| Jérôme Gallot             | 4                 |
| Gianpaolo Caccini         | 4                 |
| François Polge de Combret | 4                 |

#### 4. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Dans le cadre des dispositions de l'article L.225-25-1 du Code de commerce, le Conseil d'Administration, dans sa délibération du 3 avril 2009, a décidé de nommer Frédéric Vincent Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société.

Ce mode de direction, qui est celui adopté par la Société depuis son introduction en bourse en 2001, est adapté au mode de fonctionnement et à l'organisation de la Société et a démontré son efficacité. Il permet dans un environnement en constante évolution et concurrentiel d'assurer la cohésion entre stratégie et fonction opérationnelle et ainsi de favoriser et rendre plus efficace les processus de décision. La présence d'une majorité d'administrateurs indépendants au sein du Conseil et des Comités ainsi que le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration (mis à jour au regard du Code AFEP-MEDEF) offrent les garanties nécessaires à assurer un tel mode de direction dans le respect des bonnes pratiques de gouvernance.

En dehors des opérations ou décisions nécessitant l'approbation préalable du Conseil d'Administration, tel que prévu par le Règlement Intérieur (notamment en matière de fusions-acquisitions et projets de financement d'un montant unitaire supérieur à 50 millions d'euros) ou des limitations légales, le Conseil d'Administration n'a pas apporté de restriction aux pouvoirs du Président-Directeur Général. De même, il n'existe aucune limitation statutaire à ses pouvoirs.

#### 5. Assemblées

Les assemblées d'actionnaires de Nexans sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts.

Les dispositions statutaires de Nexans relatives aux assemblées générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en assemblée générale sont prévues aux articles 20 (Assemblées d'actionnaires) et 21 (Droit de vote) des statuts de Nexans, lesquels sont mis en ligne sur le site Nexans [www.nexans.com](http://www.nexans.com), rubrique Gouvernement d'entreprise).

#### 6. Rémunérations des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux sont les treize membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2010. Frédéric Vincent, Président-Directeur Général, est le seul dirigeant mandataire social de Nexans au 31 décembre 2010.

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits aux paragraphes 7.3 (Rémunération des administrateurs) et 7.4 (Rémunérations et avantages au bénéfice du Président-Directeur Général) du Rapport de Gestion 2010. Le Règlement Intérieur du Conseil comporte une annexe relative à la politique gouvernant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Les détails relatifs à la rémunération du Président-Directeur Général et aux indemnités susceptibles d'être dues lors de la cessation des fonctions décidés par le Conseil sont publiés sur le site internet de la Société conformément aux dispositions légales, aux recommandations du Code AFEP-MEDEF et au Règlement Intérieur de la Société.

## II. Dispositif de contrôle interne mis en place chez Nexans

La présente section a été préparée avec la contribution de représentants de la Direction de l'Audit Interne, de la Direction Financière et de la Direction de la Gestion des Risques.

### 1. Définitions, périmètre, objectifs et limites du contrôle interne

Pour Nexans, le contrôle interne consiste en la mise en œuvre au niveau du périmètre de consolidation d'un ensemble de règles et de procédures permettant d'assurer avec une assurance raisonnable la sauvegarde des actifs, le caractère adéquat des engagements pris et la conformité des objectifs aux lois et règlements en vigueur et aux orientations et objectifs définis par le Groupe.

Nexans a une approche pragmatique du contrôle interne, lequel est conçu en considération des spécificités des métiers et de l'activité du Groupe et est basé sur une approche par les risques identifiés, propres à l'activité. Le contrôle interne est conçu par Nexans pour être adapté à la gestion de ses risques potentiels.

Les procédures en vigueur au sein du Groupe Nexans, qu'elles soient relatives à l'information financière ou non, ont été conçues de manière centralisée au niveau de la société holding, tête du Groupe. Ces procédures sont ensuite déclinées au niveau de chaque pays et de chaque entité avec un reporting périodique à la Direction fonctionnelle responsable, un suivi et un contrôle.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que les risques d'erreur et de fraude sont totalement éliminés ou maîtrisés.

### 2. Référentiel de contrôle interne utilisé par Nexans

Suite à la publication par l'Autorité des Marchés Financiers fin janvier 2007 de son Cadre de référence pour le Contrôle Interne, des travaux ont été lancés au sein de Nexans dès 2007 pour préparer une convergence progressive du référentiel Nexans avec celui préconisé par l'AMF. Au cours de l'année 2008, le manuel des principes comptables et du contrôle interne a été profondément remanié et mis à jour afin d'intégrer les recommandations du Cadre de Référence de l'AMF. Il a été mis en ligne sur l'intranet du Groupe fin 2008 et a donc été pleinement opérationnel à compter de 2009.

Par ailleurs, un livret reprenant les principaux contrôles internes à mettre en œuvre au sein des unités pour être en conformité avec ce Cadre de Référence a été publié en avril 2009 par la Direction de l'Audit Interne et déployé au sein du Groupe.

Suite à la publication du nouveau Cadre de référence de l'AMF pour le Contrôle Interne en juillet 2010, le livret sur le contrôle interne décrit ci-contre est en cours d'actualisation pour une mise en œuvre opérationnelle prévue en 2011, pour intégrer notamment les points de contrôle interne prévus par le nouveau Cadre de référence de l'AMF sur la gestion des risques financiers et comptables et les risques informatiques

### 3. Organisation générale et description des procédures de contrôle interne mises en place

Nexans a mis en place en son sein une organisation permettant une définition claire des responsabilités, disposant de ressources et compétences adéquates et s'appuyant sur des procédures et systèmes appropriés.

#### 3.1 Acteurs et structures en place : l'organisation du Groupe

En avril 2009, Frédéric Vincent a été nommé Président-Directeur Général avec effet au 26 mai 2009. Le principe de la réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général a été maintenu au motif d'une plus grande réactivité.

L'organisation de la direction du Groupe mise en œuvre en juin 2009 a perduré en 2010.

Un **Comité de Direction** a été mis en place avec pour mission générale de gérer le Groupe, de définir et piloter sa stratégie. Plus spécifiquement il :

- définit la politique industrielle, la politique commerciale des segments de marchés ainsi que la politique de développement. Il s'assure de leur bonne exécution ;
- supervise les différentes zones géographiques.

Ce Comité de Direction est présidé par Frédéric Vincent et est composé des trois Directeurs Généraux Adjoints auxquels les différents départements qui composaient la Direction des Opérations Stratégiques ont été rattachés.

- Un Directeur Général Adjoint Administration et Finance auquel sont rattachées les Directions Achats et Systèmes d'Information en complément des différentes Directions qui composent la Direction financière, ainsi que la Direction de l'Audit. Dans un souci de bonne gouvernance, cette dernière est rattachée fonctionnellement au Président-Directeur Général.
- Un Directeur Général Adjoint qui a en charge la définition et la mise en œuvre de la politique commerciale et d'innovation : lui sont rattachés à ce titre les Directions des Marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment, la Direction Key Accounts Managers et la Direction Technique. Par ailleurs, les Zones Moyen-Orient/Russie/Afrique, Asie-Pacifique, Amérique du Nord et Amérique du Sud lui rendent compte.
- Un Directeur Général Adjoint, en charge de la définition et de la mise en œuvre de la politique industrielle. La Direction Industrielle et de la Logistique lui rendent compte. Il a la responsabilité de la Zone Europe.

Les Directions de la Communication, des Ressources Humaines et Juridique sont rattachées au Président-Directeur Général. Le Directeur Juridique a été nommé Secrétaire Général depuis 2009 afin de mieux refléter l'étendue de ses responsabilités notamment dans ses aspects risques et gouvernement d'entreprise, qui revêtent une importance critique aujourd'hui.

Le **Comité Exécutif** présidé par Frédéric Vincent, constitue l'instance de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux du Groupe. Il associe :

- les membres du Comité de Direction,
- les Directeurs de Zones,
- les Directions des Départements qui rendent compte directement au Président.

D'autres Comités sont également mis en œuvre au sein de cette organisation :

- Un **Comité Ventas, Marketing Innovation** présidé par un des Directeur Généraux Adjoints constitue le groupe de travail servant à la définition et au suivi de la mise en œuvre des politiques produits et commerciale ainsi que l'innovation. En sont membres :

- Les Directeurs marketing et ventes des Zones,
- Les Directeurs des Marchés Infrastructures, Industrie et Bâtiment,
- Le Responsable de la gestion et du suivi des *Key Account Managers*,
- Le Responsable de la Communication Marketing,
- Le Directeur Technique

- Un **Comité Industriel** que préside un des Directeurs Généraux Adjoints constitue le groupe de travail servant à la définition et au suivi de la bonne marche de la politique industrielle. En sont membres le Directeur Industriel, le Directeur Logistique et d'autres experts industriels.

- Un **Comité des Fusions et Acquisitions** présidé par le Président-Directeur Général.

- Un **Comité des Carrières** présidé par le Président-Directeur Général pour le suivi des carrières des principaux cadres du Groupe.

- Un **Comité CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable)**, créé en 2009 et présidé par le Président-Directeur Général. Deux Comités Experts, le Comité Gouvernance & Social et le Comité Environnement & Produits, pilotent et coordonnent les projets.

Les pays sont responsables des résultats opérationnels de leurs entités juridiques ou usines : la performance est suivie principalement par ligne de produits au travers d'un reporting financier mensuel complet examinés dans le cadre de *Business Review* se tenant en présence des membres du Comité de Direction.

Depuis juin 2009, les pays sont désormais regroupés en **sept zones géographiques** (zone Europe de l'Ouest, zone Europe centrale, zone Europe du Nord, zone Amérique du Nord, zone Amérique du Sud, zone Asie-Pacifique et zone Moyen-Orient Russie Afrique). Il existe également trois *business groups* rattachés aux directeurs de zone (Faisceaux, Accessoires et Optique) et deux *business groups* rattachés au Comité de Direction (*business group* haute tension terrestre et *business group* haute tension sous-marine).

Des **directions fonctionnelles** au niveau du Groupe introduisent le degré de transversalité nécessaire au bon fonctionnement du Groupe, contribuant en cela au contrôle interne.

- La Direction des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment : une organisation spécifique à chacun des marchés Industrie, Infrastructures et Bâtiment a été mise en place depuis début 2007 pour assurer une meilleure coordination de l'offre produits.

- La Direction Industrielle assiste les zones en matière industrielle et supervise la stratégie industrielle, les budgets d'investissement, l'action des Directions Industrielles de zones et de pays, responsables de la performance industrielle des sites. La Direction industrielle est fortement impliquée dans la gestion du parc machines, la gestion et le suivi des investissements et des projets industriels ainsi que l'évaluation d'éventuels nouveaux processus et outils et procédés de fabrication. Elle propose à la Direction du Groupe, une politique de prévention des risques industriels et des risques environnementaux. Elle établit le manuel environnement du Groupe validé par le Comité Exécutif et contrôle son application avec l'assistance d'un prestataire externe spécialisé.

- La Direction Technique pilote l'ensemble des actions de recherche et de développement au sein du Groupe, en particulier au travers des centres de compétence et du Centre de recherche.

- La Direction des Systèmes d'information définit la politique du Groupe dans ce domaine et s'assure de sa mise en œuvre. Conscient de l'importance des systèmes d'information dans la compétitivité de Nexans, un Comité Directeur a été créé au niveau du Groupe afin d'aider le Comité Exécutif dans ses décisions concernant les priorités budgétaires et la stratégie en la matière.

- La Direction des Achats a pour mission d'assurer la fourniture des matières, des équipements et des services nécessaires au bon fonctionnement de l'activité du Groupe, et ce de manière fiable, compétitive, et dans les délais requis, de façon à satisfaire les besoins et à améliorer le service aux clients. Les Achats sont une fonction stratégique et jouent un rôle important pour optimiser coûts, qualité, technologie et délais. Les responsabilités de la Direction Achats du Groupe regroupent la recherche de fournisseurs, la négociation, la contractualisation, le suivi et l'évaluation des fournisseurs. Ces responsabilités sont déléguées dans les pays, avec le souci d'obtenir toutes les synergies possibles grâce à la taille et à l'implantation du groupe, dans un esprit de transparence et de coopération. Le département Achats coordonne ses actions avec l'ensemble des autres départements de Nexans,

et soutient leurs efforts dans la recherche d'une meilleure performance au meilleur coût. La Direction Achats groupe contrôle le fonctionnement de l'ensemble des achats du groupe, il définit et contrôle l'application des procédures et méthodologies achats au sein du Groupe aux fins d'une optimisation en termes de coûts, qualité, temps et technologie.

- La Direction des Ressources Humaines a en charge la définition et l'animation des politiques de Ressources Humaines du Groupe : établissement de politiques communes, gestion de carrière des Top Managers internationaux (recrutements, évolutions de carrières, plans de succession) et de l'expatriation, programmes internationaux de formation et politiques de rémunération des Top Managers. Elle gère les relations avec les représentants des salariés au niveau européen. Elle est également en charge de l'animation du réseau international des Directeurs de Ressources Humaines.
- La Direction de la Communication gère l'ensemble de la communication du Groupe, commerciale, institutionnelle, interne, presse, et nouveaux médias en collaboration avec les directions fonctionnelles concernées.
- La Direction Juridique est rattachée au Secrétaire Général, ensemble avec la Direction des Risques et la Direction des Assurances. La Direction Juridique suit les principales problématiques juridiques au sein du Groupe et la définition de la stratégie et la politique juridique du Groupe.
- La Direction Financière du Groupe (Cf. § 3.3 ci-après)

Enfin, le Conseil d'Administration participe à la surveillance du contrôle interne, notamment au travers des travaux et comptes-rendus des Comités en place tels qu'exposés ci-après.

### **3.2 Acteurs et structures dédiés au contrôle interne**

#### **a) Le Comité d'Audit et des Comptes**

Au regard des attributions qui lui ont été conférées par la loi, le Conseil d'Administration et le Règlement Intérieur, telles que rappelées ci-avant (voir paragraphe 3.1 de la partie I. du présent rapport relative au gouvernement d'entreprise), le Comité d'Audit et des Comptes intervient dans la surveillance de la mise en œuvre des processus d'audit et de contrôle interne et de gestion des risques, l'exercice de ce contrôle et le suivi du contrôle des procédures existantes. Chaque année, le plan d'audit interne lui est soumis pour approbation et les principales conclusions lui sont présentées chaque semestre.

#### **b) La Direction de l'Audit Interne**

Elle a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2002 et a été, dès juillet 2005, l'une des premières Directions de l'Audit Interne à avoir été certifiée par l'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI). Cette certification a été reconfirmée par l'IFACI en juillet 2010.

Placée sous la responsabilité de la Direction Financière, la Direction de l'Audit Interne rend compte fonctionnellement au Président-Directeur Général. Ses travaux sont contrôlés par le Comité d'Audit et des Comptes.

Elle aide le Groupe à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, la pertinence des processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité dont elle assure le suivi.

Une charte d'audit, approuvée par le Comité d'Audit et des Comptes, et signée par le Président-Directeur Général, a été mise en place et est accessible à tous les salariés du Groupe sur l'intranet de la Société. Elle précise les missions de la Direction de l'Audit Interne.

Celle-ci a en particulier pour missions permanentes, tant dans les domaines financiers et administratifs que dans les domaines opérationnels de :

- procéder à une identification, une analyse et une mesure des risques,
- s'assurer de l'existence et du fonctionnement du contrôle interne et veiller au respect des procédures,
- procéder à des contrôles financiers internes,
- mettre en œuvre les audits opérationnels en liaison avec les directions concernées,
- proposer des actions correctrices et des modalités de mise en œuvre,
- identifier et promouvoir les « meilleures pratiques ».

Dans ce but, elle réalise des audits dont l'objectif est de contrôler et de s'assurer que les moyens mis en place sont appropriés pour faire face aux risques potentiels.

À partir de la cartographie des risques (dont le processus est décrit au § 5.1 ci-après) et en étroite liaison avec la Direction des Risques, un plan d'audit pluri-annuel a été élaboré visant à auditer l'ensemble des entités du Groupe sur une période de quatre à cinq ans et qui couvre des domaines aussi variés que :

- Trésorerie et risques de change,
- Risque de couverture des métaux non ferreux,
- Processus achats,
- Processus stocks,
- Processus ventes,
- Gestion des grands projets « clés en main »,
- Gouvernance des entités, juridique, assurances, sécurité et environnement,
- Systèmes d'information,
- Ressources humaine, etc.

Chaque année, ce plan d'audit est actualisé et revu par le Comité Exécutif et le Comité d'Audit et des Comptes.

À l'issue de chaque mission, la Direction de l'Audit Interne émet un rapport qui donne lieu à des recommandations, lesquelles font l'objet d'un suivi formel et systématique par la Direction de l'Audit Interne. Chaque rapport est remis au Président-Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjointes, au(x) membre(s) du Comité Exécutif concerné(s), au Directeur de la Gestion des Risques, ainsi qu'aux entités auditées et au(x) responsable(s) fonctionnel(s) concerné(s).

Parallèlement, un rapport portant sur les travaux réalisés est présenté par la Direction de l'Audit Interne deux fois par an au Comité Exécutif et au Comité d'Audit et des Comptes et une fois par an au Conseil d'Administration.

Aux cours de l'exercice 2010, des audits de conformité ont été menés dans un certain nombre de filiales françaises et étrangères. Des missions spécifiques ont également été conduites, notamment dans le domaine du suivi et du contrôle des grands projets clé en main (haute tension terrestre et sous-marine), de la revue de projets transversaux (titrisation de créances...), de la mise en œuvre de plans de restructuration et du suivi des investissements en liaison avec la Direction Industrielle.

Par ailleurs, la Direction de l'Audit Interne réalise également des missions d'autoévaluation. Des questionnaires sont préparés avec les fonctions Corporate concernées et envoyés à l'ensemble des entités, permettant d'avoir ainsi une vue d'ensemble de l'état de maturité d'un processus au sein du Groupe. Ont ainsi été réalisés récemment des autoévaluations dans le domaine de la gouvernance et du contrôle interne dans les entités du Groupe de taille réduite, du déploiement du nouveau Code d'éthique du Groupe, du déploiement du programme de conformité au droit de la concurrence, etc.

### c) La Direction de la Gestion des Risques

Cette direction rend compte au Secrétaire Général / Directeur Juridique, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction de l'Audit Interne du Groupe.

La fonction a été étendue et précisée depuis 2009. Elle comprend, outre la gestion des risques, le suivi des assurances, la fonction CSR – *Corporate Social Responsibility* (Développement Durable), ainsi que la coordination des opérations de cessions immobilières.

La Direction de la Gestion des Risques a pour mission :

- de proposer une stratégie de maîtrise des risques opérationnels, commerciaux, industriels et financiers par une optimisation entre :
  - les couvertures d'assurances, décrites dans le paragraphe 6.5 du Rapport de Gestion 2009 (Assurances),
  - les moyens de prévention ou autres mesures, et
  - l'acceptation de la prise de certains risques,

- de proposer et suivre la mise en place des mesures autres que l'assurance pour la prévention ou maîtrise des risques, en particulier de proposer ou de valider la nomination de gestionnaires de risques au niveau d'une autre fonction Corporate, d'une zone, de certains pays ou d'une activité spécifique qui nécessitent une allocation de ressources dédiée permanente ou temporaire pour développer ou garantir une maîtrise des risques en conformité avec les directives du Groupe,

- de suivre l'évolution des standards et des pratiques, de proposer et de coordonner des plans de progrès dans le domaine du développement durable et de participer au suivi et à la fiabilisation des indicateurs sociaux et environnementaux (indicateurs dits de développement durable) avec les directions concernées (principalement la Direction des Ressources Humaines et la Direction Industrielle). Elle assure le secrétariat du Comité CSR – *Corporate Social Responsibility* (Développement Durable), créé en 2009.

L'étendue des domaines couverts implique une collaboration étroite avec les directions fonctionnelles, les directions opérationnelles ainsi que les entités légales du Groupe pour définir et mettre en place les solutions économiquement acceptables pour Nexans dans le cadre des directives définies au niveau du Groupe.

Les priorités d'actions dans le domaine de la Gestion des Risques sont établies chaque année par le Directeur de la Gestion des Risques avec le Comité de Direction et les Directeurs de zone. Ces priorités résultent de l'examen de la cartographie des risques établie tous les deux ans au niveau Groupe par la Direction de l'Audit Interne et du niveau de maîtrise des risques principaux qui est évalué dans un rapport annuel établi sur chacun de ces risques. Ce rapport annuel des risques principaux rassemble les évaluations faites par des groupes de travail dont l'objet (l'étude d'un risque spécifique) et la composition sont définis par les directions concernées et la Direction de la Gestion des Risques.

Dans le cadre de l'amélioration de la maîtrise des risques, la Direction de la Gestion des Risques est en charge de déployer l'outil de cartographie des risques au niveau des pays et *business groups* et de veiller ensuite à une implantation et une utilisation efficace de l'outil dans chaque pays et *business group*.

Cette cartographie permet une meilleure allocation des ressources et une planification des actions pour réduire les risques les plus critiques susceptibles d'affecter la rentabilité de Nexans.

### **3.3 Organisation dans laquelle s'inscrivent l'élaboration et le traitement de l'information financière et comptable publiée**

**La Direction Financière Centrale**, qui regroupe sept Directions fonctionnelles :

- la Direction du Contrôle de gestion,
- la Direction des Comptabilités et de la Consolidation,
- la Direction de la Trésorerie et du Financement,
- la Direction de la Gestion des métaux non ferreux,
- la Direction de l'Audit Interne,
- la Direction Fiscale,
- la Direction des Opérations Financières (qui elle-même regroupe la Direction des fusions et acquisitions et la Direction de la Communication Financière).

L'ensemble de ces Directions rend compte au Directeur Général Adjoint en charge des Finances, qui lui-même rend compte au Président-Directeur Général.

De plus, dans chaque pays, les Directions Financières rendent compte à la fois au Responsable pays et de manière fonctionnelle à la Direction Financière Centrale.

Ainsi, une bonne coordination et une cohérence du traitement des informations financières sont assurées.

## **4. Diffusion d'informations en interne**

Le Groupe a mis en place un système de reporting mensuel qui couvre l'ensemble des activités des entités opérationnelles (informations commerciales, comptables et financières, industrielles, environnementales,...) permettant aux directions opérationnelles et fonctionnelles de disposer d'informations pertinentes et fiables dans des délais opportuns pour exercer leurs responsabilités.

## **5. Systèmes visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques**

### **5.1 La cartographie des risques**

Une cartographie des risques du Groupe est réalisée tous les deux ans par la Direction de l'Audit Interne avec pour objectifs l'identification des risques et zones de risques incluant tous les risques identifiés par le management et les préoccupations de celui-ci en matière de contrôle, et leur évaluation en termes d'impact sur la situation financière du groupe Nexans. Elle sert de base à la préparation du plan d'audit interne annuel du Groupe.

L'identification des risques a été menée en 2009 sur une base déclarative au travers d'entretiens conduits auprès des membres du Comité Exécutif, des responsables de fonctions centrales, de responsables de lignes de produits et responsables de pays. Une nouvelle cartographie des risques du Groupe sera réalisée en 2011.

L'évaluation des risques a été appréciée en considération de la probabilité de fréquence de survenance du risque identifié et de la gravité des conséquences pouvant en résulter. Les résultats de cette cartographie ont été présentés au Comité Exécutif du Groupe ainsi qu'au Comité d'Audit et des Comptes et au Conseil d'Administration.

En 2010, une double démarche a été renforcée par la Direction de la Gestion des Risques :

- La première, thématique, sur les risques majeurs du Groupe, décrite dans le paragraphe 5.2 ci-après ;
- La seconde, géographique, par le déploiement de l'outil de cartographie dans les pays, avec une forte implication du management local.

### **5.2 Le suivi des risques majeurs**

En 2010 ont été poursuivis les ateliers regroupant des opérationnels et des membres des Directions fonctionnelles pour travailler sur les principaux risques du Groupe identifiés au travers de la cartographie des risques et exposés à la section 6 du Rapport de Gestion 2010 (Facteurs de risque). L'objectif de ces ateliers, animés par la Direction de la Gestion des Risques, est de proposer des solutions pour remédier à ces risques ou en limiter l'impact.

Par ailleurs, une procédure de gestion de crise a été définie et mise en place. Elle a donné lieu à un exercice de simulation de crise en 2010.

### **5.3 Le Groupe a mis en place un certain nombre de comités pour identifier, analyser et suivre les principaux risques :**

#### **Le Comité de révélation des risques (ou *disclosure committee*)**

Ce Comité est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Directeur Juridique/Secrétaire Général, du Directeur du contrôle de gestion, du Directeur de la consolidation, du Responsable droit des sociétés et droit boursier, du Directeur de l'Audit Interne, du Directeur de la Gestion des Risques, du Directeur Fiscal et des Contrôleurs de zones.

La mission de ce Comité est de recenser les principaux risques encourus par les filiales en particulier en matière contractuelle et litiges, d'apprécier leur matérialité et de s'assurer de leur traduction appropriée dans les comptes et/ou leur divulgation dans la communication financière du Groupe.

Ses attributions à ce titre sont en particulier les suivantes :

- identifier et apprécier l'information non financière significative,
- définir un questionnaire destiné aux filiales et visant à identifier l'existence de certains risques et évaluer les moyens mis en place pour la remontée de l'information,
- compiler les informations significatives, et notamment recenser les cas de fraude survenus dans les entités, et
- identifier et définir les sujets/thèmes qui mériteraient une intervention de l'équipe d'audit interne afin de mesurer ou d'améliorer la fiabilité des procédures en place et des informations remontées.

Par ailleurs, toutes les offres commerciales supérieures à 25 millions d'euros sont examinées pour revue des termes contractuels (commerciaux, juridiques, financiers et techniques) par le **Comité Groupe de revue des offres contractuelles**. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint et du Directeur de la zone concernée, du Directeur de la Trésorerie, du Contrôleur de la zone, du Secrétaire Général/Directeur Juridique, du Directeur de la Gestion des Risques et du ou des responsable(s) opérationnel(s) que le Directeur de la zone aura désigné(s).

Les offres commerciales dont les montants sont compris entre 5 et 25 millions d'euros (qui constituent la plus grande majorité) sont revues par ce même comité, hors la présence du Président-Directeur Général.

Il existe également un **Comité des Fusions et Acquisitions** créé pour examiner et approuver tous les projets d'acquisition et cession de société (ou d'activité), et/ou d'alliances stratégiques/partenariats. Ce Comité est présidé par le Président-Directeur Général et est composé du Directeur Général Adjoint en charge des Finances, du Secrétaire Général/Directeur Juridique, du Directeur Fiscal, du Directeur des Opérations Financières, du Directeur des Fusions et Acquisitions, du Directeur Général Adjoint et des Directeurs de zones concernés.

Le **Comité CSR – Corporate Social Responsibility (Développement Durable)**, présidé par le Président-Directeur Général et assisté par deux Comités experts (Gouvernance & Social et Environnement & Produits), suit les risques liés à ses domaines d'intervention. Notamment le programme d'amélioration continue des sites de production relatif à la protection de l'environnement est piloté par le comité expert Environnement & Produits, qui rassemble deux membres du Comité de Direction, la Direction Industrielle, la Direction Technique, la Direction des Achats, la Direction Juridique, la Direction de la Gestion des Risques et la Direction Marketing. (Voir paragraphe 9.1 du Rapport de Gestion 2009 pour une description de l'organisation développement durable et du Comité CSR).

Enfin, une procédure de Gestion de Crise, avec une cellule ad hoc, a été mise en place.

## 6. Activités de contrôle

Les activités de contrôle reposent sur un système de reporting comptable et financier et sur un corps de procédures de contrôle interne.

### 6.1 L'établissement des informations financières et comptables

L'information financière et comptable est produite sur une base consolidée selon le processus décrit ci-après.

Toutes les informations sont issues des systèmes comptables des entités légales dont les comptes sont tenus suivant les principes comptables locaux et font l'objet de retraitements pour s'adapter aux principes et méthodes comptables retenus par Nexans dans ses comptes consolidés, établis en conformité avec les normes IFRS en application du règlement européen n° 1606/2002. L'ensemble du reporting comptable et financier du Groupe est organisé autour du système Hyperion, dont une nouvelle version a été mise en œuvre au 30 septembre 2010 dans l'ensemble des filiales consolidées.

La décomposition par métier et ligne de produits est un sous-produit des comptes des unités légales. Ces comptes sont établis suivant des principes comptables harmonisés définis dans de nombreuses procédures. En particulier, pour assurer la cohérence des informations, chacune des lignes du compte d'exploitation par destination pour l'unité et pour les lignes de produit qui la composent fait l'objet d'une définition précise dans un dictionnaire des données comptables qui est appliqué par l'ensemble des unités du Groupe.

À partir du Plan à Moyen Terme (3 ans) du Groupe qui définit les grandes orientations stratégiques et financières, chaque unité établit au dernier trimestre de chaque année, un budget annuel par ligne de produit. Ce budget est discuté par le management local et le management des zones et présenté au Comité de Direction du Groupe pour approbation finale. Le budget Groupe est présenté au Conseil d'Administration. Il fait l'objet d'une mensualisation.

Chaque mois, les unités établissent un reporting décomposé par ligne de produit dont les résultats sont analysés par le management dans le cadre de *business review* en le comparant au budget et à la réalisation de l'année précédente. Les résultats consolidés par zone et par ligne de produits sont analysés avec le Comité de Direction du Groupe dans le cadre de réunions de zone.

Un arrêté des comptes consolidés est réalisé chaque trimestre avec pour l'arrêté de fin d'année une procédure spécifique (« Comités Bilan ») à laquelle participent les Directions des pays et dans le cadre de laquelle sont définies les grandes options de l'arrêté de clôture.

Un contrôle des éventuels engagements hors bilan est assuré par la Direction de la Consolidation qui s'appuie tant sur les informations en provenance des unités que sur celles en provenance de la Direction de la Trésorerie et de la Gestion des métaux non ferreux et du Secrétariat Général.

Enfin un processus semestriel de lettres de représentation internes, signées par les directeurs généraux et directeurs financiers de toutes les filiales consolidées a été mis en place au sein du Groupe par lequel ces derniers s'engagent par écrit sur la qualité et l'exhaustivité des informations financières transmises au Corporate.

## **6.2 Principales procédures de contrôle interne comptables et financières mises en place par la société**

Plus de soixante-dix procédures concernant l'information financière et comptable, et plus généralement les domaines de compétence relevant de la Direction Financière, sont actuellement en vigueur au sein du Groupe Nexans.

Outre des règles comptables et financières mises en place au sein du Groupe, ces procédures traitent également des sujets sensibles ou facteurs de risque identifiés et propres à l'activité de Nexans, tels que décrits dans le Rapport de Gestion, susceptibles d'avoir un impact sur le patrimoine ou les résultats du Groupe.

Ainsi en est-il par exemple en matière de gestion des risques de change, de taux et de fluctuation des cours des métaux non ferreux relevant du contrôle de la Direction de la Trésorerie et de la gestion des métaux non ferreux avec un reporting périodique à la Direction Financière Centrale.

Des contrôles sont effectués par la Direction de l'Audit Interne afin de s'assurer du fonctionnement du contrôle interne et de veiller au respect de ces procédures.

## **6.3 Procédures spécifiques**

### **Règles spécifiques à la gestion des risques liés aux métaux non ferreux**

Compte tenu de l'importance des métaux non ferreux (cuivre, aluminium) dans les différents métiers de Nexans et des risques liés aux fluctuations des cours, Nexans a mis en place une procédure particulière pour la gestion des métaux non ferreux animée par une équipe rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Les règles de base sont les suivantes :

- le principe est la couverture systématique du risque de cours et de structure à sa naissance, et
- ce principe s'applique dans chaque entité légale pour lesquelles des limites de position sont fixées. Ces limites sont revues régulièrement en fonction de l'évolution de l'activité de chaque unité. Le contrôle de leur respect fait partie des missions de l'audit interne.

Les risques sont identifiés au niveau des filiales opérationnelles et leur couverture est faite soit par des achats ou des ventes physiques de métal, soit par des achats ou des ventes sur les bourses de métaux. L'accès aux bourses de métaux de Londres (LME) et de New York (COMEX) est centralisé au niveau de l'équipe rattachée à la Direction des la Gestion des Métaux non ferreux pour toutes les filiales sauf pour Olex en Australie et en Nouvelle-Zélande pour des raisons pratiques et pour les filiales chinoises qui interviennent sur la bourse de métaux de Shanghai (SHFE) pour des raisons de législation locale.

### **Une trésorerie centralisée**

Nexans a mis en place une gestion centralisée pour les principales filiales de l'ensemble de ses flux financiers organisée autour :

- d'un cash pooling international,
- d'une centralisation des engagements bancaires,
- d'une centralisation de la gestion du risque de change.

## **6.4 Informations sur les autres procédures de contrôle interne mises en place**

Elles sont au nombre d'une soixantaine. Elles couvrent en particulier les domaines suivants : communication, achats, systèmes d'information, qualité, propriété intellectuelle, assurances, ressources humaines, juridique ainsi que les sujets suivants :

- Éthique : le Groupe a mis à jour son Code d'éthique et de conduite des affaires, qui fixe les principes de conduite des affaires que les collaborateurs du Groupe doivent respecter dans le cadre de leurs activités professionnelles. Il s'intègre dans le programme de Responsabilité Sociale dont le renforcement a conduit le Conseil d'Administration de Nexans du 25 novembre 2008 à adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies. Le programme de déploiement et de sensibilisation à l'éthique a été poursuivi en 2010.

- Industrie et l'environnement : il est à noter qu'il existe une charte concernant la maîtrise des risques industriels qui couvre la sécurité des biens, la prévention et la sécurité des personnes, la sécurité et l'environnement. Les objectifs de cette charte sont les suivants : identifier et quantifier les risques auxquels Nexans est exposé, définir les priorités, puis préconiser des mesures de prévention et de contrôle pour diminuer la fréquence et l'amplitude de ces risques, organiser le programme d'assurances en conséquence, et organiser les plans de gestion de crise.

La mise en place du dispositif est assurée par la Direction Industrielle en liaison avec la Direction Financière, le Directeur de la Gestion des Risques et la Direction Juridique pour ce qui concerne les assurances. Des échanges actifs ont lieu entre les services centraux et les responsables désignés aux différents niveaux de l'organisation.

En ce qui concerne l'environnement, la politique du Groupe en la matière et les procédures en place sont décrites dans le Rapport de Gestion du Conseil d'Administration.

## 7. Activités de surveillance

La surveillance du dispositif du contrôle interne est exercée, d'une part, par le Conseil d'Administration au travers notamment de son Comité d'Audit et des Comptes (voir paragraphe 3.1 de la partie I. Gouvernement d'Entreprise et paragraphe 3.2 ci-avant : Acteurs et structures dédiés au contrôle interne) qui s'assure notamment de sa pertinence et de son adéquation aux objectifs du Groupe.

D'autre part, le Comité de Direction exerce son activité de surveillance du dispositif au travers de revues mensuelles des activités du Groupe, incluant des indicateurs sur la bonne marche des opérations et une revue des principaux risques.

La Direction de l'Audit Interne participe également à cette surveillance au travers des missions et rapports qu'elle réalise et du suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées.

Le 11 février 2011,

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'F' followed by a horizontal line and a small flourish.

**Frédéric Vincent**  
Président-Directeur Général

# Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration (exercice clos le 31 décembre 2010)

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Nexans S.A. et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

## **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> avril 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

# Comptes consolidés

---

|                                                                    |        |
|--------------------------------------------------------------------|--------|
| Compte de résultat consolidé //                                    | p. 108 |
| État du résultat global consolidé //                               | p. 109 |
| État de la situation financière consolidée //                      | p. 110 |
| Variation des capitaux propres consolidés //                       | p. 112 |
| Tableau des flux de trésorerie consolidés //                       | p. 114 |
| Notes annexes //                                                   | p. 115 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés // | p. 207 |

# Compte de résultat consolidé

| (en millions d'euros)                                                       | Notes         | 2010    | 2009    | 2008<br>retraité*** |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|---------|---------------------|
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>                                               | (1.g) & (3)   | 6 179   | 5 045   | 6 799               |
| Effet du cours des métaux*                                                  |               | (1 870) | (1 019) | (2 023)             |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES À PRIX MÉTAL CONSTANT *</b>                           | (1.g) & (3)   | 4 309   | 4 026   | 4 776               |
| Coût des ventes                                                             |               | (5 439) | (4 293) | (5 846)             |
| Coût des ventes à prix métal constant*                                      |               | (3 569) | (3 274) | (3 823)             |
| <b>MARGE BRUTE</b>                                                          |               | 740     | 752     | 953                 |
| Charges administratives et commerciales                                     |               | (462)   | (447)   | (467)               |
| Frais de R&D                                                                | (1.i)         | (71)    | (64)    | (63)                |
| <b>MARGE OPÉRATIONNELLE *</b>                                               | (1.h) & (3)   | 207     | 241     | 423                 |
| Effet Stock Outil**                                                         | (1.i)         | 89      | 18      | (165)               |
| Dépréciations d'actifs nettes                                               | (1.n) & (7)   | (43)    | (21)    | (19)                |
| Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux | (1.f)         | (4)     | 16      | (12)                |
| Plus et moins-value de cession d'actifs                                     | (6)           | 15      | 17      | 4                   |
| Frais connexes sur acquisitions                                             | (1.f)         | (2)     | -       | -                   |
| Coûts de restructuration                                                    | (23.b)        | (67)    | (119)   | (22)                |
| <b>RÉSULTAT OPÉRATIONNEL</b>                                                |               | 195     | 153     | 210                 |
| Coût de l'endettement financier (brut)                                      |               | (79)    | (62)    | (66)                |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie                       |               | 11      | 5       | 18                  |
| Autres charges financières                                                  | (5)           | (16)    | (45)    | (31)                |
| Quote-part dans les résultats nets des entreprises associées                |               | (1)     | (0)     | (0)                 |
| <b>RÉSULTAT AVANT IMPÔTS</b>                                                |               | 110     | 51      | 131                 |
| Impôts sur les bénéfices                                                    | (9)           | (26)    | (39)    | (45)                |
| <b>RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS POURSUIVIES</b>                               |               | 84      | 12      | 85                  |
| Résultat net des activités abandonnées                                      |               | -       | -       | -                   |
| <b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>                                               |               | 84      | 12      | 85                  |
| - dont part du Groupe                                                       |               | 82      | 8       | 83                  |
| - dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle                         |               | 2       | 4       | 2                   |
| <b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION</b>                               | (1.cc) & (10) |         |         |                     |
| (en euros)                                                                  |               |         |         |                     |
| - résultat de base par action                                               |               | 2,92    | 0,29    | 3,21                |
| - résultat dilué par action                                                 |               | 2,84    | 0,29    | 3,12                |

\* Indicateurs de gestion de l'activité retenus pour mesurer la performance opérationnelle du Groupe.

\*\* Effet lié à la revalorisation du Stock Outil à son coût unitaire moyen pondéré. Cette ligne inclut également en 2010 ainsi qu'en 2009 un impact négatif de - 37 millions d'euros lié à une forte réduction du volume de Stock Outil faisant suite au ralentissement de l'activité sur 2009 et à la volonté du Groupe d'intensifier ses efforts de réduction du BFR (voir **Note 1.i**). La contrepartie de ces effets se trouve en Marge opérationnelle pour + 37 millions d'euros sur chacun des exercices.

\*\*\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

# État du résultat global consolidé

| (en millions d'euros)                                                                  | 2010       | 2009       | 2008 retraité* |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------------|
| <b>BÉNÉFICE DE L'EXERCICE</b>                                                          | <b>84</b>  | <b>12</b>  | <b>85</b>      |
| <b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>                                        |            |            |                |
| - Gain / Perte généré durant la période (après impôts)                                 | -          | 0          | (2)            |
| - Recyclage en résultat sur la période (après impôts)                                  | -          | -          | -              |
| <b>Différences de conversion</b>                                                       |            |            |                |
| - Gain / Perte généré durant la période (après impôts)                                 | 178        | 132        | (118)          |
| - Recyclage en résultat sur la période (après impôts)                                  | 1          | -          | -              |
| <b>Couverture des flux de trésorerie</b>                                               |            |            |                |
| - Gain / Perte généré durant la période (après impôts)                                 | 78         | 194        | (172)          |
| - Recyclage en résultat sur la période (après impôts)                                  | (57)       | (14)       | (7)            |
| <b>Quote-part des autres éléments du résultat global dans les Mises en équivalence</b> | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>-</b>       |
| <b>Total des autres éléments du résultat global</b>                                    | <b>200</b> | <b>312</b> | <b>(299)</b>   |
| <b>Total du résultat global</b>                                                        | <b>284</b> | <b>324</b> | <b>(213)</b>   |
| Dont part Groupe                                                                       | 279        | 320        | (217)          |
| Dont part des Intérêts ne donnant pas le contrôle                                      | 5          | 4          | 4              |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

La **Note 9.c** présente la décomposition des effets d'impôts sur le résultat global.

# État de la situation financière consolidée

## Actif

au 31 décembre, en millions d'euros

|                                                               | Notes | 2010         | 2009         | 2008<br>retraité* |
|---------------------------------------------------------------|-------|--------------|--------------|-------------------|
| Goodwill                                                      | (11)  | 378          | 335          | 308               |
| Autres immobilisations incorporelles                          | (12)  | 193          | 189          | 174               |
| Immobilisations corporelles                                   | (13)  | 1 170        | 1 117        | 1 040             |
| Participations dans les entreprises associées                 | (14)  | 7            | 8            | 4                 |
| Autres actifs financiers non courants                         | (15)  | 44           | 42           | 35                |
| Impôts différés actifs                                        | (9.d) | 82           | 57           | 92                |
| Autres actifs non courants                                    |       | 23           | 2            | 4                 |
| <b>ACTIFS NON COURANTS</b>                                    |       | <b>1 897</b> | <b>1 750</b> | <b>1 657</b>      |
| Stocks et en-cours                                            | (17)  | 1 059        | 803          | 922               |
| Montants dus par les clients sur les contrats de construction | (16)  | 189          | 215          | 195               |
| Clients et comptes rattachés                                  | (18)  | 1 126        | 955          | 1 110             |
| Autres actifs financiers courants**                           | (19)  | 322          | 162          | 320               |
| Créances d'impôts courants sur les sociétés                   |       | 18           | 15           | 26                |
| Autres actifs non financiers courants                         |       | 106          | 97           | 84                |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                       | (20)  | 795          | 817          | 398               |
| Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente         | (8)   | 1            | 1            | 1                 |
| <b>ACTIFS COURANTS</b>                                        |       | <b>3 616</b> | <b>3 065</b> | <b>3 056</b>      |
| <b>TOTAL DES ACTIFS</b>                                       |       | <b>5 513</b> | <b>4 815</b> | <b>4 713</b>      |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

\*\* Dont actifs financiers court terme inclus dans la Dette nette du Groupe : 150 millions d'euros au 31 décembre 2010 (voir Note 24).

# Passif et capitaux propres

au 31 décembre, en millions d'euros

|                                                              | Notes | 2010         | 2009         | 2008<br>retraité* |
|--------------------------------------------------------------|-------|--------------|--------------|-------------------|
| Capital                                                      |       | 29           | 28           | 28                |
| Primes                                                       |       | 1 283        | 1 258        | 1 256             |
| Résultat et Réserves consolidés                              |       | 603          | 538          | 555               |
| Autres composantes des capitaux propres                      |       | 249          | 52           | (260)             |
| <b>Capitaux propres - part du Groupe</b>                     |       | <b>2 164</b> | <b>1 876</b> | <b>1 579</b>      |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle                          |       | 43           | 42           | 39                |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                      | (21)  | <b>2 207</b> | <b>1 918</b> | <b>1 618</b>      |
| Pensions et indemnités de départ à la retraite               | (22)  | 308          | 309          | 317               |
| Autres avantages à long terme consentis aux salariés         | (22)  | 16           | 12           | 13                |
| Provisions (non courant)                                     | (23)  | 58           | 49           | 43                |
| Emprunts obligataires convertibles                           | (24)  | 479          | 459          | 271               |
| Autres dettes financières (non courant)                      | (24)  | 354          | 359          | 389               |
| Impôts différés passifs                                      | (9.d) | 130          | 109          | 70                |
| <b>PASSIFS NON COURANTS</b>                                  |       | <b>1 345</b> | <b>1 297</b> | <b>1 103</b>      |
| Provisions (courant)                                         | (23)  | 92           | 120          | 65                |
| Autres dettes financières (courant)                          | (24)  | 255          | 140          | 274               |
| Dettes sur contrats de construction                          | (16)  | 202          | 174          | 111               |
| Fournisseurs et comptes rattachés                            |       | 1 077        | 845          | 908               |
| Autres passifs financiers courants                           | (25)  | 97           | 96           | 376               |
| Dettes sociales                                              |       | 179          | 168          | 160               |
| Dettes d'impôts courants sur les sociétés                    |       | 27           | 28           | 43                |
| Autres passifs non financiers courants                       |       | 32           | 29           | 54                |
| Dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente | (8)   | 1            | 1            | 1                 |
| <b>PASSIFS COURANTS</b>                                      |       | <b>1 961</b> | <b>1 601</b> | <b>1 992</b>      |
| <b>TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>                 |       | <b>5 513</b> | <b>4 815</b> | <b>4 713</b>      |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

# Variation des capitaux propres consolidés

| (en millions d'euros)                                           | Nombre<br>d'actions<br>en circulation | Capital émis | Primes |
|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------|--------|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2008                                    | 25 678 355                            | 26           | 1 133  |
| Résultat net*                                                   | -                                     | -            | -      |
| Autres éléments du résultat global                              | -                                     | -            | -      |
| Total du résultat global                                        | -                                     | -            | -      |
| Distribution de dividendes                                      | -                                     | -            | -      |
| Augmentation de capital (Madeco)                                | 2 500 000                             | 2            | 146    |
| Plans d'options sur actions réservés au personnel** :           | -                                     | -            | -      |
| - valeur des services rendus par le personnel                   | -                                     | -            | -      |
| - sommes reçues de l'émission d'actions                         | 179 375                               | 0            | 6      |
| Périmètre (rachat des Intérêts ne donnant pas le contrôle)      | -                                     | -            | -      |
| Annulation des actions propres                                  | (420 777)                             | (0)          | (29)   |
| Autres                                                          | -                                     | -            | -      |
| 31 décembre 2008*                                               | 27 936 953                            | 28           | 1 256  |
| Résultat net                                                    | -                                     | -            | -      |
| Autres éléments du résultat global                              | -                                     | -            | -      |
| Total du résultat global                                        | -                                     | -            | -      |
| Distribution de dividendes                                      | -                                     | -            | -      |
| Augmentations de capital                                        | -                                     | -            | -      |
| Plans d'options sur actions réservés au personnel :             | -                                     | -            | -      |
| - valeur des services rendus par le personnel                   | -                                     | -            | -      |
| - sommes reçues de l'émission d'actions                         | 75 975                                | 0            | 2      |
| Composante capitaux propres OCEANE (4 % - 01/2016)              | -                                     | -            | -      |
| Périmètre (cession des Intérêts ne donnant pas le contrôle)     | -                                     | -            | -      |
| Autres                                                          | -                                     | 0            | 0      |
| 31 décembre 2009                                                | 28 012 928                            | 28           | 1 258  |
| Résultat net                                                    | -                                     | -            | -      |
| Autres éléments du résultat global                              | -                                     | -            | -      |
| Total du résultat global                                        | -                                     | -            | -      |
| Distribution de dividendes                                      | -                                     | -            | -      |
| Augmentations de capital                                        | -                                     | -            | -      |
| Plans d'options sur actions réservés au personnel** :           | -                                     | -            | -      |
| - valeur des services rendus par le personnel                   | -                                     | -            | -      |
| - sommes reçues de l'émission d'actions                         | 591 463                               | 1            | 21     |
| Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle | -                                     | -            | -      |
| Autres                                                          | -                                     | -            | 4      |
| 31 décembre 2010                                                | 28 604 391                            | 29           | 1 283  |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

\*\* Y compris impact des plans Act 2008 et Act 2010 (voir **Note 21**).

| Actions<br>propres | Résultat<br>et Réserves<br>consolidés | Variations<br>de juste valeur<br>et autres | Différences<br>de conversion | Capitaux propres<br>(part du Groupe) | Intérêts<br>ne donnant<br>pas le contrôle | Capitaux<br>propres |
|--------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------|
|                    | 526                                   | 25                                         | 12                           | 1 722                                | 36                                        | 1 758               |
| -                  | 83                                    | -                                          | -                            | 83                                   | 2                                         | 85                  |
| -                  | -                                     | (180)                                      | (120)                        | (300)                                | 2                                         | (299)               |
| -                  | 83                                    | (180)                                      | (120)                        | (217)                                | 4                                         | (213)               |
| -                  | (51)                                  | -                                          | -                            | (51)                                 | (1)                                       | (52)                |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | 148                                  | 4                                         | 152                 |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | -                                         | -                   |
| -                  | 6                                     | -                                          | -                            | 6                                    | -                                         | 6                   |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | 6                                    | -                                         | 6                   |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | (4)                                       | (4)                 |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | (29)                                 | -                                         | (29)                |
| -                  | (8)                                   | 2                                          | 1                            | (6)                                  | 0                                         | (6)                 |
| -                  | 555                                   | (153)                                      | (107)                        | 1 579                                | 39                                        | 1 618               |
| -                  | 8                                     | -                                          | -                            | 8                                    | 4                                         | 12                  |
| -                  | -                                     | 180                                        | 132                          | 312                                  | (0)                                       | 312                 |
| -                  | 8                                     | 180                                        | 132                          | 320                                  | 4                                         | 324                 |
| -                  | (56)                                  | -                                          | -                            | (56)                                 | (4)                                       | (59)                |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | -                                         | -                   |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | -                                         | -                   |
| -                  | 5                                     | -                                          | -                            | 5                                    | -                                         | 5                   |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | 2                                    | -                                         | 2                   |
| -                  | 24                                    | -                                          | -                            | 24                                   | -                                         | 24                  |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | 7                                         | 7                   |
| -                  | 2                                     | (1)                                        | 1                            | 2                                    | (4)                                       | (2)                 |
| -                  | 538                                   | 26                                         | 26                           | 1 876                                | 42                                        | 1 918               |
| -                  | 82                                    | -                                          | -                            | 82                                   | 2                                         | 84                  |
| -                  | -                                     | 21                                         | 176                          | 197                                  | 3                                         | 200                 |
| -                  | 82                                    | 21                                         | 176                          | 279                                  | 5                                         | 284                 |
| -                  | (28)                                  | -                                          | -                            | (28)                                 | (1)                                       | (29)                |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | -                                         | -                   |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | -                                         | -                   |
| -                  | 7                                     | -                                          | -                            | 7                                    | -                                         | 7                   |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | 22                                   | -                                         | 22                  |
| -                  | -                                     | -                                          | -                            | -                                    | -                                         | -                   |
| -                  | 4                                     | -                                          | -                            | 8                                    | (3)                                       | 5                   |
| -                  | 603                                   | 47                                         | 202                          | 2 164                                | 43                                        | 2 207               |

# Tableau des flux de trésorerie consolidés

| (en millions d'euros)                                                                                           | Notes      | 2010         | 2009        | 2008 retraité <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|--------------|-------------|------------------------------|
| Résultat net consolidé, part du Groupe                                                                          |            | 82           | 8           | 83                           |
| Intérêts ne donnant pas le contrôle                                                                             |            | 2            | 4           | 2                            |
| Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles (y.c. goodwill) <sup>(5)</sup> |            | 196          | 143         | 128                          |
| Coût de l'endettement financier (brut)                                                                          |            | 79           | 62          | 66                           |
| Effet Stock Outil <sup>(2)</sup>                                                                                |            | (89)         | (18)        | 165                          |
| Autres retraitements <sup>(3)</sup>                                                                             |            | (2)          | 59          | 6                            |
| <b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT ET IMPÔTS<sup>(4)</sup></b>            |            | <b>268</b>   | <b>258</b>  | <b>451</b>                   |
| Diminution (augmentation) des créances                                                                          |            | (75)         | 193         | 31                           |
| Diminution (augmentation) des stocks                                                                            |            | (126)        | 186         | 176                          |
| Augmentation (diminution) des dettes et charges à payer                                                         |            | 197          | (118)       | (59)                         |
| Impôts versés                                                                                                   |            | (62)         | (47)        | (62)                         |
| Dépréciations d'actifs courants et provisions sur affaires                                                      |            | 5            | (11)        | 4                            |
| <b>VARIATION NETTE DES ACTIFS ET PASSIFS COURANTS</b>                                                           |            | <b>(61)</b>  | <b>203</b>  | <b>90</b>                    |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>                                                           |            | <b>207</b>   | <b>461</b>  | <b>541</b>                   |
| Encaissements sur cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles                                       |            | 13           | 8           | 16                           |
| Décaissements sur investissements corporels et incorporels                                                      |            | (129)        | (164)       | (172)                        |
| Diminution (augmentation) des prêts accordés                                                                    |            | (157)        | 181         | (187)                        |
| - dont appels de marge liés aux dérivés métaux                                                                  | (19)       | (1)          | 140         | (140)                        |
| Décaissements sur acquisitions de titres consolidés, nets de la trésorerie acquise                              | (2) & (11) | 0            | (2)         | (311)                        |
| Encaissements sur cessions de titres consolidés, nets de la trésorerie cédée                                    | (2) & (11) | 19           | 0           | 19                           |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT</b>                                                                      |            | <b>(253)</b> | <b>23</b>   | <b>(635)</b>                 |
| <b>VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE APRÈS INVESTISSEMENT</b>                                                    |            | <b>(46)</b>  | <b>484</b>  | <b>(94)</b>                  |
| Émissions / (remboursements) d'emprunts à long terme                                                            | (24)       | (2)          | 138         | 22                           |
| - dont émissions d'emprunts                                                                                     |            | 0            | 172         | 29                           |
| - dont remboursements d'emprunts                                                                                |            | (2)          | (34)        | (7)                          |
| Émissions / (remboursements) d'emprunts à court terme                                                           | (24)       | 43           | (164)       | 14                           |
| Augmentations / (réductions) de capital en espèces                                                              |            | 22           | 39          | (23)                         |
| Intérêts financiers versés                                                                                      |            | (38)         | (45)        | (54)                         |
| Transactions entre actionnaires sans perte ou prise de contrôle                                                 |            | -            | 9           | -                            |
| Dividendes payés                                                                                                |            | (32)         | (57)        | (52)                         |
| <b>FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT</b>                                                                        |            | <b>(7)</b>   | <b>(80)</b> | <b>(93)</b>                  |
| Effet net des variations des taux de conversion                                                                 |            | 26           | 18          | (19)                         |
| <b>AUGMENTATION / (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>                          |            | <b>(27)</b>  | <b>422</b>  | <b>(206)</b>                 |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>                                           |            | <b>810</b>   | <b>388</b>  | <b>594</b>                   |
| <b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>                                           |            | <b>783</b>   | <b>810</b>  | <b>388</b>                   |
| Dont Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif                                                            |            | 795          | 817         | 398                          |
| Dont concours bancaires courants – Passif                                                                       |            | (12)         | (7)         | (10)                         |

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

(2) Effet lié à la revalorisation du Stock Outil sans impact sur la trésorerie (voir **Note 1.o**).

(3) Pour 2010, on relève principalement la neutralisation de la charge d'impôt (+26 millions d'euros), la neutralisation de la variation nette des provisions opérationnelles (dont restructuration) pour - 61 millions d'euros ainsi que l'annulation de la charge liée à la juste valeur des dérivés métal et change + 24 millions d'euros. Pour 2009, ce poste comprenait principalement la neutralisation de la charge d'impôt (+39 millions d'euros). Pour 2008, ce poste recouvrait essentiellement la neutralisation de la charge d'impôt (+ 45 millions d'euros) et l'annulation des produits liés à la juste valeur des dérivés métal et change (- 28 millions d'euros).

(4) Le Groupe utilise par ailleurs le concept de « CAF opérationnelle » qui s'obtient pour l'essentiel après réintégration des décaissements liés aux restructurations (respectivement 68 millions d'euros, 44 millions d'euros et 24 millions d'euros en 2010, 2009 et 2008), déduction des charges financières et de l'impôt courant payé sur la période.

(5) Inclut la part des coûts de restructuration représentant des dépréciations d'actifs immobilisés.

# Notes Annexes

## Note 1. Principes comptables

### a) Principes généraux

Nexans est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Nexans a été constituée le 7 janvier 1994 (sous la dénomination sociale Atalec) et a son siège 8, rue du Général Foy, 75008 Paris.

Ses actions sont admises aux négociations sur le compartiment A de NYSE Euronext Paris, au sein de l'indice SBF 120.

Les états financiers consolidés sont présentés en euros arrondis au million le plus proche. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 11 février 2011 et ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en première convocation, le 31 mai 2011.

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à l'ensemble des exercices présentés.

#### • Bases de préparation des comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Nexans ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce dernier est consultable à l'adresse suivante : ([http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_fr.htm#adopted-commission](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission)).

Ils sont également préparés conformément au référentiel IFRS de l'IASB.

Ces états financiers ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, actifs disponibles à la vente et actifs financiers inclus dans la dette nette, qui sont évalués à leur juste valeur.

#### • Nouvelles normes, amendements et interprétation entrant en vigueur obligatoirement en 2010

- **IAS 27** « États financiers consolidés et individuels » (2008) et **IFRS 3** « Regroupements d'entreprises » (2008). Ces deux normes révisées introduisent les principales modifications suivantes de manière prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, dans les situations de prise de contrôle :
  - Non-prise en compte des frais connexes à l'acquisition dans la détermination de la contrepartie transférée, ces derniers étant désormais comptabilisés en résultat sauf s'ils sont liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital.

- Comptabilisation de tout complément de prix éventuel à la juste valeur, dès la date d'acquisition.
- Possibilité d'évaluer pour chaque acquisition les Intérêts ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise soit à leur juste valeur soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise.
- Réévaluation de la quote-part d'actif net déjà détenue lors d'une prise de contrôle par étapes.

Par ailleurs, ces deux normes modifient le traitement comptable des variations d'intérêt dans une filiale sans perte ou prise de contrôle, désormais considérées comme des transactions entre actionnaires impactant directement les capitaux propres, sans incidence sur le goodwill ou le résultat.

En l'absence de toute évolution significative du périmètre de consolidation du Groupe au cours de l'exercice 2010, l'impact de ces deux nouvelles normes révisées sur les états financiers consolidés est très limité et porte essentiellement sur la présentation des transactions avec des actionnaires minoritaires intervenues depuis 2009 (reclassement de ligne à ligne au sein du Tableau des flux de trésorerie consolidés et de la Variation des capitaux propres consolidés).

Les amendements consécutifs des autres normes IFRS, dont notamment les normes **IAS 12** « Impôt sur le résultat », **IAS 16** « Immobilisations corporelles » et **IAS 21** « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », ont également été appliqués sans impact sur les états financiers consolidés 2010.

Conformément à la recommandation AMF de novembre 2009, le traitement des engagements d'achats de titres donnés aux actionnaires minoritaires des filiales (put sur minoritaires du Groupe) antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2010, n'a pas été modifié suite à l'entrée en vigueur d'IFRS 3 révisée et IAS 27 révisée. Ces derniers restent donc comptabilisés en dette financière avec une contrepartie goodwill au-delà du montant des intérêts non contrôlés ; le cas échéant le goodwill est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options.

- **Amendement IAS 39** « Éléments éligibles à une opération de couverture ». Ce dernier interdit d'inclure la valeur temps d'une option dans la composante risque couverte lors d'une couverture effectuée par achat d'option, ainsi que de couvrir la composante inflation d'un instrument de dette à taux fixe. Cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers 2010 du Groupe.
- **IFRIC 18** « Transfert d'actifs par les clients ». Cette interprétation précise comment un fournisseur d'accès doit comptabiliser l'actif reçu pour fournir à ses clients la connexion à un réseau ou l'accès continu à un approvisionnement de biens ou de services. Ce texte précise également les modalités

de comptabilisation des revenus au titre du service rendu. Cette interprétation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes 2010 du Groupe.

- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS d'avril 2009 :** les amendements inclus dans cette procédure d'amélioration annuelle des IFRS sont applicables aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au plus tôt (date variable fonction des amendements) et concernent 12 normes et interprétations. Ces derniers n'ont pas eu d'impact matériel sur les états financiers 2010 du Groupe, Nexans ne possédant notamment pas de contrats de location sur des terrains pouvant être assimilés à des locations financières.

À noter que les trois amendements suivants avaient été adoptés par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2009, sans incidence significative sur ses états financiers (se référer aux états financiers consolidés du 31 décembre 2009) :

- Amendement de la norme **IFRS 8** « Secteurs opérationnels » portant sur la présentation des actifs sectoriels.
- Amendement à la norme **IAS 18** « Produits des activités ordinaires » relatif aux critères de distinction agent/principal.
- Amendement à la norme **IAS 36** « Dépréciation d'actifs » précisant que chaque Unité Génératrice de Trésorerie ou groupe d'UGT auquel un goodwill est affecté n'est pas plus grand qu'un secteur opérationnel avant regroupement.
- Les nouvelles normes et interprétations suivantes entrent également en vigueur de façon obligatoire à compter de 2010. Elles ne trouvent néanmoins pas à s'appliquer à Nexans, compte tenu de la nature des activités du Groupe et de son organisation :
  - Réorganisation de la norme **IFRS 1** « Première adoption des IFRS ».
  - **Amendement IFRS 2** « Paiements fondés sur des actions », portant sur la comptabilisation des plans dénoués en trésorerie au sein d'un Groupe.
  - **IFRIC 15** « Contrats pour la construction de biens immobiliers ».
  - **IFRIC 17** « Distribution d'actifs non monétaires aux actionnaires » et les amendements consécutifs d'IAS 10 et d'IFRS 5.

**• Pour mémoire, le Groupe avait par ailleurs anticipé dès le 31 décembre 2008 l'application des nouvelles interprétations suivantes:**

- **IFRIC 12** « Concessions de services », sans impact sur les états financiers du Groupe compte tenu de la nature de ses activités.
- **IFRIC 16** « Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger ». Depuis le dernier trimestre 2008, cette interprétation a conduit à qualifier de couverture d'un investissement net dans une filiale à l'étranger un instrument de couverture détenu par une entité autre que la mère directe de cette filiale étrangère.

**• Norme ou interprétation non encore entrée en vigueur et qui a été adoptée par anticipation par le Groupe au 31 décembre 2010 :**

- N/A

**• Amendements et interprétations non encore entrés en vigueur et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe :**

Les impacts attendus sur les états financiers du Groupe de ces nouvelles normes et interprétations seront limités. Les textes suivants auraient pu être anticipés par le Groupe au 31 décembre 2010 :

- **Amendements IFRS 1** « Première adoption des IFRS » suite d'une part à l'amendement « Exemption limitée à l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants » et d'autre part consécutif à l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres ». Ces deux amendements sont applicables de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010 et sont déjà approuvés par l'Europe.
- **Amendement IFRS 7** « Instruments Financiers – Informations à fournir ». Cet amendement, non encore approuvé par l'Europe, vise à permettre aux utilisateurs de mieux comprendre l'exposition d'une entité cédante aux risques des actifs transférés ainsi que leurs effets potentiels sur sa situation financière. Le Groupe analyse actuellement les incidences de cet amendement au regard notamment de son programme de cessions de créances commerciales. Les impacts sont attendus peu significatifs. Cet amendement est applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.
- Amendement « Exemption limitée à l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants », applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- **Amendement IFRS 8** « Secteurs opérationnels » consécutif à la norme IAS 24 révisée, applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et déjà approuvé par l'Europe.
- **Amendement IAS 24** « Information sur les parties liées », applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et déjà approuvé par l'Europe.
- **Amendement IAS 32** « Classement des droits de souscription émis », applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 et déjà approuvé par l'Europe.
- **Amendement IFRIC 14** « Actifs de régimes à prestations définies et obligations de financement minimum ». Cet amendement qui porte sur les paiements d'avance et les exigences de financement minimal, est applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et a déjà été approuvé par l'Europe.

- **IFRIC 19** « Extinction de dettes financières par émission d'actions », applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010. Cette interprétation a déjà été approuvée par l'Europe.

Les textes suivants n'auraient pas pu être anticipés par le Groupe au 31 décembre 2010 et n'ont pas été approuvés par l'Europe à cette date :

- **Procédure annuelle d'amélioration des IFRS de mai 2010.** Seuls certains amendements auraient pu être appliqués par anticipation au 31 décembre 2010. Ces derniers sont applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- **IFRS 1** « Première adoption des IFRS » - Amendements « Hyperinflation grave » et « Suppression des dates d'application fermes pour les nouveaux adoptants ». Ces amendements sont applicables de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011.

- **IFRS 9** « Instruments financiers – Classement et évaluation des actifs financiers » et « Instruments financiers – Classement et évaluation des passifs financiers ». Normes applicables de façon obligatoire selon l'IASB aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

- **Amendement IAS 12** « Impôts sur le résultat – Recouvrement des actifs sous-jacents », applicable de façon obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cet amendement précise les circonstances très limitées dans lesquelles les impôts différés attachés à un actif doivent être mesurés en considérant que la valeur de l'actif sera recouvrée via une cession plutôt que via son utilisation dans le cycle d'exploitation.

#### • **Estimations et jugements**

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction, l'exercice de jugements ainsi que la prise en compte d'estimations et d'hypothèses.

Les principales sources d'incertitudes relatives aux estimations font l'objet de développements dans les notes spécifiques à ces postes lorsque nécessaire et portent sur les éléments suivants :

- Valeur recouvrable de certaines immobilisations corporelles, incorporelles ou goodwill et détermination des groupes d'UGT au niveau desquels les goodwill sont testés (voir **Note 1.k**, **Note 1.n** et **Note 7**).
- Actifs d'impôts différés non comptabilisés antérieurement et relatifs à des déficits fiscaux reportables non utilisés (voir **Note 1.v** et **Note 9**).
- Marges à terminaison et pourcentage d'avancement sur les contrats à long terme (voir **Note 1.g** et **Note 16**).
- Évaluation des engagements de retraite et autres avantages accordés au personnel (voir **Note 1.t** et **Note 22**).

- Provisions et passifs éventuels (voir **Note 1.u**, **Note 23** et **Note 31**).

- Valorisation des instruments dérivés (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements significatifs exercés par la Direction du Groupe pour appliquer les méthodes comptables portent notamment sur la qualification des instruments dérivés en tant que couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb** et **Note 27**).

Suite à la mise en place au cours du deuxième trimestre 2010 d'un nouveau contrat pluriannuel de rachat de créances commerciales Euro, le jugement de la Direction a également porté sur la capacité à décomptabiliser une partie des créances ainsi cédées. Ce programme est en effet composé de deux volets distincts et indépendants communément appelés :

- Programme *On Balance Sheet* (concerne uniquement Nexans France), sans décomptabilisation des créances cédées (voir **Note 18**, **Note 24** et **Note 26.a**).

- Programme *Off Balance Sheet* (concerne Nexans France et Nexans Deutschland GmbH), avec décomptabilisation des créances cédées. Au regard des dispositions de la norme IAS 39 « Instruments Financiers : comptabilisation et évaluation », le programme *Off Balance sheet* conduit effectivement à transférer les créances commerciales, ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces actifs, au cessionnaire. Il ne repose par ailleurs pas sur une entité ad hoc devant être consolidée au regard des normes IAS 27 « Etats financiers consolidés et individuels » et SIC 12 « Consolidation - Entités ad hoc ». L'encours maximum du programme *Off Balance sheet* est contractuellement limité à 25 millions d'euros par Nexans au 31 décembre 2010 (voir **Note 26.a**).

## b) Méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société Nexans, des filiales contrôlées et sociétés mises en équivalence, établis à chaque clôture. Les états financiers des filiales et sociétés mises en équivalence sont préparés pour le même exercice que la société-mère. Des ajustements sont apportés pour harmoniser les différences de méthodes qui peuvent exister. Le Groupe ne dispose actuellement pas de co-entreprise, au sens de la norme IAS 31, dans son périmètre d'activité.

**Les filiales** (sociétés contrôlées par Nexans) sont consolidées par intégration globale à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle le contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Le contrôle est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités.

**La mise en équivalence** s'applique à toute entreprise associée dans laquelle le Groupe exerce une influence notable mais qui n'est ni une filiale ni une co-entreprise du Groupe. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle ; elle est présumée lorsque la participation directe ou indirecte du Groupe est supérieure à 20 %. Les titres mis en équivalence (y compris le montant des goodwill y afférents) sont inscrits à l'actif initialement à leur coût et sont ultérieurement augmentés, ou diminués le cas échéant, de la quote-part de situation nette générée après l'acquisition, diminuée des pertes de valeurs. Le compte de résultat consolidé comprend la quote-part de résultat de la période ainsi que, le cas échéant, la réévaluation de la quote-part détenue dans le cas d'une influence notable obtenue par étape.

L'évaluation du type de contrôle est réalisée au cas par cas, après prise en compte des situations de présomption précisées dans les normes IAS 27, 28 et 31. La liste des principales sociétés consolidées par intégration globale ou mises en équivalence est présentée dans la **Note 33**.

Tous les soldes et transactions intra-groupe, y compris les résultats internes correspondants, sont éliminés en consolidation. Les pertes intra-groupe peuvent néanmoins être l'indicateur qu'une dépréciation d'actifs devrait être enregistrée (voir **Note 1.n**).

## c) Conversion des états financiers établis en devises étrangères

La monnaie de présentation des états financiers du Groupe est l'euro. En conséquence :

- Les États de la situation financière des activités du Groupe situées à l'étranger, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro, sont convertis en euros au taux de change à la date de clôture.

- Le compte de résultat de ces activités à l'étranger est converti au taux de change moyen de l'exercice. Ce taux de change moyen est considéré comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes.

La différence de conversion en résultant est inscrite parmi les autres éléments du résultat global au poste « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Le tableau des flux de trésorerie est converti au taux de change moyen de l'exercice.

La monnaie fonctionnelle d'une entité est la monnaie de l'environnement économique dans lequel cette entité opère principalement. Dans la majorité des cas, la monnaie fonctionnelle correspond à la monnaie locale.

Lors de la sortie d'une activité à l'étranger du périmètre de consolidation du Groupe, le montant cumulé des écarts de change relatif à cette activité figurant au poste « Différences de conversion » est intégralement reclassé dans le compte de résultat pour la part Groupe, au même moment que la comptabilisation du profit ou de la perte résultant de la sortie. La part des « Différences de conversion » revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle est quant à elle décomptabilisée mais sans reclassement au sein du compte de résultat.

Le même traitement comptable s'applique (y compris si le Groupe conserve un intérêt résiduel dans ces entités) en cas de :

- Perte de contrôle, au sens de la norme IAS 27, d'une filiale qui a une activité à l'étranger.
- Perte d'influence notable, au sens de la norme IAS 28, d'une entreprise associée qui a une activité à l'étranger.
- Perte de contrôle conjoint, au sens de la norme IAS 31, d'une entité contrôlée conjointement qui a une activité à l'étranger.

Lors de la sortie partielle uniquement d'une filiale ayant une activité à l'étranger, sans modification de la méthode de consolidation, la part des « Différences de conversion » proportionnelle aux intérêts cédés est reclassée de la part Groupe aux Intérêts ne donnant pas le contrôle au sein des autres éléments du résultat global. Lors de la sortie partielle d'une entité mise en équivalence ou intégrée proportionnellement disposant d'une activité à l'étranger, la part des « Différences de conversion » proportionnelle aux intérêts cédés est reclassée en résultat.

Dans ces situations de sortie partielle, le Groupe calcule le montant des différences de conversion à comptabiliser en résultat selon la méthode directe. Cette méthode conduit à convertir les états financiers des filiales, ou participations étrangères, directement dans la monnaie fonctionnelle de la Holding de tête du Groupe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, aucune des filiales du Groupe ne se situe dans une économie « hyperinflationniste » au sens de la norme IAS 29.

## d) Conversion des transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Conformément à la norme IAS 21 « Effet des variations des cours des monnaies étrangères », les éléments monétaires de l'État de la situation financière sont convertis au cours de clôture, à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont inscrits en résultat financier sauf s'ils font partie de l'investissement net dans une activité étrangère au sens de la norme IAS 21 auquel cas les écarts de conversion sont directement inscrits parmi les autres éléments du résultat global au sein des « Différences de conversion » (voir **Note 1.q**).

Les instruments dérivés sur devises sont évalués et comptabilisés conformément aux principes décrits en **Note 1.bb**.

## e) Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. À la date d'acquisition, l'acquéreur doit comptabiliser, séparément du goodwill, les actifs identifiables acquis, les passifs repris et toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. À noter par ailleurs qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et de manière prospective :

- Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur doit évaluer toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, soit à la juste valeur, soit à la part proportionnelle de la participation ne donnant pas le contrôle dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise. Ce choix dans le mode d'évaluation n'est cependant possible que pour les Intérêts ne donnant pas le contrôle qui confèrent un accès immédiat à une quote-part d'actif net de l'entité acquise. Dans le cas contraire (Intérêts ne donnant pas le contrôle qui ne donnent pas droit immédiatement à une quote-part d'actif net de l'entité acquise), seule l'évaluation à la juste valeur est possible.
- Lors de la première consolidation d'une filiale, les actifs, passifs et passifs éventuels de l'entreprise acquise sont évalués à leur juste valeur, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 3. Ce principe souffre quelques exceptions limitées spécifiquement prévues par la norme, dont notamment les impôts sur le résultat qui restent à évaluer selon IAS 12.

Le goodwill (voir **Note 1.k**) déterminé à date de prise de contrôle correspond donc sur ces bases à la différence entre :

- La contrepartie transférée, évaluée généralement à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ainsi que, pour un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise.
- Le solde net des montants des actifs acquis et des passifs repris identifiables évalués conformément à IFRS 3 à la date d'acquisition.

Le Groupe dispose d'un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises en intégrant les éventuels « ajustements de période d'évaluation ». Ces derniers sont notamment liés à des informations complémentaires que l'acquéreur a obtenues après la date d'acquisition à propos de faits et circonstances qui existaient à cette date.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises doit être évaluée à la juste valeur à date d'acquisition calculée comme étant la somme des justes valeurs des actifs transférés et des dettes contractées par l'acquéreur à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur. Les compléments de prix éventuels à date d'acquisition sont pris en compte de façon systématique dans cette évaluation initiale de la contrepartie transférée, sur base d'un scénario probabilisé. Les éventuelles variations de juste valeur de la contrepartie transférée que l'acquéreur comptabiliserait après la date d'acquisition et qui ne correspondraient pas aux ajustements de période d'évaluation évoqués ci-dessus, tels que la réalisation d'un objectif de résultat différent des anticipations initiales, sont principalement comptabilisées comme suit :

- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant en instrument de capitaux propres ne doit pas être réévaluée et son règlement ultérieur doit être comptabilisé en capitaux propres lorsqu'il intervient.
- La variation de juste valeur correspondant à la part de la contrepartie transférée classée le cas échéant comme un actif ou un passif répondant à la définition d'un instrument financier dans le champ d'application d'IAS 39, doit être comptabilisée par résultat financier (notamment l'impact de la désactualisation), ou en autres éléments du résultat global, selon le cas.

Les frais connexes à l'acquisition d'une filiale sont les coûts que l'acquéreur encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises. Le Groupe comptabilise les coûts connexes à l'acquisition en charges sur les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés et les services reçus sauf si ces derniers correspondent à des coûts d'émission d'instruments de capitaux propres ou de transactions liées aux dettes financières auxquels cas ils sont affectés respectivement aux capitaux propres ou aux dettes financières conformément à IAS 32 et IAS 39. Les frais connexes comptabilisés en charges de la période sont inclus dans la Marge opérationnelle (voir **Note 1.h**) dès lors qu'ils portent sur une acquisition qui ne sera pas menée à son terme et sur une ligne spécifique entre la Marge opérationnelle et le résultat opérationnel (« Frais connexes sur acquisitions » voir **Note 1.f**) pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine à une clôture donnée.

Les frais connexes relatifs à l'acquisition d'une entité mise en équivalence sont inclus dans la valeur de la contrepartie transférée. En l'absence de précision dans les textes IFRS actuellement publiés, le même traitement est appliqué lors de la prise d'une entité sous contrôle conjoint ; ce traitement comptable pourrait néanmoins devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

## f) Présentation des états financiers IFRS

Les méthodes de présentation sont conservées d'une année sur l'autre. Notons par ailleurs les principaux points d'attention suivants :

- En application de la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers », l'État de la situation financière consolidée est présenté en distinguant les éléments courants et non courants. Les actifs et passifs liés au cycle d'exploitation et ceux ayant une maturité de moins de douze mois à la date de clôture sont classés en courant, les autres actifs et passifs étant classés en non courant. Conformément à IAS 12, les impôts différés sont systématiquement considérés comme non courants.
- Les éléments d'actifs et de passifs, les produits et charges au compte de résultat et les entrées et sorties de trésorerie au tableau des flux de trésorerie, ne sont pas compensés, sauf quand des normes le prévoient.
- Le compte de résultat consolidé est présenté par fonction (et non par nature de charges). Le montant total des frais de personnel figure en **Note 4**. Les dotations aux amortissements des immobilisations, étant presque exclusivement liées aux activités de production, sont incluses dans la rubrique « coût des ventes ».

Le poste « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux » a été créé au compte de résultat dans le cadre de l'application des normes IAS 32 et IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, pour enregistrer les variations de juste valeur des instruments dérivés (achats et ventes à terme de métaux sur les marchés organisés, LME en particulier) qui ne sont pas qualifiés de couvertures de flux de trésorerie au regard du référentiel IFRS (voir **Note 1.bb**).

Le poste « Frais connexes sur acquisitions » reprend depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010 les frais encourus par Nexans suite à l'acquisition d'une filiale, conformément à ce qui est exposé en **Note 1.e**.

Le poste « Plus et moins-value de cession d'actifs » comprend le résultat de cession attribuable à l'entité consolidante relatif aux filiales dont le Groupe a perdu le contrôle, soit la différence entre :

- La juste valeur du prix de cession augmentée le cas échéant a) de la reprise en résultat des gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global attribuables au Groupe et recyclables de cette manière b) de la juste valeur de l'intérêt résiduel éventuellement conservé dans la précédente filiale et c) de la valeur comptable des intérêts minoritaires dans la précédente filiale (y compris les gains ou pertes compris en autres éléments du résultat global attribuables aux intérêts minoritaires).
- La dernière valeur comptable consolidée de cette filiale à la date de la perte de contrôle exclusif.

Le poste « Plus et moins-value de cession d'actifs » comprend également les résultats sur les cessions ou réductions de quote-part d'intérêt dans les entités sous influence notable ou contrôle conjoint (que la méthode de consolidation reste ou non inchangée après cette variation du pourcentage d'intérêt).

- Les autres éléments du Résultat Global sont présentés dans un état distinct du Compte de résultat intitulé « État du résultat global consolidé », conformément à l'option permise par IAS 1. Les autres éléments du Résultat Global portent principalement chez Nexans sur les écarts de conversion ainsi que sur les couvertures de flux de trésorerie sur dérivés de change ou dérivés liés aux métaux non ferreux.
- Le tableau des flux de trésorerie consolidés est présenté en retenant l'approche indirecte pour la présentation des composantes des flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Cette approche consiste à ajuster le résultat consolidé part du Groupe, des éléments de charges et de produits sans effet sur la trésorerie et de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.

Les flux de trésorerie entre actionnaires conduisant à des variations de pourcentage d'intérêt sans perte de contrôle de la filiale par le Groupe sont comptabilisés en flux de trésorerie de financement avec les frais connexes y afférents. Les transactions conduisant à prendre ou perdre le contrôle d'une filiale sont présentées en flux de trésorerie d'investissement et les frais connexes correspondants inclus dans les flux de trésorerie d'exploitation. Les transactions portant sur des entités sous influence notable ou contrôle conjoint sont comptabilisées en flux de trésorerie d'investissement y compris les éventuels frais connexes y afférent.

- L'état de variation des capitaux propres consolidés du Groupe reprend également les informations sur (a) les montants des transactions avec des porteurs de capitaux propres agissant en cette qualité, (b) le solde des résultats non distribués et (c) le rapprochement entre la valeur comptable en début et en fin de période de chaque catégorie de capital apporté et de chaque réserve.

## g) Chiffres d'affaires

### • Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net (à cours des métaux courants) représente les ventes de marchandises et les ventes de biens et services produits dans le cadre des activités principales du Groupe (nettes de TVA).

Conformément à la norme IAS 18, un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires, lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur et que le montant du produit peut être évalué de manière fiable. Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, qui tient compte des impacts financiers des différés de paiement lorsqu'ils sont significatifs.

## **• Chiffre d'affaires (et coûts des ventes) à cours des métaux constants**

Il est rappelé que sur un plan opérationnel, les effets de la variation des cours des métaux sont répercutés dans le prix de vente facturé aux clients (voir **Note 26.d**).

Pour neutraliser l'effet des variations des cours des métaux non-ferreux et mesurer ainsi l'évolution effective de son activité, le Groupe présente également un chiffre d'affaires calculé à cours du cuivre et de l'aluminium constants (le coût des ventes étant retraité de la même manière). Ces cours de référence ont été fixés à 1 500 euros par tonne pour le cuivre et 1 200 euros par tonne pour l'aluminium (cours de référence inchangés pour les exercices 2010, 2009 et 2008).

## **• Contrats de construction**

Selon IAS 11, un contrat de construction est un contrat spécifiquement négocié pour la construction d'un actif ou d'un ensemble d'actifs qui sont étroitement liés ou interdépendants en termes de conception, de technologie et de fonction ou de finalité. Ils recouvrent pour l'essentiel les activités de câbles haute tension et câbles ombilicaux du Groupe.

Le chiffre d'affaires et les résultats sur contrats de construction sont enregistrés selon la méthode du pourcentage d'avancement. Le degré d'avancement est déterminé, sur base de critères physiques :

- Pour les phases de production, cet avancement physique est estimé, selon la typologie des contrats, soit à partir d'un ratio entre le nombre d'heures encourues par rapport au nombre d'heures totales budgétées, soit sur la base de la quantité de tourets fabriqués et testés, par rapport à la quantité totale de tourets à produire.
- Pour les phases d'installation, l'avancement physique est généralement basé sur l'examen, en accord avec le client, des travaux exécutés au regard de jalons techniques bien identifiés (transport, mètres linéaires de câbles enterrés, connexion au réseau, etc.).

Toute perte à terminaison probable est immédiatement comptabilisée en coût des ventes. Les travaux en cours sur contrats de construction sont évalués au coût de production prenant en compte les coûts d'emprunt directement attribuables à ces contrats en application de la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts ». Ils n'incorporent pas de frais administratifs ou commerciaux. La variation des provisions pour pénalités est enregistrée en diminution du chiffre d'affaires.

Pour chaque contrat de construction, le montant des coûts encourus augmentés des profits comptabilisés est comparé à la somme des pertes comptabilisées et des facturations intermédiaires. Si le solde obtenu est positif, celui-ci est présenté en « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » (à l'actif) et si le solde est négatif en « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (au passif), se référer à la **Note 16**.

Les paiements partiels reçus sur ces contrats dits de construction, avant que les travaux correspondants n'aient été exécutés, sont comptabilisés en avances et acomptes reçus au passif. Ils sont incorporés au solde des « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » au fur et à mesure de leur imputation sur les facturations intermédiaires.

## **h) Marge opérationnelle**

La Marge opérationnelle est la mesure de performance opérationnelle du Groupe et inclut la marge brute (qui intègre les charges indirectes de production), les charges administratives et commerciales et les frais de recherche et développement (voir **Note 1.j**).

Les paiements en actions (voir **Note 1.s**), les coûts opérationnels des pensions et retraites (voir **Note 1.t**) et la participation ou intéressement des salariés, font partie des coûts de chacune des fonctions et sont alloués sur cette base sur les lignes appropriées du compte de résultat consolidé par destination.

La Marge opérationnelle s'apprécie avant effet de la revalorisation du Stock Outil (voir ci-dessous **Note 1.i**), variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux, coûts de restructurations, plus et moins-value de cessions d'actifs, frais connexes sur acquisitions pour les acquisitions abouties ou dont la probabilité de réalisation est quasiment certaine, dépréciations d'immobilisations corporelles ou de goodwill résultant de tests de perte de valeur, résultat financier, impôts, quote-part dans les résultats des entreprises associées et résultat net des activités abandonnées.

## **i) Effet Stock Outil**

Cet effet correspond à la variation au cours d'un exercice de la valeur du Stock Outil (voir **Note 26.d**), déterminée sur la base de son coût unitaire moyen pondéré à chacune des dates d'arrêté, appliqué aux tonnes de Stock Outil présentes à la clôture. Cet effet, résultant des principes opérationnels décrits en **Note 26.d**, est exclu de la Marge opérationnelle, conformément au modèle économique du Groupe.

Par ailleurs, le cas échéant, la ligne « Effet Stock Outil » inclut également :

- Les provisions pour dépréciation attachées au Stock Outil (voir **Note 1.o**).
- Le retraitement entre la Marge opérationnelle et le Résultat opérationnel induit par une éventuelle variation en volume (cession) du Stock Outil au cours de la période : le Stock Outil est valorisé à un cours proche du LIFO au sein de la Marge opérationnelle (indicateur de gestion) alors qu'il est valorisé au coût unitaire moyen pondéré (CUMP voir **Note 1.o**) dans le Résultat Opérationnel, conformément aux principes IFRS. Ce deuxième effet est en général limité, les tonnes de Stock Outil étant globalement stables d'une période sur l'autre, conformément aux principes de gestion décrits en **Note 26.d**.

## j) Dépenses de recherche et développement

Les dépenses encourues durant la phase de recherche sont constatées immédiatement en charges.

Les frais de développement sont inscrits en immobilisations incorporelles dès lors qu'ils répondent strictement aux critères d'activation suivants :

- La faisabilité technique et industrielle du projet est démontrée.
- Nexans a l'intention de terminer le projet et d'utiliser ou de commercialiser les produits issus de ce projet.
- Il existe un marché potentiel (donnant une assurance suffisante en termes de volume et de prix) pour la production issue de ce projet ou son utilité en interne est démontrée.
- Les ressources nécessaires pour mener le projet à son terme sont disponibles.
- Les coûts qui s'y rapportent peuvent être évalués de façon fiable.

Ces frais sont amortis sur la durée de vie estimée des projets concernés et ce à compter de la date de mise à disposition du produit lié.

Par ailleurs, les frais de recherche et développement refacturables, engagés dans le cadre de contrats de construction signés avec la clientèle, sont inclus dans les « Montant dû par les clients sur contrats de construction » et « Montant dû aux clients sur contrats de construction ».

## k) Goodwill

En application de la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les goodwill ne sont pas amortis et font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, ces tests s'effectuent au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies au niveau du Groupe, en comparant leur valeur recouvrable à la valeur de leurs capitaux employés comptables (actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement). Le maillage des UGT goodwill est défini à partir des entités légales en intégrant certains regroupements plus transverses, par zone géographique ou sous segments métiers, présentant une intégration de leurs flux de trésorerie entrants. Les UGT Goodwill retiennent une maille égale ou supérieure aux UGT Actifs (voir **Note 1.n**), une UGT Goodwill pouvant notamment correspondre à une somme d'UGT Actifs.

Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées dans la **Note 1.n**. Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans le compte de résultat, sur la ligne « dépréciations d'actifs nettes ». Cette perte de valeur est affectée d'abord au goodwill puis, pour le solde, au prorata des valeurs comptables des autres actifs immobilisés de l'UGT. Les pertes de valeur des goodwill, y compris celles constatées dans le cadre d'un arrêté intermédiaire en application d'IFRIC 10, ne sont pas réversibles.

Après vérification du processus d'identification des actifs et des passifs acquis et de leur évaluation, les écarts d'acquisition négatifs sont immédiatement constatés en résultat.

Les acquisitions complémentaires d'intérêts dans une filiale sont comptabilisées directement en capitaux propres part du Groupe pour l'écart entre le prix payé et le montant de la quote-part d'intérêts minoritaires acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les réductions de pourcentage d'intérêt dans une filiale sans perte de contrôle sont comptabilisées de façon symétrique.

Les augmentations du pourcentage d'intérêt dans une entreprise sous influence notable sont comptabilisées sans réévaluation de la quote-part déjà détenue et avec constatation d'un goodwill sur la part incrémentale d'intérêt acquise (neutre sur les capitaux propres part du Groupe). En l'absence de précision dans le référentiel comptable IFRS, le même traitement est appliqué pour les augmentations du pourcentage d'intérêt dans les entités sous contrôle conjoint ; ce traitement comptable pourrait néanmoins devoir être modifié si une interprétation ou une norme venaient le remettre en cause à l'avenir.

## I) Engagements d'achat de titres donnés aux actionnaires minoritaires

En application de la norme IAS 32, les engagements d'achat de titres (*put*) donnés aux actionnaires minoritaires des filiales sont comptabilisés en « dettes financières » pour leur valeur actualisée. La contrepartie de ces passifs financiers, outre la décomptabilisation des Intérêts ne donnant pas le contrôle est traitée comme suit :

- Pour les engagements existants au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le Groupe avait opté, en conformité avec une position prise par le CESR, pour la comptabilisation en goodwill de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle décomptabilisés des capitaux propres. Cet écart d'acquisition est réajusté chaque année de la variation du prix d'exercice des options et en général du montant des dividendes distribués (considérés comme partie intégrante du coût d'acquisition).
- Pour les engagements donnés après le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et en l'absence de position tranchée des normes IFRS, le Groupe a opté pour la comptabilisation au sein des capitaux propres part du Groupe de la différence entre la valeur actualisée du prix d'exercice des options et le montant des Intérêts ne donnant pas le contrôle ; la variation du prix d'exercice des options est également comptabilisée au sein des capitaux propres part du Groupe.

## m) Immobilisations incorporelles (hors goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur le cas échéant. Lorsqu'elles sont acquises par regroupement d'entreprises, leur coût s'identifie à leur juste valeur.

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ne fait l'objet d'aucune réévaluation, le Groupe n'ayant pas choisi la méthode alternative permettant de réévaluer de façon régulière une ou plusieurs catégories d'immobilisations corporelles ou incorporelles. Les subventions pour investissements sont portées en déduction de la valeur brute des immobilisations au titre desquelles elles ont été reçues.

Les immobilisations incorporelles correspondent pour l'essentiel :

- Aux marques, relations clientèles ou à certains contrats d'approvisionnement acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises. Sauf cas particulier, les marques sont considérées comme bénéficiant d'une durée de vie indéterminée. Les relations clientèles sont amorties linéairement sur la durée estimée des avantages économiques qu'elles procurent (entre dix et vingt-cinq ans). Les contrats d'approvisionnement peuvent bénéficier d'une durée de vie indéterminée dès lors qu'ils se renouvèlent par tacite reconduction et qu'il existe des éléments

probants, basés notamment sur l'expérience passée, indiquant que ces droits contractuels seront renouvelés ; dans le cas contraire, la durée de vie des contrats d'approvisionnement est en général alignée sur la durée contractuelle.

- Aux coûts des logiciels informatiques acquis ou créés, le plus souvent à usage interne, dès lors que leur coût peut être mesuré de manière fiable et qu'il est probable qu'ils généreront des avantages économiques futurs. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée d'utilisation estimée (généralement de trois ans).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont pratiqués de manière linéaire en fonction des durées d'utilisation attendues suivantes :

### Constructions et matériels industriels :

|                                                       |           |
|-------------------------------------------------------|-----------|
| - bâtiments industriels :                             | 20 ans    |
| - ouvrages d'infrastructure :                         | 10-20 ans |
| - installations techniques et matériels industriels : |           |
| - composants de mécanique lourde :                    | 30 ans    |
| - composants de mécanique moyenne :                   | 20 ans    |
| - composants de mécanique légère :                    | 10 ans    |
| - composants électriques et électroniques :           | 10 ans    |
| - petit outillage :                                   | 3 ans     |

### Bâtiments administratifs et commerciaux : 20-40 ans

Les durées et modes d'amortissement sont si nécessaire révisés annuellement à chaque clôture. Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le montant amortissable lorsque celle-ci est jugée significative. Les dépenses de remplacement sont capitalisées dans la mesure où elles répondent aux critères prévus par la norme IAS 16.

Une immobilisation corporelle ou incorporelle est décomptabilisée lorsque les risques et les avantages inhérents à la propriété de l'immobilisation ont été transférés ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa vente. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif (différence entre le produit net de cession et la valeur comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs ».

Conformément à la norme IAS 23 les coûts d'emprunts directement attribuables sont intégrés dans la valeur des actifs éligibles dont la construction a débuté postérieurement au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les biens financés par des contrats de location présentant les caractéristiques d'un financement sont immobilisés. Ces derniers ne sont pas significatifs au sein du Groupe. À l'inverse, les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les

paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

## n) Tests de dépréciation des actifs

Le Groupe apprécie à chaque arrêté s'il existe, pour un actif, un indice quelconque de perte de valeur. Lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur d'immobilisations incorporelles (y compris goodwill) ou corporelles, celles-ci font l'objet d'une évaluation et d'une dépréciation éventuelle, de manière à ce que leur valeur comptable ne soit pas supérieure au plus haut de leur juste valeur (nette des coûts de la vente) ou de leur valeur d'utilité. Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et des goodwill (voir **Note 1.k**), les tests de perte de valeur sont réalisés au minimum sur une base annuelle.

En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles le Groupe s'inscrit dans une logique d'utilisation au sein du cycle d'exploitation et de détention durable, la valeur recouvrable d'une UGT correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente lorsque celle-ci est déterminable et plus élevée. En ce qui concerne les activités opérationnelles pour lesquelles une décision de cession est prise par le Groupe, la valeur comptable des actifs concernés est comparée à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Dans le cas où des négociations sont en cours, cette juste valeur est déterminée par référence à la meilleure estimation de leur issue pouvant être faite à date de la clôture considérée.

Les flux de trésorerie opérationnels futurs utilisés pour déterminer la valeur d'utilité sont ceux définis dans le cadre du processus budgétaire et du plan stratégique du Groupe, représentant la meilleure estimation par la Direction de l'ensemble des conditions économiques qui existeront pendant la durée d'utilité restant à courir de l'actif. Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, cours à terme des métaux non ferreux, etc.).

Le Groupe a défini des indices de perte de valeur basés d'une part sur des données financières d'ordre général (performance opérationnelle sur l'exercice en cours, comparaison par rapport aux budgets, etc.) et d'autre part sur des indicateurs spécifiques aux métiers ou activités opérationnelles concernés (évolution du cours des métaux, pertes de contrats significatifs, etc.). Ces indicateurs de perte de valeur mêlent à la fois des informations internes et externes au Groupe.

Dès lors qu'un indice de perte de valeur serait identifié pour une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) donnée, ou au minimum une fois par an pour les UGT comprenant un goodwill, une immobilisation incorporelle à durée de vie indéterminée ou un actif non encore prêt à être mis en service, les tests de perte de valeur des actifs sont mis en œuvre conformément aux dispositions de la norme IAS 36, selon les modalités suivantes :

- UGT Actifs retenues (pour les UGT Goodwill voir **Note 1.k**) : lignes de produits ou agrégation de lignes de produits pour parvenir à un groupe d'actifs homogènes générant des flux de trésorerie entrants sur une base indépendante. La maille des UGT Actifs peut tenir compte de l'intégration entre lignes de produits au sein d'une unité juridique, voire d'un pays ou d'un sous segment de métiers (haute tension, par exemple).
- Taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement. Ces taux d'actualisation sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.
- Business plans à cinq ans comprenant donc le Budget et le Plan Stratégique pour les trois premières années de projection et une extrapolation partagée avec le management local, pour les deux derniers exercices.
- Effet de l'évolution du cours des métaux non ferreux sur les flux de trésorerie opérationnels futurs, déterminé sur la base des cours à terme des métaux à cinq ans à date de réalisation des tests de dépréciation et en faisant l'hypothèse du maintien de la politique actuelle de couverture.
- Extrapolation des flux d'exploitation au-delà de cinq ans sur la base d'un taux de croissance spécifique à chaque zone géographique.

Les pertes de valeur (nettes de reprises) sont enregistrées au compte de résultat dans la ligne « Dépréciations d'actifs nettes ».

## o) Stocks et encours de production industrielle

Les stocks et encours de production industrielle sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état dans lequel ils se trouvent sont comptabilisés de la manière suivante :

- Matières premières : coûts d'achat selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).
- Produits finis et produits encours : coûts de la matière et de la main d'œuvre directe et quote-part de frais indirects de production, selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré (CUMP).

Conformément à la norme IAS 23, les stocks qui sont éligibles à l'application de cette norme intègrent depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 les coûts d'emprunts qui leur sont directement attribuables.

Le stock comprend le Stock Outil qui correspond aux quantités nécessaires au bon fonctionnement des usines. Cette partie du stock est donc généralement stable en volume et se renouvelle constamment. Le niveau du Stock Outil peut néanmoins devoir être adapté notamment en cas de contraction ou d'expansion très marquée de l'activité ou de la mise en œuvre de réorganisations structurantes pour le Groupe. L'impact sur le compte de résultat de la variation de cette partie du stock est présenté sur une ligne spécifique (voir **Note 1.i** ci-dessus) et figure en tant que composante de la capacité d'autofinancement sur le tableau des flux de trésorerie.

La valeur nette de réalisation des stocks est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts nécessaires pour réaliser la vente. Si la valeur comptable des stocks de métaux non ferreux est supérieure à leur valeur de marché à date d'arrêt des comptes, ces derniers ne sont dépréciés que si la marge industrielle (indicateur de marge sur coûts de production) des produits auxquels ils se rattachent est négative. Conformément à ce qui est précisé en **Note 1.i**, la dépréciation attachée au Stock Outil est comptabilisée sur la ligne « Effet Stock Outil » du compte de résultat. La dépréciation éventuelle attachée à d'autres catégories de stock est comptabilisée dans la Marge opérationnelle.

## p) Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif. Les créances d'exploitation à court terme sans intérêt sont comptabilisées sur la base de leur valeur nominale car l'effet de l'actualisation n'est pas significatif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif initial.

La valeur comptable de l'actif est diminuée via un compte de provision et le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ». Lorsqu'une créance est irrécouvrable, elle est décomptabilisée en contrepartie de la reprise de la dépréciation correspondante. Le cas échéant, les recouvrements de créances précédemment décomptabilisées sont crédités au compte de résultat sur la ligne « Charges administratives et commerciales ».

## q) Capitaux propres

Outre le capital social, les capitaux propres consolidés sont constitués des éléments suivants :

- Les « primes d'émission », correspondant à l'excédent des apports effectués par les actionnaires de la société mère en sus de la valeur nominale des actions.
- Les « Résultat et Réserves consolidés », comprenant principalement :
  - Les résultats non distribués de la société-mère et la part du Groupe dans les résultats cumulés des sociétés intégrées globalement ou mises en équivalence depuis leur entrée dans le périmètre de consolidation.
  - La composante capitaux propres des OCEANE.
  - L'impact des transactions entre actionnaires initiées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur les filiales du Groupe sans perte ou prise de contrôle, conformément à ce qui est exposé en **Note 1.k**.

- Les réserves de « variations de juste-valeur et autres », qui incluent principalement les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture de flux de trésorerie (voir **Note 1.bb**) d'une part et des actifs financiers disponibles à la vente (voir **Note 1.x**) d'autre part.
- Les « différences de conversion », rubrique utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères (à compter de la date de première application des IFRS, le 1<sup>er</sup> janvier 2004) (voir **Note 1.c**). Cette rubrique inclut également les écarts de conversion liés à des dettes ou créances qualifiées d'investissement net dans une filiale ou participation étrangère au sens de la norme IAS 21 (voir **Note 1.d**) ainsi que les variations de valeur de marché des instruments dérivés qualifiés de couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.bb**).
- Les Intérêts ne donnant pas le contrôle.

La notion de Capital au sens de la norme IAS 1 est équivalente pour le Groupe à cette définition des capitaux propres. Le Groupe veille principalement à respecter un équilibre entre ses capitaux propres et la dette nette qui, sans être quantifié, autorise un respect confortable de nos covenants bancaires (voir **Note 24.f**) ainsi que des marges de manœuvre dès lors que le Groupe souhaiterait lever de nouveaux financements, notamment dans le cadre d'acquisitions.

Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ou d'options nouvelles sont comptabilisés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts.

Les distributions de dividendes aux actionnaires de Nexans sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe à la date d'approbation des dividendes par les actionnaires de Nexans.

## r) Actions propres

Le coût d'acquisition des actions propres est déduit des capitaux propres. Les résultats de cession de ces actions ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

## s) Paiements en actions

Des options d'achat et de souscription d'actions sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe. Ces plans sont des transactions réglées en actions et sont basés sur l'émission d'actions nouvelles de la société tête de Groupe Nexans SA.

Conformément à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions », les options sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution correspondant à la date d'annonce des plans. Le Groupe utilise principalement pour les valoriser le modèle mathématique *Black & Scholes*. Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution n'ont aucune incidence sur les montants comptabilisés.

La juste valeur des options est notamment fonction des données de marché à la date d'attribution (cours et volatilité de l'action, taux d'intérêt sans risque, dividendes attendus), des conditions autres que les conditions d'acquisition des droits (clause de non-concurrence, etc.), des éventuelles conditions de performance de marchés et de leur durée de vie attendue, hypothèse déterminée par le Groupe en prenant en compte divers paramètres dont l'indisponibilité fiscale. La juste valeur des options acquises par les bénéficiaires est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'attribution et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en capitaux propres au sein des « Résultat et Réserves consolidés ».

Les plans d'épargne entreprise consistent à offrir aux salariés la possibilité de souscrire à une augmentation de capital réservée à une valeur décotée par rapport au cours de bourse. Ils sont comptabilisés conformément à IFRS 2 en tenant compte d'un coût d'incessibilité, les titres devant en général être conservés pour une période de cinq ans.

## t) Pensions, indemnités de fin de carrière et autres avantages accordés au personnel

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe participe à des régimes de retraite, de préretraite et d'indemnités de départs.

Pour les régimes de base type sécurité sociale et autres régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées. Aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe n'étant pas engagé au-delà des cotisations à verser au titre de chaque période comptable.

Pour les régimes de retraite et assimilés à prestations définies, les provisions sont déterminées de la façon suivante et comptabilisées sur la ligne « Pensions et indemnités de départ à la retraite » de l'État de la Situation Financière (sauf pour les régimes de préretraite considérés comme partie intégrante d'un plan de restructuration, voir **Note 1.u**) :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode des unités de crédit projetés (*projected unit credit method*), selon laquelle chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestations, chacune de ces unités étant évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale ; ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel, d'actualisation, de projection des salaires futurs et de rendement des actifs de couverture.
- Les actifs dédiés à la couverture des engagements et qualifiés d'actifs de régime sont évalués à la juste valeur à la clôture de l'exercice et présentés en déduction des obligations.
- Les écarts actuariels, relatifs aux ajustements liés à l'expérience et aux effets des changements d'hypothèses actuarielles, apparus depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ne sont pas immédiatement comptabilisés en résultat, en application de la méthode du *corridor* : leur fraction excédant 10 % du maximum entre le montant des engagements d'une part et la juste valeur des actifs d'autre part est amortie sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

- Le Groupe analyse par ailleurs les circonstances dans lesquelles des obligations de financement minimum, correspondant à des services déjà rendus, peuvent donner lieu à comptabilisation d'un passif à la clôture de l'exercice.

Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif (dans ce cas sur la ligne « Autres actifs non courants » de l'État de la Situation Financière) ne peut pas excéder le montant net total (i) des pertes actuarielles nettes cumulées non comptabilisées et du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime, réduite le cas échéant de la valeur actualisée des obligations de financement minimum. Conformément aux dispositions du § 58A de la norme IAS 19, le Groupe veille par ailleurs à ce que l'application de ces principes ne se traduise pas par la comptabilisation d'un profit résultant uniquement d'une perte actuarielle ou de coûts des services passés au cours de la période, ou par la comptabilisation d'une perte résultant uniquement d'un profit actuariel au cours de la période.

Les provisions au titre des médailles du travail et autres avantages à long terme payés pendant la période d'activité des salariés sont évaluées sur la base de calculs actuariels comparables à ceux effectués pour les engagements de retraite, sans que leurs écarts actuariels puissent être différés et sont comptabilisées au poste « Autres avantages à long terme consentis aux salariés » de l'État de la Situation financière.

La composante financière de la charge annuelle de retraite ou des autres avantages accordés au personnel (charge d'intérêt sur l'obligation, nette le cas échéant du rendement attendu des actifs de couverture) est présentée dans le résultat financier (voir **Note 5**).

## u) Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux futurs de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques aux passifs. L'impact de la désactualisation est enregistré en résultat financier et les effets des changements de taux sont enregistrés dans le même compte que celui où la provision a été dotée.

Le coût des actions de restructuration est intégralement provisionné dans l'exercice lorsqu'il résulte d'une obligation du Groupe vis-à-vis de tiers ayant pour origine la décision prise par l'organe compétent, supportée par un plan détaillé et matérialisé avant la date de clôture, par l'annonce de ce plan détaillé

aux tiers concernés. Ce coût correspond essentiellement aux indemnités de licenciement, aux préretraites (sauf si qualifiées d'avantage au personnel, voir **Note 1.t.**), aux coûts des préavis non effectués et de formation des personnes devant partir et aux autres coûts liés aux fermetures de sites.

Par ailleurs, les mises au rebut d'immobilisations, dépréciations de stocks ou autres actifs et autres sorties de trésorerie directement liées à des mesures de restructuration, mais ne remplissant pas les critères pour la constatation d'une provision, sont également comptabilisées au compte de résultat dans les coûts de restructuration.

## v) Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existantes entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, ainsi que sur les déficits reportables. Selon les dispositions d'IAS 12, aucun impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporelles générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable à la date de transaction (exception faite des contrats de location financière le cas échéant).

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où les prévisions de résultat à moyen terme confèrent à la société concernée une assurance raisonnable de récupération. La comptabilisation est également faite à concurrence des passifs d'impôts différés. Le Groupe veille à assurer l'homogénéité entre les prévisions utilisées dans le cadre de cet exercice et celles retenues pour le calcul des dépréciations (voir **Note 1.n**).

Les impôts différés sont évalués sur la base des taux en vigueur ou pratiquement en vigueur à la clôture de l'exercice. Le taux utilisé reflète les intentions du management quant à la façon de réaliser l'actif sous-jacent. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans les capitaux propres ou le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est adopté ou quasi adopté, suivant le mode de comptabilisation initiale des impôts différés correspondants.

Un passif d'impôts différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, co-entreprises et investissements dans les succursales sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et s'il est probable qu'elle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent d'impôts levés par la même autorité de taxation.

## w) Actifs détenus en vue de la vente

### • Présentation dans l'État de la Situation Financière

Les actifs non courants, ou groupes d'actifs, détenus en vue de la vente comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. De façon similaire, les dettes liées aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont présentées sur une ligne distincte du passif. Les immobilisations classées en actifs à céder cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs à céder.

### • Présentation au compte de résultat

Un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité s'il :

- représente une ligne d'activité ou une région géographique majeure et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique majeure et distincte, ou
- est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou abandonné est une composante majeure de l'entité il est qualifié d'activité abandonnée et ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée au compte de résultat (résultat net des activités abandonnées) comprenant le total :

- du profit ou de la perte après impôts des activités abandonnées, et
- du profit ou de la perte après impôts résultant de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de vente, ou de la cession, des actifs ou des groupes d'actifs destinés à être cédés constituant l'activité abandonnée.

Lorsqu'un groupe d'actifs, antérieurement présenté comme « destiné à être cédé », cesse de remplir les critères requis par la norme IFRS 5, chaque élément d'actifs et de passifs et le cas échéant du compte de résultat y afférents, est reclassé dans les postes appropriés des états financiers.

## x) Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée, sauf pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition.

Après l'inscription initiale dans l'État de la situation financière, la méthode d'évaluation et le mode de comptabilisation dépendent du classement de l'actif financier :

- Les équivalents de trésorerie et le cas échéant les actifs financiers inclus dans la dette nette et/ou actifs financiers désignés spécifiquement comme faisant partie de la catégorie *trading*, sont évalués à la juste valeur par résultat.
- Les autres placements, essentiellement constitués de titres de participation, sont classés en actifs financiers disponibles à la vente. À chaque arrêté, la juste valeur des titres cotés sur un marché financier organisé est déterminée par référence aux prix de marché publiés. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres dans la rubrique « variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**) sur une ligne distincte et sont reprises en résultat lors de la cession de l'actif. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique.
- Les prêts et les créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Pour les deux dernières catégories, en cas d'indication objective d'une perte de valeur de l'actif financier (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est constatée par résultat. Cette dépréciation est irréversible dans le cas des instruments de capitaux propres classés en actifs financiers disponibles à la vente et des titres de participation non cotés, comptabilisés au coût.

## y) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie dont la variation est expliquée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif : les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
- Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie de l'entité. Ces derniers restent néanmoins présentés dans l'État de la Situation Financière en tant que passifs financiers courants.

## z) Dettes financières

Lors de l'inscription initiale au passif, la dette est comptabilisée à la juste valeur qui correspond à son prix d'émission diminué du montant des coûts d'émission. Par la suite, la différence entre la valeur initiale de la dette et sa valeur de remboursement est amortie sur une base actuarielle selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui permet d'égaliser la trésorerie reçue avec l'ensemble des flux de trésorerie engendrés par le service de l'emprunt.

## aa) Instruments hybrides – OCEANE

Conformément à la norme IAS 32 « Instruments financiers : présentation », si un instrument financier comporte différents composants ayant pour certains des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différents composants séparément en fonction de leur nature.

Ce traitement s'applique aux emprunts obligataires à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), l'option de conversion répondant à la définition d'un instrument de capitaux propres.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion ou de remboursement en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la valeur de la composante dette. Ce montant est enregistré dans les « réserves consolidées » au sein des capitaux propres (voir **Note 1.q**).

Après cette évaluation initiale de la partie dette et capitaux propres, la composante dette est valorisée au coût amorti. La charge d'intérêt sur la dette est calculée selon le taux d'intérêt effectif.

## bb) Instruments dérivés

### • Couverture du risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (très majoritairement sous la forme de contrats d'achats et de ventes à terme de devises) pour se couvrir contre les risques associés à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Ces instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur, calculée par référence aux cours de change à terme constatés à la date de clôture, pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires.

#### Couverture de flux de trésorerie

Lorsque ces opérations couvrent des transactions futures hautement probables (flux budgétés ou commandes fermes), mais non encore facturées et dans la mesure où elles remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie (ou *Cash Flow Hedge*), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « réserves de variations de juste valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de

laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (par exemple lorsque la vente prévue est facturée). Ces profits ou pertes sont rapportés au niveau de la Marge opérationnelle dès lors qu'ils portent sur des transactions commerciales.

- La part « inefficace » de la perte ou du gain (latent ou réalisé) est directement comptabilisée en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture.

#### Couverture d'un investissement net dans une filiale ou participation étrangère

Lorsque ces opérations couvrent un investissement net dans une filiale ou participation étrangère (risque de volatilité entre la monnaie fonctionnelle de la filiale ou participation étrangère et la monnaie fonctionnelle de sa mère directe ou indirecte), la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé se décompose en deux éléments :

- La part efficace de la perte ou du gain (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des « différences de conversion » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes sur l'instrument de couverture préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle la filiale ou la participation étrangère est cédée (pour la part Groupe, la part revenant le cas échéant aux Intérêts ne donnant pas le contrôle étant décomptabilisée sans transiter par le compte de résultat).

Le même traitement comptable s'applique en cas de perte de contrôle, d'influence notable ou de contrôle conjoint. En cas de réduction du pourcentage d'intérêt dans une filiale sans perte du contrôle, les profits ou pertes sont simplement reclassés de la part Groupe aux Intérêts ne donnant pas le contrôle au sein des autres éléments du résultat global. En cas de réduction du pourcentage d'intérêt dans une société sous influence notable ou sous contrôle conjoint, sans modification de la méthode de consolidation, les profits ou pertes sont reclassés en résultat uniquement à hauteur de la quote-part cédée. Ces profits ou pertes sont comptabilisés sur la ligne « Plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat

- La part « inefficace » de la perte ou du gain latent ou réalisé est comptabilisée directement en résultat financier.

Seuls les instruments dérivés négociés avec des contreparties externes au Groupe sont considérés comme éligibles à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés ne sont pas nécessairement localisés dans l'entité qui détient directement la filiale ou participation étrangère.

### Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat financier de l'exercice.

Il s'agit notamment des instruments financiers dérivés correspondant à des couvertures économiques mais qui n'ont pas été, ou ne sont plus, documentés dans des relations de couverture comptables.

#### **• Couverture des risques liés à la variation des cours des métaux non ferreux**

Les contrats d'achats de métaux non ferreux donnant lieu à livraison physique des métaux utilisés dans le cadre du cycle d'exploitation du Groupe sont exclus du champ d'application de la norme IAS 39. La comptabilisation de ces achats a lieu lors de la livraison.

Le Groupe utilise par ailleurs des contrats d'achats et ventes à terme conclus pour l'essentiel sur la Bourse des Métaux de Londres (LME) pour réduire son exposition au risque de fluctuation des cours des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb). Ces contrats donnent lieu à un règlement en liquidités et constituent des instruments dérivés entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39.

### Couverture de flux de trésorerie

La volatilité accrue des cours des métaux non ferreux au cours des dernières années a conduit le Groupe à se doter des moyens permettant de qualifier de couverture de flux de trésorerie, au sens de la norme IAS 39, une part importante de ces instruments financiers dérivés. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006, lorsque ces instruments couvrent des transactions futures hautement probables (achats de cathodes ou de fils de cuivre pour l'essentiel), mais non encore facturées et dans la mesure où ils remplissent les conditions pour l'application de la comptabilité spécifique de couverture de flux de trésorerie, ils suivent un traitement similaire à celui des instruments de change exposé ci-dessus :

- La part dite « efficace » du gain ou de la perte (latent ou réalisé) de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres au sein des réserves de « variations de juste-valeur et autres » (voir **Note 1.q**). Les profits ou pertes préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés à la Marge opérationnelle de la période au cours de laquelle l'élément couvert (c.a.d. l'achat de cathodes ou de fil de cuivre pour l'essentiel) affecte le résultat.
- La part « inefficace » latente est directement comptabilisée sur la ligne « variations de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux » au compte de résultat (voir **Note 1.f**). La perte ou le gain réalisé correspondant est enregistré dans la Marge opérationnelle, cette dernière devant refléter selon le modèle de management du Groupe, l'ensemble des impacts réalisés sur métaux non ferreux.

Le périmètre des entités du Groupe éligible à la comptabilité de couverture a été étendu sur l'exercice 2008 et couvre depuis cette date l'essentiel des dérivés métaux du Groupe.

### Instruments dérivés non qualifiés de couverture

Les variations de juste valeur des dérivés qui ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture, sont enregistrées directement dans le résultat opérationnel de l'exercice sur la ligne « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non-ferreux ». Les pertes ou gains réalisés sont comptabilisés dans la Marge opérationnelle à échéance du dérivé.

### **cc) Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice est le nombre d'actions ordinaires en circulation au début de l'exercice, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises au cours de l'exercice. Les actions détenues par Nexans (autocontrôle), déduites des capitaux propres, sont exclues du nombre d'actions en circulation.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre :

- Le résultat net part du Groupe retraité du coût financier lié aux emprunts convertibles.
- Le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par Nexans (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres. Ce nombre tient notamment compte de l'effet de dilution généré par les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que la conversion des obligations convertibles.

Pour les options de souscription et d'achat d'actions, le nombre moyen pondéré dilué d'actions est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient réduire le nombre total des actions retenues pour le calcul du résultat net dilué.

## Note 2. Principaux événements

### a) Plan d'actionnariat salarié

Nexans a annoncé le 10 février 2010 la mise en œuvre d'une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Ce plan reposait sur une formule structurée dite « à effet de levier », permettant aux salariés de souscrire à un cours préférentiel décoté tout en offrant une garantie du montant investi ainsi qu'un multiple de la performance éventuelle du titre. Les actions seront indisponibles pour une durée de cinq ans sauf cas limités de déblocage anticipé.

La période de réservation s'est tenue entre le 21 mai et le 7 juin 2010, assortie d'une période de rétractation du 12 au 16 juillet 2010. Le prix de souscription a été fixé le 9 juillet 2010 à 40,51 euros (soit une décote de 20 % par rapport à la moyenne des cours constatés durant les 20 jours de bourse précédents cette date). Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 5 août 2010 et a conduit à émettre 482 467 actions nouvelles pour un montant global de 19,5 millions d'euros.

Dans les pays où l'offre de parts de FCPE à effet de levier soulevait des difficultés juridiques ou fiscales, une formule alternative a été proposée comportant l'attribution de Stock Appreciation Rights (SAR).

La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2010 pour un montant de 2,0 millions d'euros et prend en compte une décote reflétant le coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible. Conformément à la recommandation du CNC, le coût d'incessibilité a été calculé en retenant le taux de financement applicable au marché des particuliers soit 6,34 % ; la charge qui aurait été comptabilisée en l'absence de toute décote se serait élevée à 4,9 millions d'euros.

### b) Évolutions de périmètre

Au cours de l'exercice 2010, la seule évolution de périmètre à signaler concerne la cession de la participation de 60 % détenue par le Groupe dans LIOA, une des deux co-entreprises présentes au Vietnam. Cette cession a dégagé une plus value de 4,3 millions d'euros sur le deuxième semestre 2010, comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat et a positivement impacté la dette nette du Groupe de 9,5 millions d'euros.

LIOA a contribué aux comptes consolidés 2010 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 11,5 millions d'euros et une Marge opérationnelle de 0,4 million d'euros.

Au titre de l'exercice 2009 rappelons que :

- Nexans avait annoncé le 3 mars 2009 la signature avec Polycab, le leader indien du câble, d'un accord définitif portant sur la création d'une société commune détenue majoritairement par Nexans (50 % du capital + 1 action) dont la gestion s'effectuera en étroite coordination avec le partenaire indien. Cette société sera intégrée globalement dans les comptes du Groupe Nexans.

Polycab réalisait en 2009 près de 600 millions d'US dollars de chiffre d'affaires à partir de 12 sites de production de câbles pour l'énergie et le bâtiment et employait plus de 3 500 personnes.

Cette co-entreprise, dont le siège social est basé à Vadodara dans l'État du Gujarat, couvrira la fabrication et la commercialisation de câbles industriels dédiés à la construction navale, la manutention, l'industrie minière, le matériel ferroviaire, l'énergie éolienne et la production de câbles d'énergie haute et moyenne tension terrestre.

Grâce à cet accord, Nexans s'est adossé à un partenaire d'une grande qualité afin d'assurer le succès de sa première implantation industrielle sur le marché indien, mais aussi de favoriser le développement futur du Groupe dans ce pays où les opportunités de croissance sont considérables.

Le volet industriel qui comprend la construction d'une nouvelle usine se déroulera sur une période de vingt-quatre mois environ à compter de l'obtention des diverses autorisations administratives et de l'acquisition du terrain qui n'était pas finalisée au 31 décembre 2010. Le montant total de l'investissement devrait représenter un peu moins de 50 millions d'euros. L'activité de la société, devrait débuter courant 2012 et atteindre son « rythme de croisière » aux alentours de 2016/2017 (pour un niveau de chiffre d'affaires courant attendu de l'ordre de 80 millions d'euros).

- Nexans et Sumitomo Electric Industries Ltd. (SEI) avaient annoncé le 5 décembre 2008 avoir trouvé un accord afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe. Cet accord concernait plus spécifiquement le déploiement des réseaux en fibre optique jusque chez l'abonné (FTTH : Fiber To The Home) et plus généralement l'ensemble des applications FTTx.

La Commission européenne a rendu, le 16 janvier 2009, une décision d'autorisation de l'opération au regard du contrôle des concentrations. La réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle SEI est devenu actionnaire à 40 % d'Opticable pour une somme de 9,8 millions d'euros, les 60 % restant demeurant détenus par le Groupe Nexans. La plus-value dégagée n'était pas matérielle à l'échelle du Groupe. Opticable reste par ailleurs consolidée par intégration globale dans les comptes de Nexans.

Opticable a contribué sur l'exercice 2009 au chiffre d'affaires courant et à la Marge opérationnelle consolidés du Groupe à hauteur de respectivement 6,9 millions d'euros et 2,7 millions d'euros.

Au titre de l'exercice **2008** rappelons que:

- Conformément à l'accord définitif intervenu le 21 février 2008 Nexans a acquis au 30 septembre 2008 la totalité des activités câbles du groupe Madeco, leader de ce secteur en Amérique du Sud. Par cette acquisition, Nexans a obtenu une présence de premier rang dans les câbles d'énergie dans une zone en forte croissance. L'acquisition a été financée par :
  - L'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles Nexans au profit du groupe Madeco, qui s'était engagé à ne pas céder ses actions jusqu'au 30 septembre 2009 (sauf reclassements intra-groupe); Madeco s'était par ailleurs engagé en complément à ne pas céder plus de 50 % de ses actions jusqu'au 31 mars 2010 (sauf reclassements intra-groupe). Depuis le 31 décembre 2009, à la suite de reclassements intragroupe, Madeco détient directement la totalité des 2,5 millions d'actions Nexans.
  - Le règlement d'un montant total, hors frais relatifs à l'acquisition, de 393 millions d'US dollars, pour partie en espèces et pour partie par reprise de dette existante. Ce montant restait soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008. En effet, le 9 juillet 2009 Madeco avait notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage pour arrêter le montant final de l'ajustement. Le 14 janvier 2011, Madeco et Nexans ont conclu un accord amiable en application duquel l'ajustement à la baisse du montant de l'acquisition a été limité à 14,9 millions d'US dollars. Compte tenu des hypothèses initialement retenues par le Groupe pour déterminer le coût de cette acquisition, cet accord s'est traduit par une augmentation du Goodwill de 13,7 millions d'US dollars sur le deuxième semestre 2010. Conformément à l'engagement ferme pris par Nexans en 2008, le Groupe a par ailleurs concrétisé à cette même date, le rachat de la participation minoritaire dans sa filiale Nexans Colombie pour 9,2 millions d'US dollars (voir **Note 11**).

Suite à l'émission de ces 2,5 millions d'actions, le groupe Madeco détient environ 9 % du capital de Nexans. Conformément à la 8<sup>e</sup> résolution adoptée par l'Assemblée Générale des actionnaires de Nexans en date du 10 avril 2008, la nomination de M. Guillermo Luksic, Président de Madeco, en tant qu'administrateur de Nexans a pris effet au 30 septembre 2008, pour une durée de quatre ans.

Cette acquisition a conduit à constater un goodwill dans les comptes consolidés du Groupe Nexans au 31 décembre 2008 de 163 millions d'euros avant allocation à la juste valeur des actifs et passifs identifiables.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation du coût d'acquisition aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été finalisée au cours du troisième trimestre 2009. Le goodwill résiduel au 31 décembre 2009 s'élevait à 120 millions d'euros et tenait compte d'un effet favorable des cours de change depuis l'acquisition. Les principales zones d'allocation étaient

relatives aux actifs corporels (équipements industriels au Brésil notamment) ainsi qu'aux immobilisations incorporelles (relations clients et marques au Pérou et au Brésil notamment ainsi que certains contrats d'approvisionnement) et impôts différés associés. Les états financiers 2008 ont été retraités pour prendre en compte les impacts induits par cette allocation (se reporter à la **Note 11**).

Les activités Câbles de Madeco ont contribué aux comptes consolidés 2009 pour un chiffre d'affaires courant de 437,0 millions d'euros et une Marge opérationnelle de 26,1 millions d'euros.

- Nexans a réalisé le 1<sup>er</sup> août 2008, l'acquisition de 100 % de la société italienne Intercond, un des leaders européens dans le domaine des câbles spéciaux, principalement dédiés aux équipements industriels y compris activités sous-marines.

Par cette acquisition, Nexans a renforcé sa position de leader dans le domaine, en forte croissance, des câbles pour les applications industrielles. L'acquisition a été réalisée pour une valeur d'entreprise de 87 millions d'euros et a dégagé un goodwill avant allocation aux actifs et passifs identifiables d'un montant de 56 millions d'euros au 31 décembre 2008.

En conformité avec les dispositions de la norme IFRS 3, l'allocation aux justes valeurs des actifs, passifs et passifs éventuels acquis a été finalisée au cours du troisième trimestre 2009. Le goodwill résiduel au 31 décembre 2009 (avant dépréciation, se référer à la **Note 7**) s'élevait à 25 millions d'euros. Les principales zones d'allocation portaient sur les actifs corporels (équipements industriels ainsi que terrains et bâtiments) ainsi que sur les immobilisations incorporelles (relations clients notamment) et les impôts différés associés. Les états financiers 2008 ont été retraités pour prendre en compte les impacts induits par cette allocation (se reporter à la **Note 11**).

Intercond a contribué aux comptes consolidés 2009 du Groupe pour un chiffre d'affaires courant de 27,3 millions d'euros et une Marge opérationnelle négative de 2,5 millions d'euros.

- Le Groupe avait annoncé dans le cadre de la publication de ses comptes au 31 décembre 2007 avoir engagé des négociations avec un tiers en vue de la cession de l'activité « Câbles d'infrastructure Telecom cuivre » en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros.

En 2007, cette activité avait réalisé un chiffre d'affaires contributif courant de 61 millions d'euros (29 millions d'euros à fin mai 2008). Cette cession n'a pas eu d'impact significatif sur la Marge opérationnelle 2008 du Groupe et a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros, comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

## Note 3. Segments opérationnels

Le Groupe retient trois segments à présenter au regard de la norme IFRS 8 :

- « **Énergie** », constitué des câbles d'énergie pour l'équipement des infrastructures (basse, moyenne, haute tension et accessoires associés), des câbles spéciaux à destination du marché de l'industrie et des câbles d'équipement destinés au marché du bâtiment. Ce segment « Énergie » est composé de trois segments opérationnels : « Infrastructures Énergie », « Bâtiment » et « Industrie ».
- « **Télécom** », qui regroupe les câbles pour réseaux Télécom privés, les composants de jonction pour câbles de réseaux Télécom et les câbles de cuivre et de fibre optique pour réseaux Télécom publics. Ce segment « Télécom » est composé de deux segments opérationnels : « Infrastructures Télécom » et « Réseaux Privés Télécom ».
- « **Fils conducteurs** », comprenant les fils machine, les fils conducteurs et les activités de production de fils émaillés. Ce segment « Fils conducteurs » est composé d'un seul segment opérationnel « Fils conducteurs ».

La rubrique « Autres » inclut essentiellement certaines activités spécifiques ou centralisées pour tout le Groupe donnant lieu à des dépenses et des charges non réparties entre les métiers. Deux faits marquants sont à relever pour les exercices 2009 et 2010 :

- Le Groupe a supporté sur ces deux exercices des charges exceptionnelles en liaison avec l'organisation de sa défense juridique suite aux enquêtes de concurrence initiées à son encontre et d'autres producteurs de câbles.

- Le Management de Nexans a lancé en 2009 un ensemble d'actions visant à améliorer son niveau de BFR, notamment au travers d'une accélération de la rotation de ses stocks de métaux non ferreux. Ces actions, ainsi que l'adaptation à un environnement de forte baisse d'activité, ont permis de réduire de façon significative les stocks de métaux non ferreux, y compris le Stock Outil sur l'exercice 2009 ainsi que sur 2010. La réduction du Stock Outil s'est traduite par un effet résultat positif de 37 millions d'euros au niveau de la Marge opérationnelle sur chacun de ces deux exercices dont la contrepartie se trouve sur la ligne « Stock Outil » du résultat opérationnel ; le Stock Outil est en effet valorisé à une valeur historique proche du LIFO au niveau de la Marge opérationnelle, plus basse que sa valeur de revente (voir **Note 1.i** de l'annexe aux comptes consolidés).

Ces segments opérationnels structurent l'information présentée mensuellement au Comité de Direction<sup>(1)</sup> et au Comité Exécutif du Groupe, permettant de guider la conduite de sa stratégie et de ses opérations. Ils constituent également le principal vecteur de mesure et d'analyse de la performance opérationnelle de Nexans dont le principal indicateur est la Marge opérationnelle.

Le Comité de Direction et le Comité Exécutif analysent également la performance du Groupe sous un angle géographique.

D'une manière générale, les prix de transfert entre les secteurs d'activité sont identiques à ceux prévalant pour des transactions avec des tiers externes au Groupe.

Les données sectorielles suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers. Les données de l'exercice 2008 ont notamment été retraitées pour tenir compte de l'allocation définitive réalisée courant du deuxième semestre 2009, suite à l'acquisition du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

### a) Informations par segment opérationnel

| 31 décembre 2010 (en millions d'euros)                                              | Fils conducteurs | Énergie | Télécom | Autres | Total<br>Groupe |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|---------|--------|-----------------|
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants                              | 817              | 4 833   | 501     | 29     | 6 179           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants                             | 289              | 3 568   | 426     | 26     | 4 309           |
| Marge opérationnelle                                                                | 7                | 188     | 25      | (13)   | 207             |
| Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) | (2)              | (163)   | (13)    | (3)    | (181)           |

(1) Le Comité de Direction de Nexans est constitué du Président-Directeur Général ainsi que des trois Directeurs Généraux Adjoints. Il assure la fonction de Principal décideur opérationnel au sens de la norme IFRS 8.

| 31 décembre 2009 (en millions d'euros)                                              | Fils conducteurs | Énergie | Télécom | Autres | Total<br>Groupe |
|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|---------|--------|-----------------|
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants                              | 450              | 4 126   | 445     | 24     | 5 045           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants                             | 216              | 3 381   | 406     | 23     | 4 026           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2010     | 237              | 3 603   | 427     | 23     | 4 290           |
| Marge opérationnelle                                                                | 1                | 229     | 22      | (11)   | 241             |
| Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill) | (5)              | (121)   | (13)    | (4)    | (143)           |

| 31 décembre 2008 retraité* (en millions d'euros)                                     | Fils conducteurs | Énergie | Télécom | Autres | Total<br>Groupe |
|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------|---------|---------|--------|-----------------|
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants                               | 899              | 5 292   | 594     | 14     | 6 799           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants                              | 325              | 3 929   | 508     | 14     | 4 776           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2009      | 321              | 3 874   | 509     | 14     | 4 718           |
| Marge opérationnelle*                                                                | (3)              | 398     | 41      | (13)   | 423             |
| Dotation aux amortissements et dépréciations sur actifs immobilisés (y.c. goodwill)* | (7)              | (104)   | (14)    | (3)    | (128)           |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

## b) Informations pour les pays principaux

| 31 décembre 2010 (en millions d'euros)                   | France** | Allemagne | Norvège | Autres | Total<br>Groupe |
|----------------------------------------------------------|----------|-----------|---------|--------|-----------------|
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*  | 962      | 640       | 577     | 4 001  | 6 179           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants* | 735      | 520       | 531     | 2 523  | 4 309           |
| Actifs non courants IFRS 8*                              | 143      | 126       | 157     | 1 322  | 1 748           |

\* Par zone d'implantation

\*\* Y compris activités « Corporate »

| 31 décembre 2009 (en millions d'euros)                                           | France** | Allemagne | Norvège | Autres | Total<br>Groupe |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|---------|--------|-----------------|
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*                          | 920      | 555       | 532     | 3 038  | 5 045           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants*                         | 786      | 475       | 500     | 2 265  | 4 026           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2010* | 786      | 475       | 545     | 2 485  | 4 290           |
| Actifs non courants IFRS 8*                                                      | 150      | 129       | 123     | 1 247  | 1 649           |

\* Par zone d'implantation

\*\* Y compris activités « Corporate »

| 31 décembre 2008 retraité <sup>(1)</sup> (en millions d'euros)                   | France** | Allemagne | Norvège | Autres | Total<br>Groupe |
|----------------------------------------------------------------------------------|----------|-----------|---------|--------|-----------------|
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux courants*                          | 1 481    | 829       | 596     | 3 893  | 6 799           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants*                         | 1 042    | 623       | 549     | 2 562  | 4 776           |
| Chiffre d'affaires contributif à cours métaux constants et cours de change 2009* | 1 042    | 623       | 518     | 2 535  | 4 718           |
| Actifs non courants IFRS 8* <sup>(1)</sup>                                       | 146      | 128       | 95      | 1 157  | 1 526           |

\* Par zone d'implantation

\*\* Y compris activités « Corporate »

(1) Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

## c) Informations pour les clients principaux

Le Groupe n'a pas de client qui représentait plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur les exercices 2010, 2009 et 2008.

### Note 4. Frais de personnel, effectifs et droit à la formation

|                                                         |                         | 2010    | 2009    | 2008    |
|---------------------------------------------------------|-------------------------|---------|---------|---------|
| Frais de personnel (charges sociales incluses)          | (en millions d'euros)   | 1 005   | 938     | 951     |
| Effectifs des sociétés intégrées à la fin de l'exercice | (en nombre de salariés) | 23 691  | 22 716  | 23 480  |
| Droit individuel à la formation *                       | (en heures)             | 340 000 | 395 000 | 360 000 |

\* Volume estimé d'heures de formation cumulées au 31 décembre correspondant aux droits acquis par les salariés des sociétés françaises.  
Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit à la formation sont considérées comme des charges de période et ne sont pas provisionnées.

Les rémunérations versées sous forme d'avantages en actions au sens de la norme IFRS 2 sont incluses dans les frais de personnel présentés ci-dessus. Ces dernières s'élèvent respectivement à 7,0 millions d'euros sur 2010 (dont 5,0 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options), 4,6 millions d'euros sur 2009 et 5,8 millions d'euros sur 2008 (dont 5,5 millions d'euros relatifs aux plans de stock-options). Se référer également à la **Note 21**.

Les rémunérations versées à des salariés couverts par des plans de restructuration en cours ne sont pas reprises dans les données ci-dessus.

### Note 5. Autres charges financières

| (en millions d'euros)                                            | 2010        | 2009        | 2008        |
|------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Dividendes reçus des sociétés non consolidées                    | 1           | 1           | 1           |
| Provisions                                                       | 0           | (1)         | 0           |
| Pertes et gains de change (nets)                                 | 4           | (19)        | (11)        |
| Effet de l'actualisation sur engagements sociaux*                | (35)        | (35)        | (34)        |
| Rendement attendu des actifs financiers sur engagements sociaux* | 18          | 15          | 19          |
| Autres                                                           | (4)         | (6)         | (6)         |
| <b>Autres charges financières</b>                                | <b>(16)</b> | <b>(45)</b> | <b>(31)</b> |

\* Se reporter à la **Note 22**.

### Note 6. Plus et moins-value de cession d'actifs

| (en millions d'euros)                                     | 2010      | 2009      | 2008     |
|-----------------------------------------------------------|-----------|-----------|----------|
| Plus (moins)-value nette sur cession d'actifs immobilisés | 10        | 15        | 8        |
| Plus (moins)-value nette sur cession de titres            | 5         | 2         | (4)      |
| Autres                                                    | -         | -         | -        |
| <b>Plus et moins-value de cession d'actifs</b>            | <b>15</b> | <b>17</b> | <b>4</b> |

## Note 7. Dépréciations d'actifs nettes

| (en millions d'euros)                              | 2010        | 2009        | 2008        |
|----------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Pertes de valeur sur immobilisations               | (21)        | (7)         | (23)        |
| Reprises de pertes de valeur sur immobilisations   | -           | -           | 4           |
| Pertes de valeur sur goodwill                      | (22)        | (14)        | (0)         |
| Ecart d'acquisition négatifs constatés en résultat | -           | -           | -           |
| <b>Dépréciations d'actifs nettes</b>               | <b>(43)</b> | <b>(21)</b> | <b>(19)</b> |

### Évolutions majeures

Le Groupe procède au cours du quatrième trimestre de chaque année à une revue de la valeur de ses goodwill, ainsi que de ses actifs corporels et incorporels, sur base de données prévisionnelles à moyen terme établies par les différentes entités opérationnelles (se référer aux **Notes 1.k** et **1.n**).

La charge nette de 43 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2010 concerne :

- Principalement la dépréciation partielle de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) « Australie » qui regroupe les activités de Nexans en Australie et en Nouvelle-Zélande suite à l'acquisition du groupe Olex en décembre 2006. Cette charge d'impairment a porté dès le premier semestre 2010 sur les « relations clientèles » valorisées à date d'acquisition, complétée sur la deuxième partie de l'année par une dépréciation partielle du goodwill en raison de la non-obtention des résultats attendus de la nouvelle politique de prix mise en œuvre. Le ralentissement économique mondial, perceptible sur cette zone à compter du deuxième semestre 2009, a en effet conduit à une pression concurrentielle forte sur certains segments de marché qui s'est traduite notamment par une progression sensible des importations, une réduction des parts de marché d'Olex avec parfois la perte de certains clients clés et d'une façon plus générale une baisse marquée de la rentabilité sur certains segments de marché.
- Le goodwill et les immobilisations corporelles de l'UGT « Espagne », totalement dépréciés dès le premier semestre 2010 compte tenu de l'absence de redressement de la situation économique du pays, notamment sur le marché de l'immobilier domestique.
- Pour le solde, les investissements, principalement de maintenance des activités du Groupe déjà intégralement dépréciés au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives actuelles n'ont pas permis au 31 décembre 2010 d'envisager un reversement de cette position.

Sur l'exercice 2009, la charge nette de 21 millions d'euros comptabilisée portait :

- Pour près de la moitié sur la dépréciation partielle du goodwill de l'UGT regroupant les sociétés Cabloswiss et Intercond en Italie. L'activité de cette UGT, concentrée sur les câbles d'énergie pour l'Industrie, avait en effet connu une très forte contraction suite à la récente crise.
- Sur la dépréciation partielle du goodwill de l'activité « Faisceaux » constatée sur le premier semestre 2009. Cette UGT avait en effet été fortement impactée par la crise du marché automobile. Malgré des signes de redressement sur le dernier trimestre 2009, cette dépréciation n'avait pu être reprise sur l'exercice en application de l'interprétation IFRIC 10 « Information financière intermédiaire et dépréciation ».
- Pour le solde, sur les investissements, principalement de maintenance, des activités du Groupe déjà intégralement dépréciés au cours des exercices précédents et pour lesquelles les perspectives à date d'arrêt ne permettaient pas d'envisager un reversement de cette position (concernait pour l'essentiel la métallurgie).

Sur l'exercice 2008, les dépréciations d'actifs nettes de 19 millions d'euros portaient principalement sur la dépréciation complète des immobilisations corporelles de l'UGT du Vietnam. La réorganisation du périmètre juridique des activités dans ce pays, en lien avec notre partenaire local, s'était en effet avérée plus complexe qu'initialement anticipée. Le pays connaissait par ailleurs une dégradation de ses principaux indicateurs économiques. Le Groupe a partiellement cédé ses activités dans ce pays courant 2010 (voir **Note 2.b**).

Les dépréciations résiduelles reconnues sur l'exercice 2008 portaient sur les investissements de maintenance réalisés dans des UGT déjà totalement dépréciés au cours des exercices précédents, essentiellement la métallurgie et les câbles d'énergie pour l'infrastructure et le bâtiment en Italie.

## Principales hypothèses

Les principales hypothèses retenues, par zone géographique, pour l'établissement des business plans dans le cadre des tests de perte de valeur sont présentées ci-dessous :

- Les taux d'actualisation 2010 marquent une légère réduction de l'ordre de 50 points de base sur les zones monétaires principales par rapport au 31 décembre 2009, liée à la détente des taux longs qui se situent à des niveaux historiquement bas à fin septembre 2010 (hors États-Unis où le plancher se situait plutôt fin 2009), période de référence utilisée dans les calculs de dépréciation.
- Les hypothèses de taux de croissance à l'infini sont alignées depuis 2009, pour chacune des zones géographiques, sur les projections de croissance à moyen et long terme de l'OCDE.

|                    | Taux d'actualisation<br>(avant impôts) des flux futurs | Taux d'actualisation<br>(après impôts) des flux futurs | Taux de croissance<br>à l'infini |
|--------------------|--------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------|----------------------------------|
| <b>2010</b>        |                                                        |                                                        |                                  |
| Australie          | 11,7 %                                                 | 9,5 %                                                  | 3 %                              |
| Brésil             | 12,7 %                                                 | 9,5 %                                                  | 4 %                              |
| Canada             | 11,0 %                                                 | 8,0 %                                                  | 2 %                              |
| Chili              | 9,7 %                                                  | 8,5 %                                                  | 4 %                              |
| Chine              | 9,8 %                                                  | 9,0 %                                                  | 7 %                              |
| Corée              | 12,6 %                                                 | 9,5 %                                                  | 2 %                              |
| Égypte             | 14,3 %                                                 | 12,0 %                                                 | 6 %                              |
| États-Unis         | 11,1 %                                                 | 8,0 %                                                  | 2 %                              |
| Europe (Zone euro) | 11,2 %                                                 | 8,0 %                                                  | 2 %                              |
| Liban              | 15,7 %                                                 | 14,0 %                                                 | 5 %                              |
| Turquie            | 16,5 %                                                 | 13,0 %                                                 | 3 %                              |
| <b>2009</b>        |                                                        |                                                        |                                  |
| Australie          | 12,9 %                                                 | 10,0 %                                                 | 3 %                              |
| Brésil             | 12,8 %                                                 | 10,0 %                                                 | 3 %                              |
| Canada             | 11,7 %                                                 | 8,5 %                                                  | 2 %                              |
| Chili              | 10,8 %                                                 | 9,5 %                                                  | 3 %                              |
| Chine              | 9,3 %                                                  | 8,5 %                                                  | 5 %                              |
| Corée              | 12,6 %                                                 | 9,5 %                                                  | 4 %                              |
| Égypte             | 13,7 %                                                 | 11,5 %                                                 | 6 %                              |
| États-Unis         | 10,4 %                                                 | 7,5 %                                                  | 2 %                              |
| Europe (Zone euro) | 11,8 %                                                 | 8,5 %                                                  | 2 %                              |
| Liban              | 15,7 %                                                 | 14,0 %                                                 | 5 %                              |
| Turquie            | 14,6 %                                                 | 11,5 %                                                 | 3 %                              |
| <b>2008</b>        |                                                        |                                                        |                                  |
| Australie          | 12,8 %                                                 | 10,0 %                                                 | 3,0 %                            |
| Brésil             | 16,2 %                                                 | 11,5 %                                                 | 4,0 %                            |
| Canada             | 11,7 %                                                 | 8,5 %                                                  | 0,5 % à 2,0 %                    |
| Chine              | 12,0 %                                                 | 11,0 %                                                 | 4,0 %                            |
| Corée              | 13,3 %                                                 | 10,0 %                                                 | 2 % à 4,0 %                      |
| Égypte             | 15,5 %                                                 | 13,0 %                                                 | 6,0 %                            |
| États-Unis         | 11,7 %                                                 | 8,5 %                                                  | 2,0 %                            |
| Europe (Zone euro) | 13,5 %                                                 | 9,0 %                                                  | 0 % à 2,0 %                      |
| Liban              | 20,6 %                                                 | 18,0 %                                                 | 5,0 %                            |
| Turquie            | 16,5 %                                                 | 13,0 %                                                 | 3,0 %                            |

- Les flux de trésorerie retenus dans les calculs de dépréciation ont été réactualisés sur le dernier trimestre 2010 et intègrent donc la perception la plus récente par le management du niveau d'activité future du Groupe (Budget 2011 et Plan Stratégique 2011-2013).
- L'évaluation des flux de trésorerie dans le cadre des tests de dépréciation est basée sur les courbes de marché des métaux à cinq ans observées à fin octobre 2010. La valeur terminale retenue est en général équivalente ou proche de la valeur de la dernière prévision de marché disponible. Plus précisément, les prévisions suivantes ont été retenues pour le cuivre et l'aluminium :

| Euros / tonne    | Cuivre | Aluminium |
|------------------|--------|-----------|
| 2011             | 5 893  | 1 719     |
| 2012             | 5 697  | 1 766     |
| 2013             | 5 390  | 1 805     |
| 2014             | 5 165  | 1 828     |
| 2015             | 4 865  | 1 842     |
| Valeur terminale | 4 865  | 1 842     |

Par rapport aux hypothèses retenues en 2009, on note une augmentation sensible du prix du cuivre à court et moyen terme en lien avec l'évolution constatée sur les marchés. Les hypothèses utilisées lors de la campagne Impairment 2009 sont rappelées ci-dessous :

| Euros / tonne    | Cuivre | Aluminium |
|------------------|--------|-----------|
| 2010             | 4 207  | 1 338     |
| 2011             | 4 156  | 1 383     |
| 2012             | 4 083  | 1 412     |
| 2013             | 3 993  | 1 438     |
| 2014             | 3 916  | 1 468     |
| Valeur terminale | 3 916  | 1 468     |

## UGT Goodwill majeures

Les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) qui portent des immobilisations incorporelles non amortissables et/ou un goodwill significatif au regard du Groupe au 31 décembre 2010 sont les suivantes :

- L'Australie (UGT correspondant au Groupe Olex acquis en 2006, aussi bien pour les activités majoritaires en Australie que pour la partie opérée en Nouvelle-Zélande) qui porte au 31 décembre 2010 (après prise en compte de la dépréciation comptabilisée sur l'exercice 2010), 19 millions d'euros d'immobilisations incorporelles non amortissables et 152 millions d'euros de goodwill. Un important plan de réorganisation des activités australiennes vient d'être engagé afin de permettre un redressement des ventes de l'unité et une meilleure compétitivité sur le marché domestique.

- L'Amérique du Sud, UGT qui intègre principalement le sous-groupe Madeco, mais aussi les activités historiques de Nexans au Brésil. Cette UGT porte un goodwill après allocation de 147 millions d'euros au 31 décembre 2010 (après prise en compte du complément de prix résultant de l'accord amiable conclu avec Madeco en janvier 2011, voir **Note 2.b**) ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 35 millions d'euros.

- L'UGT regroupant les activités des sociétés Intercond et Cabloswiss en Italie qui porte un goodwill après allocation (voir **Note 2.b**) de 24 millions d'euros au 31 décembre 2010 ainsi que des immobilisations incorporelles non amortissables de 2 millions d'euros.

La valeur recouvrable de ces UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité conformément à la méthodologie présentée en **Note 1.n**. Les hypothèses clés utilisées pour ces projections sont présentées ci-avant.

## Analyses de sensibilité

Les calculs de dépréciation sont basés sur les dernières projections approuvées par le management du Groupe ainsi que sur les principales hypothèses présentées ci-avant. Les analyses de sensibilité suivantes ont par ailleurs été réalisées :

- Une augmentation généralisée des taux d'actualisation de 50 points de base par rapport aux hypothèses présentées ci-dessus, sur l'ensemble des UGT sensibles testées lors de la campagne Impairment 2010, conduirait à une augmentation de la charge d'impairment de l'ordre de 25 millions d'euros au 31 décembre 2010 portant sur l'UGT Australie.
- Les calculs présentés sont basés sur les cours des métaux constatés à fin octobre 2010. Compte tenu d'une remontée des cours du cuivre sur les deux derniers mois de 2010, l'actualisation des calculs en prenant en compte le cours des métaux au 31 décembre 2010 pourrait conduire à une augmentation maximum de la dépréciation de l'ordre de 7 millions d'euros sur l'UGT Australie (sans prise en compte de l'effet potentiel favorable sur la rentabilité de cette entité induit par l'augmentation des prix du cuivre).

Pour information, les cours des métaux au 31 décembre 2010 sont les suivants :

| Euros / tonne    | Cuivre | Aluminium |
|------------------|--------|-----------|
| 2011             | 7 080  | 1 880     |
| 2012             | 6 756  | 1 911     |
| 2013             | 6 389  | 1 925     |
| 2014             | 6 037  | 1 939     |
| 2015             | 5 710  | 1 949     |
| Valeur terminale | 5 710  | 1 949     |

## Note 8. Actifs et groupes d'actifs détenus en vue de la vente

Au 31 décembre 2010, ainsi qu'au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008, il n'y a aucun actif ou groupe d'actifs détenu en vue de la vente qui soit matériel à l'échelle du Groupe.

Il n'y a pas non plus d'activités abandonnées au sens de la norme IFRS 5 sur les trois exercices présentés.

## Note 9. Impôts sur les bénéfices

### a) Analyse de la charge d'impôts sur les bénéfices

| (en millions d'euros)                  | 2010        | 2009        | 2008 retraité* |
|----------------------------------------|-------------|-------------|----------------|
| Charge d'impôts exigible               | (52)        | (44)        | (64)           |
| Produit/(Charge) net d'impôts différés | 26          | 5           | 19             |
| <b>Impôts sur les bénéfices</b>        | <b>(26)</b> | <b>(39)</b> | <b>(45)</b>    |

\* Après écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

Nexans SA est mère d'un groupe fiscal de 13 sociétés en France en 2010. D'autres groupes fiscaux ont été constitués dans d'autres pays lorsque cela était possible (notamment en Allemagne, en Amérique du Nord et en Corée).

Sur le périmètre français, dans le cadre du remplacement de la taxe professionnelle par la Contribution Économique Territoriale (CET) à compter de 2010, le Groupe a décidé de faire entrer la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dans le champ d'application d'IAS 12. À ce titre, la CVAE est donc classée sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » du compte du résultat à compter de l'exercice 2010 et donne lieu à comptabilisation d'impôts différés lorsque nécessaire.

## b) Taux d'impôt effectif

La charge d'impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

| Preuve d'impôt, en millions d'euros                                                                                                                                                   | 2010           | 2009           | 2008 retraité * |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|-----------------|
| Résultat avant impôts                                                                                                                                                                 | 110            | 51             | 131             |
| Dont quote-part dans les résultats nets des entreprises associées                                                                                                                     | (1)            | (0)            | (0)             |
| <b>Résultat avant impôts et quote-part dans les résultats nets des entreprises associées</b>                                                                                          | <b>111</b>     | <b>51</b>      | <b>131</b>      |
| Taux d'imposition normal applicable en France (%)                                                                                                                                     | 34,43 %        | 34,43 %        | 34,43 %         |
| <b>(Charge) / Produit d'impôts théorique</b>                                                                                                                                          | <b>(38)</b>    | <b>(18)</b>    | <b>(45)</b>     |
| Incidence des :                                                                                                                                                                       |                |                |                 |
| - Différentiels de taux courant des pays étrangers                                                                                                                                    | 11             | 7              | 2               |
| - Charges non déductibles                                                                                                                                                             | (12)           | (5)            | (7)             |
| - Non-reconnaissance d'impôts différés actifs sur les déficits fiscaux reportables et autres différences temporelles déductibles générées pendant la période                          | (42)           | (40)           | (11)            |
| - Utilisation dans l'exercice de reports déficitaires ou autres différences temporelles déductibles n'ayant pas donné lieu précédemment à comptabilisation d'actifs d'impôts différés | 9              | 0              | 4               |
| - Produits ou charges d'impôt sur déficits reportables et autres différences temporelles déductibles, liés à une variation des écètements durant la période                           | 24             | (16)           | (1)             |
| - Éléments taxés à taux réduit ou nul                                                                                                                                                 | 6              | 15             | 3               |
| - Effet des changements de taux d'impôt                                                                                                                                               | (0)            | 0              | (0)             |
| - Impôts assis sur une base autre que le résultat avant impôts                                                                                                                        | (6)            |                |                 |
| - Crédits d'impôt                                                                                                                                                                     | 10             | 11             | 1               |
| - Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets                                                                                                                         | 12             | 7              | 9               |
| <b>(Charge) / Produit d'impôts effectivement constaté</b>                                                                                                                             | <b>(26)</b>    | <b>(39)</b>    | <b>(45)</b>     |
| <b>Taux d'impôt effectif (%)</b>                                                                                                                                                      | <b>23,50 %</b> | <b>75,45 %</b> | <b>34,35 %</b>  |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

La charge d'impôts théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé avant impôts et avant quote-part dans les résultats nets des entreprises associées le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Dans le cadre de l'établissement des comptes 2008 « retraités », visant à prendre en compte les impacts définitifs résultant de l'allocation des goodwill Madeco et Intercond (voir **Note 11**), le Groupe a également comptabilisé dans son résultat 2008 « retraité », un gain d'impôts différés de 4,6 millions d'euros résultant d'un changement de loi intervenu en Italie au cours du premier semestre 2009 et autorisant à augmenter la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles de façon rétrospective au 31 décembre 2008 (de façon à ramener la valeur fiscale de ces immobilisations à leur juste valeur, proche de fait de celle arrêtée dans le cadre de l'évaluation des actifs à date d'acquisition). Cet impact est présenté sur la ligne « Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets » de la preuve d'impôt.

Nexans a par ailleurs fusionné fin juillet 2009 sa filiale historique Nexans Brésil avec Ficap, filiale du sous-groupe Madeco présente dans ce pays. Cette fusion juridique a rendu fiscalement déductible le goodwill constaté dans les comptes statutaires de Nexans Brésil suite à l'acquisition en septembre 2008 de Ficap. Le gain d'impôts différés correspondant, après écètement pour tenir compte des perspectives de rentabilité, a été comptabilisé par résultat sur l'exercice 2009 pour 11 millions d'euros. La décision de fusion a été prise en mai 2009 par les organes de Direction de Nexans, après analyse de l'ensemble des incidences opérationnelles et organisationnelles qu'engendrerait un tel rapprochement. Cette fusion s'est traduite par une réorganisation industrielle et administrative des activités dans ce pays. Cet impact est présenté sur la ligne « Impôts relatifs à des exercices antérieurs et autres effets » de la preuve d'impôt.

### c) Impôts comptabilisés directement en capitaux propres

La décomposition des effets d'impôts sur le résultat global de la période est la suivante :

| 2010, en millions d'euros                       | Valeur brute | Effet impôt | Impact net |
|-------------------------------------------------|--------------|-------------|------------|
| <b>Actifs financiers disponibles à la vente</b> |              |             |            |
| - Gain/Perte généré durant la période           | -            | -           | -          |
| - Recyclage en résultat sur la période          | -            | -           | -          |
| <b>Différences de conversion</b>                |              |             |            |
| - Gain/Perte généré durant la période           | 179          | (1)         | 178        |
| - Recyclage en résultat sur la période          | 1            | -           | 1          |
| <b>Couverture des flux de trésorerie</b>        |              |             |            |
| - Gain/Perte généré durant la période           | 107          | (29)        | 78         |
| - Recyclage en résultat sur la période          | (75)         | 18          | (57)       |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>       | <b>211</b>   | <b>(12)</b> | <b>200</b> |

| 2009, en millions d'euros                       | Valeur brute | Effet impôt | Impact net |
|-------------------------------------------------|--------------|-------------|------------|
| <b>Actifs financiers disponibles à la vente</b> |              |             |            |
| - Gain/Perte généré durant la période           | -            | -           | -          |
| - Recyclage en résultat sur la période          | -            | -           | -          |
| <b>Différences de conversion</b>                |              |             |            |
| - Gain/Perte généré durant la période           | 139          | (7)         | 132        |
| - Recyclage en résultat sur la période          | -            | -           | -          |
| <b>Couverture des flux de trésorerie</b>        |              |             |            |
| - Gain/Perte généré durant la période           | 253          | (59)        | 194        |
| - Recyclage en résultat sur la période          | (13)         | (1)         | (14)       |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>       | <b>379</b>   | <b>(67)</b> | <b>312</b> |

| 2008, en millions d'euros                       | Valeur brute | Effet impôt | Impact net   |
|-------------------------------------------------|--------------|-------------|--------------|
| <b>Actifs financiers disponibles à la vente</b> |              |             |              |
| - Gain/Perte généré durant la période           | (2)          | -           | (2)          |
| - Recyclage en résultat sur la période          | -            | -           | -            |
| <b>Différences de conversion</b>                |              |             |              |
| - Gain/Perte généré durant la période           | (124)        | 6           | (118)        |
| - Recyclage en résultat sur la période          | -            | -           | -            |
| <b>Couverture des flux de trésorerie</b>        |              |             |              |
| - Gain/Perte généré durant la période           | (230)        | 58          | (172)        |
| - Recyclage en résultat sur la période          | (12)         | 5           | (7)          |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>       | <b>(368)</b> | <b>70</b>   | <b>(299)</b> |

Au 31 décembre 2010, les impôts directement comptabilisés en autres éléments du résultat global (réserves recyclables) et liés principalement à la juste valeur des instruments dérivés documentés en tant que couverture de flux de trésorerie, s'élèvent à 25 millions d'euros (impôts différés passifs pour l'essentiel) et s'analysent comme suit :

| Au 31 décembre, en millions d'euros         | 2010                                    |                             |                                       | 2009        | 2008      |
|---------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------|---------------------------------------|-------------|-----------|
|                                             | Impact avant différences de conversion* | Différences de conversion** | Impact total sur les capitaux propres |             |           |
| <b>Par type de sous-jacent</b>              |                                         |                             |                                       |             |           |
| Couverture de flux de trésorerie métal      | (17)                                    | (2)                         | (19)                                  | (6)         | 45        |
| Couverture de flux de trésorerie change     | (2)                                     | (1)                         | (3)                                   | (2)         | 6         |
| Investissement net et couvertures associées | (3)                                     | (1)                         | (3)                                   | (2)         | 6         |
| <b>Total impôts par capitaux propres</b>    | <b>(22)</b>                             | <b>(4)</b>                  | <b>(25)</b>                           | <b>(10)</b> | <b>57</b> |
| Dont impôts courants                        | (3)                                     | (1)                         | (3)                                   |             |           |
| Dont impôts différés                        | (19)                                    | (3)                         | (22)                                  |             |           |

\* Impact sur les couvertures de flux de trésorerie comptabilisé dans la rubrique « Variations de juste valeur et autres » ; Impact sur les investissements nets et couvertures associées présentés au sein des « Différences de conversion »

\*\* Les différences de conversion sur les impôts différés et courants liés aux couvertures de flux de trésorerie et aux investissements nets et couvertures associées sont présentés au sein des « Différences de conversion ».

Ces impôts se reverseront en résultat au même rythme que les transactions sous-jacentes auxquelles ils se rattachent (voir **Note 1.c** et **Note 1.bb**)

En complément, un impôt différé a été comptabilisé directement en capitaux propres sur la part optionnelle des OCEANE lors de leur émission en juillet 2006 et juin 2009 pour respectivement 10 millions d'euros et 13 millions d'euros (voir **Note 21.f**).

#### d) Impôts différés constatés au bilan

Les impôts différés sont présentés par nature de différences temporelles dans le tableau ci-dessous.

| (en millions d'euros)                            | 31/12/2009  | Impact Résultat | Effets de change | Regroupement d'entreprises | Impact capitaux propres | Autres     | 31/12/2010  |
|--------------------------------------------------|-------------|-----------------|------------------|----------------------------|-------------------------|------------|-------------|
| Goodwill                                         | 39          | (10)            | 5                | -                          | 0                       | (0)        | 33          |
| Immobilisations incorporelles                    | (48)        | 8               | (7)              | -                          | 0                       | (1)        | (49)        |
| Immobilisations corporelles                      | (38)        | (5)             | (3)              | -                          | 0                       | (1)        | (47)        |
| Immobilisations financières                      | 0           | 1               | 0                | -                          | (0)                     | 0          | 2           |
| Stocks                                           | (2)         | (0)             | (0)              | -                          | 0                       | (1)        | (4)         |
| Créances                                         | (32)        | (4)             | (1)              | -                          | 0                       | 3          | (34)        |
| Provisions                                       | 39          | 0               | 2                | -                          | 0                       | 2          | 43          |
| Dettes financières                               | (10)        | 7               | 0                | -                          | (0)                     | 4          | (0)         |
| Dettes courantes                                 | 6           | 0               | 0                | -                          | 0                       | (2)        | 5           |
| M to M des dérivés (métal & change)              | (14)        | 6               | (1)              | -                          | (11)                    | (0)        | (19)        |
| Autres                                           | 1           | (1)             | (0)              | -                          | 0                       | (2)        | (3)         |
| Reports déficitaires                             | 259         | 34              | 2                | -                          | 0                       | 3          | 299         |
| <b>Impôts différés actifs (bruts) et passifs</b> | <b>200</b>  | <b>36</b>       | <b>(4)</b>       | <b>-</b>                   | <b>(11)</b>             | <b>4</b>   | <b>225</b>  |
| Impôts différés actifs non reconnus              | (252)       | (10)            | (2)              | -                          | -                       | (8)        | (273)       |
| <b>Impôts différés nets</b>                      | <b>(52)</b> | <b>26</b>       | <b>(7)</b>       | <b>-</b>                   | <b>(11)</b>             | <b>(4)</b> | <b>(48)</b> |
| Dont impôts différés actifs reconnus             | 57          | -               | -                | -                          | -                       | -          | 82          |
| Dont impôts différés passifs                     | (109)       | -               | -                | -                          | -                       | -          | (130)       |

| (en millions d'euros)                                | 31/12/2008<br>retraité * | Impact<br>Résultat | Effets de<br>change | Regroupement<br>d'entreprises | Impact<br>capitaux<br>propres | Autres   | 31/12/2009  |
|------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------|-------------|
| Goodwill                                             | 14                       | 22                 | 3                   | -                             | -                             | -        | 39          |
| Immobilisations incorporelles                        | (47)                     | 2                  | (3)                 | -                             | -                             | -        | (48)        |
| Immobilisations corporelles                          | (36)                     | (2)                | 0                   | -                             | -                             | -        | (38)        |
| Immobilisations financières                          | 0                        | -                  | 0                   | -                             | -                             | -        | 0           |
| Stocks                                               | (18)                     | 16                 | 0                   | -                             | -                             | -        | (2)         |
| Créances                                             | (19)                     | (12)               | (1)                 | -                             | -                             | -        | (32)        |
| Provisions                                           | 24                       | 14                 | 1                   | -                             | -                             | -        | 39          |
| Dettes financières                                   | (3)                      | 6                  | 0                   | -                             | (13)                          | -        | (10)        |
| Dettes courantes                                     | 6                        | (1)                | 0                   | -                             | -                             | 1        | 6           |
| M to M des dérivés<br>(métal & change)               | 60                       | (7)                | 0                   | -                             | (67)                          | -        | (14)        |
| Autres                                               | (1)                      | (7)                | 9                   | -                             | -                             | -        | 1           |
| Reports déficitaires                                 | 246                      | 29                 | (15)                | -                             | -                             | -        | 259         |
| <b>Impôts différés actifs (bruts)<br/>et passifs</b> | <b>225</b>               | <b>60</b>          | <b>(6)</b>          | <b>-</b>                      | <b>(79)</b>                   | <b>1</b> | <b>200</b>  |
| Impôts différés actifs<br>non reconnus               | (203)                    | (55)               | 5                   | -                             | -                             | -        | (252)       |
| <b>Impôts différés nets</b>                          | <b>22</b>                | <b>5</b>           | <b>(1)</b>          | <b>-</b>                      | <b>(79)</b>                   | <b>1</b> | <b>(52)</b> |
| Dont impôts différés actifs<br>reconnus              | 92                       | -                  | -                   | -                             | -                             | -        | 57          |
| Dont impôts différés passifs                         | (70)                     | -                  | -                   | -                             | -                             | -        | (109)       |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait d'une récupération jugée insuffisamment probable s'élèvent à 273 millions d'euros, 252 millions d'euros et 203 millions d'euros aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008. Ces actifs d'impôts différés comprennent majoritairement les déficits fiscaux reportables mentionnés en note e) ci-après.

## e) Déficits fiscaux reportables

Les déficits fiscaux reportables représentent une économie potentielle d'impôt au niveau du groupe de 299 millions d'euros au 31 décembre 2010 (259 millions d'euros et 246 millions d'euros respectivement au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008). Les entités fiscales concernées par ces déficits sont principalement au 31 décembre 2010 :

- Les filiales allemandes, à hauteur de 156 millions d'euros (165 et 156 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement) ;
- Les filiales françaises pour 41 millions d'euros (29 et 22 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement) ;
- Les filiales italiennes (hors Intercond) à hauteur de 29 millions d'euros (18 et 23 millions aux 31 décembre 2009 et 2008 respectivement).

Pour les pays présentant une situation active d'impôts différés nets, après imputation des actifs et passifs d'impôts différés sur différences temporelles, le montant des actifs d'impôts différés reconnu au bilan est déterminé sur base des business plans réactualisés comme indiqué dans la **Note 1.v**.

La ventilation des économies potentielles d'impôt par date de péremption des déficits fiscaux reportables se présente de la manière suivante :

| (en millions d'euros)  | 2010       | 2009       | 2008       |
|------------------------|------------|------------|------------|
| Année N+1              | 15         | 9          | 29         |
| Années N+2 à N+4       | 11         | 32         | 39         |
| Année N+5 et suivantes | 273        | 218        | 178        |
| <b>Total</b>           | <b>299</b> | <b>259</b> | <b>246</b> |

## f) Différences temporelles taxables liées à des participations dans des filiales, co-entreprises et entreprises associées

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé relativement aux différences temporelles pour lesquelles, soit le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera (et il est probable que cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible), soit cette différence temporelle ne donne lieu à aucun paiement d'impôt lors de son reversement (notamment suite à la suppression de la taxation en France des plus-values sur les cessions de titres à compter de 2007).

## Note 10. Résultats par action

Le tableau ci-dessous indique le rapprochement entre le résultat net par action et le résultat net par action dilué :

|                                                                                    | 2010       | 2009       | 2008 retraité* |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|----------------|
| <b>Résultat net part du Groupe (en millions d'euros)</b>                           | <b>82</b>  | <b>8</b>   | <b>83</b>      |
| Économie de frais financiers (OCEANE) brute                                        | 15         | Relutif    | 16             |
| Économie de frais financiers (OCEANE) nette d'impôts                               | 10         | Relutif    | 11             |
| <b>Résultat net part du Groupe corrigé (en millions d'euros)</b>                   | <b>92</b>  | <b>8</b>   | <b>94</b>      |
| <b>Résultat des activités abandonnées part du Groupe</b>                           | <b>-</b>   | <b>-</b>   | <b>-</b>       |
| Nombre moyen d'actions en circulation                                              | 28 283 446 | 27 974 134 | 26 059 046     |
| Instruments dilutifs                                                               |            |            |                |
| - Nombre moyen d'obligations convertibles (OCEANE)                                 | 4 000 000  | Relutif    | 3 794 037      |
| - Nombre moyen d'options de souscription dilutives                                 | 239 779    | 149 467    | 354 153        |
| Nombre moyen d'actions dilué                                                       | 32 523 225 | 28 123 601 | 30 207 236     |
| <b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies par action (en euros)</b> |            |            |                |
| - résultat de base par action                                                      | 2,92       | 0,29       | 3,21           |
| - résultat dilué par action                                                        | 2,84       | 0,29**     | 3,12           |
| <b>Résultat net part du Groupe des activités abandonnées par action (en euros)</b> |            |            |                |
| - résultat de base par action                                                      | -          | -          | -              |
| - résultat dilué par action                                                        | -          | -          | -              |
| <b>Résultat net part du Groupe par action (en euros)</b>                           |            |            |                |
| - résultat de base par action                                                      | 2,92       | 0,29       | 3,21           |
| - résultat dilué par action                                                        | 2,84       | 0,29**     | 3,12           |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

\*\* Après correction du montant publié en 2009 qui s'élevait à 0,71 euro par action.

Au 31 décembre 2010, les principaux instruments relatifs sont les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur l'exercice 2010 et des charges financières avant impôts de 17,6 millions d'euros.
- 926 382 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen est de 72,26 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Au 31 décembre 2009, les principaux instruments relatifs étaient les suivants :

- L'OCEANE 2013 émise en 2006 avec 3 794 037 titres en moyenne sur l'exercice 2009 et des charges financières avant impôts de 16,8 millions d'euros.

- L'OCEANE 2016 émise en 2009 avec 2 104 110 titres en moyenne sur l'exercice 2009 et des charges financières avant impôts de 7,5 millions d'euros.

- 983 658 options de souscription d'actions accordées aux salariés du Groupe dont le prix d'exercice moyen était de 68,13 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2).

Au 31 décembre 2008, 633 881 options de souscription dont le prix d'exercice moyen était de 81,99 euros (y compris la valeur relative à l'avantage au personnel selon IFRS 2), avaient un caractère relutif.

## Note 11. Goodwill

|                                    | Brut       | Pertes de valeur | Valeur au bilan |
|------------------------------------|------------|------------------|-----------------|
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2008</b> | <b>216</b> | <b>(24)</b>      | <b>192</b>      |
| Regroupements d'entreprises*       | 141        | -                | 141             |
| Cessions                           | -          | -                | -               |
| Pertes de valeur                   | -          | -                | -               |
| Effets de change                   | (32)       | (1)              | (33)            |
| Autres mouvements**                | 8          | -                | 8               |
| <b>31 décembre 2008 retraité*</b>  | <b>333</b> | <b>(25)</b>      | <b>308</b>      |
| Regroupements d'entreprises*       | (1)        | -                | (1)             |
| Cessions                           | -          | -                | -               |
| Pertes de valeur                   | -          | (14)             | (14)            |
| Effets de change                   | 49         | -                | 49              |
| Autres mouvements**                | (7)        | -                | (7)             |
| <b>31 décembre 2009</b>            | <b>374</b> | <b>(39)</b>      | <b>335</b>      |
| Regroupements d'entreprises        | 12         | -                | 12              |
| Cessions                           | (0)        | 0                | -               |
| Pertes de valeur                   | -          | (22)             | (22)            |
| Effets de change                   | 49         | (3)              | 46              |
| Autres mouvements**                | 7          | -                | 7               |
| <b>31 décembre 2010</b>            | <b>442</b> | <b>(64)</b>      | <b>378</b>      |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir ci-après).

\*\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

Les goodwill font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum une fois par an, selon les méthodes et hypothèses décrites en **Notes 1.k, 1.n et 7**.

Au cours de l'**exercice 2010**, les principaux mouvements sur le goodwill sont liés :

- À l'appréciation des devises en Amérique du Sud et en Australie, zones géographiques portant des goodwill significatifs.
- Aux dépréciations constatées sur les Unités Génératrices de Trésorerie « Australie » et « Espagne Énergie », se référer à la **Note 7**.
- Au complément de prix de 13,7 millions d'US dollars faisant suite à l'accord amiable conclu avec le groupe Madeco courant janvier 2011, mettant un terme à la procédure d'arbitrage initiée en juillet 2009. Cette procédure d'arbitrage, visait à arrêter le montant final de l'ajustement de prix relatif à l'acquisition par Nexans le 30 septembre 2008 des activités Câbles du groupe Madeco. Le coût d'acquisition initial restait en effet soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008 (voir **Note 2.b**).

Au cours de l'**exercice 2009**, en l'absence de changement de périmètre significatif, la variation constatée du goodwill était principalement liée aux mouvements des taux de change ainsi qu'aux dépréciations comptabilisées (voir **Note 7**).

Au cours de l'**exercice 2008**, les nouveaux goodwill constatés correspondaient principalement :

- A l'acquisition au 30 septembre 2008 des activités Câbles du groupe Madeco constituées principalement de 5 sociétés opérationnelles (Indelqui en Argentine, Cedsa en Colombie, Ficap au Brésil, Indeco au Pérou et Madeco Cables au Chili) (voir **Note 2.b**).

Cette acquisition avait été rémunérée en trésorerie pour l'équivalent de 257 millions d'euros, frais d'acquisition compris et par l'émission de 2,5 millions d'actions nouvelles Nexans SA valorisées à hauteur de 148 millions d'euros. La juste valeur de 59,2 euros par action retenue dans les comptes consolidés pour cette acquisition, correspondait à la moyenne entre le cours d'ouverture et de clôture de Nexans SA pour la journée du 30 septembre 2008.

Le prix payé n'incluait aucune clause d'*earn-out*, mais restait soumis à ajustement définitif sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008. La prise de contrôle avait été fixée au 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Le goodwill comptabilisé à titre provisoire sur cette acquisition s'élevait à 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe. Dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008 et compte tenu de la dépréciation des devises locales sur le dernier trimestre 2008, la contre-valeur en euros de ce goodwill provisoire avait été réduite à 163 millions d'euros.

Durant l'exercice 2009 et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill après allocation à date d'acquisition a été ramené de 173 millions d'euros à 111 millions d'euros (flux d'entrée de périmètre retraité) selon le détail suivant :

| (en millions d'euros)                                                   | Madeco / Acquisition 2008 |
|-------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Coût d'acquisition                                                      | 405                       |
| dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie        | 257                       |
| <b>Coût d'acquisition (A)</b>                                           | <b>405</b>                |
| <b>Actifs</b>                                                           |                           |
| Immobilisations (y.c. financières)                                      | 213                       |
| Stocks                                                                  | 113                       |
| Créances                                                                | 93                        |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                 | 37                        |
| Impôts différés actifs                                                  | 6                         |
| Autres actifs                                                           | 26                        |
| <b>Passifs</b>                                                          |                           |
| Provisions                                                              | 29                        |
| Dette financière                                                        | 49                        |
| Impôts différés passifs                                                 | 17                        |
| Autres passifs                                                          | 95                        |
| <b>Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)</b> | <b>298</b>                |
| Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis *   | 4                         |
| <b>Actif net acquis part du Groupe (B)</b>                              | <b>294</b>                |
| <b>Goodwill (A) – (B)</b>                                               | <b>111</b>                |

\* Conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.k**, les minoritaires du groupe Madeco sont évalués sur la base du coût historique. Ils correspondent essentiellement aux 4 % d'intérêts détenus par les minoritaires dans Indeco.

Le prix d'acquisition de 405 millions d'euros intégrait un engagement ferme d'achat par Nexans des 20 % résiduels détenus par un minoritaire dans la société Cedsa (Nexans Colombie). Ce montant a été réglé début 2011 suite à l'accord amiable signé avec le groupe Madeco en janvier 2011 (voir **Note 2.b**).

#### Allocation définitive sur acquisition du groupe Madeco

L'évolution entre le goodwill du groupe Madeco de 163 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008 publiés (soit 173 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre, compte tenu des effets change sur le dernier trimestre 2008) et le goodwill après allocation de 101 millions d'euros comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2008 retraités (soit 111 millions d'euros à date d'entrée dans le périmètre compte tenu des effets change sur le dernier trimestre 2008) peut être détaillée comme suit (en considérant les taux de change du 31 décembre 2008) :

| (en millions d'euros)                              |            |
|----------------------------------------------------|------------|
| <b>Goodwill provisoire au 31/12/2008 de Madeco</b> | <b>163</b> |
| Allocation aux immobilisations corporelles         | (15) a)    |
| Allocation aux marques                             | (11) b).1  |
| Allocation aux relations clientèles                | (51) b).2  |
| Allocation aux contrats d'approvisionnement        | (17) b).3  |
| Allocation aux stocks                              | 2 c)       |
| Provisions                                         | 16 d)      |
| Impôts différés passifs nets                       | 14 e)      |
| <b>Goodwill après allocation au 31/12/2008</b>     | <b>101</b> |

- a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2009 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels du groupe Madeco : terrains, bâtiments et équipements industriels des différents pays d'implantation. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine. Les principales zones d'allocation ont porté sur le Brésil.
- b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels du groupe Madeco. Trois catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés :
1. Les marques au Pérou et dans une moindre mesure au Brésil. Le groupe Madeco disposait en effet de marques renommées (Indeco au Pérou et Ficap au Brésil) dans ces deux pays bénéficiant par ailleurs d'une assise de ventes significative. En Colombie et en Argentine, la valeur des marques a été considérée comme non significative compte tenu notamment d'un volume de chiffre d'affaires relativement faible. Au Chili, la marque Madeco est restée la propriété du vendeur, Nexans ne bénéficiant que d'un droit d'usage dont la valeur n'a pas été jugée matérielle. Les marques ont été considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont donc pas amorties.
  2. Les relations clientèles, le groupe Madeco disposant d'un portefeuille clients conséquent notamment au Pérou, principale zone d'allocation, pays dans lequel le groupe Madeco bénéficiait d'une part de marché majoritaire et de relations commerciales de longue date. Des allocations moins significatives ont également été effectuées sur les autres pays d'activité du groupe Madeco à l'exception de l'Argentine jugée non matérielle. Les relations clientèles sont amorties sur des durées variant de dix ans à vingt ans, fonction notamment de l'analyse de l'attrition historique des portefeuilles clients des différents pays.
  3. Certains contrats d'approvisionnement en Rod (fil de cuivre) au Chili et au Pérou, qui confèrent au groupe Madeco un avantage compétitif en termes de coûts d'achats par rapport aux conditions de marché. Ces contrats étant renouvelables par tacite reconduction ont été considérés à durée indéterminée et ne sont donc pas amortis (l'expérience passée et le contexte économique indiquent que ces contrats seront renouvelés).
- c) Évaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition (certaines références avaient une valeur de marché inférieure à la valeur comptable à date d'acquisition).
- d) Le Groupe a procédé à une identification de la juste valeur des passifs et passifs éventuels à date d'acquisition en prenant en compte le partage des risques entre l'acquéreur et le vendeur, fonction notamment des clauses de garantie de passif.
- e) Les impôts différés comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition sont de deux natures complémentaires :
1. Ils recouvrent tout d'abord les impôts différés comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis ainsi qu'aux passifs et passifs éventuels identifiés à date d'acquisition.
  2. Ils prennent également en compte à hauteur de 6 millions d'euros, l'impact positif anticipé de la fusion de certaines entités juridique à venir au Chili, fusion qui se traduirait par une déductibilité fiscale du goodwill. La fusion planifiée des entités juridiques au Chili (concrétisée sur l'exercice 2010) a été considérée comme directement liée au processus d'acquisition.

L'acquisition du groupe Madeco ayant été concrétisée au 1<sup>er</sup> octobre, 2008, les principaux impacts sur le compte de résultat 2008 « retraité » de l'allocation définitive étaient les suivants :

| (en millions d'euros)                             | 31 décembre 2008 |
|---------------------------------------------------|------------------|
| Valeur des stocks consommés                       | 2                |
| Dépréciations d'actifs nettes                     | (1)              |
| Impôts différés                                   | (1)              |
| <b>Impact total sur le résultat net du Groupe</b> | <b>0</b>         |

- À l'acquisition de 100 % du groupe italien Intercond au 1<sup>er</sup> août 2008, constitué de trois principales sociétés opérationnelles toutes basées en Italie (Intercond S.p.A, Pessano Cavi S.p.A et Intercond Service S.p.A) (voir **Note 2.b**).

L'acquisition a été intégralement rémunérée en trésorerie. Le prix payé n'inclut aucune clause d'*earn-out*. La prise de contrôle a été effective au 1<sup>er</sup> août 2008 et avait conduit à dégager à date d'entrée dans le périmètre, un goodwill provisoire d'un montant de 56 millions d'euros. Durant l'exercice 2009, et dans le cadre de la finalisation du traitement comptable de cette acquisition, le goodwill à date d'acquisition a été ramené à 25 millions d'euros selon le détail fourni dans le tableau ci-après :

| (en millions d'euros)                                                   | Intercond / Acquisition 2008 |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Coût d'acquisition                                                      | 52                           |
| <i>dont portion payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i> | 52                           |
| <b>Coût d'acquisition (A)</b>                                           | <b>52</b>                    |
| <b>Actifs</b>                                                           |                              |
| Immobilisations (y.c. financières)                                      | 54                           |
| Stocks                                                                  | 14                           |
| Créances                                                                | 22                           |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                 | 2                            |
| <b>Passifs</b>                                                          |                              |
| Provisions                                                              | 2                            |
| Dette financière*                                                       | 37                           |
| Impôts différés passifs                                                 | 8                            |
| Autres passifs                                                          | 18                           |
| <b>Actif net acquis (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)</b> | <b>27</b>                    |
| Part des Intérêts ne donnant pas le contrôle sur l'actif net acquis     | 0                            |
| <b>Actif net part du Groupe acquis (B)</b>                              | <b>27</b>                    |
| <b>Goodwill (A) – (B)</b>                                               | <b>25</b>                    |

\* Y.c. prêts des anciens actionnaires à date d'acquisition.

Suite à l'acquisition, les prêts des anciens actionnaires avaient été immédiatement remboursés pour un montant de 30 millions d'euros.

#### Allocation définitive sur acquisition d'Intercond

L'évolution entre le goodwill d'Intercond de 56 millions d'euros défini à titre provisoire dans les comptes au 31 décembre 2008 publiés et le goodwill définitif de 25 millions d'euros comptabilisé sur cette acquisition dans les comptes au 31 décembre 2008 retraités peut être détaillée comme suit :

|                                                      |           |
|------------------------------------------------------|-----------|
| (en millions d'euros)                                |           |
| <b>Goodwill provisoire au 31/12/2008 d'Intercond</b> | <b>56</b> |
| Allocation aux immobilisations corporelles           | (29) a)   |
| Allocation aux marques                               | (2) b).1  |
| Allocation aux relations clientèles                  | (10) b).2 |
| Allocation aux stocks                                | (4) c)    |
| Impôts différés passifs nets                         | 14 d)     |
| <b>Goodwill définitif aux 31/12/2008</b>             | <b>25</b> |

a) Le Groupe a procédé durant l'exercice 2009 à une évaluation à date d'acquisition de la juste valeur de l'ensemble des actifs corporels d'Intercond. Cette évaluation a été réalisée avec l'assistance de cabinets conseils spécialisés dans le domaine. Les principales zones d'allocation ont porté sur les équipements industriels ainsi que les terrains et bâtiments compte tenu d'une localisation géographique privilégiée, dans la proche périphérie de la ville de Milan.

b) Nexans a également procédé sur la même période à l'évaluation des actifs incorporels d'Intercond. Deux catégories significatives d'actifs incorporels ont été identifiées et valorisées avec l'aide de cabinets conseils spécialisés :

1. La marque Intercond qui bénéficie d'une très forte image de qualité sur son segment de marché. La valeur allouée à la marque a néanmoins été relativisée pour tenir compte de sa portée géographique limitée (principalement Allemagne et Italie) et de sa présence sur un segment purement industriel. Cette marque a été considérée comme ayant une durée de vie indéterminée et n'est donc pas amortie.
2. Les relations clientèles, Intercond disposant d'un portefeuille clients privilégié, notamment dans le segment de l'Automation (principale activité d'Intercond à date d'acquisition) et de marges d'exploitation significatives.

c) Évaluation des stocks à leur juste valeur à date d'acquisition.

d) Impôts différés passifs comptabilisés sur les allocations du goodwill aux actifs corporels et incorporels acquis.

L'acquisition d'Intercond ayant été concrétisée au 1<sup>er</sup> août 2008, les principaux impacts sur le compte de résultat 2008 « retraité » de l'allocation définitive étaient les suivants :

| (en millions d'euros)                             | 31 décembre 2008 |
|---------------------------------------------------|------------------|
| Valeur des stocks consommés                       | (4)              |
| Dépréciations d'actifs nettes                     | (1)              |
| Impôts différés                                   | 6                |
| <b>Impact total sur le résultat net du Groupe</b> | <b>1</b>         |

Les comptes 2008 « retraités » prennent également en compte l'incidence sur le compte de résultat d'une modification de la législation fiscale italienne intervenue sur le premier trimestre 2009 ayant conduit à augmenter la valeur fiscale de certaines immobilisations corporelles de façon rétroactive au 31 décembre 2008 (alignement des valeurs comptables locales sur les justes valeurs). Cette modification légale a conduit à dégager rétroactivement, un gain d'impôts différés de 4,6 millions d'euros sur l'exercice 2008 (voir **Note 9.b**).

- Au cours du premier semestre 2008, le Groupe a cédé son activité « Câbles d'infrastructure Telecom cuivre » en Espagne. Cette cession a été finalisée fin mai 2008 à la société anglaise B3 Cable Solutions, l'un des principaux fabricants européens de câbles cuivre, pour une valeur d'entreprise de 19,5 millions d'euros (voir **Note 2.b**).

Cette cession a conduit à dégager une moins-value de 5,8 millions d'euros comptabilisée sur la ligne « plus et moins-value de cession d'actifs » du compte de résultat.

Les impacts de cette cession sur le bilan consolidé du Groupe sont présentés dans le tableau suivant (flux de sortie de périmètre) :

| (en millions d'euros)                                                   | Telecom Espagne / Cession 2008 |
|-------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| Prix de cession                                                         | 19                             |
| <i>dont portion reçue en trésorerie et en équivalents de trésorerie</i> | 19                             |
| <b>Prix de cession</b>                                                  | <b>19</b>                      |
| <b>Actifs</b>                                                           |                                |
| Immobilisations                                                         | 2                              |
| Stocks                                                                  | 9                              |
| Créances                                                                | 29                             |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                 | 0                              |
| <b>Passifs</b>                                                          |                                |
| Provisions                                                              | 1                              |
| Autres passifs                                                          | 14                             |
| <b>Actif net cédé (y compris Intérêts ne donnant pas le contrôle)</b>   | <b>25</b>                      |
| Part des minoritaires dans l'actif net cédé                             | -                              |
| <b>Actif net cédé part du Groupe</b>                                    | <b>25</b>                      |

## Note 12. Autres immobilisations incorporelles

### a) Évolution des immobilisations incorporelles brutes

| (en milliers d'euros)              | Valeur brute |                   |           |                     |           | Total      |
|------------------------------------|--------------|-------------------|-----------|---------------------|-----------|------------|
|                                    | Marques      | Relations clients | Logiciels | Brevets et licences | Autres    |            |
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2008</b> | <b>15</b>    | <b>77</b>         | <b>37</b> | <b>5</b>            | <b>10</b> | <b>143</b> |
| Acquisitions                       | -            | -                 | 1         | -                   | 2         | 3          |
| Cessions                           | -            | -                 | (0)       | -                   | 0         | -          |
| Regroupements d'entreprises**      | 13           | 61                | 2         | 1                   | 17        | 94         |
| Effet de change                    | (2)          | (13)              | (0)       | -                   | 0         | (15)       |
| Autres mouvements*                 | -            | -                 | 9         | -                   | (2)       | 7          |
| <b>31 décembre 2008 retraité**</b> | <b>26</b>    | <b>125</b>        | <b>48</b> | <b>6</b>            | <b>27</b> | <b>232</b> |
| Acquisitions                       | -            | -                 | 2         | -                   | 0         | 2          |
| Cessions                           | -            | -                 | (0)       | -                   | -         | (0)        |
| Regroupements d'entreprises        | -            | -                 | -         | -                   | -         | -          |
| Effet de change                    | 3            | 17                | 1         | (0)                 | 2         | 23         |
| Autres mouvements*                 | 1            | 1                 | 3         | (1)                 | 2         | 6          |
| <b>31 décembre 2009</b>            | <b>30</b>    | <b>143</b>        | <b>54</b> | <b>5</b>            | <b>31</b> | <b>263</b> |
| Acquisitions                       | -            | -                 | 2         | -                   | 1         | 3          |
| Cessions                           | -            | -                 | -         | -                   | -         | -          |
| Regroupements d'entreprises        | -            | -                 | -         | -                   | -         | -          |
| Effet de change                    | 5            | 24                | 3         | 0                   | 4         | 36         |
| Autres mouvements*                 | -            | -                 | 8         | -                   | (2)       | 6          |
| <b>31 décembre 2010</b>            | <b>35</b>    | <b>167</b>        | <b>67</b> | <b>5</b>            | <b>34</b> | <b>308</b> |

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

\*\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

## b) Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles

| (en milliers d'euros)              | Amortissements et dépréciations |                   |           |                     |        | Total |
|------------------------------------|---------------------------------|-------------------|-----------|---------------------|--------|-------|
|                                    | Marques                         | Relations clients | Logiciels | Brevets et licences | Autres |       |
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2008</b> | -                               | 4                 | 31        | 3                   | 3      | 42    |
| Dotations aux amortissements**     | -                               | 6                 | 5         | -                   | 1      | 12    |
| Reprises sur cessions              | -                               | 0                 | 0         | -                   | -      | 0     |
| Regroupements d'entreprises        | -                               | 0                 | 0         | -                   | -      | 0     |
| Effet de change                    | -                               | (1)               | 1         | -                   | -      | 0     |
| Autres mouvements*                 | -                               | 0                 | 4         | -                   | -      | 4     |
| <b>31 décembre 2008 retraité**</b> | -                               | 9                 | 41        | 3                   | 4      | 58    |
| Dotations aux amortissements       | -                               | 8                 | 5         | -                   | 1      | 14    |
| Reprises sur cessions              | -                               | -                 | -         | -                   | -      | -     |
| Regroupements d'entreprises        | -                               | -                 | -         | -                   | -      | -     |
| Effet de change                    | -                               | 1                 | (1)       | -                   | -      | -     |
| Autres mouvements*                 | -                               | 1                 | -         | -                   | 1      | 2     |
| <b>31 décembre 2009</b>            | -                               | 19                | 46        | 3                   | 6      | 74    |
| Dotations aux amortissements       | -                               | 9                 | 6         | 0                   | -      | 15    |
| Pertes de valeur***                | -                               | 18                | 0         | -                   | -      | 18    |
| Reprises sur cessions              | -                               | -                 | -         | -                   | -      | -     |
| Regroupements d'entreprises        | -                               | -                 | 0         | -                   | -      | -     |
| Effet de change                    | -                               | 5                 | 2         | 0                   | 1      | 8     |
| Autres mouvements*                 | -                               | -                 | 1         | -                   | (1)    | 0     |
| <b>31 décembre 2010</b>            | -                               | 51                | 55        | 3                   | 6      | 115   |

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5).

\*\* Après écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

\*\*\* Voir **Note 7**.

## Note 13. Immobilisations corporelles

### a) Évolution des immobilisations corporelles brutes

| (en milliers d'euros)              | Valeur brute |               |                                       |                             |            | Total        |
|------------------------------------|--------------|---------------|---------------------------------------|-----------------------------|------------|--------------|
|                                    | Terrains     | Constructions | Instal.tech.<br>Matériel<br>Outillage | Immobilisations<br>en cours | Autres     |              |
| <b>1<sup>er</sup> janvier 2008</b> | <b>63</b>    | <b>603</b>    | <b>1 802</b>                          | <b>85</b>                   | <b>200</b> | <b>2 754</b> |
| Acquisitions                       | -            | 9             | 48                                    | 119                         | 13         | 189          |
| Cessions                           | -            | (9)           | (24)                                  | (2)                         | (9)        | (44)         |
| Regroupements d'entreprises**      | 26           | 43            | 81                                    | 2                           | 6          | 158          |
| Effet de change                    | (6)          | (22)          | (79)                                  | (7)                         | (11)       | (125)        |
| Autres mouvements*                 | 1            | 33            | 124                                   | (82)                        | 15         | 91           |
| <b>31 décembre 2008 retraité**</b> | <b>84</b>    | <b>657</b>    | <b>1 953</b>                          | <b>115</b>                  | <b>214</b> | <b>3 023</b> |
| Acquisitions                       | 1            | 16            | 48                                    | 74                          | 7          | 146          |
| Cessions                           | (1)          | (2)           | (45)                                  | -                           | (7)        | (55)         |
| Regroupements d'entreprises        | -            | -             | -                                     | -                           | -          | -            |
| Effet de change                    | 6            | 21            | 64                                    | 7                           | 5          | 103          |
| Autres mouvements*                 | 2            | 21            | 59                                    | (109)                       | (5)        | (32)         |
| <b>31 décembre 2009</b>            | <b>92</b>    | <b>713</b>    | <b>2 079</b>                          | <b>87</b>                   | <b>214</b> | <b>3 185</b> |
| Acquisitions                       | -            | 6             | 27                                    | 74                          | 18         | 125          |
| Cessions                           | (3)          | (4)           | (19)                                  | -                           | (2)        | (28)         |
| Regroupements d'entreprises        | -            | (2)           | (5)                                   | -                           | -          | (7)          |
| Effet de change                    | 7            | 34            | 111                                   | 7                           | 8          | 167          |
| Autres mouvements*                 | (1)          | (16)          | (7)                                   | (95)                        | (9)        | (128)        |
| <b>31 décembre 2010</b>            | <b>95</b>    | <b>731</b>    | <b>2 186</b>                          | <b>73</b>                   | <b>229</b> | <b>3 314</b> |

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5), transferts des encours lors de la mise en service des immobilisations et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

\*\* Après écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

Les immobilisations corporelles financées par des contrats de crédit-bail et de location de longue durée représentent une part non significative des montants ci-dessus.

## b) Évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles

|                                 | Amortissements et dépréciations |               |                                    |        |       |
|---------------------------------|---------------------------------|---------------|------------------------------------|--------|-------|
| (en milliers d'euros)           | Terrains                        | Constructions | Instal.tech.<br>Matériel Outillage | Autres | Total |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2008    | 10                              | 460           | 1 266                              | 161    | 1 896 |
| Dotations aux amortissements*** | -                               | 16            | 74                                 | 8      | 98    |
| Pertes de valeur**              | -                               | 4             | 15                                 | 3      | 23    |
| Reprises de pertes de valeur**  | -                               | -             | (3)                                | (1)    | (4)   |
| Reprises sur cessions           | -                               | (6)           | (25)                               | (4)    | (35)  |
| Regroupements d'entreprises     | -                               | -             | (8)                                | (0)    | (8)   |
| Effets de change                | (0)                             | (10)          | (41)                               | (5)    | (56)  |
| Autres mouvements*              | 1                               | 7             | 59                                 | 2      | 69    |
| 31 décembre 2008 retraité***    | 10                              | 471           | 1 337                              | 165    | 1 983 |
| Dotations aux amortissements    | -                               | 19            | 79                                 | 10     | 108   |
| Pertes de valeur**              | 1                               | 1             | 5                                  | -      | 7     |
| Reprises de pertes de valeur**  | -                               | -             | -                                  | -      | -     |
| Reprises sur cessions           | -                               | (2)           | (42)                               | (8)    | (52)  |
| Regroupements d'entreprises     | -                               | -             | -                                  | -      | -     |
| Effets de change                | -                               | 9             | 29                                 | 3      | 41    |
| Autres mouvements*              | 1                               | (1)           | (18)                               | (1)    | (19)  |
| 31 décembre 2009                | 12                              | 497           | 1 390                              | 169    | 2 068 |
| Dotations aux amortissements    | -                               | 19            | 91                                 | 12     | 122   |
| Pertes de valeur**              | -                               | -             | 18                                 | -      | 18    |
| Reprises de pertes de valeur**  | -                               | -             | -                                  | -      | -     |
| Reprises sur cessions           | -                               | (3)           | (15)                               | (2)    | (20)  |
| Regroupements d'entreprises     | -                               | (2)           | (5)                                | -      | (7)   |
| Effets de change                | 0                               | 18            | 59                                 | 6      | 83    |
| Autres mouvements*              | (1)                             | (29)          | (74)                               | (16)   | (120) |
| 31 décembre 2010                | 11                              | 500           | 1 464                              | 169    | 2 144 |

\* Dont classement en actifs et groupes d'actifs destinés à la vente (IFRS 5) et mises au rebut d'actifs en général totalement amortis.

\*\* Voir **Note 7**. En 2010, cette ligne comprend également 15 millions d'euros comptabilisés dans le cadre de plans de restructuration (voir **Note 23**).

\*\*\* Après écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir **Note 11**).

## c) Autres informations

Les engagements fermes sur commandes d'immobilisations corporelles s'élèvent à 35 millions d'euros au 31 décembre 2010, 15 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 57 millions d'euros au 31 décembre 2008.

## Note 14. Participations dans les entreprises associées

### Informations financières résumées

#### a) Valeur d'équivalence

| Au 31 décembre, en millions d'euros | % de contrôle     | 2010     | 2009     | 2008     |
|-------------------------------------|-------------------|----------|----------|----------|
| Qatar International Cable Company   | 30,33 %           | 2        | 3        | -        |
| Cobrecon / Colada Continua          | 33,33 % / 41,00 % | 4        | 4        | 3        |
| Recycables                          | 36,50 %           | 1        | 1        | 1        |
| <b>Total</b>                        |                   | <b>7</b> | <b>8</b> | <b>4</b> |

Nexans participe à un projet d'usine de câbles d'infrastructures d'énergie au Qatar. Cette unité a été inaugurée en 2010. Elle devrait entrer en phase active de production au cours de l'exercice 2011. Nexans y est minoritaire avec une participation dans la société commune à hauteur de 30,33 % aux côtés de deux partenaires locaux.

Suite à son acquisition en 2008 des activités Câbles du groupe Madeco, Nexans dispose de deux sociétés mises en équivalence dont l'activité est le travail à façon de fil machine. Ces deux entités, « Cobrecon » (au Pérou) et « Colada Continua » (au Chili), sont détenues respectivement à hauteur de 33,33 % et 41 %.

La société Recycables détenue à 36,5 % par le Groupe est basée en France et accueille depuis 2008 l'activité de recyclage des déchets de fabrication développée en partenariat avec le Groupe Sita.

#### b) Éléments financiers caractéristiques des entreprises associées

Les données ci-dessous sont présentées dans le référentiel comptable local de chacune des entités, le bilan et compte de résultat complet IFRS n'étant pas disponibles.

##### Bilan résumé

| Au 31 décembre, en millions d'euros              | 2010      | 2009      | 2008      |
|--------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Immobilisations incorporelles, fonds de commerce | 2         | 3         | 3         |
| Immobilisations corporelles                      | 41        | 16        | 7         |
| Actifs circulants                                | 18        | 10        | 14        |
| Autres                                           | 1         | 10        | 2         |
| <b>Total capitaux employés</b>                   | <b>62</b> | <b>39</b> | <b>26</b> |
| Capitaux propres                                 | 23        | 25        | 14        |
| Provisions                                       | 2         | 2         | 2         |
| Dettes financières nettes                        | 27        | 1         | -         |
| Dettes d'exploitation                            | 10        | 11        | 10        |
| <b>Total financement</b>                         | <b>62</b> | <b>39</b> | <b>26</b> |

##### Compte de résultat résumé

| (en millions d'euros)      | 2010 | 2009 | 2008 |
|----------------------------|------|------|------|
| Chiffre d'affaires courant | 27   | 22   | 16   |
| Résultat opérationnel      | (4)  | (2)  | 1    |
| Résultat net               | (4)  | (1)  | (1)  |

Les évolutions constatées sur l'exercice 2010 sont principalement liées à la réalisation des investissements industriels de la société basée au Qatar.

## Note 15. Autres actifs financiers (non courants)

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010      | 2009      | 2008      |
|-------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Prêts et créances à long terme      | 9         | 8         | 6         |
| Titres disponibles à la vente       | 20        | 17        | 16        |
| Autres                              | 15        | 17        | 13        |
| <b>Total</b>                        | <b>44</b> | <b>42</b> | <b>35</b> |

L'échéancier de ces actifs financiers (hors titres disponibles à la vente constitués d'actions détenues sur des entités non consolidées, sans maturité) se présente de la manière suivante au 31 décembre 2010 :

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010            |          |              |          |
|-------------------------------------|-----------------|----------|--------------|----------|
|                                     | Valeur au bilan | < 1 an   | de 1 à 5 ans | > 5 ans  |
| Prêts et créances à long terme      | 9               | 4        | 2            | 3        |
| Autres                              | 15              | 0        | 15           | -        |
| <b>Total</b>                        | <b>24</b>       | <b>4</b> | <b>17</b>    | <b>3</b> |

Les mouvements sur les dépréciations des titres disponibles à la vente comptabilisés au coût (voir **Note 28.a**) sont les suivants :

| (en millions d'euros) | Ouverture | Dotation | Cession | Autres | Clôture |
|-----------------------|-----------|----------|---------|--------|---------|
| <b>2010</b>           | 7         | 0        | -       | 0      | 7       |
| 2009                  | 9         | 1        | -       | (3)    | 7       |
| 2008                  | 9         | -        | -       | -      | 9       |

Les « Prêts et créances à long terme » ne font pas l'objet de dépréciation et ne présentent pas d'arriéré de paiement aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Les « Autres » actifs financiers à long terme sont dépréciés à hauteur de 9 millions d'euros au 31 décembre 2010 (9 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 4 millions d'euros au 31 décembre 2008). Ils ne présentent pas d'arriéré de paiement au-delà.

## Note 16. Contrats de construction

Les contrats de construction sont évalués et présentés conformément à la **Note 1.g** de l'annexe aux comptes consolidés. Ces contrats sont essentiellement rattachés à l'activité Câbles haute tension du segment opérationnel « Infrastructures Énergie » (voir **Note 3**).

Les positions présentées au bilan au titre des contrats de construction correspondent (pour chaque contrat pris individuellement) au montant cumulé des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées) diminué des facturations intermédiaires. Les soldes positifs sont présentés à l'actif dans les « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » et les soldes négatifs au passif dans les « Montants dus aux clients sur les contrats de construction » (inclus dans la rubrique « Dettes sur contrats de construction » de l'État de la situation financière).

Les éléments détaillés ci-dessous concernent les contrats en cours de réalisation à la clôture de chacun des exercices :

| Au 31 décembre, en millions d'euros                                    | 2010        | 2009       | 2008       |
|------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|------------|
| <b>Actifs sur contrats de construction</b>                             | <b>189</b>  | <b>215</b> | <b>195</b> |
| dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction » | 189         | 215        | 195        |
| <b>Dettes sur contrats de construction</b>                             | <b>202</b>  | <b>174</b> | <b>111</b> |
| dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »     | 8           | 12         | 25         |
| dont solde des avances reçues sur les contrats de construction         | 194         | 162        | 86         |
| <b>Total contrats de construction Actif (Passif), net</b>              | <b>(13)</b> | <b>41</b>  | <b>84</b>  |

Les avances reçues des clients sur contrats de construction correspondent à des travaux non encore exécutés à date d'arrêté.

Le solde actif net des contrats de construction aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, hors avances reçues, peut être décomposé de la manière suivante (historique cumulé des flux relatifs aux contrats de construction en cours à la clôture de l'exercice) :

| Au 31 décembre, en millions d'euros                                                               | 2010       | 2009       | 2008       |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Cumul des coûts encourus et des profits comptabilisés (net des éventuelles pertes comptabilisées) | 2 220      | 1 795      | 1 515      |
| Facturations intermédiaires                                                                       | 2 039      | 1 592      | 1 345      |
| <b>Solde net hors avances reçues</b>                                                              | <b>181</b> | <b>203</b> | <b>170</b> |
| dont « Montants dus par les clients sur les contrats de construction »                            | 189        | 215        | 195        |
| dont « Montants dus aux clients sur les contrats de construction »                                | (8)        | (12)       | (25)       |

Le chiffre d'affaires courant reconnu au titre des contrats de construction au 31 décembre 2010 s'élève à 674 millions d'euros. Ce dernier s'élevait à respectivement 683 millions et 759 millions d'euros aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

Il n'y a pas de passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2009, le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction concernait un contrat de haute tension sous-marine en Chine pour lequel une provision a été constituée courant 2010 qui couvre la transaction conclue avec le client début 2011 (voir **Note 31**). Le seul passif éventuel significatif relatif aux contrats de construction au 31 décembre 2008 était lié à un contrat de fourniture et d'installation de câbles haute tension au Moyen-Orient dont le dénouement a été favorable sur l'exercice 2009.

Les montants de retenue sur les demandes de paiement émises s'élèvent à 29 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre respectivement 35 millions d'euros et 27 millions d'euros au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

## Note 17. Stocks et en-cours

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010         | 2009        | 2008        |
|-------------------------------------|--------------|-------------|-------------|
| Matières premières et marchandises  | 429          | 315         | 304         |
| En-cours de production industrielle | 241          | 191         | 220         |
| Produits finis                      | 450          | 351         | 462         |
| <b>Valeur brute</b>                 | <b>1 120</b> | <b>857</b>  | <b>986</b>  |
| <b>Dépréciation</b>                 | <b>(61)</b>  | <b>(54)</b> | <b>(64)</b> |
| <b>Valeur nette</b>                 | <b>1 059</b> | <b>803</b>  | <b>922</b>  |

## Note 18. Clients et comptes rattachés

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010         | 2009       | 2008         |
|-------------------------------------|--------------|------------|--------------|
| Valeur brute                        | 1 166        | 993        | 1 148        |
| Dépréciation                        | (40)         | (38)       | (38)         |
| <b>Valeur nette</b>                 | <b>1 126</b> | <b>955</b> | <b>1 110</b> |

Au 31 décembre 2010, des créances clients euro ont été cédées à un établissement bancaire par Nexans France à hauteur de 104 millions d'euros dans le cadre d'un nouveau programme de rachat de créances mis en place sur le premier semestre 2010 par le Groupe (programme dit *On Balance Sheet* voir **Note 26.a**).

Au 31 décembre 2008, des créances avaient été cédées à des banques à hauteur de 76 millions d'euros, essentiellement dans le cadre d'un programme de rachat de créances mis en place par Nexans France et arrivé à échéance en décembre 2008. La banque arrangeur de l'opération n'avait pas souhaité renouveler ce programme, ayant décidé d'abandonner ce type d'activité.

Les cessions réalisées dans le cadre de ces programmes ne respectent pas les conditions des normes IAS 27 et IAS 39 pour être décomptabilisées.

L'évolution des dépréciations sur les comptes clients et rattachés, peut être analysée comme suit (se référer à la **Note 26.e** pour une description de la politique de gestion du risque de crédit client) :

| (en millions d'euros) | Ouverture | Dotation | Consommation | Reprise sans objet | Autres (écarts de conversion, IFRS 5) | Clôture   |
|-----------------------|-----------|----------|--------------|--------------------|---------------------------------------|-----------|
| <b>2010</b>           | <b>38</b> | <b>6</b> | <b>(2)</b>   | <b>(2)</b>         | <b>0</b>                              | <b>40</b> |
| 2009                  | 38        | 5        | (3)          | (3)                | 1                                     | 38        |
| 2008                  | 37        | 3        | (4)          | (1)                | 3                                     | 38        |

Les créances échues depuis plus de 30 jours à la date de clôture et non dépréciées sont les suivantes :

| (en millions d'euros)   | Échues > 30 jours < 90 jours | Échues > 90 jours |
|-------------------------|------------------------------|-------------------|
| <b>31 décembre 2010</b> | <b>26</b>                    | <b>32</b>         |
| 31 décembre 2009        | 14                           | 20                |
| 31 décembre 2008        | 10                           | 14                |

L'augmentation des encours clients échus sur l'exercice 2010 est principalement liée à certaines créances de l'activité haute tension dont le règlement a été décalé par les parties pour tenir compte de négociations en cours quant à l'exécution globale des contrats sous-jacents. Le Groupe considère que ces créances ne présentent pas de risque de non-recouvrement au 31 décembre 2010. Certains de ces risques d'exécution peuvent néanmoins donner lieu à constitution de provisions spécifiques lorsque jugé nécessaire, se référer notamment à la **Note 31**.

Les créances échues et non dépréciées résiduelles portent principalement sur des groupes industriels de premier plan, des compagnies d'électricité ou des distributeurs significatifs. Elles sont généralement localisées dans des zones où les délais de paiement contractuels sont couramment dépassés et présentent un taux de défaillance négligeable sur les dernières années.

## Note 19. Autres actifs financiers courants

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010       | 2009       | 2008       |
|-------------------------------------|------------|------------|------------|
| Instruments dérivés                 | 116        | 82         | 76         |
| Dépôts versés                       | 7          | 4          | 140        |
| Actifs financiers court terme       | 150        | -          | -          |
| Autres créances opérationnelles     | 16         | 23         | 35         |
| Autres créances non opérationnelles | 20         | 42         | 18         |
| Autres                              | 14         | 11         | 51         |
| <b>Valeur brute</b>                 | <b>323</b> | <b>162</b> | <b>320</b> |
| <b>Dépréciation</b>                 | <b>(1)</b> | <b>(1)</b> | <b>(1)</b> |
| <b>Valeur nette</b>                 | <b>322</b> | <b>162</b> | <b>320</b> |

Les « Instruments dérivés » correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non ferreux dont la juste valeur est représentative d'un gain latent à la clôture de l'exercice (voir **Note 27.a**).

Les « Dépôts versés » portaient essentiellement au 31 décembre 2008 sur les appels de marge au titre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché était négative à cette date (voir **Note 26.d**).

Les « Actifs financiers court terme » correspondent à des instruments d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe, mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et Équivalents de trésorerie » selon IAS 7. Ils restent néanmoins inclus dans la Dette Nette consolidée de Nexans (voir **Note 24**) compte tenu de leur faible risque de liquidité, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

Les « Autres créances non opérationnelles » prenaient notamment en compte au 31 décembre 2009 des créances sur cessions d'immobilisations ainsi que des produits à recevoir des assurances, encaissés partiellement courant 2010.

La rubrique « Autres » comprenait un prêt court terme de 29 millions d'euros au 31 décembre 2008 remboursé durant l'exercice 2009.

## Note 20. Trésorerie et équivalents de trésorerie

| Au 31 décembre, en millions d'euros            | 2010       | 2009       | 2008       |
|------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| Disponibilités                                 | 370        | 312        | 202        |
| SICAV                                          | 287        | 439        | 171        |
| Billets de trésorerie                          | -          | -          | -          |
| Certificats de dépôts                          | 138        | 66         | 25         |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>795</b> | <b>817</b> | <b>398</b> |

Outre les disponibilités qui recouvrent les dépôts en comptes courants et les dépôts à terme d'une maturité inférieure à trois mois, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut essentiellement les SICAV, billets de trésorerie et certificats de dépôt. Ces placements sont à maturité inférieure à trois mois, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les appels de marge versés principalement dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché est négative à la clôture d'un exercice, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » par le Groupe mais en actifs financiers courants (voir **Note 19**).

Aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008, un montant de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » de respectivement 83 millions d'euros, 70 millions d'euros et 23 millions d'euros est situé dans des entités juridiques pour lesquelles la circulation des capitaux est en partie restreinte par les législations locales.

## Note 21. Capitaux propres

### a) Composition du capital social

Le capital social de Nexans est composé au 31 décembre 2010 de 28 604 391 actions entièrement libérées (respectivement de 28 012 928 et 27 936 953 actions au 31 décembre 2009 et 2008), de 1 euro de valeur nominale, dont 458 192 actions à droit de vote double, portant le nombre de droits de vote à 29 062 583 (respectivement 402 672 actions à droit de vote double au 31 décembre 2009 pour un nombre total de droits de vote de 28 415 600 et 303 616 actions à droit de vote double au 31 décembre 2008 pour un nombre total de droits de vote de 28 240 569).

### b) Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de décider la distribution d'un dividende de 1,1 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera sur cette base à 31,5 millions d'euros en retenant les 28 604 391 actions constituant le capital social au 31 décembre 2010.

Au cas où lors de la mise en paiement du dividende, la société Nexans détiendrait certaines de ses propres actions, la somme correspondant aux dividendes non versés au titre de ces actions sera affectée en report à nouveau. À l'inverse, le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie de levées d'options de souscription d'actions. Les OCEANE qui seraient converties entre la date de clôture de l'exercice et la date de distribution ne donneraient pas droit à dividende l'année de la conversion.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 a autorisé le 25 mai 2010 la distribution d'un dividende de 1,0 euro par action, mis en paiement le 2 juin 2010 pour un montant de 28,1 millions d'euros.

L'Assemblée Générale Mixte appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 a autorisé le 26 mai 2009 la distribution d'un dividende de 2,0 euros par action, mis en paiement le 3 juin 2009 pour un montant de 55,9 millions d'euros.

### c) Actions propres

Les 420 777 actions propres acquises par le Groupe sur le premier semestre 2008 ayant été annulées par décision du Conseil d'Administration du 23 juin 2008, Nexans ne détenait aucune action propre aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

### d) Options de souscription

Au 31 décembre 2010, il existe 1 702 744 options de souscription en circulation, donnant droit chacune à une action, soit 5,9 % du capital (1 497 525 options et 1 593 100 options aux 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 donnant droit respectivement à 5,3 % et 5,7 % du capital).

Le plan de stock-options émis le 22 février 2008 correspond à celui initialement planifié fin 2007 puis décalé au premier trimestre 2008 compte tenu de l'opération Madeco.

Les options en circulation se répartissent comme suit au 31 décembre 2010 :

### Caractéristiques des plans

| Date d'attribution | Nombre d'options attribuées à l'origine | Nombre d'options en circulation en fin de période | Prix d'exercice (en euros) | Période d'exercice des options                     |
|--------------------|-----------------------------------------|---------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|
| 4 avril 2003       | 644 500                                 | 27 200                                            | 11,62                      | 4 avril 2004 <sup>(1)</sup> – 3 avril 2011         |
| 16 novembre 2004   | 403 000                                 | 193 250                                           | 27,82                      | 16 novembre 2005 <sup>(1)</sup> – 15 novembre 2012 |
| 23 novembre 2005   | 344 000                                 | 196 391                                           | 40,13                      | 23 novembre 2006 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2013 |
| 23 novembre 2006   | 343 000                                 | 340 000                                           | 76,09                      | 23 novembre 2007 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2014 |
| 15 février 2007    | 29 000                                  | 19 000                                            | 100,94                     | 15 février 2009 <sup>(2)</sup> – 14 février 2015   |
| 22 février 2008    | 306 650                                 | 296 550                                           | 71,23                      | 22 février 2009 <sup>(1)</sup> – 21 février 2016   |
| 25 novembre 2008   | 312 450                                 | 297 563                                           | 43,46                      | 25 novembre 2009 <sup>(1)</sup> – 24 novembre 2016 |
| 9 mars 2010        | 335 490                                 | 332 790                                           | 53,97                      | 9 mars 2011 <sup>(1)</sup> – 8 mars 2018           |
| <b>Total</b>       | <b>2 718 090</b>                        | <b>1 702 744</b>                                  |                            |                                                    |

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à raison de 50 % au bout de deux ans puis 25 % chaque année suivante.

### Évolutions du nombre d'options en circulation

|                                                      | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
|------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------|
| <b>Options en circulation au début de la période</b> | <b>1 497 525</b> | <b>53,68</b>                  |
| Options attribuées au cours de la période            | 335 490          | 53,97                         |
| Options annulées au cours de la période              | 21 275           | 67,13                         |
| Options exercées au cours de la période              | 108 996          | 33,79                         |
| Options échues au cours de la période                | -                | -                             |
| <b>Options en circulation à la fin de la période</b> | <b>1 702 744</b> | <b>54,84</b>                  |
| dont options exerçables à la fin de la période       | 1 066 804        | 54,23                         |

### Valorisation des options

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des options ayant une incidence sur le résultat des exercices 2008 à 2010 sont les suivantes :

| Date d'attribution                                 | 16 nov. 2004 | 23 nov. 2005 | 23 nov. 2006 | 15 fév. 2007 |
|----------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Cours de l'action lors de l'attribution (en euros) | 27,82        | 40,13        | 76,09        | 100,94       |
| Durée de vie moyenne estimée des options           | 5 ans        | 5 ans        | 5,75 ans     | 4,75 ans     |
| Volatilité (en %)                                  | 35,00 %      | 33,00 %      | 30,00 %      | 30,00 %      |
| Taux d'intérêt sans risque (en %)                  | 3,44 %       | 3,04 %       | 3,70 %       | 4,00 %       |
| Taux de dividendes (en %)                          | 1,60 %       | 1,50 %       | 1,50 %       | 1,50 %       |
| Juste valeur de l'option (en euros)                | 8,65         | 11,75        | 22,79        | 28,22        |

| Date d'attribution                                 | 22 fév. 2008    | 25 nov. 2008    | 9 mar. 2010     |
|----------------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Cours de l'action lors de l'attribution (en euros) | 71,71           | 40,59           | 56,79           |
| Durée de vie moyenne estimée des options*          | 4,5 à 6 ans     | 4,5 à 6 ans     | 4,5 à 6 ans     |
| Volatilité (en %)                                  | 33,00 %         | 38,00 %         | 42,00 %         |
| Taux d'intérêt sans risque (en %)*                 | 3,34 % - 3,46 % | 2,72 % - 2,87 % | 2,04 % - 2,54 % |
| Taux de dividendes (en %)                          | 3,13 %          | 4,68 %          | 2,64 %          |
| Juste valeur de l'option (en euros)**              | 19,24 - 17,44   | 9,38 - 8,47     | 19,71 - 17,85   |

\* La méthode d'évaluation a été affinée à compter du plan du 22 février 2008 : la valeur moyenne par plan a été remplacée par une valorisation spécifique pour chacune des tranches, fonction de la durée de vie estimée des options correspondantes. L'impact de ce changement d'estimation n'a pas été significatif au regard des comptes consolidés du Groupe.

\*\* À partir du plan du 25 novembre 2008, la valorisation tient compte de critères de performance pour les options attribuées aux membres du Comité Exécutif du Groupe.

Les options attribuées à compter du plan du 25 novembre 2008 comprennent des conditions de performance pour les membres du Comité Exécutif du Groupe. Ces conditions de performance sont basées d'une part sur l'évolution du cours de l'action Nexans comparée à un indice de référence, ainsi que sur la capacité du Groupe à dégager des flux de trésorerie positifs. La prise en compte des conditions de performance n'a pas eu d'incidence significative sur la valorisation des options. Les options attribuées aux autres bénéficiaires (hors Comité Exécutif) restent simplement soumises à une condition de présence.

La durée de vie estimée des options est déterminée en tenant compte notamment de la législation fiscale applicable aux bénéficiaires des options. La volatilité retenue a été déterminée sur base de la volatilité historique du titre Nexans sur une période de référence. Les options sont acquises par tranche d'un quart sur quatre ans à compter de leur date d'attribution (exception faite du plan du 15 février 2007 pour lequel la moitié des options était acquise après une période de deux ans puis chaque quart résiduel au cours des deux années suivantes).

La juste valeur des options est enregistrée en charges de personnel linéairement entre la date d'octroi et la fin de la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie directe en réserves consolidées dans les capitaux propres. En conséquence, pour l'exercice 2010, une charge de 5,0 millions d'euros a été reconnue dans le compte de résultat (4,6 millions d'euros et 5,5 millions d'euros respectivement en 2009 et 2008) (voir **Note 4**).

#### e) Options de vente accordées à des Intérêts ne donnant pas le contrôle

L'engagement de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires du groupe Liban Câbles est considéré comme une dette financière en application de la norme IAS 32.

Ce *put* a été constaté au 31 décembre 2005, en dettes financières, à hauteur de 4 millions d'euros en contrepartie du poste Intérêts ne donnant pas le contrôle pour 1 million d'euros, le solde, soit 3 millions d'euros, étant comptabilisé en goodwill conformément au principe comptable énoncé en **Note 1.I**. À noter que l'engagement au titre de ce *put* a été porté de 7 % à 10 % du capital de Liban Câbles au cours de l'exercice 2010 conduisant à augmenter la dette financière de 2 millions d'euros en contrepartie des Intérêts ne donnant pas le contrôle.

Un traitement équivalent a été retenu depuis le 31 décembre 2007 pour l'engagement croisé de Nexans d'acquérir les parts des actionnaires minoritaires (30 % du capital) de la société Multinacional Trade. Ce *put* dont la maturité est de trois ans (échéance 1<sup>er</sup> trimestre 2011) a été comptabilisé à l'origine pour 2 millions d'euros en goodwill et 3 millions d'euros en dettes financières, le solde (1 million d'euros) étant imputé sur les Intérêts ne donnant pas le contrôle. À noter que ce goodwill a été intégralement déprécié au cours de l'exercice 2010 (voir **Note 7**).

Les dividendes versés portant sur des actions couvertes par ces options de vente accordées aux Intérêts ne donnant pas le contrôle sont analysés comme des compléments de prix et viennent augmenter le montant du goodwill, conformément aux principes comptables énoncés en **Note 1.I**.

#### f) Composante capitaux propres des OCEANE

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation des emprunts obligataires convertibles (OCEANE) émis en juillet 2006 et juin 2009, correspondant à la valeur de l'option, est présentée au sein des capitaux propres au poste « Réserves consolidées » pour un montant avant impôts de respectivement 33,5 millions d'euros et 36,9 millions d'euros (voir **Note 24.c**).

Se reporter à la **Note 9.c** pour les effets d'impôts y afférents.

#### g) Plan d'actionnariat salarié

Nexans a lancé le 10 février 2010 une nouvelle opération d'actionnariat salarié avec une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe portant sur un maximum de 500 000 titres. Le règlement-livraison des actions a eu lieu le 5 août 2010 et a conduit à émettre 482 467 actions nouvelles pour un montant global de 19,5 millions d'euros. La charge relative à ce plan a été comptabilisée sur le premier semestre 2010 pour un montant de 2 millions d'euros et prend en compte un coût d'incessibilité pour les salariés des pays dans lesquels la mise en place d'un FCPE a été possible (voir **Note 2.a**).

En 2007, Nexans avait annoncé le lancement d'une opération d'actionnariat salarié au moyen d'une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, par émission d'un maximum de 500 000 actions nouvelles. La réalisation de cette opération avait été décalée au premier trimestre 2008 et s'était traduite par l'émission de 91 525 actions nouvelles le 28 mars 2008 pour une charge, tenant compte d'un coût d'incessibilité, inférieure à 1 million d'euros.

## Note 22. Pensions et indemnités de fin de carrière

Il existe dans le Groupe un nombre important de plans de retraite :

- En France, chaque employé du Groupe bénéficie des régimes nationaux de retraite et d'une indemnité de fin de carrière versée par l'employeur. Pour des raisons historiques, certains salariés bénéficient également d'un régime de retraite complémentaire à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants depuis 2005. Les membres français du Comité Exécutif du Groupe sont par ailleurs couverts par un système de retraite chapeau à prestations définies (voir **Note 30**).
- Pour les autres pays, les régimes dépendent de la législation locale du pays, de l'activité et des pratiques historiques de la filiale concernée. Nexans veille à assurer un financement de ses principaux plans de retraite à prestations définies de manière à disposer d'actifs de régime proches de la valeur des engagements. Les plans à prestations définies non financés concernent majoritairement des régimes fermés.

### Principales hypothèses

Pour les régimes à prestations définies, donnant lieu à calculs actuariels, les hypothèses de base de ces calculs (taux d'actualisation et taux d'inflation notamment) ont été déterminées par la Direction de la Consolidation, en lien avec l'actuaire Groupe et son réseau de correspondants dans chaque pays. Les hypothèses spécifiques (taux de rotation du personnel, augmentations de salaires) sont fixées société par société, en lien avec les évolutions locales du marché du travail et les prévisions propres à chaque entité.

Les taux se décomposent par zone géographique et pour les principaux pays contributeurs (les pays listés ci-dessous représentent plus de 95 % des engagements de pension du Groupe au 31 décembre 2010), de la manière suivante :

|             | Taux d'actualisation | Taux de progression<br>des salaires | Taux de rendement<br>à long terme attendu<br>sur les placements |
|-------------|----------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|
| <b>2010</b> |                      |                                     |                                                                 |
| Allemagne   | 4,60 %               | 2,00 %                              | N/A                                                             |
| Australie   | 5,25 %               | 4,00 %                              | 4,60 %                                                          |
| Canada      | 5,50 %               | 3,50 %                              | 7,00 %                                                          |
| États-Unis  | 5,60 %               | 3,50 %                              | 7,00 %                                                          |
| France      | 4,60 %               | 2,64 %                              | 4,00 %                                                          |
| Norvège     | 3,75 %               | 3,75 %                              | 4,50 %                                                          |
| Suisse      | 2,70 %               | 2,25 %                              | 3,50 %                                                          |
| <b>2009</b> |                      |                                     |                                                                 |
| Allemagne   | 4,90 %               | 3,00 %                              | N/A                                                             |
| Australie   | 5,50 %               | 3,50 %                              | 4,70 %                                                          |
| Canada      | 5,50 %               | 4,00 %                              | 7,00 %                                                          |
| États-Unis  | 5,75 %               | 3,50 %                              | 7,00 %                                                          |
| France      | 4,90 %               | 2,50 %                              | 4,00 %                                                          |
| Norvège     | 4,25 %               | 4,00 %                              | 4,25 %                                                          |
| Suisse      | 3,10 %               | 2,25 %                              | 4,00 %                                                          |
| <b>2008</b> |                      |                                     |                                                                 |
| Allemagne   | 5,90 %               | 3,00 %                              | N/A                                                             |
| Australie   | 4,75 %               | 2,50 %                              | 6,50 %                                                          |
| Canada      | 6,40 %               | 4,00 %                              | 7,00 %                                                          |
| États-Unis  | 7,20 %               | 4,00 %                              | 7,00 %                                                          |
| France      | 5,90 %               | 2,50 %                              | 4,00 %                                                          |
| Norvège     | 4,25 %               | 4,25 %                              | 5,10 %                                                          |
| Suisse      | 3,10 %               | 2,25 %                              | 4,00 %                                                          |

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence :

- a) Au taux de rendement des obligations émises par des entreprises privées de première catégorie (AA ou supérieure) pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés sont considérés comme suffisamment liquides. Lorsqu'il n'existe pas suffisamment d'obligations d'entreprises de première catégorie représentatives de la durée des plans de retraite considérés, le taux d'actualisation est défini à partir d'obligations de maturité plus courte et d'une extrapolation de la courbe des taux. Cette approche a été utilisée pour la zone euro, le Canada, les États-Unis ainsi que pour la Suisse.
- b) À défaut, pour les pays ou zones monétaires pour lesquels les marchés obligataires des entreprises privées de première catégorie ne sont pas considérés comme suffisamment liquides y compris sur des maturités courtes, au taux des obligations émises par l'État d'échéance équivalente à la durée des régimes évalués. Cette approche a notamment été utilisée pour déterminer les taux d'actualisation de la Norvège et de l'Australie.

Les taux de rendement cibles à long terme attendus des placements ont été estimés en se référant à la composition du portefeuille et à la maturité des actifs. Un rendement cible de référence à long terme est établi pour chaque type d'actif. Un taux de rendement cible est ensuite défini sur ces bases pour chaque régime en fonction de l'allocation d'actifs qui lui est propre. Les rendements cibles par classe d'actifs sont les suivants :

- Actions : Taux d'actualisation + 2,5 % ;
- Obligations et assimilés : Taux d'actualisation ;
- Immobilier : Taux d'actualisation + 2,5 % ;
- Liquidités : Taux d'inflation ;
- Autres : Taux d'actualisation ou le taux assureur lorsque celui-ci est garanti.

## Évolution des principaux agrégats

| (en millions d'euros)                                  | 2010        | 2009        | 2008        |
|--------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Coût de retraite pris en charge sur l'exercice*</b> |             |             |             |
| Coûts des services rendus                              | (18)        | (16)        | (17)        |
| Charge d'intérêt                                       | (35)        | (35)        | (34)        |
| Rendement attendu des fonds                            | 18          | 15          | 19          |
| Coûts des services passés                              | (1)         | (1)         | (1)         |
| Amortissement des pertes et gains actuariels           | (6)         | (5)         | (18)        |
| Effet des réductions et liquidations de régimes        | 7           | 0           | (2)         |
| Indemnités supplémentaires de fin de contrat           | -           | (0)         | -           |
| Impact du plafonnement des actifs                      | (1)         | -           | 15          |
| <b>Coût net sur la période</b>                         | <b>(36)</b> | <b>(42)</b> | <b>(37)</b> |
| dont : coût opérationnel                               | (19)        | (21)        | (22)        |
| coût financier                                         | (17)        | (21)        | (15)        |

\* À partir de l'exercice 2010 les agrégats présentés dans cette note incluent également les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

| (en millions d'euros)                                              | 2010       | 2009       | 2008       |
|--------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Évaluation des engagements*</b>                                 |            |            |            |
| <b>Valeur actuelle des engagements au 1<sup>er</sup> janvier**</b> | <b>774</b> | <b>716</b> | <b>744</b> |
| Coûts des services rendus                                          | 18         | 16         | 17         |
| Charge d'intérêt                                                   | 35         | 35         | 34         |
| Cotisations versées par les salariés                               | 2          | 2          | 2          |
| Modifications de régimes                                           | 6          | 1          | 5          |
| Acquisitions et cessions d'activités                               | -          | -          | 0          |
| Réductions et liquidations de régimes                              | (16)       | (9)        | (1)        |
| Prestations payées                                                 | (56)       | (61)       | (57)       |
| Pertes et (gains) actuariels                                       | 15         | 34         | (13)       |
| Autres (variations de change)                                      | 61         | 27         | (15)       |
| <b>Valeur actuelle des engagements au 31 décembre</b>              | <b>839</b> | <b>762</b> | <b>716</b> |

\* À partir de l'exercice 2010, les agrégats présentés dans cette note incluent également les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

\*\* DBO au 1<sup>er</sup> janvier 2010 des engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » de 12 millions d'euros.

| (en millions d'euros)                                                | 2010       | 2009       | 2008       |
|----------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Couverture des engagements</b>                                    |            |            |            |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 1<sup>er</sup> janvier</b> | <b>362</b> | <b>324</b> | <b>379</b> |
| Rendement attendu des fonds                                          | 18         | 15         | 19         |
| (Pertes) et gains actuariels                                         | 12         | 21         | (63)       |
| Contributions de l'employeur                                         | 29         | 22         | 24         |
| Contributions des salariés                                           | 2          | 2          | 2          |
| Acquisitions et cessions d'activités                                 | -          | 0          | (1)        |
| Liquidations de régimes                                              | (2)        | (6)        | -          |
| Prestations payées                                                   | (31)       | (34)       | (31)       |
| Autres (variations de change)                                        | 52         | 18         | (5)        |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b>            | <b>442</b> | <b>362</b> | <b>324</b> |

| (en millions d'euros)                                                                          | 2010         | 2009         | 2008         |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Couverture financière*</b>                                                                  |              |              |              |
| Valeur actuelle des engagements partiellement ou totalement couverts par des actifs financiers | (526)        | (450)        | (425)        |
| Valeur de marché des fonds investis                                                            | 442          | 362          | 324          |
| <b>Couverture financière des engagements financés</b>                                          | <b>(84)</b>  | <b>(88)</b>  | <b>(101)</b> |
| Valeur actuelle des engagements non financés                                                   | (313)        | (311)        | (291)        |
| <b>Engagement net de couverture</b>                                                            | <b>(397)</b> | <b>(399)</b> | <b>(392)</b> |
| (Gains)/Pertes actuariels non reconnus                                                         | 86           | 88           | 75           |
| Coûts des services passés non reconnus                                                         | 9            | 4            | 5            |
| Surplus non reconnus (dus à la limitation d'actifs)                                            | (1)          | (0)          | -            |
| <b>Montant net (provisionné)/activé</b>                                                        | <b>(303)</b> | <b>(306)</b> | <b>(312)</b> |
| dont : actif de pension                                                                        | 21           | 3            | 4            |
| montant au titre des activités abandonnées                                                     | -            | -            | -            |

\* À partir de l'exercice 2010, les agrégats présentés dans cette note incluent également les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

| (en millions d'euros)                                               | 2010       | 2009       | 2008       |
|---------------------------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Évolution de la provision nette*</b>                             |            |            |            |
| <b>Montant net provisionné/(activé) au 1<sup>er</sup> janvier**</b> | <b>319</b> | <b>312</b> | <b>325</b> |
| Charge/(Produit) reconnu en résultat                                | 36         | 42         | 37         |
| Utilisation                                                         | (54)       | (49)       | (50)       |
| Autres impacts (change, acquisitions/cessions...)                   | 2          | 1          | (0)        |
| <b>Montant net provisionné/(activé) au 31 décembre</b>              | <b>303</b> | <b>306</b> | <b>312</b> |
| dont : actif de pension                                             | 21         | 3          | 4          |
| montant au titre des activités abandonnées                          | -          | -          | -          |

\* À partir de l'exercice 2010, les agrégats présentés dans cette note incluent également les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

\*\* Montant net provisionné au titre des « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » de 12 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## Coût 2010 des retraites

L'effet des liquidations de régime est lié principalement à la réforme des régimes légaux de pensions en Norvège, laquelle engendre l'annulation des plans de préretraite pour un gain en résultat de 7 millions d'euros sur l'exercice 2010. Le nouveau régime de préretraite est considéré dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2010 comme un régime multi-employeur pour lequel les informations disponibles ne permettent pas, conformément à IAS 19, de suivre le traitement comptable d'un régime à prestations définies.

L'application d'IFRIC 14 « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » a eu un effet de 1 million d'euros sur l'exercice 2010 (charge complémentaire), suite aux exigences de financement minimal au Canada.

L'amortissement des pertes actuarielles de 6 millions d'euros est lié à l'application du mécanisme du corridor (voir **Note 1.1**) et se réfère notamment en 2010 :

- à la filiale norvégienne pour 3 millions d'euros ;
- aux filiales canadienne, australienne et française pour 1 million d'euro chacune.

## Évolution des engagements et des actifs de couverture

L'augmentation des pertes actuarielles entre 2009 et 2010 s'explique essentiellement par la baisse globale des taux d'actualisation. Plus précisément, les écarts actuariels générés sur les engagements pendant l'exercice se décomposent de la manière suivante :

| Analyse des écarts actuariels<br>sur les engagements | 2010*                  |                   | 2009                   |                   | 2008                   |                   |
|------------------------------------------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
|                                                      | en millions<br>d'euros | en %<br>de la DBO | en millions<br>d'euros | en %<br>de la DBO | en millions<br>d'euros | en %<br>de la DBO |
| <b>(Gains)/Pertes sur modifications de plan</b>      | -                      | 0 %               | -                      | 0 %               | -                      | 0 %               |
| Taux d'actualisation                                 | 31                     | 4 %               | 43                     | 6 %               | (20)                   | 3 %               |
| Hausse des salaires                                  | (0)                    | 0 %               | (2)                    | 0 %               | (4)                    | 1 %               |
| Mortalité                                            | 1                      | 0 %               | (0)                    | 0 %               | 0                      | 0 %               |
| Rotation des effectifs                               | 0                      | 0 %               | (0)                    | 0 %               | (0)                    | 0 %               |
| Autres                                               | 0                      | 0 %               | (9)                    | 1 %               | 4                      | 1 %               |
| <b>(Gains)/Pertes sur modifications d'hypothèses</b> | <b>32</b>              | <b>4 %</b>        | <b>32</b>              | <b>4 %</b>        | <b>(20)</b>            | <b>3 %</b>        |
| <b>(Gains)/Pertes sur ajustements d'expérience</b>   | <b>(17)</b>            | <b>2 %</b>        | <b>3</b>               | <b>0 %</b>        | <b>10</b>              | <b>1 %</b>        |
| Autres                                               | 0                      | 0 %               | 0                      | 0 %               | (2)                    | 0 %               |
| <b>Total (Gains)/Pertes générées sur l'exercice</b>  | <b>15</b>              | <b>2 %</b>        | <b>34</b>              | <b>5 %</b>        | <b>(13)</b>            | <b>2 %</b>        |

\* À partir de l'exercice 2010, les agrégats présentés dans cette note incluent également les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

Les principaux effets d'expérience sur l'exercice 2010 sont relatifs à la Suisse et à l'Allemagne. Ils traduisent pour l'essentiel un gain en Allemagne suite à la non-revalorisation des retraites en 2010 ainsi qu'en Suisse, suite à la baisse du nombre de bénéficiaires au-delà des estimations initiales.

La répartition par nature des fonds investis se présente de la manière suivante :

|                                                           | 2010                |              | 2009                |              | 2008                |              |
|-----------------------------------------------------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|---------------------|--------------|
|                                                           | en millions d'euros | en %         | en millions d'euros | en %         | en millions d'euros | en %         |
| Au 31 décembre                                            |                     |              |                     |              |                     |              |
| Actions                                                   | 138                 | 31 %         | 125                 | 35 %         | 92                  | 28 %         |
| Obligations et assimilées                                 | 181                 | 41 %         | 153                 | 42 %         | 147                 | 45 %         |
| Immobilier                                                | 57                  | 13 %         | 35                  | 10 %         | 34                  | 10 %         |
| Liquidités                                                | 29                  | 7 %          | 26                  | 7 %          | 27                  | 8 %          |
| Autres                                                    | 37                  | 8 %          | 22                  | 6 %          | 24                  | 8 %          |
| <b>Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre</b> | <b>442</b>          | <b>100 %</b> | <b>362</b>          | <b>100 %</b> | <b>324</b>          | <b>100 %</b> |

La valeur actuelle des engagements, la juste valeur des actifs de couverture ainsi que les effets d'expérience sur les engagements sur les cinq derniers exercices peuvent être présentés ainsi :

| Au 31 décembre, en millions d'euros                                               | 2010* | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-------|------|------|------|------|
| Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre                                | 442   | 362  | 324  | 379  | 387  |
| Valeur actuelle des engagements au 31 décembre                                    | 839   | 762  | 716  | 744  | 775  |
| (Gains)/Pertes sur effets d'expérience générés sur les engagements sur l'exercice | (17)  | 3    | 10   | (2)  | 9    |

\* À partir de l'exercice 2010 les agrégats présentés dans cette note incluent également les engagements pour les plans type « Médailles du travail » et « Autres engagements à long terme » comme définis par la norme IAS 19.

### Analyses de sensibilité

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est sensible aux taux d'actualisation. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une baisse de 25 points de base des taux d'actualisation sur la valeur présente de l'engagement :

|                  | 2010                |                | 2009                |                | 2008                |                |
|------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|
|                  | en millions d'euros | en % de la DBO | en millions d'euros | en % de la DBO | en millions d'euros | en % de la DBO |
| Europe           | 20                  | 2,9 %          | 17                  | 2,7 %          | 18                  | 3,0 %          |
| Amérique du Nord | 3                   | 3,0 %          | 3                   | 2,9 %          | 3                   | 3,0 %          |
| Asie             | 0                   | 2,0 %          | 0                   | 1,7 %          | 0                   | 2,0 %          |
| Autres pays      | 0                   | 2,4 %          | 0                   | 1,2 %          | 0                   | 2,0 %          |
| <b>Total</b>     | <b>24</b>           | <b>2,9 %</b>   | <b>20</b>           | <b>2,7 %</b>   | <b>21</b>           | <b>2,9 %</b>   |

La valeur actuelle des engagements postérieurs à l'emploi est également sensible au taux d'inflation. Fonction du type de régime, ce paramètre peut avoir des incidences sur la progression du niveau de salaires d'une part ainsi que sur le niveau des rentes d'autre part. Le tableau ci-dessous présente l'effet d'une hausse de 25 points de base des taux d'inflation sur la valeur présente de l'engagement (en considérant une stabilité des taux d'actualisation) :

|                  | 2010                |                | 2009                |                | 2008                 |                |
|------------------|---------------------|----------------|---------------------|----------------|----------------------|----------------|
|                  | en millions d'euros | en % de la DBO | en millions d'euros | en % de la DBO | en millions d'euros* | en % de la DBO |
| Europe           | 10                  | 1,4 %          | 10                  | 1,6 %          | N/A                  | -              |
| Amérique du Nord | 0                   | 0,3 %          | 0                   | 0,1 %          | N/A                  | -              |
| Asie             | 0                   | 2,0 %          | 0                   | 4,0 %          | N/A                  | -              |
| Autres pays      | 0                   | 0,5 %          | 0                   | 1,7 %          | N/A                  | -              |
| <b>Total</b>     | <b>10</b>           | <b>1,3 %</b>   | <b>11</b>           | <b>1,4 %</b>   | <b>N/A</b>           | <b>-</b>       |

\* Non disponible

Les actifs de couverture du Groupe représentent un montant significatif. Aussi, les hypothèses de rendement à long terme attendu sur ces placements ont un impact sur le coût financier lié à la comptabilisation des engagements postérieurs à l'emploi. Le tableau ci-dessous présente l'effet sur la charge de l'exercice 2010 ainsi que sur la charge prévisionnelle 2011, d'une baisse de 100 points de base des hypothèses de rendement de chacune des catégories d'actifs.

| (en millions d'euros) | 2011       | 2010       |
|-----------------------|------------|------------|
| Europe                | (3)        | (3)        |
| Amérique du Nord      | (1)        | (1)        |
| Asie                  | (0)        | (0)        |
| Autres pays           | (0)        | (0)        |
| <b>Total</b>          | <b>(4)</b> | <b>(4)</b> |

#### Autres informations

Les cotisations à verser par l'employeur au titre des actifs de régimes à prestations définies sont estimées à 20 millions d'euros pour 2011.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à cotisations définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans pour l'exercice 2010 (y compris la part versée aux régimes de sécurité sociale) s'élève à 69 millions d'euros (60 millions au titre de 2009 et 64 millions au titre de 2008).

## Note 23. Provisions

### a) Analyse par nature

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010       | 2009       | 2008 retraité* |
|-------------------------------------|------------|------------|----------------|
| Risques sur affaires                | 41         | 42         | 50             |
| Provisions pour restructuration     | 75         | 90         | 27             |
| Autres provisions                   | 34         | 37         | 31             |
| <b>Total</b>                        | <b>150</b> | <b>169</b> | <b>108</b>     |
| Dont courant                        | 92         | 120        | 65             |
| Dont non-courant                    | 58         | 49         | 43             |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

L'évolution de ces provisions se décompose de la façon suivante :

| (en millions d'euros)                     | Total      | Risques sur affaires | Provisions pour restructuration | Autres provisions |
|-------------------------------------------|------------|----------------------|---------------------------------|-------------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2008</b>     | <b>97</b>  | <b>51</b>            | <b>32</b>                       | <b>14</b>         |
| Dotations                                 | 43         | 17                   | 22                              | 4                 |
| Reprises (provisions utilisées)           | (37)       | (9)                  | (27)                            | (1)               |
| Reprises (provisions devenues sans objet) | (18)       | (10)                 | (1)                             | (7)               |
| Regroupements d'entreprises*              | 21         | 0                    | -                               | 21                |
| Autres                                    | 2          | 1                    | 1                               | -                 |
| <b>Au 31 décembre 2008 retraité*</b>      | <b>108</b> | <b>50</b>            | <b>27</b>                       | <b>31</b>         |
| Dotations                                 | 127        | 8                    | 112                             | 7                 |
| Reprises (provisions utilisées)           | (47)       | (7)                  | (38)                            | (2)               |
| Reprises (provisions devenues sans objet) | (20)       | (10)                 | (4)                             | (6)               |
| Regroupements d'entreprises               | -          | -                    | -                               | -                 |
| Autres                                    | 1          | 1                    | (7)                             | 7                 |
| <b>Au 31 décembre 2009</b>                | <b>169</b> | <b>42</b>            | <b>90</b>                       | <b>37</b>         |
| Dotations                                 | 75         | 12                   | 57                              | 6                 |
| Reprises (provisions utilisées)           | (62)       | (7)                  | (51)                            | (4)               |
| Reprises (provisions devenues sans objet) | (26)       | (9)                  | (8)                             | (9)               |
| Regroupements d'entreprises               | -          | -                    | -                               | -                 |
| Autres                                    | (6)        | 3                    | (13)                            | 4                 |
| <b>Au 31 décembre 2010</b>                | <b>150</b> | <b>41</b>            | <b>75</b>                       | <b>34</b>         |

\* Après prise en compte des écritures d'allocation définitives sur le bilan d'ouverture du groupe Madeco et d'Intercond (voir Note 11).

En raison de l'absence d'effet significatif, les provisions ci-dessus ne tiennent pas compte d'un effet actualisation.

Les risques sur affaires concernent essentiellement les provisions constituées par le Groupe au titre de ses responsabilités contractuelles et notamment des garanties accordées aux clients, les pertes sur contrats déficitaires et les pénalités liées aux contrats commerciaux (voir Note 31). Elles n'intègrent pas les provisions sur les contrats de construction en cours, comptabilisées le cas échéant, conformément à la Note 1.g, en tant que coûts des contrats correspondants.

Les reprises de provisions non utilisées sont dues à des risques qui se sont éteints ou dénoués par une sortie de ressources plus faible que celle qui avait été estimée sur la base des informations disponibles à la clôture de la période précédente (dont les provisions pour garanties données aux clients, venant à expiration).

La ligne « Autres » inclut, outre l'effet des variations des taux de change, le reclassement des provisions pour restructuration constitutives de dépréciations d'actifs, sur les rubriques appropriées du bilan consolidé.

## b) Analyse des coûts de restructuration

Les coûts de restructuration se sont élevés à 67 millions d'euros en 2010 et couvrent les principales natures de charges suivantes :

| (en millions d'euros)                      | Coûts sociaux | Dépréciations<br>et mises au<br>rebut d'actifs* | Autres coûts<br>monétaires | Total     |
|--------------------------------------------|---------------|-------------------------------------------------|----------------------------|-----------|
| Dotations de l'exercice                    | 31            | 18                                              | 8                          | 57        |
| Reprises de provisions devenues sans objet | (1)           | (6)                                             | (1)                        | (8)       |
| Autres coûts de la période                 | 5             | -                                               | 13                         | 18        |
| <b>Total Coûts de restructuration</b>      | <b>35</b>     | <b>12</b>                                       | <b>20</b>                  | <b>67</b> |

\* Présentées en moins des actifs correspondants sur la face de l'État de la Situation Financière consolidée.

Les « Autres coûts monétaires » comprennent principalement les frais de dépollution, démantèlement et/ou maintenance de site ainsi que les coûts encourus dans le cadre de la réallocation d'actifs au sein du Groupe.

En 2010, comme au cours des années précédentes, tous les plans sont accompagnés de mesures sociales négociées avec les instances représentatives du personnel et le cas échéant, les autorités compétentes, afin d'en réduire les conséquences pour les salariés concernés.

La charge de 67 millions d'euros comptabilisée sur l'exercice 2010 porte sur un total de 570 personnes et correspond principalement à la constitution des provisions relatives à la fermeture de deux usines de câbles, opérant pour l'essentiel sur le marché des infrastructures d'énergie, Latina en Italie et Lorena au Brésil :

- En Italie, l'activité du Groupe dans le domaine des câbles d'infrastructure n'a que rarement atteint l'équilibre au cours des dix dernières années malgré les diverses restructurations entreprises et les importants efforts financiers consentis. En dépit d'une commande ponctuelle d'ENEL sur le premier semestre 2010 dans le cadre du plan de relance italien, la poursuite de la baisse des volumes commandés par les opérateurs d'électricité, tant sur le marché local qu'à l'exportation notamment en Espagne, ne permettait pas d'envisager d'autre alternative que la fermeture définitive du site. 155 personnes sont concernées par cette fermeture. La production sera transférée vers d'autres usines du groupe en Europe et notamment à Battipaglia au sud de l'Italie, afin de préserver le niveau de service du Groupe sur le marché domestique.
- Au Brésil, la très forte baisse du marché des lignes aériennes, principale production de l'usine de Lorena, ainsi que la surcapacité du Groupe en lignes Cuivre due aux unités acquises en 2008 au groupe Madeco ont conduit à poursuivre la rationalisation des capacités engagée suite à la décision du premier semestre 2009 de fusionner les deux filiales de Nexans présentes dans ce pays. Ainsi, les productions seront regroupées sur les deux sites que le Groupe conservera au Brésil, avec adaptation en conséquence de leurs effectifs, sans perte de couverture des marchés actuels. Le site de Lorena employait environ 300 personnes. Compte tenu de contraintes clients, la mise en œuvre de ce plan sera progressive et finalisée sur le premier semestre 2011.

À noter que cette charge de 67 millions d'euros comprend pour 18 millions d'euros de dépenses courantes consécutives aux activités arrêtées, notamment en France, en Italie et au Brésil, qui ne peuvent par nature donner lieu à provision. Ces dépenses couvrent à titre d'exemples, les coûts salariaux des personnels ayant continué à travailler durant leur préavis, les coûts de redéploiement de l'outil industriel ou de reconversion du personnel au sein du Groupe ainsi que les coûts de maintenance de sites au-delà de la période de démantèlement ou de cession initialement anticipée.

En 2009, les coûts de restructuration s'élevaient à 119 millions d'euros et couvraient les principales natures de charges suivantes :

| (en millions d'euros)                      | Coûts sociaux | Dépréciations<br>et mises au<br>rebut d'actifs | Autres coûts<br>monétaires | Total      |
|--------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------|----------------------------|------------|
| Dotations de l'exercice                    | 89            | 12                                             | 11                         | 112        |
| Reprises de provisions devenues sans objet | (4)           | -                                              | -                          | (4)        |
| Autres coûts de la période                 | 4             | -                                              | 7                          | 11         |
| <b>Total Coûts de restructuration</b>      | <b>88</b>     | <b>12</b>                                      | <b>18</b>                  | <b>119</b> |

L'essentiel de la valeur des actifs concernés par ces plans de restructuration et non reclassés au sein du Groupe, avait déjà fait l'objet d'une dépréciation au cours des précédentes campagnes d'impairment. Les « Autres coûts monétaires » recouvraient principalement des frais de dépollution, démantèlement et réallocation des actifs.

Les restructurations décidées en 2009, pour un coût total de 119 millions d'euros, concernaient environ 1 800 personnes pour l'essentiel en Europe et en Amérique du Nord :

- En Europe, les restructurations ont entraîné soit des réductions partielles d'effectifs (Allemagne, France, Grèce, Espagne...) notamment dans les segments opérationnels « Industrie » et « Bâtiment », soit des fermetures d'usines. L'usine allemande de Vacha, fabriquant et distribuant les produits du marché bâtiment, a été fermée fin septembre 2009 après plusieurs tentatives infructueuses de redressement de l'activité. L'usine de production de câbles automobile d'Arad en Roumanie a également arrêté sa production sur le deuxième semestre 2009.

En France, l'usine de Chauny (coulée continue de cuivre et tréfilerie) a cessé son activité à la fin du troisième trimestre 2009, la capacité de Nexans dépassant largement ses propres besoins dans un marché lui-même sur-capacitaire en Europe. Cette fermeture devrait permettre un retour à l'équilibre des activités de métallurgie de Nexans en France et en Europe grâce à un meilleur équilibre de la charge des usines.

- En Amérique du Nord, le Groupe avait décidé la fermeture de l'usine de Québec. Cette usine, affectée par un mouvement de grève de neuf mois en 2006 et 2007, n'avait pas pu retrouver un niveau d'activité satisfaisant. La crise de l'immobilier avait par ailleurs entraîné une forte baisse de la demande. Le Groupe avait donc décidé de redéployer une partie des équipements de l'usine de Québec vers les sites existants de Weyburn et Chester.

Les plans de restructuration initiés en 2008 étaient couverts par une dotation aux provisions de 22 millions d'euros. Ils concernaient principalement la réorganisation des activités du Groupe en Irlande (fermeture du site de production d'Athlone) et dans une moindre mesure en Allemagne et en Espagne. Ils portaient sur 184 personnes au total. La charge de 22 millions d'euros comprenait 4 millions d'euros de coûts non représentatifs de sorties futures de trésorerie (dépréciations d'actifs, mises au rebut de stocks...).

## Note 24. Dette financière nette

La dette long terme du Groupe est notée BB+ par Standard & Poors avec une perspective stable aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

### a) Analyse par nature

| Au 31 décembre, en millions d'euros            | 2010         | 2009       | 2008       |
|------------------------------------------------|--------------|------------|------------|
| Emprunt obligataire 2017*                      | 360          | 359        | 359        |
| Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2016)* | 190          | 180        | -          |
| Emprunt obligataire convertible (OCEANE 2013)* | 300          | 287        | 274        |
| Autres emprunts non courants*                  | 10           | 14         | 44         |
| Emprunts court terme*                          | 217          | 111        | 248        |
| Concours bancaires                             | 12           | 7          | 10         |
| <b>Dette financière brute</b>                  | <b>1 089</b> | <b>958</b> | <b>934</b> |
| Actifs financiers court terme                  | (150)        | -          | -          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie        | (795)        | (817)      | (398)      |
| <b>Dette financière nette/(Trésorerie)</b>     | <b>144</b>   | <b>141</b> | <b>536</b> |

\* Y compris intérêts courus non échus (courants et non courants).

Les emprunts obligataires présents au 31 décembre 2010 concernent :

- L'OCEANE (obligation à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes) émise le 23 juin 2009 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - 4 000 000 obligations d'une valeur nominale de 53,15 euros, soit une émission totale de 213 millions d'euros ;
  - Prix d'émission représentant une prime de 30 % par rapport au cours de référence de 40,89 euros du jour de l'émission ;
  - Obligations remboursables au pair à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016 avec la faculté pour les investisseurs de demander le remboursement au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
  - Coupon annuel de 4 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôts de 36,9 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci-dessous (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 9.c**).

- L'émission obligataire du 2 mai 2007, date à laquelle Nexans avait émis son premier emprunt obligataire pour un montant nominal de 350 millions d'euros. Les principales caractéristiques de cette obligation sont les suivantes :
  - Montant 350 millions d'euros ;
  - Prix d'émission 99,266 % ;
  - Echéance 2 mai 2017 ;
  - Coupon 5,75 %.
- L'OCEANE émise en juillet 2006 dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
  - 3 794 037 obligations de 73,8 euros de valeur nominale soit une émission totale de 280 millions d'euros ;
  - Remboursable au prix de 85,76 euros le 1<sup>er</sup> janvier 2013 (soit 325 millions d'euros) ;
  - Coupon annuel de 1,5 %.

En application de la norme IAS 32, la quote-part à l'initiation de cet emprunt obligataire convertible correspondant à la valeur de l'option, est comptabilisée en capitaux propres pour un montant avant impôts de 33,5 millions d'euros, se reporter à la **Note 24.c** ci-dessous (pour l'effet d'impôts associé voir **Note 9.c**).

L'emprunt obligataire 2017 et les emprunts convertibles 2013 et 2016 sont assortis d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu) pouvant conduire à une exigibilité anticipée, en cas de changement de contrôle.

Les « Emprunts court terme » comprennent depuis le deuxième trimestre 2010 un programme de cession de créances commerciales en euros mis en place par Nexans France dont l'encours maximum est contractuellement fixé au 31 décembre 2010 à 70 millions d'euros (Voir **Note 26.a**).

Les « Actifs financiers court terme » correspondent à des instruments d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe mais ne remplissent pas les conditions pour être présentés sur la ligne « Trésorerie et Équivalents de trésorerie » selon IAS 7 et sont donc inclus au sein de la ligne « Autres actifs financiers courants » de l'État de la situation financière (voir **Note 19**). Ils restent néanmoins inclus dans la Dette Nette consolidée de Nexans compte tenu de leur faible risque de liquidité, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

Les appels de marge versés dans le cadre des contrats à terme d'achats de cuivre sur le LME dont la valeur de marché serait négative à la clôture d'un exercice donné, ne sont pas comptabilisés en « Trésorerie et Équivalents de trésorerie » par le Groupe mais en « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 19**).

## b) Variation de l'endettement net

| (en millions d'euros)                                  | 2010         | 2009         | 2008         |
|--------------------------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>Trésorerie/(Endettement) au début de l'exercice</b> | <b>(141)</b> | <b>(536)</b> | <b>(290)</b> |
| (Augmentation)/diminution de l'endettement net         | (14)         | 395          | (229)        |
| Entrées/Sorties de périmètre                           | 11           | -            | (17)         |
| Impact des actifs détenus à la vente (IFRS 5)          | 0            | -            | -            |
| <b>Trésorerie/(Endettement) à la fin de la période</b> | <b>(144)</b> | <b>(141)</b> | <b>(536)</b> |

## c) OCEANE

Le Groupe dispose de deux emprunts obligataires convertibles à échéance respectivement du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et du 1<sup>er</sup> janvier 2016 (voir ci-dessus **Note 24.a**).

En application de la norme IAS 32 (voir **Note 1.aa**), la quote-part de ces emprunts obligataires convertibles (OCEANE) correspondant à la valeur de l'option, a été portée au poste capitaux propres pour un montant avant impôts à date d'émission de respectivement 33,5 millions d'euros (OCEANE 2013) et 36,9 millions d'euros (OCEANE 2016).

### Bilan

| Au 31 décembre, en millions d'euros               | 2010       | 2009       | 2008       |
|---------------------------------------------------|------------|------------|------------|
| <b>Part capitaux propres (réserves)*</b>          | <b>70</b>  | <b>70</b>  | <b>34</b>  |
| Emprunts obligataires convertibles (Partie dette) | 414        | 414        | 242        |
| Intérêts courus sur emprunt                       | 76         | 53         | 32         |
| <b>Dette financière</b>                           | <b>490</b> | <b>467</b> | <b>274</b> |

### Compte de résultat

| (en millions d'euros)                                              | 2010        | 2009        | 2008        |
|--------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Intérêts financiers contractuels                                   | (13)        | (9)         | (4)         |
| Intérêts financiers supplémentaires calculés au taux hors option** | (20)        | (15)        | (12)        |
| <b>Charge financière totale</b>                                    | <b>(33)</b> | <b>(24)</b> | <b>(16)</b> |

\* Avant impôts (pour les effets d'impôts associés, se reporter à la **Note 9.c**).

\*\* Application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

## d) Analyse par devise et taux d'intérêt de la dette financière brute

Dette financière non courante (y compris intérêts courus non échus)

| Au 31 décembre                       | TIE* moyen pondéré (%) |             |             | En millions d'euros |            |            |
|--------------------------------------|------------------------|-------------|-------------|---------------------|------------|------------|
|                                      | 2010                   | 2009        | 2008        | 2010                | 2009       | 2008       |
| Euro (OCEANE 2016)                   | 8,48                   | 8,48        | -           | 190                 | 180        | -          |
| Euro (OCEANE 2013)                   | 6,23                   | 6,23        | 6,23        | 300                 | 287        | 274        |
| Euro (Obligation 2017)               | 5,95                   | 5,95        | 5,95        | 360                 | 359        | 359        |
| Euro (hors OCEANE & Obligation 2017) | 4,71                   | 4,39        | N/A         | 2                   | 7          | 9          |
| Dollar US                            | 7,68                   | 7,66        | 4,81        | 1                   | 4          | 27         |
| Autres                               | 7,36                   | 6,62        | 6,49        | 7                   | 3          | 8          |
| <b>Total</b>                         | <b>6,62</b>            | <b>6,56</b> | <b>5,94</b> | <b>860</b>          | <b>840</b> | <b>677</b> |

\* Taux d'intérêt effectif.

L'endettement à moyen et long terme du Groupe est à plus de 98 % à taux fixe.

Dette financière courante (hors intérêts courus non échus sur la dette non courante)

| Au 31 décembre | TIE* moyen pondéré (%) |             |             | En millions d'euros |            |            |
|----------------|------------------------|-------------|-------------|---------------------|------------|------------|
|                | 2010                   | 2009        | 2008        | 2010                | 2009       | 2008       |
| Euro           | 1,44                   | 2,89        | 4,53        | 65                  | 7          | 86         |
| Dollar US**    | 4,26                   | 3,73        | 4,57        | 40                  | 27         | 52         |
| Autres         | 8,17                   | 6,80        | 12,65       | 124                 | 84         | 120        |
| <b>Total</b>   | <b>5,58</b>            | <b>5,89</b> | <b>8,32</b> | <b>229</b>          | <b>118</b> | <b>258</b> |

\* Taux d'intérêt effectif.

\*\* L'endettement en dollars US provient principalement de filiales situées en Amérique du Sud, au Moyen-Orient et en Asie.

L'endettement à court terme du Groupe est très largement à taux variable et basé sur des indices monétaires (voir **Note 26.b**).

Les variations de l'endettement court terme en euros sont principalement liées à l'arrêt fin 2008, du précédent programme de cession de créances de la filiale Nexans France, remplacé par un nouveau programme de cession de créances dit programme *On Balance Sheet* (tous deux non décomptabilisants) à compter du premier semestre 2010 (voir **Note 26.a**).

Le taux d'intérêt effectif élevé de 2008 sur les devises autres que l'euro et le dollar US s'expliquait par l'augmentation du poids de l'endettement en devise locale dans des pays à forte inflation suite notamment à l'acquisition de Madeco. La baisse constatée du taux d'intérêt effectif en 2010 et 2009 sur ces mêmes devises reflète notamment une détente des conditions d'emprunt locales ainsi que le désendettement de certaines filiales de pays émergents.

## e) Analyse par échéances (y compris intérêts à payer)

Nexans Services, filiale à 100 % de Nexans, assure depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, la gestion de la trésorerie centrale du Groupe. Nexans S.A. en tant que holding de tête continue néanmoins de porter les financements obligataires à long terme du Groupe.

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution des liquidités disponibles des holdings de tête du Groupe et la structure de financement du Groupe dans son ensemble (voir ci-dessous **Note 24.f** et **Note 26.a**).

Compte tenu des liquidités disponibles à court terme et de la structure à long terme de l'endettement du Groupe, l'échéancier des dettes est présenté sur un horizon à moyen et long terme :

#### Échéancier au 31 décembre 2010

| (en millions d'euros)                       | < 1 an     |           | 1 an - 5 ans |            | > 5 ans    |           | Total        |            |
|---------------------------------------------|------------|-----------|--------------|------------|------------|-----------|--------------|------------|
|                                             | Principal  | Intérêts  | Principal    | Intérêts   | Principal  | Intérêts  | Principal    | Intérêts   |
| Emprunt obligataire 2017                    | -          | 20        | -            | 81         | 350        | 40        | 350          | 141        |
| Emprunt obligataire convertible OCEANE 2013 | -          | 4         | 325          | 9          | -          | -         | 325          | 13         |
| Emprunt obligataire convertible OCEANE 2016 | -          | 9         | 213          | 34         | -          | -         | 213          | 43         |
| Autres emprunts non courants                | -          | -         | 10           | 1          | -          | -         | 10           | 1          |
| Emprunts court terme et concours bancaires  | 228        | 6         | -            | -          | -          | -         | 228          | 6          |
| <b>Total</b>                                | <b>228</b> | <b>39</b> | <b>548</b>   | <b>125</b> | <b>350</b> | <b>40</b> | <b>1 126</b> | <b>204</b> |

Remarques relatives à la construction du tableau des échéanciers :

- Les dérivés de change ou de taux en couverture de la dette externe du Groupe sont non significatifs à l'échelle de Nexans.
- La contre valeur euro présentée dans l'échéancier pour les emprunts en devises étrangères a été calculée en utilisant les taux de change de clôture au 31 décembre 2010.
- Par hypothèse, il est considéré que le nominal des emprunts courants et des concours bancaires sera intégralement remboursé de manière régulière tout au long de l'exercice 2011.
- La charge d'intérêt a été calculée sur la base du taux contractuel pour les emprunts à taux fixe et sur la base des taux spots constatés au 31 décembre 2010 pour les emprunts à taux variable.

#### f) Ligne de crédit confirmée

Aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, Nexans et ses filiales disposent d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros dont l'échéance est fixée au 16 octobre 2012.

Le contrat d'ouverture de crédit syndiqué est assorti d'engagements classiques (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle) et d'engagements sur le respect de certains ratios financiers (« Endettement net/EBITDA » < 2,95 et « Endettement net/capitaux propres y compris les Intérêts ne donnant pas le contrôle » < 1,15). Au 31 décembre 2010, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés.

Le non-respect de ces engagements entraînerait selon leur nature soit immédiatement, soit après une période de trente jours, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur les tirages en cours.

#### Note 25. Autres passifs financiers courants

| Au 31 décembre, en millions d'euros | 2010      | 2009      | 2008       |
|-------------------------------------|-----------|-----------|------------|
| Instruments dérivés                 | 48        | 30        | 275        |
| Autres dettes opérationnelles       | 33        | 43        | 78         |
| Autres dettes non opérationnelles   | 16        | 20        | 21         |
| Autres                              | 0         | 3         | 2          |
| <b>Total</b>                        | <b>97</b> | <b>96</b> | <b>376</b> |

Les instruments dérivés correspondent aux instruments dérivés de change et aux contrats à terme sur les métaux non-ferreux dont la juste valeur est représentative d'une perte latente à la clôture d'un exercice (voir **Note 27.a**).

Ces passifs sont majoritairement échus dans les 12 mois suivant la clôture.

## Note 26. Risques financiers

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de Nexans Services, filiale détenue à 100 % qui assure la gestion des financements et de la trésorerie du Groupe. La gestion des risques liés aux métaux non ferreux est pour sa part placée sous la responsabilité de la Direction « Gestion des Métaux ». Ces deux activités sont rattachées à la Direction Financière de Nexans.

Les risques de change, de taux et l'accès à la liquidité sont gérés de façon centralisée pour les filiales situées dans des pays où la réglementation le permet. De même, le recours aux instruments dérivés pour les couvertures métal est géré de façon centralisée chaque fois que la réglementation l'autorise avec l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande en raison des contraintes horaires. Les filiales acquises sont progressivement intégrées dans ce dispositif.

Les filiales significatives dont l'accès à la liquidité n'est pas centralisé au 31 décembre 2010 sont situées en Turquie, en Égypte, au Maroc, en Chine, en Corée, au Vietnam, au Pérou, au Chili, en Argentine et en Colombie. Ces filiales, qui ont leurs propres relations bancaires, sont néanmoins soumises aux procédures du Groupe en matière de choix de leurs banques, de gestion des risques de change, de taux et de couverture de leurs risques sur les métaux non ferreux.

### a) Risque de liquidité

#### Financement du Groupe

Un système centralisé de mise en commun des liquidités permet, pour les filiales du périmètre concerné par le cash pooling Groupe, d'optimiser l'utilisation de la liquidité en faisant remonter les soldes des comptes bancaires dans les onze principales devises sur des comptes pivots centralisés au niveau du Groupe. Nexans Services assure sur ces bases l'essentiel du financement des filiales opérationnelles du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, soit respectivement 84 %, 85 % et 80 % de leurs besoins de financement totaux aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

La diversification des sources de financement du Groupe s'est poursuivie en 2010 : après l'émission d'un emprunt convertible à sept ans en juin 2009 pour un montant de 213 millions d'euros, Nexans a mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales pour un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Dans un premier temps deux filiales opérationnelles du Groupe participent à cette opération au travers de deux programmes distincts et complémentaires :

- Un programme dit *On Balance Sheet* non décomptabilisant pour un encours maximum actuellement fixé à 70 millions d'euros de créances financées, pour lequel l'acheteur des créances est engagé pour une période initiale de deux ans et demi ;
- Un programme décomptabilisant dit *Off Balance sheet* pour un encours maximum de créances cédées actuellement fixé à 25 millions d'euros. Ce programme est renouvelable tous les six mois.

A la date du 31 décembre 2010, les montants de créances financées sur les programmes *On* et *Off* se montent respectivement à 58 millions d'euros et 19 millions d'euros. Les créances cédées dans le cadre du programme *On* sont présentées en **Note 18**. Pour le programme *Off*, le dépôt subordonné étant non matériel, les créances cédées sont similaires au montant financé.

#### Suivi et contrôle du risque de liquidité

Nexans Services suit sur une base hebdomadaire l'évolution de sa position de trésorerie et de sa structure de financement ainsi que celles des holdings de tête du Groupe. Nexans Services surveille également la position de liquidité globale de Nexans via un reporting hebdomadaire indiquant la position de trésorerie du Groupe et de chacune des filiales. Les filiales doivent par ailleurs reporter mensuellement des prévisions de trésorerie qui sont ensuite comparées aux réalisations sur une base hebdomadaire.

Les financements bancaires souscrits par les filiales non centralisées doivent être préalablement approuvés par Nexans Services et ne doivent pas, sauf dérogation expresse, avoir une durée supérieure à 12 mois.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction Financière de Nexans sont le montant non utilisé des limites de crédits accordées au Groupe sous diverses formes ainsi que les liquidités disponibles. Le tableau ci après récapitule la situation d'accès à la liquidité de Nexans au 31 décembre 2010 :

#### Principaux indicateurs de liquidité du Groupe au 31 décembre 2010

| (en millions d'euros)                                           | Limites            | Utilisations       | Montants disponibles |
|-----------------------------------------------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| <b>Non confirmés</b>                                            |                    |                    |                      |
| Programme de billets de trésorerie                              | 500                | 0                  | N/A <sup>(2)</sup>   |
| Lignes bancaires non confirmées Nexans Services                 | 200                | 0                  | 200                  |
| Découvert du système de cash pooling                            | 112                | 0                  | 112                  |
| <b>Confirmés</b>                                                |                    |                    |                      |
| Ouverture de crédit syndiquée                                   | 580                | 0                  | 580                  |
| Obligation Convertible 2013 <sup>(1)</sup>                      | 280 <sup>(3)</sup> | 280 <sup>(3)</sup> | 0                    |
| Obligation 2017 <sup>(1)</sup>                                  | 350                | 350                | 0                    |
| Obligation Convertible 2016 <sup>(1)</sup>                      | 213                | 213                | 0                    |
| <b>Total des financements confirmés</b>                         | <b>1 423</b>       | <b>843</b>         | <b>580</b>           |
| <b>Actifs financiers court terme inclus dans la dette nette</b> |                    |                    | <b>150</b>           |
| <b>Liquidités</b>                                               |                    |                    | <b>795</b>           |

(1) Montant nominal y compris la part optionnelle le cas échéant

(2) Compte tenu des conditions de marché ce programme de billets de trésorerie n'est actuellement pas disponible.

(3) En cas de non conversion, l'obligation serait remboursable à l'échéance à 116,2 % du pair, ce qui représenterait un montant de 325 millions d'euros (voir **Note 24.a**).

Le Groupe suit par ailleurs la dette nette, telle que définie en **Note 24**, sur une base mensuelle.

#### Covenants et clauses d'exigibilité anticipée

Le crédit syndiqué de 580 millions d'euros visé à la **Note 24.f** comporte une obligation de respect de certains ratios financiers qui sont décrits dans la même note. Le Groupe n'est pas soumis à d'autres contraintes en termes de ratios financiers. Par ailleurs, il existe pour le contrat de crédit syndiqué comme pour l'OCEANE 2013, l'OCEANE 2016 et l'emprunt obligataire 2017, des engagements classiques pouvant conduire à une exigibilité anticipée (sûreté négative, défaut croisé, pari-passu, changement de contrôle).

Les programmes de titrisation de créances commerciales mis en place en 2010 ne comportent pas de clause d'exigibilité anticipée, mais des clauses de changement de contrôle, de défaut croisé et de modification significative du comportement des portefeuilles de créances cédées, pouvant entraîner la cessation d'acquisition des créances et la fin des programmes.

#### Gestion des excédents de trésorerie du Groupe

La politique du Groupe en termes de placement de ses excédents de liquidité est guidée par les deux principes suivants: disponibilité et sécurité. Les banques considérées par le Groupe comme des contreparties acceptables doivent avoir des notations minima de A+/A1 chez Standard & Poors et A1/P1 chez Moody's ou être majoritairement détenues par l'État de leur pays d'origine, membre de l'Union Européenne, du Canada ou des Etats-Unis.

Au 31 décembre 2010, les excédents de trésorerie du Groupe sont placés :

- Dans des OPCVM monétaires sans sensibilité aux variations de taux d'intérêt et dont le sous-jacent est constitué d'émissions d'entreprises et d'institutions financières notées *investment grade* ;
- Dans des dépôts à terme, des certificats de dépôt ou des EMTN émis par des banques d'une durée initiale maximale de douze mois.

Au 31 décembre 2010 une partie des excédents de trésorerie du Groupe est investie dans des instruments d'une durée initiale supérieure à six mois qui peuvent être assortis de produits dérivés de taux ou de crédit afin d'en améliorer le rendement. Ces instruments répondent aux critères de risque de contrepartie définis par le Groupe et sont classés sur la ligne « Autres actifs financiers courants » de l'État de la situation financière consolidée (voir **Note 19**). Ils restent inclus dans la Dette Nette consolidée (voir **Note 24**) compte tenu de leur faible risque de liquidité, d'une volatilité limitée et en tant que partie intégrante de la politique de gestion des excédents de liquidité du Groupe.

## b) Risque de taux

Aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008, Nexans n'utilisait pas d'instrument de couverture de risque de taux. En effet, le Groupe considère que sa structure de financement ne l'expose pas à un risque spécifique au regard des taux d'intérêt :

- L'endettement à moyen et long terme du Groupe est très majoritairement à taux fixe et est constitué majoritairement au 31 décembre 2010, des OCEANE 2013 et 2016 ainsi que de l'emprunt obligataire 2017.
- L'ensemble de l'endettement à court terme du Groupe est à taux variable basé sur des indices monétaires (EONIA, Euribor ou Libor). Les dettes financières à taux fixe souscrites à l'origine sur des échéances inférieures à un an sont assimilées à de la dette financière à taux variable. La trésorerie court terme étant placée à taux variable, l'exposition nette du Groupe aux fluctuations de taux est limitée : exposition nette active de respectivement 719 millions d'euros, 699 millions d'euros et 141 millions d'euros au 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.

| Au 31 décembre,<br>en millions d'euros          | 2010         |                |              | 2009         |                |              | 2008         |                |              |
|-------------------------------------------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|--------------|----------------|--------------|
|                                                 | Courant      | Non<br>Courant | Total        | Courant      | Non<br>Courant | Total        | Courant      | Non<br>Courant | Total        |
| <b>Taux variables</b>                           |              |                |              |              |                |              |              |                |              |
| Dettes financières                              | 226          | 2              | 228          | 118          | 2              | 120          | 258          | 26             | 283          |
| Actifs financiers inclus<br>dans la dette nette | (150)        | -              | (150)        | -            | -              | -            | -            | -              | -            |
| Trésorerie et équivalents<br>de trésorerie      | (795)        | -              | (795)        | (817)        | -              | (817)        | (398)        | -              | (398)        |
| <b>Position nette à taux variable</b>           | <b>(719)</b> | <b>2</b>       | <b>(717)</b> | <b>(699)</b> | <b>2</b>       | <b>(697)</b> | <b>(141)</b> | <b>26</b>      | <b>(115)</b> |
| <b>Taux fixes</b>                               |              |                |              |              |                |              |              |                |              |
| Dettes financières *                            | 29           | 832            | 861          | 22           | 816            | 838          | 17           | 634            | 651          |
| Trésorerie et équivalents<br>de trésorerie      | -            | -              | -            | -            | -              | -            | -            | -              | -            |
| <b>Position nette à taux fixes</b>              | <b>29</b>    | <b>832</b>     | <b>861</b>   | <b>22</b>    | <b>816</b>     | <b>838</b>   | <b>17</b>    | <b>634</b>     | <b>651</b>   |
| <b>Endettement net</b>                          | <b>(690)</b> | <b>834</b>     | <b>144</b>   | <b>(677)</b> | <b>818</b>     | <b>141</b>   | <b>(124)</b> | <b>660</b>     | <b>536</b>   |

\* Inclut la part court terme des intérêts courus non échus sur la dette long terme.

## c) Risque de change

### Risque sur les flux d'exploitation

La sensibilité du Groupe au risque de change sur ses flux d'exploitation est considérée comme limitée en raison de la structure même de son activité. En effet, mis à part l'activité Haute Tension, la plupart des filiales ont une très forte dimension locale.

L'exposition du Groupe au dollar américain pour ses achats de cuivre et dans une moindre mesure d'aluminium, est suivie dans le cadre de la gestion du risque métal.

Nexans assure la couverture du risque de change lié à ses flux commerciaux contractuels, prévisibles et à certains flux budgétés. L'activité de change résultant de ces couvertures peut avoir pour conséquence de maintenir certaines positions ouvertes. Dans ce cas, les positions sont limitées dans leur montant et leur durée.

Certaines offres sont par ailleurs remises dans une devise différente de celle dans laquelle l'unité opère. Le risque de change lié à ces offres n'est pas systématiquement couvert, ce qui peut générer un gain ou un coût pour le Groupe dans le cas d'une forte variation du cours de change entre la remise de l'offre et son acceptation par le client. Toutefois, dans ce cas,

le Groupe s'emploie à réduire son risque potentiel en limitant dans le temps, la validité de ses offres et en tenant compte de ce risque à travers le prix proposé.

Le risque de change est identifié au niveau des filiales opérationnelles du Groupe. Les trésoriers des filiales couvrent le risque en faisant des opérations de change à terme, soit avec Nexans Services pour les filiales centralisées, soit avec leurs banques locales pour les autres filiales. Leur objectif est de ramener leurs flux dans leur devise fonctionnelle.

### Risque sur la dette

Le Groupe considère qu'il est peu exposé au risque de change lié à sa dette. La mesure mensuelle de l'exposition des filiales au risque de change inclut néanmoins, au-delà des flux d'exploitation évoqués ci-dessus, systématiquement leurs dettes financières en devises. Conformément aux procédures du Groupe, cette exposition est couverte au même titre que l'exposition liée aux flux commerciaux en devises.

Lorsque Nexans Services, dont les ressources sont principalement en euros, met en place des prêts aux filiales dans des devises autres, le risque de change est systématiquement couvert par des swaps (achat au comptant et vente simultanée à terme)

qui sont renouvelés à chaque période d'intérêt des prêts ainsi consentis. Lorsque ces prêts sont dans des devises dont les taux d'intérêt sont supérieurs à ceux de l'euro, le déport de l'opération de change à terme est compensé par le taux d'intérêt plus élevé reçu par Nexans Services.

### Contrôle de la correcte application des procédures

Le contrôle de l'application des procédures en matière de risque de change s'exerce par l'envoi mensuel à Nexans Services par toutes les filiales exposées à ce type de risque, qu'elles soient ou non centralisées, d'un rapport détaillant leurs positions bilanciels ainsi que leurs flux à venir certains et estimés pour chaque devise et les couvertures qui y sont affectées.

Un programme de missions de contrôle de Nexans Services dans les filiales permet de vérifier sur place la bonne compréhension des procédures et leur application. Enfin, l'Audit Interne examine de façon systématique l'application des procédures d'identification et de couverture des risques de change lors de ses propres missions d'audit dans les filiales du Groupe.

### Position nette au 31 décembre 2010

Le tableau de l'exposition au risque de change, présenté ci-dessous, reprend l'ensemble des actifs et des passifs en devises, les engagements futurs en devises (hors offres en cours non confirmées) ainsi que le nominal des opérations d'achat et de vente de devises à terme non échues au 31 décembre 2010 pour l'ensemble des filiales du Groupe.

Les principales devises d'exposition du Groupe sont le dollar US, l'euro et la couronne norvégienne (les actifs et passifs en devises ne sont pas reportés dans le tableau ci-après lorsqu'ils sont libellés dans la devise fonctionnelle de l'entité locale car ces derniers ne génèrent pas de risque de change).

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2010

| (en millions de devises)         | USD          | NOK            | EUR         |
|----------------------------------|--------------|----------------|-------------|
| - Clients                        | 220          | 12             | 47          |
| - Fournisseurs                   | (317)        | (13)           | (63)        |
| - Comptes bancaires              | 61           | 21             | 4           |
| - Prêts/(Emprunts)               | (29)         | (1 032)        | (191)       |
| - Engagements (flux futurs)      | (180)        | (33)           | 356         |
| <b>Exposition à couvrir</b>      | <b>(245)</b> | <b>(1 044)</b> | <b>153</b>  |
| - Nominal net des Couvertures    | (1)          | 1 005          | (191)       |
| <b>Position Nette Résiduelle</b> | <b>(246)</b> | <b>(39)</b>    | <b>(38)</b> |

Les positions nettes résiduelles au 31 décembre 2010 s'expliquent essentiellement par les éléments suivants :

- La non couverture d'emprunts considérés comme faisant partie de l'investissement net dans une filiale ou participation étrangère (voir **Note 1.d**).
- La présence de dettes financières en dollar US dans des pays dont la monnaie est très fortement corrélée à cette devise.
- Des endettements en euro ou en dollar US dans des pays où le coût d'une couverture en devise locale, ou d'un financement en devise locale, est prohibitif.

Pour les deux premières natures, le risque de gain ou de perte de change (effet résultat) est donc soit nul, soit négligeable.

### Risque de conversion

Jusqu'au 31 décembre 2007, le principal risque auquel le Groupe était exposé dans ce domaine était celui de la conversion des flux et de l'actif net des filiales situées dans les zones en dollar US. Ce risque était cependant jugé modéré par la Direction du Groupe et ne faisait pas l'objet de couverture. L'acquisition des activités Câbles de Madeco à fin septembre 2008 a accru l'exposition du Groupe au risque de conversion avec principalement des expositions complémentaires en real brésilien (BRL), en peso chilien (CLP) et en dollar US.

La possibilité d'une couverture du risque de conversion portant sur l'investissement net dans les filiales concernées (c'est-à-dire la situation nette de ces entités ainsi que les emprunts qualifiés d'investissement net dans une filiale étrangère au sens de la **Note 1.d**) n'est néanmoins utilisée que de façon très spécifique et localisée compte tenu des risques induits en termes de trésorerie, des couvertures disponibles et des conditions des marchés locaux (liquidité, coût). Le risque de conversion fait l'objet d'un suivi régulier au sein de la Direction Financière du Groupe.

### d) Risques sur les cours des métaux

La politique de gestion du risque sur les métaux non ferreux est définie et contrôlée par la Direction « Gestion des Métaux ». Elle est mise en œuvre par les filiales qui achètent du cuivre, de l'aluminium et dans une moindre mesure du plomb. La principale exposition du Groupe porte sur le cuivre.

### Tendance des marchés en 2010

L'année 2010 a été marquée par une grande nervosité des marchés et la reprise du mouvement haussier des cours du cuivre au deuxième semestre :

- En un an, le cours du cuivre sur le London Metal Exchange a progressé de plus de 30 %, passant de 7 342 dollars US par tonne au 31 décembre 2009 à 9 650 dollars US par tonne à la clôture de l'exercice 2010. Ceci représente une hausse de 2 308 dollars US par tonne sur l'année et de 3 582 dollars US par tonne par rapport au plus bas de 6 068 dollars US par tonne atteint début juin 2010. Cette variation annuelle est amplifiée par l'appréciation du dollars US, la parité dollar US/euro s'établissant fin 2010 à 1,34 contre 1,44 à la fin de l'exercice 2009. Le cours du cuivre exprimé en euro progresse ainsi de 41 %, passant de 5 096 euros par tonne au 31 décembre 2009 à 7 222 euros par tonne à la clôture de l'exercice 2010.

Sur l'ensemble de l'année 2010, le prix moyen comptant du cuivre sur le London Metal Exchange s'établit à 7 539 dollars US par tonne, un niveau largement supérieur à celui de 5 164 dollars US par tonne observé en 2009 et supérieur même à celui de 7 097 dollar US par tonne observé en 2008. Exprimé en euro, il s'établit à 5 683 euros par tonne

sur 2010, soit une progression de plus de 50 % par rapport à la moyenne de 3 669 euros par tonne observée en 2009 et de 20% par rapport à la moyenne de 4 730 euros par tonne observée en 2008.

Cette hausse s'est par ailleurs accompagnée d'une augmentation progressive des primes « producteur », reflet d'une légère tension sur le marché physique à la fin de l'année.

- La volatilité des cours exprimée en dollar US a été très forte tout au long de l'année, comme l'atteste un écart moyen de près de 800 dollars US par tonne entre le plus haut et le plus bas de chaque mois, mesuré sur la base des cours officiels.

### Impact sur la Marge opérationnelle

Pour faire face aux conséquences de la volatilité des prix des métaux non ferreux (cuivre et dans une moindre mesure aluminium et plomb), Nexans a pour politique de répercuter dans ses tarifs, les prix des métaux et de couvrir son risque soit par le biais d'une couverture physique, soit par le biais de contrats de futures sur les bourses des métaux de Londres, de New York et dans une moindre mesure de Shanghai. Au titre de ces règles de gestion, Nexans ne dégagne pas de résultat de nature spéculative sur les métaux.

Pour que les unités puissent assurer leur cycle normal d'exploitation, elles doivent néanmoins disposer d'un stock de métal permanent, stock propre appelé « Stock Outil ». Ce Stock Outil correspond aux quantités minimales nécessaires au bon fonctionnement des unités de production. En conséquence, les quantités de métal correspondant au Stock Outil ne sont pas couvertes et restent valorisées à leur coût d'achat initial au sein de la Marge opérationnelle (proche du LIFO). La réduction via cession du volume de Stock Outil, sous l'effet de modifications structurelles des flux commerciaux et d'exploitation d'une entité ou d'une variation très sensible du niveau d'activité dans certains métiers, peut donc se traduire par un impact sur la Marge opérationnelle du Groupe comme cela a été le cas en 2010 et en 2009. Sur ces deux exercices, les efforts menés par le Groupe pour poursuivre la réduction structurelle de ses niveaux de stocks, amplifiés par des plans de restructuration et la fermeture de sites de production, ont en effet conduit à réduire de façon conséquente le volume de Stock Outil dans certaines filiales du Groupe (61 000 tonnes au 31 décembre 2010, contre 69 000 tonnes au 31 décembre 2009 et 83 000 tonnes au 31 décembre 2008 ).

La Marge opérationnelle du Groupe reste par ailleurs partiellement exposée aux fluctuations du prix des métaux non ferreux pour certaines lignes de produits telles que les câbles en cuivre de l'activité système de câblage et les produits du secteur Marché Général. Pour ces marchés, il y a habituellement une répercussion des variations des prix des métaux non ferreux sur le prix de vente mais avec un décalage dans le temps qui peut induire un impact sur les marges. La concurrence vive sur ces marchés a aussi une influence sur les délais de répercussion des variations de prix.

Il est à noter également que, de façon similaire à la gestion du risque de change, le risque de fluctuation du cours du cuivre et d'autres métaux n'est pas systématiquement couvert au niveau

des offres en attente de la réponse du client (voir **paragraphe c)** ci-dessus sur le Risque de change).

### Contrôle de la correcte application des procédures

Nexans contrôle la correcte application de ses procédures en termes de gestion et de couverture du risque métal via un reporting mensuel qui donne pour chaque entité juridique son exposition au risque cuivre et aluminium (exposition en tonnes et en valeur). Ces reporting sont analysés et consolidés au niveau Groupe par la Direction « Gestion des métaux ».

### Impact sur les besoins en financement

Les variations du prix du cuivre et de l'aluminium ont mécaniquement un impact significatif sur le besoin de financement du Groupe. Une augmentation du prix du cuivre entraîne une augmentation du besoin en fonds de roulement. Inversement, le Groupe peut bénéficier, comme en 2008, de la forte baisse des prix du cuivre.

En cas de baisse des prix des métaux non ferreux (l'impact étant symétrique pour une hausse), l'effet positif sur la dette nette du Groupe de cette amélioration du besoin en fonds de roulement opérationnel peut être totalement ou en partie temporairement compensé par l'effet négatif des appels de marge et du décalage entre les délais de règlement des clients et de paiement des fournisseurs. En effet :

- Le Groupe se couvre contre les variations du prix du métal entre la date d'une commande et la date de sa livraison, soit en fixant le prix d'achat du métal contenu dans la commande auprès d'un fournisseur, soit par l'achat de contrats sur les bourses de métaux. Dans ce dernier cas et dans un contexte de baisse forte et rapide des prix, la valeur de marché des instruments de couverture devient négative au point que les limites de crédit accordées aux filiales du Groupe par leurs contreparties deviennent insuffisantes. Les filiales doivent alors déposer de la trésorerie chez un courtier auprès duquel la couverture a été réalisée. Les sommes versées au titre des appels de marge sont comptabilisées en tant qu'actifs financiers court terme par le Groupe, en dehors de la Trésorerie et équivalents de trésorerie (voir **Note 19**). A l'échéance du contrat, la couverture joue son rôle en compensant par une perte, le gain réalisé par le Groupe sur l'achat physique du cuivre à un prix plus bas.
- Le délai de règlement des fournisseurs de cuivre étant en moyenne plus rapide que celui des clients, l'effet positif de la baisse du prix du cuivre sur le besoin de financement du Groupe se concrétisera pleinement lorsque le portefeuille clients aura effectué un cycle complet pour n'intégrer que des factures établies sur base du nouveau cours du cuivre.

Au 31 décembre 2008, le montant des appels de marge déposés par le groupe s'élevait à 140 millions d'euros. Ces appels de marge étaient négligeables au 31 décembre 2010 comme au 31 décembre 2009 compte tenu de la forte remontée des cours des métaux non ferreux (le Groupe étant acheteur net).

## Principaux engagements du Groupe sur le cuivre

Au 31 décembre 2010, 2009 et 2008, les principales expositions du Groupe sur le cuivre sont les suivantes (indicateur clé suivi par les Dirigeants) :

| Au 31 décembre, en tonnes    | 2010    | 2009    | 2008    |
|------------------------------|---------|---------|---------|
| <b>Engagements papiers</b>   |         |         |         |
| - Achats                     | 79 860  | 68 501  | 117 883 |
| - Ventes                     | 20 282  | 11 087  | 15 532  |
| <b>Engagements physiques</b> |         |         |         |
| - Achats*                    | 111 324 | 113 200 | 127 445 |
| - Ventes                     | 111 602 | 100 992 | 140 443 |

\* Hors quantités négociées dans le cadre de contrats *Take or Pay* dont le prix n'est pas fixé à la clôture. Y compris quantités en stock dont le prix est fixé à la clôture (ces quantités en stock incluent le Stock Outil).

Conformément à la politique de gestion décrite plus haut, le Groupe ne s'engage sur des flux physiques (commandes de clients ou de fournisseurs pour leur composante cuivre) que pour servir son exploitation et sur des flux papiers (contrats sur le LME, Comex ou SHFE) que dans une logique de couverture. Les principales filiales de Nexans documentent cette couverture conformément aux dispositions de la norme IAS 39 (couverture de flux de trésorerie).

La valeur de marché des instruments dérivés non échus sur le cuivre et les autres métaux non ferreux (engagements papiers) est présentée en **Note 27.a**. Ces pertes ou gains latents sont qualifiés de couverture des flux de trésorerie pour leur quasi-totalité et sont donc pour l'essentiel reconnus directement en capitaux propres (voir **Note 1.bb**).

## e) Risque de Crédit

Outre l'exposition commerciale, le risque financier de contrepartie provient principalement des opérations sur dérivés pour couvrir les risques de change et sur les métaux non ferreux.

### Risque de crédit client

La diversité des métiers, des bases de clients et l'implantation géographique internationale du Groupe Nexans sont des facteurs naturels de protection contre le risque de crédit client. Aucun client ne représente en effet à la clôture de l'exercice 2010, un encours supérieur à 5 % des créances totales du Groupe. Ce constat était également valable au 31 décembre 2009 et 2008.

Le Groupe pratique par ailleurs une politique active de gestion et de réduction de son risque de crédit client :

- Nexans utilise systématiquement pour certains marchés à l'exportation, des modalités de paiement sécurisées (avances à la commande, paiements à l'avancement, lettres de crédit irrévocables et confirmées auprès de banques agréées par Nexans Services).
- Nexans a en outre développé une politique de couverture de ses créances clients par une police d'assurance crédit court terme pour les ventes sur les marchés locaux et à l'exportation. Le programme d'assurance crédit renouvelé en 2010 auprès d'un assureur mondial spécialisé – Coface – est en vigueur dans un périmètre de sociétés qui représentent environ 80 % du chiffre d'affaires du Groupe à fin 2010. Certains clients dont le risque de défaillance court terme est estimé très faible sont, en accord avec l'assureur, exclus du champ de l'assurance crédit.

Cette couverture via la Coface donne accès à une base d'informations sur le risque de crédit associé à chaque client. Elle permet à chaque unité de gérer la prise de risque par une surveillance des encours clients par rapport aux plafonds de crédit assurés et en cas de défaillance, de limiter les impacts sur la trésorerie et les résultats au montant en excès éventuel par rapport au plafond d'encours assuré et au montant de la quotité non garantie de la police (généralement 10 % du montant couvert). Les dépassements des encours par rapport aux montants assurés font l'objet de revues périodiques par les Directeurs pays et leurs Contrôleurs financiers.

La stabilité des provisions pour dépréciation des comptes clients sur les derniers exercices (voir **Note 18**) traduit le fait que les risques d'impayés sur créances commerciales restent à un niveau faible et maîtrisé au niveau du Groupe.

## Instruments dérivés de change

Pour l'ensemble des filiales centralisées, les opérations de change sont faites avec Nexans Services qui à son tour se couvre auprès de banques. Afin de limiter le risque de contrepartie, Nexans n'autorise ce type d'opérations qu'avec des contreparties bancaires dont la notation à moyen et long terme est supérieure ou égale à A+ chez Standard and Poors et A1 chez Moody's. Pour les filiales qui ne sont pas centralisées, le même critère s'applique mais peut souffrir certaines exceptions pour les filiales situées dans des pays dont la notation souveraine est inférieure aux critères retenus. Dans ce cas, les filiales doivent traiter leurs opérations impliquant un risque de contrepartie, avec des agences ou filiales de groupes bancaires dont la maison-mère répond aux critères de risque définis ci-dessus.

Le risque de contrepartie des filiales non centralisées fait l'objet d'un suivi régulier de la part de Nexans Services sur base d'un reporting mensuel permettant d'identifier le volume des engagements externes pris par chacune de ces filiales au titre de ses couvertures de change.

L'ensemble des opérations de change à terme non échues pour les principales filiales du Groupe exposées au risque de change au 31 décembre 2010 (centralisées et non centralisées) représentait un montant notionnel de 2 863 millions d'euros à l'achat et de 2 859 millions d'euros à la vente (voir **Note 27.b**).

Les opérations de change à terme non échues au 31 décembre 2010 et gérées par Nexans Services représentaient un notionnel de 2 408 millions d'euros à l'achat et de 2 402 millions d'euros à la vente, soit environ 84 % des engagements totaux du Groupe à cette date (80 % des engagements totaux du Groupe au 31 décembre 2009 et 85 % au 31 décembre 2008). Le risque de contrepartie associé est considéré comme faible par le Groupe : ces engagements étaient principalement répartis sur six contreparties dont les notations variaient de AA/Aa1 à A+/Aa3.

La répartition des montants notionnels (somme des valeurs absolues des notionnels acheteurs et vendeurs) par échéance montrait par ailleurs une forte exposition à des maturités très courtes (filiales centralisées et non centralisées, voir **Note 27.d**) :

- moins de six mois : 73 %,
- de six mois à un an : 12 %,
- au-delà d'un an : 15 %<sup>(1)</sup>.

La mise au marché de ces positions non échues au 31 décembre 2010 est présentée dans la **Note 27.a**.

## Instruments dérivés sur métaux

Les opérations de couverture des métaux non ferreux conclues sur les bourses de matières premières donnent lieu à un risque de contrepartie. Nexans est actif sur le LME, le COMEX et marginalement sur le SHFE et intervient sur ces marchés organisés pour couvrir ses risques sur le cuivre et dans une moindre mesure, l'aluminium et le plomb. La quasi-totalité des opérations faites sont des opérations de marché simples d'achat et de vente. En règle générale, le Groupe n'a pas recours au marché des options. Certaines opérations très limitées en volume et dans le temps ont cependant été réalisées en 2010 pour répondre à la demande d'un client.

L'accès aux marchés organisés des matières premières est centralisé au sein de la Direction « Gestion des Métaux » qui traite les opérations pour le compte de la quasi-totalité des filiales, à l'exception à fin décembre 2010, des filiales chinoises, australiennes et néo-zélandaise.

Les opérations traitées en central pour le compte des filiales présentent un risque de contrepartie limité : elles concernent essentiellement cinq courtiers dont quatre sont des banques ou des filiales de banques notées A+/Aa3 ou mieux et une filiale d'une compagnie d'assurances. Pour ce dernier courtier, le Groupe bénéficie d'une garantie de 20 millions de dollars US de la maison mère notée A/Baa2.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, pour des raisons de références de prix utilisées dans le pays et de décalage horaire, la filiale Olex traite avec un courtier australien qui répond aux exigences de notation crédit du Groupe. En Chine, nos filiales couvrent leur risque métal sur la bourse des métaux de Shanghai (SHFE) à laquelle n'ont accès que des courtiers locaux.

L'encours nominal net de contrats non échus sur les marchés de futures (filiales centralisées et non centralisées) s'élevait au 31 décembre 2010 à 446 millions d'euros avec une valeur de marché positive à cette date compte tenu de la remontée des cours des métaux constatée en fin d'exercice et de la position acheteur net du groupe (se reporter à la **Note 27.b** pour un détail de ces notionnels). Les opérations traitées en central pour le compte des filiales représentaient 92 % de cet encours net (411 millions d'euros) au 31 décembre 2010 contre respectivement 91 % et 88 % au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2008.

(1) Les échéances les plus lointaines sont en 2014 et représentent uniquement 0,8 % de l'encours global.

La répartition par échéance de l'ensemble des contrats non échus (filiales centralisées et non centralisées) relatifs aux métaux non ferreux au 31 décembre 2010 présente une forte exposition à court terme ce qui tend également à limiter le risque de contrepartie (sur base des montants notionnels nets, le Groupe étant majoritairement en position acheteuse) :

- moins de 6 mois : 56 %,
- de 6 mois à un an : 24 %,
- de un à deux ans : 19 %,
- de deux à trois ans : 1 %,
- au-delà de trois ans : 0 %.

L'encours des appels de marges versés aux courtiers était négligeable au 31 décembre 2010 (voir **Note 19**).

## f) Analyses de sensibilité aux risques de marché

Nous vous présentons ci-dessous la sensibilité du résultat et des capitaux propres du Groupe à une variation des principaux risques de marchés précédemment identifiés.

### Sensibilité aux taux d'intérêt

Principales hypothèses :

- Les financements long terme du Groupe (obligations convertibles et emprunt obligataire 2017) sont à taux fixe. Pour l'essentiel, seule la dette nette à court terme est soustraite à taux variable, la sensibilité sera en conséquence calculée sur cette base.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe (hors dette nette) ne sont que de manière exceptionnelle, sensibles aux fluctuations des taux d'intérêt (échéances essentiellement à court terme). Nous considérons cet impact comme négligeable pour cette simulation.
- En l'absence de dérivés de taux d'intérêt documentés comme de la couverture de flux de trésorerie, les variations de taux d'intérêt n'ont aucun impact directement sur les capitaux propres du Groupe.

Sur ces bases, l'impact d'une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêt (hors marge) sur le résultat financier du Groupe en base annuelle (toute chose égale par ailleurs, notamment les cours des devises), est présenté ci-après.

|                         | Taux d'intérêt<br>effectif moyen<br>pondéré de<br>la dette brute<br>courante<br>(voir Note 24.d) | Dette<br>financière<br>nette moyenne<br>court terme<br>(en millions<br>d'euros) | Dette<br>financière<br>nette court<br>terme à date<br>de clôture<br>(en millions<br>d'euros) | Impact sur<br>les frais / (produits)<br>financiers<br>(en millions d'euros)<br>Dette nette<br>moyenne | Impact sur<br>les frais / (produits)<br>financiers<br>(en millions d'euros)<br>Dette nette<br>de clôture |
|-------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>31 décembre 2010</b> |                                                                                                  |                                                                                 |                                                                                              |                                                                                                       |                                                                                                          |
| Euro                    | 1,44 %                                                                                           | (530)                                                                           | (559)                                                                                        | (2,63)                                                                                                | (2,79)                                                                                                   |
| Dollar US               | 4,26 %                                                                                           | (29)                                                                            | (19)                                                                                         | (0,15)                                                                                                | (0,09)                                                                                                   |
| Autres                  | 8,17 %                                                                                           | (138)                                                                           | (139)                                                                                        | (0,69)                                                                                                | (0,69)                                                                                                   |
| <b>Total Groupe*</b>    |                                                                                                  | <b>(697)</b>                                                                    | <b>(716)</b>                                                                                 | <b>(3,47)</b>                                                                                         | <b>(3,57)</b>                                                                                            |

\* Convention de signe : les produits financiers et les positions de trésorerie nette sont signés de façon négative.

L'hypothèse de dette nette moyenne court terme retenue pour cette analyse de sensibilité se base sur la moyenne des dettes nettes externes d'ouverture, de clôture et du 30 juin 2010 des filiales du Groupe, pour chacune des devises considérées.

## Sensibilité aux cours du cuivre

Une fluctuation des cours du cuivre est susceptible d'avoir un impact sur les états financiers tant en termes de résultat ou fonds propres que de besoins de financement du Groupe <sup>(1)</sup>.

Une hausse des prix du cuivre aura pour effet :

- D'accroître le besoin en fonds de roulement (BFR) du Groupe, donc ses besoins de financement (l'effet positif à court terme des appels de marge n'est pas pris en compte dans la simulation).
- De majorer la valeur de marché du portefeuille d'engagements papiers cuivre (le Groupe est acheteur net sur les marchés).
- De revaloriser le Stock Outil du Groupe.

L'accroissement du besoin en fonds de roulement aura pour effet d'augmenter les frais financiers du Groupe.

La majoration de la valeur de marché des engagements papiers affectera positivement soit le résultat opérationnel, soit les capitaux propres du Groupe en fonction du traitement comptable retenu pour ces instruments dérivés (les dérivés des principales filiales étant documentés comme de la couverture de flux de trésorerie au sens d'IAS 39).

La revalorisation du Stock Outil aura un impact positif sur le résultat opérationnel du Groupe.

La simulation qui suit a été réalisée sur la base des hypothèses suivantes (toute autre hypothèse étant supposée constante et notamment le cours des devises):

- Hausse de 10 % des cours du cuivre constatés au 31 décembre 2010 avec translation à l'identique de cet impact sur l'ensemble de la courbe (pas de déformation du spread des points de terme).
- Toutes les composantes du BFR (stocks, clients et fournisseurs pour leur composante cuivre) seraient impactées par la hausse des prix du cuivre.

- Tonnes de cuivre présentes dans le BFR aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 de respectivement 108 000 tonnes, 95 000 tonnes et 110 000 tonnes.
- Taux d'intérêt court terme (Euribor 3 mois) de respectivement 1,0 %, 0,7 % et 2,9 % en 2010, 2009 et 2008.
- La simulation mesure l'impact du cas le plus défavorable, dans lequel la hausse du besoin en fonds de roulement serait constante sur l'année entraînant une charge financière induite mesurée sur un an (pas de prise en compte de l'effet temporairement positif des appels de marge).
- Nombre de tonnes de cuivre en Stock Outil de respectivement 61 000, 69 000 et 83 000 tonnes aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008.
- Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

L'impact éventuel de l'évolution des cours du cuivre sur le niveau des dépréciations d'actifs immobilisés (IAS 36) du Groupe ainsi que sur la provision pour dépréciation des stocks n'a pas été considéré dans le cadre de cette simulation, aucun impact mécanique ne pouvant en être déduit.

| (en millions d'euros)                                  | 2010      | 2009      | 2008      |
|--------------------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Impact sur le résultat opérationnel                    | 39        | 37        | 35        |
| Impact sur le résultat financier                       | (1)       | (0)       | (1)       |
| <b>Impact net sur le résultat (après impôts)</b>       | <b>25</b> | <b>24</b> | <b>22</b> |
| <b>Impact sur les capitaux propres* (après impôts)</b> | <b>27</b> | <b>14</b> | <b>30</b> |

\* Hors résultat net de la période.

(1) Les calculs de sensibilité sont réalisés sur la base d'une hypothèse de hausse des prix du cuivre. Dans le cas d'une baisse des cours du cuivre, les effets seraient de sens opposé.

## Sensibilité au dollar US

- Le dollar américain est la principale devise d'exposition du Groupe.
- La simulation est réalisée en considérant une dépréciation de 10 % des cours spot du dollar US, contre toutes devises par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2010, 2009 et 2008 (soit à titre d'illustration, un cours \$/€ de respectivement 1,47, 1,59 et 1,53) sans modification de la courbe des points de terme.
- Les principaux impacts sur les états financiers du Groupe proviennent de la revalorisation du portefeuille d'instruments dérivés en distinguant d'une part les impacts capitaux propres liés à la documentation d'une couverture de flux de trésorerie et d'autre part, les impacts résultat. Cet effet est compensé par la revalorisation des positions sous-jacentes en dollars US comprises dans les portefeuilles clients, fournisseurs ainsi que la dette nette.
- Les autres actifs et passifs financiers du Groupe ne sont que de manière exceptionnelle, sujets à risque de change. Ils n'ont pas été pris en compte dans la présente simulation.
- Les effets de conversion ne sont pas pris en compte dans les calculs qui suivent.

| <b>Sensibilité au 31 décembre 2010</b><br>(en millions d'euros) | <b>Impact résultat</b><br>(net après impôts**) | <b>Impact capitaux propres*</b><br>(après impôts**) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Clients                                                         | (10)                                           | N/A                                                 |
| Comptes bancaires                                               | (3)                                            | N/A                                                 |
| Fournisseurs                                                    | 14                                             | N/A                                                 |
| Prêts / Emprunts                                                | (3)                                            | 4                                                   |
| <b>Position nette sous-jacents USD</b>                          | <b>(2)</b>                                     | <b>4</b>                                            |
| Portefeuille d'achats à terme ***                               | (17)                                           | (14)                                                |
| Portefeuille de ventes à terme ***                              | 19                                             | 13                                                  |
| <b>Position nette dérivés USD</b>                               | <b>2</b>                                       | <b>(1)</b>                                          |
| <b>Impact net sur le Groupe</b>                                 | <b>0</b>                                       | <b>3</b>                                            |

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

| <b>Sensibilité au 31 décembre 2009</b><br>(en millions d'euros) | <b>Impact résultat</b><br>(net après impôts**) | <b>Impact capitaux propres*</b><br>(après impôts**) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Clients                                                         | (10)                                           | N/A                                                 |
| Comptes bancaires                                               | (2)                                            | N/A                                                 |
| Fournisseurs                                                    | 9                                              | N/A                                                 |
| Prêts / Emprunts                                                | (6)                                            | 4                                                   |
| <b>Position nette sous-jacents USD</b>                          | <b>(9)</b>                                     | <b>4</b>                                            |
| Portefeuille d'achats à terme ***                               | (5)                                            | (11)                                                |
| Portefeuille de ventes à terme ***                              | 19                                             | 15                                                  |
| <b>Position nette dérivés USD</b>                               | <b>14</b>                                      | <b>4</b>                                            |
| <b>Impact net sur le Groupe</b>                                 | <b>5</b>                                       | <b>8</b>                                            |

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

| <b>Sensibilité au 31 décembre 2008</b><br>(en millions d'euros) | <b>Impact résultat</b><br>(net après impôts**) | <b>Impact capitaux propres*</b><br>(après impôts**) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Clients                                                         | (9)                                            | N/A                                                 |
| Comptes bancaires                                               | (1)                                            | N/A                                                 |
| Fournisseurs                                                    | 7                                              | N/A                                                 |
| Prêts / Emprunts                                                | 1                                              | 0                                                   |
| <b>Position nette sous-jacents USD</b>                          | <b>(2)</b>                                     | <b>-</b>                                            |
| Portefeuille d'achats à terme***                                | (21)                                           | (12)                                                |
| Portefeuille de ventes à terme***                               | 25                                             | 34                                                  |
| <b>Position nette dérivés USD</b>                               | <b>4</b>                                       | <b>22</b>                                           |
| <b>Impact net sur le Groupe</b>                                 | <b>2</b>                                       | <b>22</b>                                           |

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du dollar US.

### Sensibilité au NOK

- Le NOK (couronne norvégienne) est une devise de contrepartie essentielle dans les contrats de l'activité de haute tension sous marine.
- La simulation a été réalisée en retenant des hypothèses similaires à celles utilisées pour le dollar américain soit une dépréciation du cours spot du NOK de 10 % contre toute devise (avec à titre d'illustration, un cours de clôture NOK/€ aux 31 décembre 2010, 2009 et 2008 de respectivement 8,58, 9,13, et 10,72) sans modification de la courbe des points de terme.

| <b>Sensibilité au 31 décembre 2010</b><br>(en millions d'euros) | <b>Impact résultat</b><br>(net après impôts**) | <b>Impact capitaux propres*</b><br>(après impôts**) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Clients                                                         | 0                                              | N/A                                                 |
| Comptes bancaires                                               | (0)                                            | N/A                                                 |
| Fournisseurs                                                    | (1)                                            | N/A                                                 |
| Prêts / Emprunts                                                | 9                                              | -                                                   |
| <b>Position nette sous-jacents NOK</b>                          | <b>8</b>                                       | <b>-</b>                                            |
| Portefeuille d'achats à terme***                                | (5)                                            | 19                                                  |
| Portefeuille de ventes à terme***                               | (1)                                            | (43)                                                |
| <b>Position nette dérivés NOK</b>                               | <b>(6)</b>                                     | <b>(24)</b>                                         |
| <b>Impact net sur le Groupe</b>                                 | <b>2</b>                                       | <b>(24)</b>                                         |

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

| <b>Sensibilité au 31 décembre 2009</b><br>(en millions d'euros) | <b>Impact résultat</b><br>(net après impôts**) | <b>Impact capitaux propres*</b><br>(après impôts**) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Clients                                                         | 1                                              | N/A                                                 |
| Comptes bancaires                                               | (1)                                            | N/A                                                 |
| Fournisseurs                                                    | (0)                                            | N/A                                                 |
| Prêts / Emprunts                                                | 5                                              | -                                                   |
| <b>Position nette sous-jacents NOK</b>                          | <b>5</b>                                       | <b>-</b>                                            |
| Portefeuille d'achats à terme***                                | (2)                                            | 10                                                  |
| Portefeuille de ventes à terme***                               | (1)                                            | (31)                                                |
| <b>Position nette dérivés NOK</b>                               | <b>(3)</b>                                     | <b>(22)</b>                                         |
| <b>Impact net sur le Groupe</b>                                 | <b>2</b>                                       | <b>(22)</b>                                         |

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

| <b>Sensibilité au 31 décembre 2008</b><br>(en millions d'euros) | <b>Impact résultat</b><br>(net après impôts**) | <b>Impact capitaux propres*</b><br>(après impôts**) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| Clients                                                         | 1                                              | N/A                                                 |
| Comptes bancaires                                               | 0                                              | N/A                                                 |
| Fournisseurs                                                    | (0)                                            | N/A                                                 |
| Prêts / Emprunts                                                | 1                                              | -                                                   |
| <b>Position nette sous-jacents NOK</b>                          | <b>2</b>                                       | <b>-</b>                                            |
| Portefeuille d'achats à terme ***                               | 1                                              | 10                                                  |
| Portefeuille de ventes à terme ***                              | (3)                                            | (36)                                                |
| <b>Position nette dérivés NOK</b>                               | <b>(2)</b>                                     | <b>(26)</b>                                         |
| <b>Impact net sur le Groupe</b>                                 | <b>0</b>                                       | <b>(26)</b>                                         |

\* Hors résultat net de la période.

\*\* Taux d'impôt théorique de 34,43 %.

\*\*\* Achats et ventes à terme qui comportent une contrepartie à l'achat ou à la vente vis-à-vis du NOK.

## Note 27. Instruments dérivés

### a) Valeur de marché

La valeur de marché des instruments dérivés utilisés par le Groupe en couverture opérationnelle des risques de change et de variation des cours des métaux non ferreux, est présentée dans le tableau suivant :

| <b>Au 31 décembre, en millions d'euros</b>            | <b>2010</b> | <b>2009</b> | <b>2008</b> |
|-------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Actif</b>                                          |             |             |             |
| Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie* | 21          | 24          | 36          |
| Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie* | 71          | 38          | 2           |
| Dérivés de change – Trading*                          | 18          | 10          | 36          |
| Dérivés de métaux – Trading*                          | 5           | 10          | 2           |
| <b>Sous-total Actif</b>                               | <b>116</b>  | <b>82</b>   | <b>76</b>   |
| <b>Passif</b>                                         |             |             |             |
| Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie* | 18          | 11          | 65          |
| Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie* | 3           | 5           | 163         |
| Dérivés de change – Trading*                          | 25          | 11          | 31          |
| Dérivés de métaux – Trading*                          | 2           | 3           | 16          |
| <b>Sous-total Passif</b>                              | <b>48</b>   | <b>30</b>   | <b>275</b>  |

\* Au sens d'IAS 32/39.

Ces montants sont inclus dans les postes « Autres actifs financiers courants » (voir **Note 19**) et « Autres passifs financiers courants » (voir **Note 25**) de l'État de la Situation Financière consolidée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les instruments dérivés sont constitués pour l'essentiel d'achats et de ventes à terme.

Pour les dérivés qualifiés de « Couverture de flux de trésorerie », une réconciliation directe des positions d'ouverture et de clôture au bilan avec les montants comptabilisés dans le poste « Variations de juste valeur et autres » des capitaux propres n'est pas possible, certaines positions pouvant notamment donner lieu à des reports d'échéances sans rupture de la qualification de couverture de flux de trésorerie.

## b) Montants notionnels

### Notionnels des dérivés métaux

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés métaux, décomposé par devise, pour leur contre-valeur euro au 31 décembre 2010.

| Au 31 décembre, en millions d'euros                   | 2010       |          |            |           |            |
|-------------------------------------------------------|------------|----------|------------|-----------|------------|
|                                                       | USD        | NOK      | EUR        | Autres    | Total      |
| <b>Notionnels Acheteurs</b>                           |            |          |            |           |            |
| Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie* | 238        | -        | 244        | 40        | 522        |
| Dérivés de métaux – Trading*                          | 8          | -        | 34         | 33        | 75         |
| <b>Sous-total Notionnels Acheteurs</b>                | <b>246</b> | <b>-</b> | <b>278</b> | <b>73</b> | <b>597</b> |
| <b>Notionnels Vendeurs</b>                            |            |          |            |           |            |
| Dérivés de métaux – Couverture de flux de trésorerie* | 16         | -        | 83         | 9         | 108        |
| Dérivés de métaux – Trading*                          | 10         | -        | 11         | 22        | 43         |
| <b>Sous-total Notionnels Vendeurs</b>                 | <b>26</b>  | <b>-</b> | <b>94</b>  | <b>31</b> | <b>151</b> |

\* Au sens d'IAS 32/39.

Les engagements notionnels sur les dérivés métaux au titre des exercices 2010, 2009 et 2008 sont résumés ci-dessous :

| (en millions d'euros)            | 2010  | 2009 | 2008 |
|----------------------------------|-------|------|------|
| Notionnels Acheteurs             | 597   | 378  | 297  |
| Notionnels Vendeurs              | (151) | (31) | (23) |
| Positions nettes dérivés métaux* | 446   | 347  | 274  |

\* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

### Notionnels des dérivés de change

Le tableau ci-dessous présente le montant notionnel des contrats dérivés de change au 31 décembre 2010 pour leur contre-valeur euro à cette date. Chaque contrat dérivé de change (achat à terme/vente à terme) a été décomposé entre le notionnel de sa jambe courte (le nominal des devises qui seront livrées par le Groupe à terme) et le notionnel de sa jambe longue (le nominal des devises qui seront reçues par le Groupe à terme).

| Au 31 décembre, en millions d'euros                   | 2010       |            |            |            |              |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
|                                                       | USD        | NOK        | EUR        | Autres     | Total        |
| <b>Notionnels Acheteurs</b>                           |            |            |            |            |              |
| Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie* | 341        | 801        | 482        | 155        | 1 780        |
| Dérivés de change – Trading*                          | 214        | 155        | 433        | 281        | 1 083        |
| <b>Sous-total Notionnels Acheteurs</b>                | <b>555</b> | <b>956</b> | <b>916</b> | <b>436</b> | <b>2 863</b> |
| <b>Notionnels Vendeurs</b>                            |            |            |            |            |              |
| Dérivés de change – Couverture de flux de trésorerie* | 332        | 383        | 689        | 363        | 1 768        |
| Dérivés de change – Trading*                          | 271        | 45         | 283        | 491        | 1 091        |
| <b>Sous-total Notionnels Vendeurs</b>                 | <b>603</b> | <b>428</b> | <b>973</b> | <b>855</b> | <b>2 859</b> |

\* Au sens d'IAS 32/39. Les notionnels présentés sous la rubrique « Couverture de flux de trésorerie » représentent les notionnels des dérivés qualifiés de couverture à l'initiation du dérivé.

Les engagements notionnels sur les dérivés de change au titre des exercices 2010, 2009 et 2008 sont résumés ci-dessous :

| (en millions d'euros)               | 2010    | 2009    | 2008    |
|-------------------------------------|---------|---------|---------|
| Notionnels Acheteurs                | 2 863   | 1 738   | 2 235   |
| Notionnels Vendeurs                 | (2 859) | (1 725) | (2 260) |
| Positions nettes Dérivés de change* | 4       | 13      | (25)    |

\* Convention de signe : les positions nettes acheteuses sont représentées par un solde positif, les positions nettes vendeuses par un solde négatif.

## c) Décomposition des flux P&L

Les flux impactant le compte de résultat sur ces dérivés peuvent être décomposés de la manière suivante :

| Exercice 2010<br>(en millions d'euros) | Trading*    | Reversement<br>couverture flux<br>de trésorerie* | Couverture<br>de juste valeur* |          | Inefficacité* | Total<br>P&L |
|----------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|----------|---------------|--------------|
|                                        |             |                                                  | Sous-jacent                    | Dérivé   |               |              |
| Dérivés de métaux                      | (4)         | 75                                               | -                              | -        | (0)           | 71           |
| Dérivés de change                      | (30)        | 0                                                | -                              | -        | (1)           | (31)         |
| Dérivés de taux d'intérêt              | 1           | -                                                | -                              | -        | -             | 1            |
| <b>Total</b>                           | <b>(33)</b> | <b>75</b>                                        | <b>-</b>                       | <b>-</b> | <b>(1)</b>    | <b>41</b>    |

\* Au sens d'IAS 32/39.

| Exercice 2009<br>(en millions d'euros) | Trading*  | Reversement<br>couverture flux<br>de trésorerie* | Couverture<br>de juste valeur* |          | Inefficacité* | Total<br>P&L |
|----------------------------------------|-----------|--------------------------------------------------|--------------------------------|----------|---------------|--------------|
|                                        |           |                                                  | Sous-jacent                    | Dérivé   |               |              |
| Dérivés de métaux                      | 14        | 10                                               | -                              | -        | (0)           | 24           |
| Dérivés de change                      | 1         | 3                                                | -                              | -        | 3             | 7            |
| Dérivés de taux d'intérêt              | -         | -                                                | -                              | -        | -             | -            |
| <b>Total</b>                           | <b>15</b> | <b>13</b>                                        | <b>-</b>                       | <b>-</b> | <b>3</b>      | <b>31</b>    |

\* Au sens d'IAS 32/39.

| Exercice 2008<br>(en millions d'euros) | Trading*    | Reversement<br>couverture flux<br>de trésorerie* | Couverture<br>de juste valeur* |          | Inefficacité* | Total<br>P&L |
|----------------------------------------|-------------|--------------------------------------------------|--------------------------------|----------|---------------|--------------|
|                                        |             |                                                  | Sous-jacent                    | Dérivé   |               |              |
| Dérivés de métaux                      | (11)        | (13)                                             | -                              | -        | (0)           | (24)         |
| Dérivés de change                      | (10)        | 25                                               | -                              | -        | 8             | 23           |
| Dérivés de taux d'intérêt              | -           | -                                                | -                              | -        | -             | -            |
| <b>Total</b>                           | <b>(21)</b> | <b>12</b>                                        | <b>-</b>                       | <b>-</b> | <b>8</b>      | <b>(1)</b>   |

\* Au sens d'IAS 32/39.

### Principaux commentaires :

- Dérivés métal : la mise en place d'une documentation permettant la comptabilisation en couverture de flux de trésorerie (CFH) est uniquement effective depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 et a progressivement été étendue au sein du Groupe pour couvrir aujourd'hui l'essentiel des flux. Les dérivés métal étaient préalablement intégralement comptabilisés en *trading*.

Les reversements de CFH métal et d'une façon générale, le résultat réalisé sur les dérivés métal, sont comptabilisés au niveau de la Marge opérationnelle. Le résultat latent sur les dérivés métal considérés comme du *trading*, ou sur la part inefficace des dérivés traités en CFH est pour sa part enregistré sur une ligne spécifique du compte de résultat « Variation de juste valeur des instruments financiers sur métaux non ferreux ».

- Dérivés de Change : le reversement des positions documentées en tant que CFH portant sur les flux commerciaux est comptabilisé au niveau de la Marge opérationnelle. L'ensemble des autres flux relatifs aux dérivés de change, latents ou réalisés, est comptabilisé dans le résultat financier du Groupe soit en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur une des composantes de la dette nette (et sont clairement identifiés comme tels dans les systèmes d'information amonts du Groupe), soit sur la ligne « Autres charges financières ».

Les dérivés de change comptabilisés en *trading* correspondent pour l'essentiel :

- Soit à des couvertures économiques d'actifs et de passifs en devises. À noter que les dérivés initialement documentés comme de la couverture de flux de trésorerie perdent cette qualification comptable au moment où la facture sous-jacente est émise.

Leur impact résultat est dans ce cas compensé, pour leur composante spot, par la revalorisation de ces sous-jacents au cours de clôture (voir **Note 28.b**).

- Soit à des couvertures de flux futurs non documentés comme de la couverture de flux de trésorerie.

La part inefficace des dérivés de change correspond pour une large part aux points de terme, la documentation de flux de trésorerie portant généralement sur les seuls cours spot.

- Dérivés d'intérêt : ces derniers ne sont pas matériels au niveau du Groupe conformément à la politique de gestion exposée au niveau de la **Note 26.b** ci-avant. Leur impact est comptabilisé le cas échéant sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » du compte de résultat.

## d) Échéance

Cet échéancier est présenté pour l'ensemble des dérivés ouverts à la date de clôture quelle que soit leur qualification comptable aux 31 décembre 2010, 2009, et 2008. Les maturités sont essentiellement à court terme.

### Dérivés de change

En ce qui concerne les dérivés de change, l'échéancier sur base des justes valeurs est le suivant :

| (en millions d'euros) | 2010      |           | 2009      |           | 2008      |           |
|-----------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
|                       | Actifs    | Passifs   | Actifs    | Passifs   | Actifs    | Passifs   |
| À moins d'un an       | 37        | 38        | 32        | 19        | 60        | 64        |
| Entre 1 an et 2 ans   | 1         | 4         | 3         | 3         | 12        | 24        |
| Entre 2 ans et 3 ans  | 1         | 1         | 0         | 0         | 1         | 8         |
| Entre 3 ans et 4 ans  | -         | 0         | -         | 0         | -         | 1         |
| Entre 4 ans et 5 ans  | -         | -         | -         | -         | -         | -         |
| Au-delà de 5 ans      | -         | -         | -         | -         | -         | -         |
| <b>Total</b>          | <b>39</b> | <b>43</b> | <b>35</b> | <b>22</b> | <b>73</b> | <b>97</b> |

L'échéancier sur base des montants notionnels est le suivant au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 :

| (en millions d'euros) | 2010                 |                     | 2009                 |                     |
|-----------------------|----------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
|                       | Notionnels Acheteurs | Notionnels Vendeurs | Notionnels Acheteurs | Notionnels Vendeurs |
| À moins d'un an       | 2 432                | 2 433               | 1 587                | 1 575               |
| Entre 1 an et 2 ans   | 227                  | 228                 | 133                  | 132                 |
| Entre 2 ans et 3 ans  | 180                  | 174                 | 15                   | 15                  |
| Entre 3 ans et 4 ans  | 24                   | 24                  | 3                    | 3                   |
| Entre 4 ans et 5 ans  | -                    | -                   | -                    | -                   |
| Au-delà de 5 ans      | -                    | -                   | -                    | -                   |
| <b>Total</b>          | <b>2 863</b>         | <b>2 859</b>        | <b>1 738</b>         | <b>1 725</b>        |

### Dérivés métaux

En ce qui concerne les dérivés métaux, le Groupe renversant systématiquement les positions à échéance des dérivés, les justes valeurs sont la meilleure estimation à la date de clôture des flux nets de trésorerie futurs :

| (en millions d'euros) | 2010      |          | 2009      |          | 2008     |            |
|-----------------------|-----------|----------|-----------|----------|----------|------------|
|                       | Actifs    | Passifs  | Actifs    | Passifs  | Actifs   | Passifs    |
| À moins d'un an       | 63        | 5        | 40        | 6        | 4        | 146        |
| Entre 1 an et 2 ans   | 11        | -        | 7         | 1        | 0        | 29         |
| Entre 2 ans et 3 ans  | 2         | -        | 0         | -        | -        | 4          |
| Entre 3 ans et 4 ans  | 0         | -        | 0         | -        | -        | 0          |
| Entre 4 ans et 5 ans  | -         | -        | -         | -        | -        | 0          |
| Au-delà de 5 ans      | -         | -        | -         | -        | -        | 0          |
| <b>Total</b>          | <b>76</b> | <b>5</b> | <b>47</b> | <b>7</b> | <b>4</b> | <b>179</b> |

## Note 28. Informations complémentaires sur les instruments financiers

### a) Catégories d'actifs et de passifs financiers

Le Groupe a défini les principales natures d'actifs et de passifs financiers suivantes :

|                                                                 | Catégories IAS 39                              | Niveau de juste valeur  | Valeurs comptables 2010 | Traitement comptable IAS 39 |      |                           |                                   | Juste valeur 2010 |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------------|------|---------------------------|-----------------------------------|-------------------|
|                                                                 |                                                |                         |                         | Coût amorti                 | Coût | Juste valeur par résultat | Juste valeur par capitaux propres |                   |
| Au 31 décembre, en millions d'euros                             |                                                |                         |                         |                             |      |                           |                                   |                   |
| Actifs                                                          |                                                |                         |                         |                             |      |                           |                                   |                   |
| Titres disponibles à la vente                                   | Actifs financiers disponibles à la vente       | N/A                     | 20                      | X                           | ✓    | X                         | X                                 | 20                |
| Créances commerciales                                           |                                                |                         |                         |                             |      |                           |                                   |                   |
| - Montants dus par les clients sur les contrats de construction | Prêts et créances                              | N/A                     | 189                     | ✓                           | X    | X                         | X                                 | 189               |
| - Créances clients et comptes rattachés                         | Prêts et créances                              | N/A                     | 1 126                   | ✓                           | X    | X                         | X                                 | 1 126             |
| Instr. dérivés non documentés comme couverture                  | Actifs financiers à juste valeur par résultat  | Change : 2<br>Métal : 1 | 18<br>5                 | X                           | X    | ✓                         | X                                 | 18<br>5           |
| Inst. dérivés documentés comme couverture                       | Actifs financiers à juste valeur par résultat* | Change : 2<br>Métal : 1 | 21<br>71                | X                           | X    | X                         | ✓                                 | 21<br>71          |
| Autres actifs financiers courants et non courants               |                                                |                         |                         |                             |      |                           |                                   |                   |
| - Actifs financiers court terme                                 | Actifs financiers à juste valeur par résultat  | 1                       | 150                     | X                           | X    | ✓                         | X                                 | 150               |
| - Autres actifs financiers courants et non courants             | Prêts et créances                              | N/A                     | 81                      | ✓                           | X    | X                         | X                                 | 81                |
| Trésorerie et Équivalents de trésorerie                         | Juste valeur par résultat                      | 1                       | 795                     | X                           | X    | ✓                         | X                                 | 795               |

✓ Traitement comptable retenu.

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

|                                                    |                                                 | Catégories<br>IAS 39    | Niveau<br>de juste<br>valeur | Valeurs<br>comptables<br>2010 | Traitement comptable IAS 39 |      |                                    |                                            | Juste<br>valeur<br>2010 |
|----------------------------------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------|------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|
|                                                    |                                                 |                         |                              |                               | Coût<br>amorti              | Coût | Juste<br>valeur<br>par<br>résultat | Juste<br>valeur par<br>capitaux<br>propres |                         |
| Au 31 décembre,<br>en millions d'euros             |                                                 |                         |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| <b>Passifs</b>                                     |                                                 |                         |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| <b>Dettes financières brutes</b>                   |                                                 |                         |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| - Emprunts obligataires convertibles               | Passifs financiers au coût amorti               | N/A                     |                              | 490                           | ✓                           | x    | x                                  | x                                          | 514                     |
| - Emprunts obligataires                            | Passifs financiers au coût amorti               | N/A                     |                              | 360                           | ✓                           | x    | x                                  | x                                          | 364                     |
| - Autres dettes financières                        | Passifs financiers au coût amorti               | N/A                     |                              | 239                           | ✓                           | x    | x                                  | x                                          | 239                     |
| <b>Dettes commerciales</b>                         |                                                 |                         |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| - Dettes sur contrats de construction              | Passifs financiers au coût amorti               | N/A                     |                              | 202                           | ✓                           | x    | x                                  | x                                          | 202                     |
| - Fournisseurs et comptes rattachés                | Passifs financiers au coût amorti               | N/A                     |                              | 1 077                         | ✓                           | x    | x                                  | x                                          | 1 077                   |
| Instr. dérivés non documentés comme couverture     | Passifs financiers à juste valeur par résultat  | Change : 2<br>Métal : 1 |                              | 25<br>2                       | x                           | x    | ✓                                  | x                                          | 25<br>2                 |
| Inst. dérivés documentés comme couverture          | Passifs financiers à juste valeur par résultat* | Change : 2<br>Métal : 1 |                              | 18<br>3                       | x                           | x    | x                                  | ✓                                          | 18<br>3                 |
| Autres passifs financiers courants et non courants | Passifs financiers au coût amorti               | N/A                     |                              | 49                            | ✓                           | x    | x                                  | x                                          | 49                      |

✓ Traitement comptable retenu.

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** est identique à leur valeur comptable.

- Les **titres disponibles à la vente** sont évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.

- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

- L'**endettement à taux fixe** du Groupe est essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 a été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2010 et inclut les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE a été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :

- Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2010 (58,86 euros).
- Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2010 (respectivement 84,83 euros et 67,86 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016).
- Taux swap Euro à respectivement deux ans (1,56 %) et quatre ans (2,20 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016.
- Spread de crédit à respectivement deux ans (300 points de base) et quatre ans (375 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016.
- Coût du prêt/emprunt de titres (50 points de base).

- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, est identique à leur valeur comptable.

L'information équivalente est donnée pour les exercices 2009 et 2008 ci-dessous :

| Au 31 décembre,<br>en millions d'euros                                | Catégories<br>IAS 39                                  | Niveau<br>de juste<br>valeur | Valeurs<br>comptables<br>2009 | Traitement comptable IAS 39 |      |                                    |                                            | Juste<br>valeur<br>2009 |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------|------------------------------------|--------------------------------------------|-------------------------|
|                                                                       |                                                       |                              |                               | Coût<br>amorti              | Coût | Juste<br>valeur<br>par<br>résultat | Juste<br>valeur par<br>capitaux<br>propres |                         |
|                                                                       |                                                       |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| Actifs                                                                |                                                       |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| Titres disponibles<br>à la vente                                      | Actifs financiers<br>disponibles à la<br>vente        | N/A                          | 17                            | X                           | ✓    | X                                  | X                                          | 17                      |
| Créances commerciales                                                 |                                                       |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| - Montants dus par les<br>clients sur les contrats<br>de construction | Prêts<br>et créances                                  | N/A                          | 215                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 215                     |
| - Créances clients<br>et comptes rattachés                            | Prêts<br>et créances                                  | N/A                          | 955                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 955                     |
| Instr. dérivés<br>non documentés<br>comme couverture                  | Actifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat   | Change : 2<br>Métal : 1      | 10<br>10                      | X                           | X    | ✓                                  | X                                          | 10<br>10                |
| Inst. dérivés documentés<br>comme couverture                          | Actifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat*  | Change : 2<br>Métal : 1      | 24<br>38                      | X                           | X    | X                                  | ✓                                          | 24<br>38                |
| Autres actifs financiers<br>courants et non courants                  | Prêts<br>et créances                                  | N/A                          | 105                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 105                     |
| Trésorerie et Équivalents<br>de trésorerie                            | Juste valeur<br>par résultat                          | 1                            | 817                           | X                           | X    | ✓                                  | X                                          | 817                     |
| Passifs                                                               |                                                       |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| Dettes financières brutes                                             |                                                       |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| - Emprunts obligataires<br>convertibles                               | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | N/A                          | 467                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 478                     |
| - Emprunts obligataires                                               | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | N/A                          | 359                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 335                     |
| - Autres dettes<br>financières                                        | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | N/A                          | 132                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 132                     |
| Dettes commerciales                                                   |                                                       |                              |                               |                             |      |                                    |                                            |                         |
| - Dettes sur contrats<br>de construction                              | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | N/A                          | 174                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 174                     |
| - Fournisseurs<br>et comptes rattachés                                | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | N/A                          | 845                           | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 845                     |
| Instr. dérivés<br>non documentés<br>comme couverture                  | Passifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat  | Change : 2<br>Métal : 1      | 11<br>3                       | X                           | X    | ✓                                  | X                                          | 11<br>3                 |
| Inst. dérivés documentés<br>comme couverture                          | Passifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat* | Change : 2<br>Métal : 1      | 11<br>5                       | X                           | X    | X                                  | ✓                                          | 11<br>5                 |
| Autres passifs financiers<br>courants et non courants                 | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | N/A                          | 66                            | ✓                           | X    | X                                  | X                                          | 66                      |

✓ Traitement comptable retenu

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** étaient évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué de la partie dette des OCEANE 2013 et 2016 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2009 et incluait les coupons courus à date de clôture. La juste valeur des OCEANE avait été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
  - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2009 (55,82 euros) ;
  - ii. Cotation spot des OCEANE au 31 décembre 2009 (respectivement 81,88 euros et 64,60 euros pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016) ;
  - iii. Taux swap Euro à respectivement trois ans (2,20 %) et cinq ans (2,80 %) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
  - iv. Spread de crédit à respectivement trois ans (390 points de base) et cinq ans (470 points de base) pour l'OCEANE 2013 et l'OCEANE 2016 ;
  - v. Coût du prêt / emprunt de titres (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

Au 31 décembre,  
en millions d'euros

| Au 31 décembre,<br>en millions d'euros                             | Catégories<br>IAS 39                                  | Valeurs<br>comptables<br>2008 | Traitement comptable IAS 39 |      |                                 |                                         | Juste<br>valeur<br>2008 |
|--------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------|-----------------------------|------|---------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
|                                                                    |                                                       |                               | Coût<br>amorti              | Coût | Juste<br>valeur par<br>résultat | Juste valeur<br>par capitaux<br>propres |                         |
| Actifs                                                             |                                                       |                               |                             |      |                                 |                                         |                         |
| Titres disponibles à la vente                                      | Actifs financiers<br>disponibles<br>à la vente        | 16                            | X                           | ✓    | X                               | ✓                                       | 16                      |
| Créances commerciales                                              |                                                       |                               |                             |      |                                 |                                         |                         |
| - Montants dus par les clients<br>sur les contrats de construction | Prêts et créances                                     | 195                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 195                     |
| - Créances clients et comptes<br>rattachés                         | Prêts et créances                                     | 1 110                         | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 1 110                   |
| Instr. dérivés non documentés<br>comme couverture                  | Actifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat   | 38                            | X                           | X    | ✓                               | X                                       | 38                      |
| Inst. dérivés documentés<br>comme couverture                       | Actifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat*  | 38                            | X                           | X    | X                               | ✓                                       | 38                      |
| Autres actifs financiers courants<br>et non courants               | Prêts et créances                                     | 263                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 263                     |
| Trésorerie et Équivalents<br>de trésorerie                         | Juste valeur<br>par résultat                          | 398                           | X                           | X    | ✓                               | X                                       | 398                     |
| Passifs                                                            |                                                       |                               |                             |      |                                 |                                         |                         |
| Dettes financières brutes                                          |                                                       |                               |                             |      |                                 |                                         |                         |
| - Emprunts obligataires<br>convertibles                            | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | 274                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 240                     |
| - Emprunts obligataires                                            | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | 359                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 274                     |
| - Autres dettes financières                                        | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | 301                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 301                     |
| Dettes commerciales                                                |                                                       |                               |                             |      |                                 |                                         |                         |
| - Dettes sur contrats<br>de construction                           | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | 111                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 111                     |
| - Fournisseurs<br>et comptes rattachés                             | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | 908                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 908                     |
| Instr. dérivés non documentés<br>comme couverture                  | Passifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat  | 47                            | X                           | X    | ✓                               | X                                       | 47                      |
| Inst. dérivés documentés<br>comme couverture                       | Passifs financiers<br>à juste valeur<br>par résultat* | 228                           | X                           | X    | X                               | ✓                                       | 228                     |
| Autres passifs financiers<br>courants et non courants              | Passifs financiers<br>au coût amorti                  | 101                           | ✓                           | X    | X                               | X                                       | 101                     |

✓ Traitement comptable retenu

\* Ces dérivés étant documentés comme couverture de flux de trésorerie, leur traitement comptable est « Juste valeur par capitaux propres ».

- La juste valeur des **autres actifs financiers non courants** était identique à leur valeur comptable.
- Les **titres disponibles à la vente** comprenaient pour 14 millions d'euros de titres évalués au coût, leur valeur de marché n'étant pas disponible. Le Groupe n'était par ailleurs pas en mesure de déterminer la juste valeur de ces titres en utilisant des transactions comparables ou en actualisant des cash-flow futurs, ces derniers ne présentant pas un degré de fiabilité suffisant.
- La juste valeur des **actifs financiers courants**, y compris les **créances commerciales**, était identique à leur valeur comptable.
- L'**endettement à taux fixe** du Groupe était essentiellement constitué au 31 décembre 2008 de la partie dette de l'OCEANE 2013 et de l'obligation 2017, dont la juste valeur peut différer de la valeur comptable compte tenu de l'utilisation de la méthode du coût amorti. La juste valeur de l'obligation 2017 avait été établie sur base de la cotation d'une banque au 31 décembre 2008 et incluait les coupons courus à date de clôture. La juste valeur de l'OCEANE avait été déterminée hors composante optionnelle et sur base des éléments suivants :
  - i. Cours de l'action et volatilité historique de l'action Nexans au 31 décembre 2008 (42,55 euros) ;
  - ii. Cotation spot de l'OCEANE au 31 décembre 2008 (68,11 euros) ;
  - iii. Taux swap Euro à quatre ans (3,12 %) ;
  - iv. Spread de crédit à quatre ans (700 points de base) ;
  - v. Coût du prêt / emprunt de titre (50 points de base).
- La juste valeur des **autres passifs financiers courants et non courants**, y compris les **dettes commerciales**, était identique à leur valeur comptable.

## b) Calculs des gains et pertes nets

| Exercice 2010<br>(en millions d'euros)                         | Gains / (Pertes) nets         |                              |                         |              |                    | Total<br>2010 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------|--------------------|---------------|
|                                                                | Sur<br>intérêts<br>financiers | De réévaluations ultérieures |                         |              | Suite<br>à cession |               |
|                                                                |                               | À la juste<br>valeur         | Écarts<br>de conversion | Dépréciation |                    |               |
| Actifs financiers disponibles à la vente                       | 0                             | -                            | N/A                     | 0            | 0                  | 0             |
| Prêts et créances                                              | 0                             | N/A                          | 49                      | (4)          | 0                  | 45            |
| Actifs et passifs financiers<br>à la juste valeur par résultat | -                             | (21)                         | N/A                     | N/A          | N/A                | (21)          |
| Passifs financiers au coût amorti                              | (75)                          | N /A                         | (11)                    | 0            | N/A                | (86)          |
| Total                                                          | (75)                          | (21)                         | 38                      | (4)          | 0                  | (62)          |

| Exercice 2009<br>(en millions d'euros)                         | Gains / (Pertes) nets         |                              |                         |              |                    | Total<br>2009 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------|--------------------|---------------|
|                                                                | Sur<br>intérêts<br>financiers | De réévaluations ultérieures |                         |              | Suite<br>à cession |               |
|                                                                |                               | À la juste<br>valeur         | Écarts<br>de conversion | Dépréciation |                    |               |
| Actifs financiers disponibles à la vente                       | 0                             | -                            | N/A                     | 2            | 0                  | 2             |
| Prêts et créances                                              | 0                             | N/A                          | (18)                    | (2)          | 0                  | (20)          |
| Actifs et passifs financiers<br>à la juste valeur par résultat | -                             | 9                            | N/A                     | N/A          | N/A                | 9             |
| Passifs financiers au coût amorti                              | (62)                          | N /A                         | 6                       | 0            | N/A                | (56)          |
| <b>Total</b>                                                   | <b>(62)</b>                   | <b>9</b>                     | <b>(12)</b>             | <b>0</b>     | <b>0</b>           | <b>(65)</b>   |

| Exercice 2008<br>(en millions d'euros)                         | Gains / (Pertes) nets         |                              |                         |              |                    | Total<br>2008 |
|----------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------------------------|--------------|--------------------|---------------|
|                                                                | Sur<br>intérêts<br>financiers | De réévaluations ultérieures |                         |              | Suite<br>à cession |               |
|                                                                |                               | À la juste<br>valeur         | Écarts<br>de conversion | Dépréciation |                    |               |
| Actifs financiers disponibles à la vente                       | 0                             | -                            | N/A                     | 0            | 2                  | 2             |
| Prêts et créances                                              | 0                             | N/A                          | 12                      | (2)          | -                  | 10            |
| Actifs et passifs financiers<br>à la juste valeur par résultat | N/A                           | 4                            | N/A                     | N/A          | N/A                | 4             |
| Passifs financiers au coût amorti                              | (66)                          | N/A                          | (28)                    | 0            | N/A                | (94)          |
| Total                                                          | (66)                          | 4                            | (16)                    | (2)          | 2                  | (78)          |

- Les gains et pertes liés aux intérêts sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Coût de l'endettement financier (brut) » dès lors qu'ils portent sur les agrégats repris dans la dette financière nette du Groupe (voir **Note 24**). Dans le cas contraire (dettes et créances d'exploitation), ils figurent au sein de la Marge opérationnelle.
- Les gains et pertes liés aux écarts de conversion, sont comptabilisés au compte de résultat sur la ligne « Autres charges financières » ou en tant que composante du « Coût de l'endettement financier (brut) » s'ils portent sur un des agrégats de la dette nette et sont clairement identifiés comme tels au sein des systèmes d'information amont du Groupe.
- Les dépréciations portant sur des prêts et créances d'exploitation sont comptabilisées au sein de la Marge opérationnelle.
- Le traitement des impacts résultats relatifs à la juste valeur des dérivés est détaillé ci-avant dans la **Note 27.c**. Outre les dérivés sur le change et le métal, les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent également la juste valeur comptabilisée sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie pour un montant de 13 millions d'euros en 2010, 6 millions d'euros en 2009 et 18 millions d'euros en 2008. Cette juste valeur est calculée en prenant en compte les intérêts reçus et versés sur ces instruments ainsi que les gains latents et réalisés. La juste valeur dégagée par les « Actifs financiers court terme » (voir **Note 19**) n'est pas matérielle sur l'exercice 2010.

## Note 29. Contrats de location simple

Les loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables sont les suivants :

| (en millions d'euros)      | Total      | Paiements dus par période |              |                 |
|----------------------------|------------|---------------------------|--------------|-----------------|
|                            |            | À moins d'1 an            | De 1 à 5 ans | À plus de 5 ans |
| <b>Au 31 décembre 2010</b> | <b>113</b> | <b>27</b>                 | <b>62</b>    | <b>24</b>       |
| Au 31 décembre 2009        | 101        | 23                        | 62           | 16              |
| Au 31 décembre 2008        | 94         | 19                        | 56           | 19              |

## Note 30. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique, voir **Note 30.d**).

### a) Compte de résultat

Les principaux postes concernés sont les suivants :

| (en millions d'euros)      | 2010 | 2009 | 2008 |
|----------------------------|------|------|------|
| <b>Revenus</b>             |      |      |      |
| - Filiales non consolidées | 54   | 41   | 29   |
| - Co-entreprises           | -    | -    | -    |
| - Entreprises associées    | 2    | -    | 0    |
| <b>Coût des ventes</b>     |      |      |      |
| - Filiales non consolidées | (14) | (7)  | (5)  |
| - Co-entreprises           | -    | -    | -    |
| - Entreprises associées    | (4)  | -    | -    |

### b) Bilan

Les principaux postes concernés sont les suivants :

| (en millions d'euros)                              | 2010 | 2009 | 2008 |
|----------------------------------------------------|------|------|------|
| <b>Actifs</b>                                      |      |      |      |
| - Filiales non consolidées                         | 16   | 7    | 4    |
| - Co-entreprises                                   | -    | -    | -    |
| - Entreprises associées                            | 1    | -    | 1    |
| <b>Dettes financières / (créances financières)</b> |      |      |      |
| - Filiales non consolidées                         | 2    | (1)  | 6    |
| - Co-entreprises                                   | -    | -    | -    |
| - Entreprises associées                            | -    | -    | -    |
| <b>Autres passifs</b>                              |      |      |      |
| - Filiales non consolidées                         | 3    | 4    | 3    |
| - Co-entreprises                                   | -    | -    | -    |
| - Entreprises associées                            | 2    | -    | 1    |

### c) Relations avec le groupe Madeco

Suite à l'acquisition des activités câbles du groupe Madeco au 30 septembre 2008, le groupe Madeco détient directement environ 9 % du capital de Nexans SA. Guillermo Luksic, Président de Madeco, est par ailleurs membre du Conseil d'administration de Nexans SA depuis cette date (voir **Note 2.b**).

Les relations contractuelles entre Nexans et le groupe Madeco au 31 décembre 2010 sont essentiellement liées au contrat d'acquisition des activités câbles du groupe Madeco en date du 21 février 2008, tel que modifié par un avenant du 30 septembre 2008. Ce contrat a donné lieu à des contrats connexes, dont certains restent en vigueur au 31 décembre 2010 (notamment pour l'utilisation de certaines marques et licences).

À noter que le prix d'acquisition des activités câbles du groupe Madeco restait soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008. En effet, le 9 juillet 2009 Madeco avait notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage pour arrêter le montant final de l'ajustement. Le 14 janvier 2011, Madeco et Nexans ont conclu un accord amiable en application duquel l'ajustement à la baisse du montant de l'acquisition a été limité à 14,9 millions d'US dollars. Conformément à l'engagement ferme pris par Nexans en 2008, le Groupe a par ailleurs concrétisé à cette même date, le rachat de la participation minoritaire dans sa filiale Nexans Colombie pour 9,2 millions d'US dollars (voir **Note 2.b**).

Par ailleurs, Nexans a conclu certains contrats commerciaux avec des entités du groupe Madeco. Les flux et positions bilanciels correspondants sont retranscrits dans les tableaux présentés ci avant en **Note 30.a** et **Note 30.b**.

### d) Rémunération des Principaux Dirigeants

(Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans)

#### Rémunérations totales

Les rémunérations totales pour les Principaux Dirigeants du Groupe sont présentées dans le tableau ci-dessous :

| (en millions d'euros)                                               | 2010        | 2009        | 2008        |
|---------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|
| Rémunération au titre du mandat social*                             | 1,5         | 4,5         | 3,9         |
| Jetons de présence**                                                | 0,5         | 0,5         | 0,4         |
| Rémunération au titre du contrat de travail et avantages en nature* | 7,9         | 8,8         | 7,2         |
| Stock-options**                                                     | 2,3         | 2,2         | 3,4         |
| Indemnités de départ*                                               | -           | 1,7         | 0,6         |
| PILT**                                                              | 0,1         | (0,1)       | 0,9         |
| Charges sur engagements de retraite***                              | 3,1         | 2,5         | 3,5         |
| <b>Rémunérations totales</b>                                        | <b>15,4</b> | <b>20,1</b> | <b>19,9</b> |

\* Montants versés pendant l'exercice, charges sociales patronales incluses.

\*\* Charge comptabilisée durant l'exercice.

\*\*\* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut le coût des services ainsi que la charge d'intérêt de l'exercice.

Complément d'information quant aux rémunérations des Principaux Dirigeants du Groupe (Administrateurs et membres du Comité Exécutif de Nexans) :

- Il est rappelé que :
  - Wolfgang Bedorf (Directeur Zone Moyen-Orient - Russie - Afrique) a quitté le Comité Exécutif du Groupe au 31 décembre 2010 suite à son départ à la retraite ;
  - Le Comité Exécutif du Groupe avait été élargi à quatre nouveaux membres à compter du 26 mai 2009 : Jean-Claude Nicolas (Directeur de la Communication Groupe), Norbert Bluthé (Directeur Zone Europe de l'Ouest), Francis Krähenbühl (Directeur Zone Europe Centrale) et William English (Directeur Zone Europe du Nord jusqu'au 31 décembre 2010 et Directeur de la Zone Moyen-Orient – Russie – Afrique depuis cette date). Parmi ces nouveaux membres du Comité Exécutif, certains sont expatriés dans les régions dont ils ont la charge.
  - Le Comité Exécutif avait par ailleurs également accueilli deux nouveaux membres en 2008 : Patrick Noonan (Directeur Juridique) à compter du 25 mars 2008 et Jorge Tagle (Directeur de la Zone Amérique du Sud) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 (suite à la réalisation de l'acquisition des activités Câbles de Madeco).
- Le montant des provisions ainsi que de la couverture financière au titre des retraites des membres du Comité Exécutif n'est pas communiqué car il ne peut être individualisé. Le montant total des engagements pris par le Groupe pour les retraites et autres avantages du même type dont bénéficient les membres du Comité Exécutif s'élevait à 16,7 millions d'euros au 31 décembre 2010, contre 16,1 millions d'euros au 31 décembre 2009 et 23,4 millions d'euros au 31 décembre 2008. La diminution des engagements sur l'exercice 2009 était notamment liée à des départs à la retraite dont celui de Gérard Hauser, Président - Directeur Général du Groupe jusqu'à fin mai 2009.
- Toute attribution d'options aux Principaux dirigeants est assortie, conformément à la politique adoptée par le Groupe depuis 2007, d'un plan cash d'intéressement long terme (PILT). Aucune somme n'a été perçue par les Principaux Dirigeants du Groupe au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 22 février 2008 (plan n° 7) ainsi que du PILT assorti au plan de stock-options du 25 novembre 2008 (plan n° 8), les objectifs prévus par ces PILT n'ayant pas été atteints. Les provisions correspondantes constituées au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 ont été reprises sur les exercices 2009 et 2010 pour un montant de respectivement 0,9 million d'euros et 0,8 million d'euros, charges sociales comprises.

Au titre du PILT assorti au plan de stock-options du 9 mars 2010 (plan n° 9) les Principaux Dirigeants du Groupe pourront recevoir, début 2012, un montant maximum de 1,7 million d'euros (soit un coût de 2,2 millions d'euros charges sociales comprises) suivant le niveau d'atteinte des objectifs prévus par le PILT. Une provision de 0,9 million d'euros a été constituée dans les comptes de l'exercice 2010 au titre de ce PILT.

## Engagements envers Frédéric Vincent, Président-Directeur Général

L'ensemble des engagements pris envers Frédéric Vincent en tant que Président - Directeur Général sont décrits en détail au paragraphe 7.4 du Rapport de Gestion.

Frédéric Vincent bénéficiera en tant que Président - Directeur Général des engagements suivants de la Société, autorisés par le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 et ratifiés par l'Assemblée Générale du 26 mai 2009 :

- En cas de révocation de son mandat de Président - Directeur Général, Frédéric Vincent bénéficie d'une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable) dont le versement est soumis à deux conditions de performance, dont l'une est liée à la performance financière du Groupe et l'autre est fondée sur le taux moyen de performance boursière comparé de la Société par rapport à l'indice SBF 120. Le versement de cette indemnité sera fonction du niveau de performance atteint et ne pourra intervenir qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie.
- En contrepartie de l'engagement de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président - Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à douze mois de rémunération globale (fixe et variable), soit le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives. Cet engagement a été provisionné dans les comptes du Groupe depuis le 31 décembre 2009 à hauteur de 2,0 millions d'euros.

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

En cas de départ à la retraite, Frédéric Vincent bénéficierait du régime de retraite supplémentaire mis en place par le Groupe en faveur de certains salariés et mandataires sociaux, lequel prévoit une rente basée sur la rémunération annuelle moyenne des trois dernières années. Les charges comptabilisées au titre de ces obligations sont reprises dans le tableau des rémunérations totales présenté ci-dessus.

## Engagement envers Gérard Hauser, Président - Directeur Général jusqu'au 26 mai 2009

Gérard Hauser reste soumis à un engagement de non-concurrence vis-à-vis de la Société, lequel donne lieu au paiement d'une indemnité égale à la rémunération totale perçue au cours des douze derniers mois précédant la cessation de son contrat de travail. Cette indemnité est provisionnée dans les comptes consolidés pour un montant résiduel de 0,6 million d'euro au 31 décembre 2010 (1,8 million d'euros au 31 décembre 2009 et 2,5 millions d'euros au 31 décembre 2008).

## Note 31. Passifs éventuels, litiges

### a) Litiges et procédures ayant donné lieu à constitution de provisions

Pour les cas où les critères de constitution des provisions sont réunis, Nexans estime que les provisions constatées à ce jour dans les comptes sont suffisantes pour que leur résolution n'engendre pas d'impact significatif sur ses résultats. Cette estimation du risque potentiel tient compte selon les cas, des assurances dont le Groupe dispose, des garanties de tiers et/ou de l'évaluation de la probabilité de condamnation faite par des tiers :

- Dans le cadre de l'allocation définitive du goodwill résultant de l'acquisition des activités Câbles du groupe Madeco au 30 Septembre 2008, Nexans avait constaté dans ses comptes 2008 retraités (voir **Note 11**), une provision de 16 millions d'euros visant à couvrir différents risques identifiés à date d'acquisition. Compte tenu de l'évaluation favorable d'un certain nombre de ces risques, cette provision a été partiellement reprise durant l'exercice 2010.
- L'exécution d'un contrat de haute tension sous-marine rencontrait des difficultés à fin 2009. Le client, une société détenue par l'État chinois, a contesté en 2009 les montants dus au titre de la protection du câble déjà posé (et en fonctionnement) sur le fondement du caractère excessif du temps passé dans l'exécution des travaux de protection. Nexans a constitué dès le premier semestre 2010 dans ses états financiers une provision qui couvre la transaction conclue avec le client début 2011 sur les travaux passés.

Un autre problème sur ce projet concerne le bateau du sous-traitant chinois participant à l'installation qui avait accidentellement endommagé une liaison fibre optique sous-marine de l'armée chinoise, laquelle avait par la suite retenu le bateau en question et fait obstacle au déchargement de l'équipement Nexans qui était à son bord. La réclamation de l'armée qui s'élevait à environ 7 millions d'euros a été résolue.

Enfin, le différend avec ce sous-traitant se poursuit à fin 2010, celui-ci réclamant le paiement de factures couvrant la location de son matériel pour la période pendant laquelle ce matériel a été immobilisé à la demande de l'armée chinoise. Nexans réclame au sous-traitant le remboursement des éventuels préjudices (retard) provoqués par l'accident. Ce différend fait l'objet d'un arbitrage à Singapour.

Les autres risques liés à des contentieux, réclamations de tiers ou autres différends existants ou probables ayant donné lieu à provision aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 n'ont pas individuellement, selon l'estimation de Nexans, un caractère suffisamment matériel pour justifier une information spécifique dans les comptes consolidés.

### b) Passifs éventuels liés aux litiges, procédures et enquêtes administratives

- Parmi les situations n'ayant pas donné lieu à constitution de provisions, on citera le cas de câbles fabriqués par une filiale européenne du Groupe vendus à un fabricant de harnais. Ce fabricant de harnais les a ensuite revendus à un autre équipementier, qui les a lui-même revendus à un constructeur automobile européen. La filiale de Nexans n'a pas été informée des spécifications requises par le constructeur automobile européen. Ce dernier aurait utilisé ces câbles conjointement avec des commutateurs servant notamment au fonctionnement d'essuie-glaces et un certain nombre de câbles se seraient cassés. La filiale de Nexans a estimé que les câbles vendus correspondaient aux spécifications de son client, le fabricant de harnais.

Une procédure de référé-expertise a été initiée en janvier 2008 par l'équipementier automobile à l'encontre du fabricant de harnais dont l'objet est la recherche et la préservation de la preuve dans le but d'identifier la cause technique du dommage et Nexans a été impliqué dans cette procédure. Dans le cadre de cette procédure, l'équipementier invoque la non-conformité des câbles aux spécifications techniques du fabricant de harnais, ce que le fabricant de harnais et Nexans ont réfuté. À l'issue de cette procédure, le tribunal rendra un constat d'expertise technique. Le constructeur automobile aurait lancé une campagne de rappel qui aurait concerné environ 350 000 commutateurs installés. Enfin, l'équipementier a confirmé que son client, le constructeur automobile a émis, en 2007, une réclamation de 17 millions d'euros à son encontre suite aux retours de véhicules à cette date. Ce cas a été notifié par Nexans à l'assureur de l'époque.

Bien qu'il ne soit pas possible de déterminer, à ce jour, les conséquences du cas décrit ci-dessus, Nexans estime que son issue n'aura pas d'effet significatif sur sa situation financière consolidée, sans pour autant pouvoir l'exclure.

- Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Les enquêtes en cours à ce jour sont conduites par la Commission européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis ainsi qu'au Brésil (notifiée en 2010) dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont été closes.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

## Note 32. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan jugés significatifs pour le Groupe au 31 décembre 2010 sont repris ci-dessous.

### a) Engagements liés au périmètre du Groupe consolidé

#### Contrat de rachat de créances commerciales

Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales Euro (tels que décrit dans la **Note 1.a** et dans la **Note 26.a**), Nexans a octroyé au bénéficiaire de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

La probabilité d'un appel en garantie du partenaire bancaire est jugée extrêmement faible par le Groupe au 31 décembre 2010.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2010 pour la première partie à 34 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à 12 mois à la clôture du 31 décembre 2010, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

#### Risques liés aux opérations de fusions et acquisitions

Les sociétés du Groupe peuvent accorder des garanties de passifs aux acquéreurs des activités cédées, sans normalement mise en place de garanties bancaires ou cautions. Lorsque des événements rendent probable ou potentiel la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

Inversement, les sociétés du Groupe bénéficient dans certaines opérations d'acquisitions de garanties de la part des vendeurs. Dans le cadre de l'acquisition, réalisée le 1<sup>er</sup> août 2008, de la société italienne Intercond (voir **Note 2.b**), Nexans bénéficie d'un compte séquestre en garantie des obligations d'indemnisation des vendeurs au titre du contrat d'acquisition (28 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2010, 21 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2011, 14 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2012 et 7 millions d'euros jusqu'au 31 décembre 2013).

### Acquisition des activités Câbles du groupe Madeco

Dans le cadre de l'acquisition des activités Câbles du groupe chilien Madeco réalisée le 30 septembre 2008, le Groupe a repris certains litiges en cours ou latents, dont les plus significatifs sont couverts, au-delà d'un mécanisme de franchise, par la garantie de passif consentie par Madeco au titre du contrat d'acquisition. Les passifs et passifs éventuels liés à cette acquisition ont par ailleurs fait l'objet d'une provision dans le cadre de l'exercice d'allocation du coût d'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (se reporter à la **Note 11**).

Conformément à ce qui est évoqué en **Note 2.b**, il est rappelé que le coût d'acquisition restait soumis à ajustement final sur base de l'arrêté comptable au 30 septembre 2008. Le 9 juillet 2009, Madeco avait en effet notifié Nexans de sa décision d'initier une procédure d'arbitrage pour arrêter le montant final de l'ajustement. Le 14 janvier 2011, Madeco et Nexans ont conclu un accord amiable en application duquel l'ajustement à la baisse du montant de l'acquisition a été limité à 14,9 millions d'US dollars. Conformément à l'engagement ferme pris par Nexans en 2008, le Groupe a par ailleurs concrétisé à cette même date, le rachat de la participation minoritaire dans sa filiale Nexans Colombie pour 9,2 millions d'US dollars.

### b) Engagements liés au financement du Groupe

#### Engagements donnés

Les sûretés réelles consenties par le Groupe en garantie d'emprunts se décomposent de la façon suivante par nature d'actifs aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008 :

| Au 31 décembre,<br>en millions d'euros                       | 2010     | 2009     | 2008     |
|--------------------------------------------------------------|----------|----------|----------|
| Sûretés réelles consenties sur immobilisations corporelles   | 5        | 5        | 5        |
| Sûretés réelles consenties sur immobilisations incorporelles | -        | -        | -        |
| Sûretés réelles consenties sur stocks                        | -        | -        | -        |
| Sûretés réelles consenties sur actifs financiers             | -        | -        | -        |
| <b>Total sûretés réelles consenties</b>                      | <b>5</b> | <b>5</b> | <b>5</b> |

#### Engagements reçus

Le Groupe bénéficie d'une ligne de crédit syndiqué d'un montant de 580 millions d'euros à échéance du 16 octobre 2012 qui n'était pas utilisée au 31 décembre 2010. Se référer à la **Note 24.f** pour des informations complémentaires.

Comme évoqué ci-dessus en **a)**, Nexans a par ailleurs mis en place en avril 2010 une opération de titrisation de créances commerciales. Cette dernière porte sur un montant maximum de 250 millions d'euros de créances cédées et une durée maximale de cinq ans. Se référer à la **Note 1.a.** et à la **Note 26.a.** pour plus de détail.

## c) Engagements liés aux activités opérationnelles du Groupe

Les principaux engagements Hors Bilan liés aux activités opérationnelles sont résumés ci-dessous :

| Au 31 décembre, en millions d'euros                                  | 2010    | 2009    | 2008    | Références       |
|----------------------------------------------------------------------|---------|---------|---------|------------------|
| <b>Engagements donnés</b>                                            |         |         |         |                  |
| Instruments dérivés d'achat de devises*                              | 2 863   | 1 738   | 2 235   | <b>Note 27.b</b> |
| Instruments dérivés d'achat de métal                                 | 597     | 378     | 297     | <b>Note 27.b</b> |
| Engagements fermes sur achats d'immobilisations corporelles          | 35      | 15      | 57      | <b>Note 13.c</b> |
| Engagements d'indemnisation de tiers                                 | 696     | 604     | 687     | Voir 1)          |
| Contrats <i>Take-or-pay</i> achat de cuivre (tonnes)                 | 111 324 | 113 200 | 127 445 | Voir 2)          |
| Loyers restant dus au titre des contrats de location non résiliables | 113     | 101     | 94      | <b>Note 29</b>   |
| <b>Engagements reçus</b>                                             |         |         |         |                  |
| Instruments dérivés de vente de devises*                             | 2 859   | 1 725   | 2 260   | <b>Note 27.b</b> |
| Instruments dérivés de vente de métal                                | 151     | 31      | 23      | <b>Note 27.b</b> |
| Contrats <i>Take-or-pay</i> sur vente de cuivre (tonnes)             | 111 602 | 100 992 | 140 443 | Voir 2)          |

\* Y compris les dérivés couvrant la dette nette du Groupe.

### (1) Engagements d'indemnisation de tiers

De manière générale, les sociétés du Groupe donnent aux clients des garanties sur la qualité des produits vendus sans mise en place de garanties bancaires ou cautions.

Elles ont néanmoins également pris des engagements d'indemnisation auprès de banques ou d'autres tiers, notamment institutions financières, qui ont émis des garanties ou cautions de bon fonctionnement en faveur de clients et des garanties données en couverture des avances reçues des clients (696 millions d'euros, 604 millions d'euros et 687 millions d'euros respectivement aux 31 décembre 2010, 31 décembre 2009 et 31 décembre 2008).

Lorsque des événements, tels que des retards de livraison ou des litiges sur l'exécution du contrat, rendent probable ou potentiel la réalisation d'un risque au titre des garanties données, celui-ci est soit provisionné (s'il est estimable) soit mentionné en tant que passif éventuel s'il est suffisamment significatif. Se reporter à la **Note 23** et à la **Note 31**.

### (2) Contrats *Take-or-pay* (flux physiques)

Les volumes reportés dans le tableau reprennent les quantités négociées dans le cadre de contrats *Take-or-Pay* de cuivre dont le prix est fixé à date de clôture de l'exercice, y compris les quantités présentes en stocks. Se référer à la **Note 26.d** pour plus de détail.

D'une façon plus générale, le Groupe prend des engagements fermes vis-à-vis de certains clients ou fournisseurs au titre de contrats *Take-or-Pay* dont les plus significatifs portent sur les approvisionnements en cuivre. A fin 2010, Nexans avait dans ce cadre pris des engagements sur environ 300 000 tonnes de cuivre pour l'exercice 2011 (300 000 tonnes également fin 2009 au titre de l'exercice 2010).

### (3) Le Groupe a par ailleurs consenti des garanties de la maison-mère pour un montant de 1 003 millions d'euros au 31 décembre 2010. Ces dernières comprennent principalement des garanties de performance consenties à des clients, couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, ainsi que des engagements contractés dans le cadre de contrats *Take or Pay* portant sur des approvisionnements autres que le cuivre.

## Note 33. Liste des principales sociétés consolidées

Les principales variations du périmètre de consolidation intervenues sur les exercices 2010, 2009 et 2008 sont présentées dans la **Note 2.b**. Le tableau ci-dessous reprend les principales entités du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2010.

| Sociétés par pays                                   | Activité principale | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation <sup>(1)</sup> |
|-----------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|
| <b>France</b>                                       |                     |                         |                       |                                         |
| <b>Nexans<sup>(2)</sup></b>                         | <b>Holding</b>      | <b>100 %</b>            | <b>100 %</b>          | <b>Consolidante</b>                     |
| Nexans Participations                               | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Lixis                                               | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans France                                       | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Interface                                    | Télécom             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Eurocable                                           | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Copper France <sup>(3)</sup>                 | Fils conducteurs    | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Société de Coulée Continue du Cuivre <sup>(3)</sup> | Fils conducteurs    | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Wires France <sup>(13)</sup>                 | Fils conducteurs    | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Recycables                                          | Fils conducteurs    | 36,5 %                  | 36,5 %                | Mise en équivalence                     |
| Alsafil                                             | Fils conducteurs    | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Power Accessories France                     | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| <b>Belgique</b>                                     |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans Benelux SA                                   | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Harnesses                                    | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Network Solutions NV                         | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Services <sup>4</sup>                        | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Opticable SA NV                                     | Télécom             | 60 %                    | 60 %                  |                                         |
| <b>Allemagne</b>                                    |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans Deutschland GmbH <sup>(5)</sup>              | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Superconductors GmbH                         | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Metrofunkkabel Union GmbH                           | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Auto Electric GmbH <sup>(6)</sup>            | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Confecta GmbH Deutschland <sup>(7)</sup>            | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Power Accessories Deutschland GmbH           | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| <b>Europe du Nord</b>                               |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans Nederland BV                                 | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Norway A/S                                   | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Suisse SA                                    | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Tri Wire Ltd                                        | Fils conducteurs    | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Re <sup>(8)</sup>                            | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Logistics Ltd                                | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans IKO Sweden AB                                | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Jydsk Denmark                                | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Axjo Kabel AG                                       | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |

| Sociétés par pays                              | Activité principale | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation <sup>(1)</sup> |
|------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|
| <b>Europe du Sud</b>                           |                     |                         |                       |                                         |
| Multinacional Trade                            | Énergie             | 70 %                    | 70 %                  |                                         |
| Nexans Italia SpA                              | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Iberia SL                               | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Hellas SA <sup>(2)</sup>                | Énergie et Télécom  | 71,75 %                 | 71,75 %               |                                         |
| Nexans Türkiye İletişim Endüstri ve Ticaret AS | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Participation Italia Srl                | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Intercond Services SpA <sup>(9)</sup>          | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| <b>Europe de l'Est</b>                         |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans Romania                                 | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Russia                                  | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| <b>Amérique du Nord</b>                        |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans Canada Inc                              | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans USA Inc                                 | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Energy USA Inc                          | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Inc                                     | Télécom             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| <b>Amérique du Sud</b>                         |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans Indelqui                                | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Optel S.A                                      | Télécom             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Invercable                                     | Holding             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Chile S.A. Cerrada <sup>(10)</sup>      | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Colada Continua S.A                            | Fils conducteurs    | 41 %                    | 41 %                  | Mise en équivalence                     |
| Nexans Colombie <sup>(11)</sup>                | Énergie             | 83,91 %                 | 83,91 %               |                                         |
| Indeco Peru                                    | Énergie             | 96 %                    | 96 %                  |                                         |
| Cobrecon                                       | Fils conducteurs    | 33,33 %                 | 32,00 %               | Mise en équivalence                     |
| Nexans Brasil S.A. <sup>(12)</sup>             | Énergie et Télécom  | 99,98 %                 | 99,98 %               |                                         |
| <b>Afrique &amp; Moyen-Orient</b>              |                     |                         |                       |                                         |
| Liban Câbles SAL                               | Énergie et Télécom  | 90 %                    | 90 %                  |                                         |
| International Cables Company Ltd               | Énergie et Télécom  | 97,87 %                 | 88,08 %               |                                         |
| Nexans Maroc <sup>(2)</sup>                    | Énergie             | 83,59 %                 | 83,59 %               |                                         |
| Sirmel Maroc                                   | Énergie             | 83,23 %                 | 83,23 %               |                                         |
| Qatar International Cable Company              | Énergie             | 30,33 %                 | 30,33 %               | Mise en équivalence                     |

| Sociétés par pays                              | Activité principale | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt | Méthode de consolidation <sup>(1)</sup> |
|------------------------------------------------|---------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------------|
| <b>Asie</b>                                    |                     |                         |                       |                                         |
| Nexans (Shanghai) Electrical Materials Co Ltd  | Télécom             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Communications (Shanghai) Cable Co. Ltd | Télécom             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans China Wire & Cables Co Ltd              | Énergie             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nexans Korea Ltd                               | Énergie et Télécom  | 99,52 %                 | 99,51 %               |                                         |
| Kukdong Electric Wire Co. Ltd                  | Énergie et Télécom  | 97,90 %                 | 97,90 %               |                                         |
| Daeyoung Cable                                 | Énergie et Télécom  | 99,52 %                 | 99,51 %               |                                         |
| Nexans Vietnam Power Cable Co                  | Énergie             | 59,05 %                 | 58,76 %               |                                         |
| Nexans (Nanning) Communications Co. Ltd        | Télécom             | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| Nippon High Voltage Cable Corporation          | Énergie             | 66 %                    | 66 %                  |                                         |
| OLEX Australia Pty Ltd                         | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |
| OLEX New Zealand Ltd                           | Énergie et Télécom  | 100 %                   | 100 %                 |                                         |

(1) Les sociétés sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale sauf indication différente.

(2) Sociétés cotées sur une bourse de valeurs.

(3) Nexans Copper France (anciennement dénommée Société Lensoise de Cuivre) a repris depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2008, les activités de la Société de Coulée Continue du Cuivre en location-gérance.

(4) Entité assurant la gestion de la trésorerie du Groupe Nexans depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008.

(5) Suite à la réorganisation juridique du groupe en Allemagne (simplification des structures légales), l'entité Nexans Deutschland Industries GmbH & Co KG a changé de dénomination en 2008, pour Nexans Deutschland GmbH. Les entités Nexans Deutschland GmbH Holdings et Kabelmetal Electro GmbH ont fusionné dans la nouvelle entité Nexans Deutschland GmbH en 2009.

(6) Nexans Auto Electric GmbH, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales notamment aux États-Unis, en Roumanie, en Ukraine, en République tchèque, en Slovaquie et au Mexique.

(7) Confecta GmbH Deutschland, entité basée en Allemagne, consolide elle-même différentes sous filiales en Suisse et en France.

(8) Nexans Re est la Société de Réassurance du Groupe.

(9) Entité préconsolidant les sociétés italiennes Pessano Cavi et Intercond SpA.

(10) Nouvelle dénomination depuis 2009 de Madeco Cable.

(11) Nouvelle dénomination depuis 2009 de Cedsa S.A.

(12) Au 31 juillet 2009, Ficap S.A a fusionné avec Nexans Brasil S.A.

(13) Nexans France a repris en 2008 les activités de la Société Nexans Wires France en location-gérance.

## Note 34. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement matériel postérieur à la clôture n'est à signaler.

# Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés (exercice clos le 31 décembre 2010)

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Nexans S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels, litiges » de la **Note 31** de l'annexe aux comptes consolidés qui fait état des enquêtes de concurrence engagées depuis fin janvier 2009 à l'encontre de votre société.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Dépréciation des actifs

Votre Société procède au cours du dernier trimestre de chaque année à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs non courants, selon les modalités décrites dans le paragraphe n « Tests de dépréciation des actifs » de la **Note 1** « Principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et avons vérifié que les **Notes 1.n** et **7** de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

## Actifs d'impôts différés

Votre Société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats, tel que cela est décrit dans le paragraphe v « Impôts différés » de la **Note 1** « Principes comptables » et dans la **Note 9** « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe aux comptes consolidés. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la Société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à vérifier la cohérence des estimations retenues avec celles de la période précédente et avec celles retenues lors de l'établissement des tests de dépréciations d'actifs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 11 février 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée



# Comptes sociaux

---

|                                                                 |        |
|-----------------------------------------------------------------|--------|
| Bilan //                                                        | p. 212 |
| Compte de résultat //                                           | p. 214 |
| Liste des filiales et participations //                         | p. 216 |
| Inventaire des valeurs mobilières //                            | p. 217 |
| Notes annexes //                                                | p. 218 |
| Notes sur le bilan //                                           | p. 220 |
| Notes sur le résultat //                                        | p. 228 |
| Renseignements divers //                                        | p. 230 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels // | p. 234 |

# Bilan

## Actif

| Au 31 décembre, en milliers d'euros        | Montants bruts   | Amortissements  | 2010             | 2009             |
|--------------------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|
| <b>Immobilisations incorporelles</b>       | 226              | (129)           | 97               | 129              |
| <b>Immobilisations corporelles</b>         | -                | -               | -                | 6                |
| <b>Immobilisations financières</b>         |                  |                 |                  |                  |
| Participations par mise en équivalence     | -                | -               | -                | -                |
| Autres participations                      | 2 337 092        | (19 000)        | 2 318 092        | 2 318 092        |
| Créances rattachées à des participations   | -                | -               | -                | -                |
| Autres titres immobilisés                  | -                | -               | -                | -                |
| Prêts                                      | 41 674           | -               | 41 674           | 60 852           |
| Autres immobilisations financières         | 603              | -               | 603              | -                |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                    | <b>2 379 595</b> | <b>(19 129)</b> | <b>2 360 466</b> | <b>2 379 079</b> |
| <b>Créances</b>                            |                  |                 |                  |                  |
| Avances et acomptes versés sur commandes   | -                | -               | -                | -                |
| Créances clients et comptes rattachés      | 10 084           | -               | 10 084           | 10 108           |
| Autres créances                            | 295 226          | -               | 295 226          | 233 249          |
| Capital souscrit et appelé, non versé      | -                | -               | -                | -                |
| <b>Divers</b>                              |                  |                 |                  |                  |
| Valeurs mobilières de placement            | -                | -               | -                | -                |
| Disponibilités                             | 97               | -               | 97               | 77               |
| <b>Comptes de régularisation</b>           |                  |                 |                  |                  |
| Charges constatées d'avance                | 56               | -               | 56               | 81               |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                     | <b>305 464</b>   | <b>-</b>        | <b>305 464</b>   | <b>243 515</b>   |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | 5 039            | -               | 5 039            | 6 318            |
| Primes de remboursement des obligations    | 15 611           | -               | 15 611           | 22 859           |
| Écarts de conversion actif                 | 0                | -               | 0                | -                |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                       | <b>2 705 709</b> | <b>(19 129)</b> | <b>2 686 580</b> | <b>2 651 772</b> |

# Passif

Au 31 décembre, en milliers d'euros

|                                                        | 2010             | 2009             |
|--------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Capital social                                         | 28 604           | 28 013           |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport                 | 1 359 622        | 1 338 225        |
| Écarts de réévaluation                                 | -                | -                |
| Réserve légale                                         | 2 801            | 2 794            |
| Réserves statutaires ou contractuelles                 | 0                | 0                |
| Réserves réglementées                                  | -                | -                |
| Autres réserves                                        | -                | -                |
| Report à nouveau                                       | 272 833          | 239 200          |
| <b>Résultat de l'exercice</b>                          | <b>28 684</b>    | <b>61 743</b>    |
| Subventions d'investissement                           | -                | -                |
| Provisions réglementées                                | 3 247            | 1 804            |
| <b>CAPITAUX PROPRES</b>                                | <b>1 695 792</b> | <b>1 671 778</b> |
| Provisions pour risques                                | 0                | -                |
| Provisions pour charges                                | -                | -                |
| <b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>              | <b>0</b>         | <b>-</b>         |
| <b>Dettes financières</b>                              |                  |                  |
| Emprunts obligataires convertibles                     | 550 680          | 546 640          |
| Autre emprunt obligataire                              | 363 398          | 363 398          |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 36               | 473              |
| Emprunts et dettes financières divers                  | -                | -                |
| <b>Dettes d'exploitation</b>                           |                  |                  |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés               | 15 542           | 11 852           |
| Dettes fiscales et sociales                            | 59 997           | 57 067           |
| <b>Dettes diverses</b>                                 |                  |                  |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés        | -                | -                |
| Autres dettes                                          | 733              | 100              |
| <b>Comptes de régularisation</b>                       |                  |                  |
| Produits constatés d'avance                            | 401              | 464              |
| <b>DETTES</b>                                          | <b>990 787</b>   | <b>979 994</b>   |
| Écarts de conversion passif                            | -                | -                |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>                                   | <b>2 686 580</b> | <b>2 651 772</b> |

# Compte de résultat

| (en milliers d'euros)                                              | France        | Exportation | 2010            | 2009            |
|--------------------------------------------------------------------|---------------|-------------|-----------------|-----------------|
| Ventes de marchandises                                             | -             | -           | -               | -               |
| Production vendue de biens                                         | -             | -           | -               | -               |
| Production vendue de services                                      | 12 670        | 212         | 12 882          | 14 498          |
| <b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>                                      | <b>12 670</b> | <b>212</b>  | <b>12 882</b>   | <b>14 498</b>   |
| Subventions d'exploitation                                         |               |             | -               | -               |
| Reprises sur amortissements et provisions,<br>transfert de charges |               |             | -               | 3 192           |
| Autres produits                                                    |               |             | -               | -               |
| <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>                                     |               |             | <b>12 882</b>   | <b>17 690</b>   |
| Autres achats et charges externes                                  |               |             | 23 043          | 23 032          |
| Impôts, taxes et versements assimilés                              |               |             | 109             | (693)           |
| Salaires et traitements                                            |               |             | 4 916           | 5 826           |
| Charges sociales                                                   |               |             | 1 612           | 1 868           |
| <b>Dotations d'exploitation</b>                                    |               |             |                 |                 |
| Sur immobilisations : dotations aux amortissements                 |               |             | 32              | 32              |
| Sur immobilisations : dotations aux provisions                     |               |             | -               | -               |
| Sur actif circulant : dotations aux provisions                     |               |             | -               | -               |
| Sur autres actifs : dotations aux amortissements                   |               |             | 1 279           | 1 279           |
| Pour risques et charges : dotations aux provisions                 |               |             | -               | -               |
| Autres charges                                                     |               |             | 496             | 519             |
| <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>                                      |               |             | <b>31 487</b>   | <b>31 864</b>   |
| <b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>                                     |               |             | <b>(18 605)</b> | <b>(14 173)</b> |

| (en milliers d'euros)                                                    | 2010           | 2009           |
|--------------------------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Produits financiers de participations                                    | 82 762         | 108 567        |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé | -              | -              |
| Autres intérêts et produits assimilés                                    | 6 240          | 5 472          |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                         | -              | -              |
| Différences positives de change                                          | 1 139          | 743            |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement            | -              | -              |
| <b>PRODUITS FINANCIERS</b>                                               | <b>90 141</b>  | <b>114 782</b> |
| Dotations financières aux amortissements et provisions                   | 7 249          | 7 249          |
| Intérêts et charges assimilées                                           | 33 097         | 29 159         |
| Différences négatives de change                                          | 1 608          | 1 175          |
| Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement           | -              | -              |
| <b>CHARGES FINANCIÈRES</b>                                               | <b>41 954</b>  | <b>37 583</b>  |
| <b>RÉSULTAT FINANCIER</b>                                                | <b>48 187</b>  | <b>77 200</b>  |
| <b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS</b>                                     | <b>29 582</b>  | <b>63 027</b>  |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion                         | -              | -              |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital                         | -              | -              |
| Reprises sur provisions et transferts de charges                         | -              | -              |
| <b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>                                            | <b>-</b>       | <b>-</b>       |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion                        | -              | -              |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital                        | 6              | -              |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions               | 1 443          | 1 445          |
| <b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>                                           | <b>1 449</b>   | <b>1 445</b>   |
| <b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>                                             | <b>(1 449)</b> | <b>(1 445)</b> |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise                 | (121)          | (95)           |
| Impôts sur les bénéfices                                                 | 672            | 256            |
| <b>BÉNÉFICE OU (PERTE)</b>                                               | <b>28 684</b>  | <b>61 743</b>  |

# Liste des filiales et participations

| Informations financières<br>au 31 décembre 2010 | Capitaux propres       |                        | Q.P. du capital | Dividendes          | Valeur brute        | Valeur nette        | Chiffre d'affaires <sup>(5)</sup> | Résultat <sup>(5)</sup> |
|-------------------------------------------------|------------------------|------------------------|-----------------|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------------------|-------------------------|
|                                                 | Capital                | (hors capital)         | détenue         | encaissés           | titres              | titres              |                                   |                         |
| Dénomination                                    | En milliers de devises | En milliers de devises | En %            | En milliers d'euros | En milliers d'euros | En milliers d'euros | En milliers de devises            | En milliers de devises  |

## A- Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la Société

### 1) FILIALES (plus de 50 %)

|                                                                  |         |           |        |        |           |           |           |           |
|------------------------------------------------------------------|---------|-----------|--------|--------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nexans France<br>Paris - France<br>(SIREN : 428 593 230)         | 70 000  | 90 485    | 100,00 | -      | 237 400   | 218 400   | 1 102 983 | 53 292    |
| Nexans Participations<br>Paris - France<br>(SIREN : 314 613 431) | 385 500 | 1 465 514 | 100,00 | 80 955 | 1 848 256 | 1 848 256 | 15        | (107 548) |
| Nexans Indelqui SA <sup>(1)</sup><br>Buenos Aires - Argentine    | 106 873 | 13 308    | 100,00 | 1 424  | 37 268    | 37 268    | 159 744   | 2 886     |
| Invercable SA <sup>(2)</sup><br>Santiago - Chili                 | 78 749  | 53 395    | 100,00 | -      | 194 948   | 194 948   | -         | 12 041    |

### 2) PARTICIPATIONS (10 à 50 %)

|                                                       |            |            |                      |     |        |        |             |           |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|----------------------|-----|--------|--------|-------------|-----------|
| Nexans Korea <sup>(3)</sup><br>Chungcheongbuk - Corée | 17 707 074 | 87 282 844 | 35,53 <sup>(4)</sup> | 229 | 16 940 | 16 940 | 252 658 339 | 1 405 667 |
|-------------------------------------------------------|------------|------------|----------------------|-----|--------|--------|-------------|-----------|

## B- Renseignements globaux sur les autres titres

|                                                    |  |     |       |       |  |
|----------------------------------------------------|--|-----|-------|-------|--|
| Ensemble des filiales françaises (> 50 %)          |  | -   | -     | -     |  |
| Ensemble des filiales étrangères (> 50 %)          |  | -   | -     | -     |  |
| Ensemble des participations françaises (10 à 50 %) |  | -   | -     | -     |  |
| Ensemble des participations étrangères (10 à 50 %) |  | -   | -     | -     |  |
| Autres titres                                      |  | 154 | 2 281 | 2 281 |  |

(1) Montant exprimé en milliers d'ARS (peso argentin) : 1 ARS = 0,18841 euro au 31 décembre 2010.

(2) Montant exprimé en milliers d'USD (US dollar) : 1 USD = 0,74839 euro au 31 décembre 2010.

(3) Montant exprimé en milliers de KRW (won coréen) : 1000 KRW = 0,66700 euro au 31 décembre 2010.

(4) Le pourcentage de détention de Nexans Korea est déterminé après déduction des actions autodétenues représentant 3,28 % de son capital.

(5) Données provisoires les comptes statutaires n'ayant pas encore été formellement arrêtés.

# Inventaire des valeurs mobilières

Au 31 décembre 2010, en milliers d'euros

(dont la valeur brute inscrite au bilan  
est supérieure à 100 milliers d'euros)

|                                           | Nombre<br>de titres | %      | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette<br>comptable |
|-------------------------------------------|---------------------|--------|--------------|--------------|---------------------------|
| <b>1- Titres de sociétés françaises</b>   |                     |        |              |              |                           |
| Nexans France                             | 10 000 000          | 100,00 | 237 400      | (19 000)     | 218 400                   |
| Nexans Participations                     | 25 699 946          | 100,00 | 1 848 256    | -            | 1 848 256                 |
| <b>2- Titres de sociétés étrangères</b>   |                     |        |              |              |                           |
| Nexans Korea                              | 12 169 830          | 35,53  | 16 940       | -            | 16 940                    |
| Kukdong Electric Wire Co                  | 131 080             | 9,72   | 2 281        | -            | 2 281                     |
| Nexans Indelqui (Argentine)               | 106 871 801         | 100,00 | 37 268       | -            | 37 268                    |
| Invercable (Chili)                        | 3 993 350           | 100,00 | 194 948      | -            | 194 948                   |
| <b>3- Valeurs mobilières de placement</b> |                     |        |              |              |                           |
| Néant                                     |                     |        |              |              |                           |

# Notes annexes

Les notes reprises ci-après constituent l'annexe au bilan, présenté avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2010, dont le total s'établit à 2 686 580 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste. L'exercice d'une durée de douze mois recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, dégage un bénéfice de 28 684 milliers d'euros.

Les tableaux présentés ci-après sont édités avec des chiffres arrondis au millier d'euros le plus proche.

## Note 1 : Événements significatifs

L'exercice 2010 a été marqué notamment par les événements suivants :

1. Une augmentation de capital par émission de 108 996 actions nouvelles, consécutive à la levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options.
2. Une augmentation de capital par émission de 482 467 actions nouvelles au second semestre 2010, dans le cadre de l'offre d'actions réservée aux salariés décidée par le Conseil d'Administration du 10 février 2010 (ACT 2010).
3. L'encaissement de dividendes versés par ses filiales (82 762 milliers d'euros) et principalement par Nexans Participations (80 955 milliers d'euros).

## Note 2 : Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été arrêtés conformément à la réglementation comptable française.

Le bilan et le compte de résultat au 31 décembre 2010 ont été établis dans le respect des principes de prudence et conformément aux hypothèses de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations incorporelles

Ce poste comprend les « concessions, brevets et droits similaires » valorisés à leur coût historique, et amortis linéairement sur leur durée probable d'utilisation, soit cinq à vingt ans.

### Immobilisations financières

#### Titres de participation

La valeur brute des titres inscrits à l'actif avant le 31 décembre 2006, est constituée par leur coût d'achat hors frais accessoires ou leur valeur d'apport reçu.

Les titres acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 sont comptabilisés à leur valeur d'achat, augmentée des frais accessoires externes, directement liés à leur acquisition, conformément à la possibilité offerte par le règlement CRC 2004-06.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire d'un titre de participation s'avère inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'usage, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère qui tient compte notamment de l'actif net réestimé et de la valeur de rendement.

#### Traitements des frais d'acquisition

Les frais liés à l'acquisition de titres de participation, engagés au cours des exercices clos depuis le 31 décembre 2006 et intégrés au coût de revient des titres, sont fiscalement déduits par voie d'amortissements dérogatoires sur une période de cinq ans (CGI art. 209-VII).

#### Prêts

Ce poste est essentiellement constitué des prêts consentis à des filiales indirectes.

#### Autres immobilisations financières

Ce poste inclut notamment les éléments suivants :

- Actions propres  
Lorsque la société procède au rachat de ses actions propres, dans le cadre du plan autorisé par l'Assemblée Générale, les titres ainsi acquis sont portés, pour leur coût d'acquisition, en « autres immobilisations financières », du fait de l'absence d'intention émise par le Conseil d'Administration quant à leur utilisation.

À la fin de l'exercice, le coût d'acquisition est comparé au cours moyen de Bourse du mois de clôture. Une dépréciation est enregistrée si ce cours est inférieur à la valeur comptable nette.

- Immobilisations financières « encours »

Les frais engagés en vue d'un projet d'acquisition de titres dont la réalisation est hautement probable à la clôture de l'exercice sont inscrits en « autres immobilisations financières ».

- Des dépôts de garantie consentis par Nexans.

## Créances

Les créances sont enregistrées pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

### Autres créances, emprunts et dettes financières divers

Le poste « Autres créances » intègre le montant des excédents de trésorerie placés à court terme auprès de Nexans Services. De même les avances à court terme reçues de Nexans Services sont inscrites au poste « Emprunts et dettes financières divers ».

### Créances, dettes et trésorerie en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont revalorisées au cours de clôture à date d'arrêt :

- les créances et dettes couvertes ne génèrent aucun impact en résultat compte tenu de la revalorisation symétrique des couvertures de change (voir ci-dessous) ;
- les différences résultant de la conversion des dettes et des créances en devises non couvertes sont portées au bilan en écart de conversion. Conformément au principe de prudence les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque. Les produits latents restent sans influence sur le résultat.

La trésorerie en monnaies étrangères est revalorisée par résultat au cours de clôture.

## Instruments financiers

Nexans gère les risques de marché, essentiellement liés aux variations des cours de change, en utilisant des instruments financiers dérivés et notamment des swaps de devises. Ces instruments sont uniquement utilisés à des fins de couverture.

Les résultats dégagés sur ces instruments financiers de couverture sont comptabilisés au compte de résultat de manière symétrique à ceux dégagés sur les éléments couverts sous-jacents. Les gains latents à date de clôture sont comptabilisés en autres créances et les pertes latentes en autres dettes.

## Provisions réglementées

La société dote, le cas échéant, toutes les provisions admises par la législation fiscale. Les reprises de provisions sont effectuées selon les modalités et délais réglementaires.

## Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque Nexans a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

### Emprunts obligataires assortis d'une prime de remboursement

Les emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, assortis d'une prime de remboursement sont inscrits au passif du bilan pour leur valeur brute, prime incluse, y compris lorsque le paiement de la prime est conditionné à la non-conversion des obligations en actions.

En contrepartie, la prime de remboursement est constatée à l'actif du bilan. Elle est amortie linéairement sur la durée de l'emprunt.

### Frais d'émission d'emprunt

Les frais engagés lors de l'émission d'un emprunt sont comptabilisés en charges à répartir sur plusieurs exercices à l'actif du bilan et amortis linéairement sur la durée de l'emprunt, par fraction égale.

# Notes sur le bilan

## Note 3 : Immobilisations incorporelles

Sont inscrits à ce poste, des brevets pour une valeur brute de 226 milliers d'euros dont la durée probable d'utilisation a été estimée à sept ans.

Après constatation sur l'exercice, d'une dotation aux amortissements de 32 milliers d'euros, leur valeur résiduelle au 31 décembre 2010 est de 97 milliers d'euros.

## Note 4 : Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2010, aucune immobilisation corporelle n'est inscrite à l'actif du bilan.

Au 31 décembre 2009, les immobilisations corporelles étaient constituées par des agencements divers, non amortissables pour 6 milliers d'euros.

## Note 5 : Immobilisations financières

|                                           | Participations<br>et autres titres | Créances<br>rattachées<br>à des<br>participations | Prêts         | Autres<br>immobilisations<br>financières | Total            |
|-------------------------------------------|------------------------------------|---------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------|------------------|
| (en milliers d'euros)                     |                                    |                                                   |               |                                          |                  |
| <b>VALEURS BRUTES</b>                     |                                    |                                                   |               |                                          |                  |
| Au 31 décembre 2009                       | 2 337 092                          | -                                                 | 60 852        | -                                        | 2 397 944        |
| Acquisitions-augmentations                | -                                  | -                                                 | 8 419         | 603                                      | 9 022            |
| Cessions-diminutions                      | -                                  | -                                                 | (27 597)      | -                                        | (27 597)         |
| <b>Au 31 décembre 2010</b>                | <b>2 337 092</b>                   | <b>-</b>                                          | <b>41 674</b> | <b>603</b>                               | <b>2 379 369</b> |
| <b>PROVISIONS</b>                         |                                    |                                                   |               |                                          |                  |
| Au 31 décembre 2009                       | (19 000)                           | -                                                 | -             | -                                        | (19 000)         |
| Dotations                                 | -                                  | -                                                 | -             | -                                        | -                |
| Reprises                                  | -                                  | -                                                 | -             | -                                        | -                |
| <b>Au 31 décembre 2010</b>                | <b>(19 000)</b>                    | <b>-</b>                                          | <b>-</b>      | <b>-</b>                                 | <b>(19 000)</b>  |
| <b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES</b> |                                    |                                                   |               |                                          |                  |
| Au 31 décembre 2009                       | 2 318 092                          | -                                                 | 60 852        | -                                        | 2 378 944        |
| <b>Au 31 décembre 2010</b>                | <b>2 318 092</b>                   | <b>-</b>                                          | <b>41 674</b> | <b>603</b>                               | <b>2 360 369</b> |

### 5.1 Titres de participation

La composition de ce poste est décrite dans l'inventaire des valeurs mobilières.

Au 31 décembre 2010, la dépréciation des titres de Nexans France, pour 19 000 milliers d'euros, est maintenue. Aucune autre dépréciation de titres de participation n'a été constatée sur l'exercice.

## 5.2 Prêts

Au 31 décembre 2010, ce poste représentait les créances suivantes :

- prêts à Nexans USA pour 33 410 milliers dollars US, soit 25 004 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 11 137 milliers dollars US, soit 8 335 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 11 137 milliers dollars US, soit 8 335 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2009, la composition de ce poste était similaire :

- prêts à Nexans USA pour 52 597 milliers dollars US, soit 36 510 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Inc pour 17 533 milliers dollars US, soit 12 171 milliers d'euros ;
- prêts à Nexans Energy Inc pour 17 533 milliers dollars US, soit 12 171 milliers d'euros.

Ces montants incluent les intérêts courus non échus.

### Note 6 : Créances d'exploitation

| Valeurs nettes                                   | 2010           | 2009           |
|--------------------------------------------------|----------------|----------------|
| <i>Au 31 décembre, en milliers d'euros</i>       |                |                |
| <b>Fournisseurs - Avances et acomptes</b>        | -              | -              |
| <b>Clients et comptes rattachés</b>              | 10 084         | 10 108         |
| <b>Autres créances :</b>                         |                |                |
| - Personnel et organismes sociaux                | 8              | -              |
| - État: impôt sur les sociétés                   | 4 574          | 3 268          |
| - État: taxe sur la valeur ajoutée               | 3 255          | 2 508          |
| - Groupe et associés: intégration fiscale        | 4 302          | 3 591          |
| - Groupe et associés: c/c de Trésorerie Centrale | 282 819        | 220 401        |
| - Autres débiteurs                               | 268            | 3 481          |
| <b>Sous-total autres créances</b>                | <b>295 226</b> | <b>233 249</b> |
| <b>Total</b>                                     | <b>305 310</b> | <b>243 357</b> |

### Note 7 : État des échéances des créances

| Valeurs brutes                                  | Montant brut   | Dont à un an au plus | Dont à plus d'un an |
|-------------------------------------------------|----------------|----------------------|---------------------|
| <i>Au 31 décembre 2010, en milliers d'euros</i> |                |                      |                     |
| <b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>                         |                |                      |                     |
| Prêts                                           | 41 674         | 27 772               | 13 902              |
| Autres immobilisations financières              | 603            | 603                  | -                   |
| <b>Total</b>                                    | <b>42 277</b>  | <b>28 375</b>        | <b>13 902</b>       |
| <b>ACTIF CIRCULANT</b>                          |                |                      |                     |
| Créances clients et comptes rattachés           | 10 084         | 10 084               | -                   |
| Autres créances                                 | 295 226        | 295 226              | -                   |
| <b>Total</b>                                    | <b>305 310</b> | <b>305 310</b>       | <b>-</b>            |

## Note 8 : Disponibilités

Les disponibilités correspondent aux soldes des comptes bancaires à la date de clôture non placés auprès de Nexans Services.

## Note 9 : Composition du capital

Au 31 décembre 2010, le capital de Nexans SA était composé de 28 604 391 actions de 1 euro nominal.

Ces actions sont toutes de même nature, entièrement libérées et bénéficient des mêmes droits, à l'exception des actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins, auxquelles est attaché un droit de vote double.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire.

## Note 10 : Situation nette

### 10.1 Variation des capitaux propres

| (en milliers d'euros)                                    | Capital | Primes    | Réserve<br>légale | Report<br>à nouveau | Résultat<br>de l'exercice | Provisions<br>réglementées | Total     |
|----------------------------------------------------------|---------|-----------|-------------------|---------------------|---------------------------|----------------------------|-----------|
| Situation au 31/12/2009<br>avant affectation du résultat | 28 013  | 1 338 225 | 2 794             | 239 200             | 61 743                    | 1 804                      | 1 671 778 |
| Affectation du résultat 2009                             | -       | -         | 8                 | 61 735              | (61 743)                  | -                          | -         |
| Dividendes versés                                        | -       | -         | -                 | (28 102)            | -                         | -                          | (28 102)  |
| Autres mouvements <sup>(1)</sup>                         | 591     | 21 398    | -                 | -                   | -                         | 1 443                      | 23 433    |
| Résultat de l'exercice 2010                              | -       | -         | -                 | -                   | 28 684                    | -                          | 28 684    |
| Situation au 31/12/2010<br>avant affectation du résultat | 28 604  | 1 359 622 | 2 801             | 272 833             | 28 684                    | 3 247                      | 1 695 792 |

(1) Les autres mouvements sont les suivants :

- La levée d'options de souscription d'actions, dans le cadre de plans de stock-options. Cette dernière a entraîné une augmentation du capital par émission de 108 996 actions nouvelles assorties d'une prime d'émission de 3 574 milliers d'euros.
- L'augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du plan ACT 2010 qui a conduit à l'émission de 482 467 actions nouvelles ; la prime d'émission accompagnant cette augmentation de capital s'élève à 17 824 milliers d'euros nette de frais.
- Les provisions réglementées correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements. La dotation de l'exercice s'élève à 1 443 milliers d'euros.

### 10.2 Distribution

Il sera proposé à l'Assemblée de décider la distribution d'un dividende de 1,10 euro par action. Le montant global du dividende proposé s'élèvera à 31 464 830 euros sur la base des 28 604 391 actions constituant le capital social au 31 décembre 2010.

Le montant total du dividende pourrait être augmenté pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires susceptibles d'être créées, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2011 et le jour de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur la distribution du dividende, par voie éventuelle de levées d'options de souscription d'actions.

## Note 11 : Options de souscription

Au 31 décembre 2010, restent en vigueur 1 702 744 options de souscription, soit 5,9 % du capital, réservées au personnel.

| Date d'attribution | Nombre d'options<br>en circulation<br>à la fin de l'exercice | Prix de souscription | Échéance                                           |
|--------------------|--------------------------------------------------------------|----------------------|----------------------------------------------------|
| 4-av.-03           | 27 200                                                       | 11,62 €              | 4 avril 2004 <sup>(1)</sup> – 3 avril 2011         |
| 16-nov.-04         | 193 250                                                      | 27,82 €              | 16 novembre 2005 <sup>(1)</sup> – 15 novembre 2012 |
| 23-nov.-05         | 196 391                                                      | 40,13 €              | 23 novembre 2006 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2013 |
| 23-nov.-06         | 340 000                                                      | 76,09 €              | 23 novembre 2007 <sup>(1)</sup> – 22 novembre 2014 |
| 15-fév.-07         | 19 000                                                       | 100,94 €             | 15 février 2009 <sup>(2)</sup> – 14 février 2015   |
| 22-fév.-08         | 296 550                                                      | 71,23 €              | 22 février 2009 <sup>(1)</sup> – 21 février 2016   |
| 25-nov.-08         | 297 563                                                      | 43,46 €              | 25 novembre 2009 <sup>(1)</sup> – 24 novembre 2016 |
| 9-mars-10          | 332 790                                                      | 53,97 €              | 9 mars 2011 <sup>(1)</sup> – 8 mars 2018           |
| <b>Total</b>       | <b>1 702 744</b>                                             |                      |                                                    |

(1) Acquis à raison de 25 % par an.

(2) Acquis à 50 % au bout de deux ans - 25 % chaque année suivante.

| Évolutions du nombre d'options en circulation        | Nombre d'options |
|------------------------------------------------------|------------------|
| <b>Options en circulation au début de la période</b> | <b>1 497 525</b> |
| Options attribuées au cours de la période            | 335 490          |
| Options annulées au cours de la période              | (21 275)         |
| Options exercées au cours de la période              | (108 996)        |
| Options échues au cours de la période                | -                |
| <b>Options en circulation à la fin de la période</b> | <b>1 702 744</b> |
| dont options exerçables à la fin de la période       | 1 066 804        |

## Note 12 : Provisions

| (en milliers d'euros)              | Montant<br>au 31/12/2009 | Augmentation | Diminution | Montant<br>au 31/12/2010 |
|------------------------------------|--------------------------|--------------|------------|--------------------------|
| Provisions réglementées            | 1 804                    | 1 443        | -          | 3 247                    |
| Provisions pour risques et charges | -                        | 0            | -          | 0                        |

Les provisions réglementées inscrites en 2010, correspondent à l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition des titres incorporés au coût des investissements.

## Note 13 : Dettes financières et autres emprunts

| (en milliers d'euros)       | Emprunts<br>obligataires | Concours et crédits<br>bancaires court terme | Total          |
|-----------------------------|--------------------------|----------------------------------------------|----------------|
| Au 31 décembre 2009         | 910 038                  | 473                                          | 910 511        |
| Nouveaux emprunts           | 32 845                   | 36                                           | 32 881         |
| Remboursements, diminutions | (28 805)                 | (473)                                        | (29 278)       |
| <b>Au 31 décembre 2010</b>  | <b>914 078</b>           | <b>36</b>                                    | <b>914 114</b> |

Au cours de l'exercice, la liquidité de la société a été assurée par les produits des émissions obligataires convertibles de type OCEANE faites en 2006 et en 2009 pour des montants nominaux de 280 millions d'euros et 213 millions d'euros respectivement et par le produit nominal de l'emprunt obligataire de 350 millions d'euros émis en 2007. Les variations du solde des emprunts obligataires sur l'exercice 2010 sont uniquement liées aux flux d'intérêts.

Suite à la création de Nexans Services au 1<sup>er</sup> octobre 2008, Nexans a cessé son activité de centralisation de trésorerie et de financement pour le compte des filiales du Groupe. Conformément à cette nouvelle organisation, les excédents de trésorerie sont placés auprès de Nexans Services qui assure désormais le financement et la gestion de la trésorerie du Groupe.

Aux 31 décembre 2010 et 2009, Nexans dispose d'une ligne de crédit confirmée à moyen terme (échéance 16 octobre 2012) non utilisée d'un montant de 580 millions d'euros. Cette ligne de crédit multidevise demeure assortie d'engagements classiques (sûreté négative, pari-passu, défaut croisé) et d'engagements sur des ratios financiers calculés sur la base des comptes consolidés du groupe Nexans (endettement net consolidé/EBITDA < 2,95 et endettement net consolidé/capitaux propres y compris les intérêts minoritaires < 1,15). Au 31 décembre 2010, comme à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration, ces ratios sont très largement respectés. Le non-respect de ces engagements entraînerait soit immédiatement, soit après une période de trente jours selon leur nature, l'indisponibilité des lignes non tirées et la déchéance du terme sur le tirage en cours. La ligne de crédit confirmée n'a pas été utilisée en 2010.

## Note 14 : Dettes d'exploitation

| Au 31 décembre, en milliers d'euros             | 2010          | 2009          |
|-------------------------------------------------|---------------|---------------|
| Avances et acomptes reçus sur commandes         | -             | -             |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés        | 15 542        | 11 852        |
| <b>Dettes fiscales et sociales :</b>            |               |               |
| - Personnel et organismes sociaux               | 3 372         | 2 833         |
| - État                                          | 1 658         | 1 587         |
| - Compte d'attente d'intégration fiscale        | 49 455        | 43 906        |
| - Sociétés du Groupe : intégration fiscale      | 5 512         | 8 741         |
| <b>Sous-total – Dettes fiscales et sociales</b> | <b>59 997</b> | <b>57 067</b> |
| <b>Autres dettes</b>                            |               |               |
| - Charges à payer                               | 733           | 100           |
| <b>Sous-total – Autres dettes</b>               | <b>733</b>    | <b>100</b>    |
| <b>Total</b>                                    | <b>76 272</b> | <b>69 019</b> |

## Note 15 : État des échéances des dettes

| (en milliers d'euros)                                     | Montant au<br>31/12/2010 | Dont à un an<br>au plus | Dont à plus d'un an<br>et 5 ans au plus | Dont à plus<br>de 5 ans |
|-----------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------------------------|-------------------------|
| Emprunts Obligataires Convertibles                        | 550 680                  | 12 720                  | 537 960                                 | -                       |
| Autres emprunts obligataires                              | 363 398                  | 13 398                  | -                                       | 350 000                 |
| Emprunts et dettes auprès<br>des établissements de crédit | 36                       | 36                      | -                                       | -                       |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés                  | 15 542                   | 15 542                  | -                                       | -                       |
| Dettes fiscales et sociales                               | 59 997                   | 59 997                  | -                                       | -                       |
| Autres dettes                                             | 733                      | 733                     | -                                       | -                       |
| Produits constatés d'avance                               | 401                      | 64                      | 253                                     | 84                      |
| <b>Total</b>                                              | <b>990 787</b>           | <b>102 490</b>          | <b>538 213</b>                          | <b>350 084</b>          |

## Note 16 : Charges et produits constatés d'avance

|                                     | 2010      |            | 2009      |            |
|-------------------------------------|-----------|------------|-----------|------------|
| Au 31 décembre, en milliers d'euros | Charges   | Produits   | Charges   | Produits   |
| Financier                           | -         | 401        | -         | 464        |
| Autres                              | 57        | -          | 81        | -          |
| <b>Total</b>                        | <b>57</b> | <b>401</b> | <b>81</b> | <b>464</b> |

Les produits constatés d'avance correspondent au résultat réalisé sur la couverture de taux relatif à l'emprunt obligataire 2007-2017. Le profit réalisé est rapporté au résultat, sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

## Note 17 : Charges à répartir – Primes de remboursement

### 17.1 Charges à répartir

| (en milliers d'euros)                                         | Montants         |                            |                              |                                       | Au<br>31/12/2010 | Méthode<br>d'étalement                                          |
|---------------------------------------------------------------|------------------|----------------------------|------------------------------|---------------------------------------|------------------|-----------------------------------------------------------------|
|                                                               | Au<br>31/12/2009 | Inscrits sur<br>l'exercice | Amortis<br>sur<br>l'exercice | Imputation<br>sur prime<br>d'émission |                  |                                                                 |
| Frais d'émission<br>des emprunts Obligataires<br>Convertibles | 4 536            | -                          | 1 056                        | -                                     | 3 480            | Linéaire par<br>part égale<br>sur la durée de<br>chaque emprunt |
| Frais d'émission de l'emprunt<br>Obligataire 2017             | 1 782            | -                          | 223                          | -                                     | 1 559            | Linéaire par part<br>égale sur 11 ans<br>(2007 à 2017)          |
| <b>Total</b>                                                  | <b>6 318</b>     | <b>-</b>                   | <b>1 279</b>                 | <b>-</b>                              | <b>5 039</b>     |                                                                 |

### 17.2 Primes de remboursement

| (en milliers d'euros)                                     | Année<br>d'inscription<br>à l'actif | Prime<br>brute | Au 31/12/2009             |                | Au 31/12/2010             |                           |                |
|-----------------------------------------------------------|-------------------------------------|----------------|---------------------------|----------------|---------------------------|---------------------------|----------------|
|                                                           |                                     |                | Amortissements<br>cumulés | Prime<br>nette | Amortie<br>sur l'exercice | Amortissements<br>cumulés | Prime<br>nette |
| Prime de remboursement<br>OCEANE 2006-2013<br>1,50 %      | 2006                                | 45 360         | 24 385                    | 20 975         | 6 992                     | 31 377                    | 13 983         |
| Prime de remboursement<br>Obligations 2007-2017<br>5,75 % | 2007                                | 2 569          | 685                       | 1 884          | 257                       | 942                       | 1 627          |
| <b>Total</b>                                              |                                     |                |                           | <b>22 859</b>  | <b>7 249</b>              |                           | <b>15 610</b>  |

Les primes de remboursement sont amorties par fraction égale au prorata de la durée de l'emprunt. La charge de l'exercice s'élève à 7 249 milliers d'euros.

## Note 18 : Charges à payer - Produits à recevoir

Au 31 décembre, en milliers d'euros

|                                                                | 2010   | 2009   |
|----------------------------------------------------------------|--------|--------|
| <b>Charges à payer au titre :</b>                              |        |        |
| - des charges d'intérêts des emprunts obligataires             | 26 118 | 22 078 |
| - des fournisseurs (factures à recevoir)                       | 14 394 | 11 723 |
| - du Groupe et associés                                        | -      | -      |
| - du personnel                                                 | 2 257  | 1 846  |
| - des organismes sociaux                                       | 730    | 571    |
| - de l'État                                                    | 1 639  | 1 237  |
| - des autres dettes                                            | 733    | 100    |
| <b>Produits à recevoir au titre :</b>                          |        |        |
| - des intérêts des prêts                                       | 7 996  | 8 790  |
| - des clients                                                  | 9 708  | 7 090  |
| - de l'État                                                    | 2 348  | 1 894  |
| - du Groupe et associés : intérêts des autres comptes courants | 462    | 97     |
| - des autres créances                                          | -      | 3 013  |

## Note 19 : Écarts de conversion

Néant.

## Note 20 : Éléments relatifs à plusieurs postes du bilan

Néant.

# Notes sur le résultat

---

## Note 21 : Chiffre d'affaires

---

Le chiffre d'affaires réalisé par la société Nexans en 2010 (12 882 milliers d'euros) correspond essentiellement à la facturation du coût de prestations rendues à ses filiales.

## Note 22 : Résultat courant avant impôts

---

### 22.1 Résultat d'exploitation

Après refacturation des prestations aux filiales, les principales charges constituant le résultat d'exploitation qui s'élève à - 18 605 milliers d'euros (perte) sont constitués de frais de siège, commissions et courtages, dotations aux amortissements et divers frais d'études.

### 22.2 Résultat financier

Nexans a reçu en 2010 des dividendes pour 82 762 milliers d'euros et perçu de Nexans Services, des produits nets de ses placements pour 1 113 milliers d'euros.

Les intérêts des prêts reçus des filiales nord-américaines se sont élevés à 3 984 milliers d'euros. Nexans a par ailleurs perçu des produits financiers nets divers pour un montant de 891 milliers d'euros.

Les charges d'intérêts des emprunts obligataires se sont élevées à :

- OCEANE 2013 : - 4 200 milliers d'euros,
- OCEANE 2016 : - 8 520 milliers d'euros,
- Obligation 2017 : - 20 125 milliers d'euros.

Les amortissements des primes de remboursements relatives à l'OCEANE 2013 et l'emprunt 2007 ont été comptabilisés respectivement pour - 6 992 milliers d'euros et - 257 milliers d'euros (cf. Note 17-2).

Compte tenu d'un résultat de change net négatif de - 469 milliers d'euros, le résultat financier de l'exercice est de + 48 187 milliers d'euros.

## Note 23 : Résultat exceptionnel

---

Il est principalement constitué par l'amortissement dérogatoire des frais d'acquisition de titres (cf. Note 12).

## Note 24 : Impôts sur les bénéfices

| (en milliers d'euros)                | Résultat courant | Résultat exceptionnel,<br>intéressement et participation<br>des salariés | Autres effets<br>d'impôts | Total  |
|--------------------------------------|------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------|
| Résultat comptable avant IS          | 29 582           | (1 570)                                                                  | -                         | 28 012 |
| Impôts sur les bénéfices :           |                  |                                                                          |                           |        |
| - au taux courant                    | 723              | -                                                                        | -                         | 723    |
| - gain/(perte) d'intégration fiscale | -                | -                                                                        | (51)                      | (51)   |
| Impôts sur les bénéfices :           | 723              | -                                                                        | (51)                      | 672    |
| Résultat comptable net               | 30 305           | (1 570)                                                                  | (51)                      | 28 684 |

### 24.1 Commentaires

L'impôt au taux courant correspond au crédit d'impôt recherche.

La perte d'intégration fiscale provient essentiellement d'un ajustement de l'impôt dû par les filiales intégrées.

### 24.2 Intégration fiscale

La société Nexans a conclu une convention d'intégration fiscale avec ses filiales françaises détenues directement ou indirectement à plus de 95 %. Cette convention, entrée en vigueur pour la première fois le 1<sup>er</sup> janvier 2002, a été signée dans le cadre de l'option prise par Nexans pour le régime de Groupe tel que défini aux articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

L'option est renouvelable par tacite reconduction par période de cinq ans, la période en cours expirant le 31 décembre 2011. La contribution de chaque filiale à la dette d'impôt sur les sociétés calculée sur le résultat d'ensemble est égale, au titre de chaque période d'imposition, à la cotisation d'impôt sur les sociétés et de contributions complémentaires dont elle aurait été redevable si elle avait fait l'objet d'une imposition séparée.

Dans le cadre de l'intégration fiscale pour laquelle Nexans est redevable de l'impôt pour le résultat d'ensemble, un déficit fiscal a été constaté à la clôture de l'exercice 2010 qui représente un actif d'impôt non reconnu de 39 712 milliers d'euros.

Aucune dépense et charge non déductible du résultat fiscal de Nexans, telle que visée à l'article 39-4 du CGI, n'a été engagée au titre de l'exercice 2010.

# Renseignements divers

## Note 25 : Consolidation – Entreprises liées

La société Nexans publie des comptes consolidés. Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations enregistrées avec les filiales et sociétés associées.

Les principaux postes concernés sont les suivants :

### Éléments concernant les entreprises liées

(en milliers d'euros)

|                                             | 2010      | 2009      |
|---------------------------------------------|-----------|-----------|
| <b>POSTES DU BILAN</b>                      |           |           |
| <b>Actif</b>                                |           |           |
| Participations, nettes                      | 2 318 092 | 2 318 092 |
| Prêts nets                                  | 41 674    | 60 852    |
| Créances clients et comptes rattachés, nets | 10 084    | 10 108    |
| Autres créances, nettes                     | 282 819   | 220 401   |
| Comptes courants d'intégration fiscale      | 4 302     | 3 591     |
| <b>Passif</b>                               |           |           |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés    | 12 284    | 8 252     |
| Comptes courants d'intégration fiscale      | 5 512     | 8 741     |
| <b>POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT</b>         |           |           |
| Charges financières                         | 252       | 122       |
| Revenus des participations                  | 82 762    | 108 567   |
| Produits financiers                         | 5103      | 5 407     |

## Note 26 : Effectifs (moyenne annuelle)

(en nombre de salariés)

|                                           | 2010     | 2009     |
|-------------------------------------------|----------|----------|
| Cadres                                    | 6        | 6        |
| Employés, techniciens, agents de maîtrise | -        | -        |
| Ouvriers                                  | -        | -        |
| <b>Total</b>                              | <b>6</b> | <b>6</b> |

## Note 27 : Rémunération des dirigeants

En 2010, la rémunération brute totale versée, avantages et jetons de présence compris, du Président-Directeur Général est de 1 273 milliers d'euros avant impôts (base DADS).

Gérard Hauser a été Président-Directeur Général jusqu'à l'Assemblée Générale du 26 mai 2009, date à laquelle Frédéric Vincent, Directeur Général Délégué est devenu Président-Directeur Général.

Les éléments de leur rémunération ont évolué de la façon suivante :

|                                          | 2010               | 2009               |
|------------------------------------------|--------------------|--------------------|
| Salaires de référence                    | 750 <sup>(1)</sup> | 1 010              |
| Rémunération variable due <sup>(2)</sup> | 697                | 983 <sup>(1)</sup> |
| Rémunération exceptionnelle              | 0                  | 417 <sup>(3)</sup> |
| Jetons de présence                       | 34 <sup>(1)</sup>  | 50 <sup>(4)</sup>  |
| Autres avantages                         | 6 <sup>(1)</sup>   | 7                  |
| <b>Total</b>                             | <b>1 487</b>       | <b>2 467</b>       |

(1) Pour Frédéric Vincent, la somme de ces montants correspond à la rémunération brute totale avant impôts (base DADS) de l'exercice N.

(2) Rémunérations afférentes à l'exercice N mais effectivement versées en N+1, à l'exception, des versements effectués en 2009 pour 500 milliers d'euros, en faveur de Gérard Hauser lors de son départ.

(3) En 2009, la rémunération exceptionnelle correspondait à une prime exceptionnelle de 140 milliers d'euros payée à Gérard Hauser en tant que dirigeant mandataire social, à une indemnité conventionnelle de fin de carrière de 184 milliers d'euros dont 181 milliers d'euros soumis à impôt, payée à Gérard Hauser et une régularisation de congés payés de 94 milliers d'euros au bénéfice de Frédéric Vincent et de Gérard Hauser au titre de leur contrat de travail antérieur.

(4) Dont 34 milliers d'euros à Frédéric Vincent et 16 milliers d'euros à Gérard Hauser en tant que Président-Directeur Général (régularisés en janvier 2010).

Les administrateurs ont reçu la somme de 496 milliers d'euros au titre des jetons de présence relatifs à l'exercice 2010

## Note 28 : Engagements hors bilan

### 28.1 Engagements réciproques (en milliers d'euros)

Ventes à terme de devises (USD), dont la valeur de marché s'élève à la clôture à - 2 331 milliers d'euros.

### 28.2 Engagements donnés

- La société a consenti des garanties de société mère couvrant les obligations contractuelles de certaines filiales, dont l'encours au 31 décembre 2010 s'élève à 1 670 millions d'euros.
- Dans le cadre de la mise en place, au cours du deuxième trimestre 2010, d'un nouveau contrat de rachat de créances commerciales, Nexans a octroyé au bénéfice de l'établissement bancaire partenaire de l'opération un cautionnement solidaire couvrant pour une première partie les obligations de paiement auxquelles sont soumises les deux filiales cédantes en application du contrat de rachat de créances commerciales et pour une seconde partie principalement les conséquences de la nullité éventuelle des cessions de créances en cas de procédures collectives ouvertes à l'encontre de l'un des cédants.

Le montant du cautionnement consenti s'élevait au 31 décembre 2010 pour la première partie à 34 millions d'euros et pour la seconde partie à 250 millions d'euros. Ce cautionnement solidaire a une durée résiduelle minimale supérieure à douze mois à la clôture du 31 décembre 2010, la maturité réelle variant fonction du cédant et de la nature de l'obligation concernée.

### 28.3 Engagements reçus

Ligne de crédit non utilisée : 580 millions d'euros.

### 28.4 Engagements de crédit-bail immobilier

Néant.

## Note 29 : Rémunérations des Commissaires aux Comptes

Pour l'exercice 2010, les honoraires des commissaires aux comptes, au titre de leur mission de certification légale, s'établissent comme suit (en milliers d'euros) :

|                                                                              | Audit des comptes<br>sociaux | Audit des comptes<br>consolidés | Total |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-------|
| KMPG<br>1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense                               | 18                           | 181                             | 199   |
| PricewaterhouseCoopers Audit<br>63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine | 17                           | 269                             | 286   |
|                                                                              | 35                           | 450                             | 485   |

## Note 30 : Événements postérieurs à la clôture

Néant.

## Note 31 : Autres informations

---

Fin janvier 2009, des enquêtes de concurrence ont été engagées à l'encontre de Nexans et d'autres producteurs de câbles. Les enquêtes en cours à ce jour sont conduites par la Commission européenne et les autorités de la concurrence en Australie, en Corée du Sud (outre une enquête portant sur les activités réalisées localement), aux États-Unis ainsi qu'au Brésil (notifiée en 2010) dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés. Les enquêtes au Japon et en Nouvelle-Zélande ont été closes.

Le Groupe n'est pas en mesure de se prononcer sur les suites qui seront données. Sans préjuger des conclusions des enquêtes, mais compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités américaines et européennes et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et donc la situation financière du Groupe.

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2010)

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Nexans S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 31 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées depuis fin janvier 2009 à l'encontre de votre société.

## Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance nos propres appréciations :

Votre société constitue des dépréciations des titres de participation lorsque leur valeur d'inventaire, qui est estimée d'après la valeur d'usage, s'avère inférieure à leur valeur brute, tel que décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les Commissaires aux Comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> avril 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

# Informations complémentaires

---

Renseignements sur le Groupe et Nexans SA // p. 237

Conventions réglementées et Rapport spécial des Commissaires aux Comptes // p. 246

Assemblée Générale 2011 // p. 252

# Renseignements sur le Groupe et Nexans SA

## Organigramme simplifié\*



\* Organigramme opérationnel simplifié au 31 décembre 2010. Les principales filiales et participations directes et indirectes de Nexans sont décrites à la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés 2010 (pages 204 à 206 du présent Document de référence).

## Principaux actionnaires

### Répartition estimée du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

|                                                         | Capital           |              | Droits de vote*          |              |
|---------------------------------------------------------|-------------------|--------------|--------------------------|--------------|
|                                                         | Nombre d'actions  | %            | Nombre de droits de vote | %            |
| Madeco (Chili)                                          | 2 568 726         | 9,0 %        | 2 568 726                | 8,9 %        |
| Dodge & Cox (USA)                                       | 1 490 102         | 5,2 %        | 1 490 102                | 5,1 %        |
| Fonds Stratégiques d'Investissement (Caisse des Dépôts) | 1 417 700         | 5,0 %        | 1 417 700                | 4,9 %        |
| Autres actionnaires institutionnels                     | 18 247 417        | 63,8 %       | 18 284 891               | 62,9 %       |
| Actionnaires salariés                                   | 878 447           | 3,1 %        | 1 167 163                | 4,0 %        |
| Autres actionnaires individuels                         | 3 035 488         | 10,6 %       | 3 167 490                | 10,9 %       |
| Actionnaires non identifiés                             | 966 511           | 3,3 %        | 966 511                  | 3,3 %        |
| <b>Total</b>                                            | <b>28 604 391</b> | <b>100 %</b> | <b>29 062 583</b>        | <b>100 %</b> |

Sources : Euroclear France, Nominatif Nexans, enquête complémentaire et déclarations à l'Autorité des Marchés Financiers.

\* Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins deux ans bénéficient d'un droit de vote double. Conformément aux statuts de la société, les droits de vote d'un actionnaire sont limités à 8 % au titre des votes simples, et à 16 % au titre des votes doubles, des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale.

*L'actionnariat de la Société étant soumis à des variations fréquentes, le tableau de répartition du capital ci-dessus peut ne pas être représentatif de l'actionnariat de Nexans à la date du présent Document de référence.*

À la connaissance de la Société, entre la date du Rapport de gestion 2010 (11 février 2011) et la date de publication du présent Document de référence, il n'existe pas d'autres franchissements de seuils légaux que ceux décrits ci-dessus.

Au 31 décembre 2010, les membres du Conseil détiennent 0,3 % du capital et des droits de vote de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun actionnaire détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote qui ne soit pas mentionné ci-dessus.

La Société ne détient aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'Administration détient au moins le nombre d'actions recommandé par les statuts de la Société.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de personne physique ou morale qui, directement ou indirectement, isolément ou de concert, exerce un contrôle sur le capital de Nexans et il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Nexans a annoncé la conclusion, le 27 mars 2011, d'un accord avec son principal actionnaire, Madeco (voir section « Assemblée Générale 2011 » page 252 du présent Document de référence).

## Répartition estimée de l'actionnariat par zone géographique

Au 31 décembre 2010, la répartition estimée de l'actionnariat par zone géographique était la suivante :

|                                                       |        |
|-------------------------------------------------------|--------|
| Institutionnels France                                | 23,5 % |
| Institutionnels États-Unis                            | 27,9 % |
| Institutionnels Royaume-Uni et Irlande                | 8,4 %  |
| Autres institutionnels Europe                         | 13,6 % |
| Institutionnels Reste du Monde (dont Amérique du Sud) | 9,5 %  |
| Actionnaires individuels                              | 10,6 % |
| Actionnaires salariés %                               | 3,1 %  |
| Non identifiés                                        | 3,4 %  |

## Évolution de l'actionnariat au cours des trois dernières années

| Actionnariat                        | Situation estimée<br>au 31 décembre 2008 |                 |                            | Situation estimée<br>au 31 décembre 2009 |                 |                            | Situation estimée<br>au 31 décembre 2010 |                 |                            |
|-------------------------------------|------------------------------------------|-----------------|----------------------------|------------------------------------------|-----------------|----------------------------|------------------------------------------|-----------------|----------------------------|
|                                     | Nombre<br>d'actions                      | % du<br>capital | %<br>des droits<br>de vote | Nombre<br>d'actions                      | % du<br>capital | %<br>des droits<br>de vote | Nombre<br>d'actions                      | % du<br>capital | %<br>des droits<br>de vote |
|                                     |                                          |                 |                            |                                          |                 |                            |                                          |                 |                            |
| Actionnaires institutionnels        | 23 440 092                               | 83,9            | 83                         | 23 128 758                               | 82,6            | 81,5                       | 23 723 945                               | 83,0            | 81,8                       |
| Actionnaires salariés               | 395 680                                  | 1,4             | 2,2                        | 478 243                                  | 1,7             | 2,5                        | 878 447                                  | 3,1             | 4,0                        |
| Membres du Conseil d'Administration | 28 361                                   | 0,1             | 0,1                        | 52 891                                   | 0,2             | 0,2                        | 79 198                                   | 0,3             | 0,3                        |
| Actionnaires individuels            | 3 930 973                                | 14,1            | 14,2                       | 3 392 963                                | 12,1            | 12,4                       | 2 956 290                                | 10,3            | 10,6                       |
| Autodétention                       |                                          |                 |                            |                                          |                 |                            |                                          |                 |                            |
| Non identifiés                      | 141 847                                  | 0,5             | 0,5                        | 960 073                                  | 3,4             | 3,4                        | 966 511                                  | 3,3             | 3,3                        |

Voir également la section 8 du Rapport de gestion 2010 « Information concernant la Société et son capital », en particulier en ce qui concerne le capital social au 31 décembre 2010, les titres donnant accès au capital, l'évolution du capital social au cours des cinq dernières années, les franchissements de seuils durant l'exercice 2010 et l'actionnariat salarié (pages 54 à 57 du présent Document de référence).

## Renseignements de caractère général

---

### Identité de la Société

Dénomination et siège social :  
Nexans  
8, rue du Général Foy, 75008 Paris  
Tél. : + 33 (0)1 73 23 84 00

### Forme juridique et législation applicable

Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

### Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 393525852. Son code APE est 7010Z.

### Documents accessibles au public

Les statuts de la Société, ses comptes annuels sociaux et consolidés, les rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes, et tous autres documents sociaux pouvant être consultés par les actionnaires en application des dispositions légales et réglementaires en vigueur, sont disponibles pour consultation au siège social de la Société et, le cas échéant, également sur le site Internet de Nexans : [www.nexans.com](http://www.nexans.com) où figurent, notamment, les informations réglementées publiées conformément aux articles 221-1 et suivants du Règlement général de l'AMF ainsi que le Règlement intérieur du Conseil d'Administration et le Code d'éthique et de conduite des affaires de Nexans.

### Date de constitution et durée

5 janvier 1994, sous la dénomination sociale « Atalec » (remplacée par « Nexans » lors de l'Assemblée Générale du 17 octobre 2000), pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 7 janvier 2093. Nexans résulte du regroupement de la plupart des activités Câbles d'Alcatel, qui n'est plus actionnaire de Nexans, et a été introduit en bourse en 2001.

### Objet social (résumé de l'article 2 des statuts)

En tous pays, l'étude, la fabrication, l'exploitation et le commerce de tous appareils, matériels et logiciels relatifs aux applications domestiques, industrielles, civiles ou militaires et autres de l'électricité, des télécommunications, de l'informatique, de l'électronique, de l'industrie spatiale, de l'énergie nucléaire, de la métallurgie et, en général, de tous moyens de production ou de transmission de l'énergie ou des communications (câbles, batteries et autres composants), ainsi que, subsidiairement, toutes activités relatives aux opérations et services se rapportant aux moyens ci-dessus visés. La prise de participations dans toutes sociétés, quelle qu'en soit la forme, associations, groupements français ou étrangers quels que soient leur objet social et leur activité ; et, d'une façon générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, à l'un quelconque des objets indiqués dans les statuts et à tous objets similaires ou connexes.

### Exercice social

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

## Dispositions particulières des statuts

### Forme et inscription des actions – identification des détenteurs et franchissements des seuils statutaires (article 7 des statuts)

Les actions sont nominatives jusqu'à leur entière libération.  
Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne physique ou morale et/ou tout actionnaire qui vient à posséder un nombre d'actions de la Société égal ou supérieur à 2 % du capital ou des droits de vote doit, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer la Société du nombre total des actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette déclaration doit être renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un multiple de 2 % est atteint. Pour la détermination des seuils prévus, il sera tenu compte également des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa qui précède. Il devra indiquer également la ou les dates d'acquisition.

En cas d'inobservation des dispositions prévues ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils qui auraient dû être déclarés. Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quinze jours et selon les mêmes modalités.

Les actions sont représentées par des inscriptions en compte au nom de leur propriétaire sur les livres de la société émettrice ou auprès d'un intermédiaire habilité. Les titres inscrits en compte se transmettront par virement de compte à compte. Les inscriptions en compte, virements et cessions s'opéreront dans les conditions prévues par la loi et les règlements en vigueur. Dans le cas où les parties ne sont pas dispensées de ces formalités par la législation en vigueur, la Société peut exiger que la signature des déclarations ou ordres de mouvement ou virements soit certifiée dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur.

La Société pourra, dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur, demander communication à tout organisme ou intermédiaire habilité de tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité, le nombre de titres qu'ils détiennent et l'indication, le cas échéant, des restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### Assemblées d'actionnaires (article 20 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les statuts. L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Ses décisions sont obligatoires pour tous, même pour les absents ou dissidents. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales fixées par la réglementation en vigueur.

Le droit de participer, de voter à distance ou de se faire représenter aux assemblées est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à l'inscription conformément à la loi de leurs actions à leur nom sur les comptes tenus par la Société ou le mandataire de celle-ci ;
- pour les titulaires d'actions au porteur, par la délivrance d'une attestation de participation conformément à la loi.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance des actionnaires doivent être reçus par la Société au moins un jour ouvré (au plus tard à 15 heures, heure de Paris) avant la date de réunion de l'Assemblée, sauf délai plus court prévu par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

### Droits de vote (article 21 des statuts)

Sous réserve des dispositions de la loi et des statuts, chaque membre de l'Assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les Assemblées Générales Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales.

## Droits de vote double (article 21 des statuts)

Un droit de vote double est attaché à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même titulaire depuis deux ans au moins.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert de propriété. Néanmoins, n'interrompra pas le délai ci-avant fixé, ou conservera le droit acquis, tout transfert du nominatif au nominatif, par suite de succession *ab intestat* ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible.

## Limitations des droits de vote (article 21 des statuts)

Quel que soit le nombre d'actions possédées par lui directement et/ou indirectement, un actionnaire ne pourra exprimer, au titre des votes simples qu'il émet tant en son nom personnel que comme mandataire, plus de 8 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées lors du vote de toute résolution d'une Assemblée Générale ; s'il dispose en outre, tant en son nom personnel que comme mandataire, de votes doubles, la limite ainsi fixée pourra être dépassée, en tenant compte exclusivement de ces droits de vote supplémentaires, sans toutefois pouvoir en aucun cas excéder 16 % des voix attachées aux actions présentes ou représentées. Pour l'application de cette limitation, il sera tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce. La limitation susvisée ne concerne pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en conséquence des procurations reçues conformément à l'obligation légale qui résulte de l'article L. 225-106 du Code de commerce.

## Affectation du résultat (article 23 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice, tel qu'il résulte du compte de résultat. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale a atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires, est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration, peut, en tout ou partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende. En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives, soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle. En ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividendes en numéraire ou en actions.

L'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration, en cas d'acompte sur dividende, détermine la date à compter de laquelle le dividende est mis en paiement.

## Contrats importants

À la date du présent Document de référence et mis à part le contrat d'émission des OCEANE 4 % 2016 décrit à la **Note 24** (Dettes financières brutes) de l'annexe aux comptes consolidés 2010 (voir page 172) et le programme de titrisation de créances commerciales mis en place en avril 2010 décrit à la **Note 26(a)** (Risques financiers) de l'annexe aux comptes consolidés 2010 (voir page 176), Nexans est partie à un seul accord, conclu au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, qui sort du cadre normal des affaires :

- le 27 mars 2011, Nexans a conclu avec Madeco un accord en vue de renforcer la participation de ce dernier en tant qu'actionnaire principal du Groupe et à lui conférer à terme une position de référence au sein du capital de Nexans en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital. D'une durée de 10 ans à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans, ce pacte permettra de renforcer la stabilité actionnariale et de disposer d'un soutien de premier plan à la stratégie approuvée par le Conseil d'Administration, tout en respectant l'indépendance du Groupe. Le pacte est publié en intégralité sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) et une description de ses principales dispositions figure en page 252 du présent Document de référence.

Par ailleurs :

- En 2006, Nexans a conclu un accord avec la société japonaise Viscas ayant pour objet la création au Japon d'une société commune pour la production de câbles haute tension. L'activité de cette société commune dénommée *Nippon High-Voltage Cable Corporation* ou NVC est strictement limitée à la production de câbles haute tension en vue de leur vente aux seuls actionnaires directs et/ou indirects de NVC à l'exclusion de toute activité commerciale ou de vente à des tiers. NVC est détenue à 66 % par Nexans Participations et à 34 % par Viscas Corporation. NVC a racheté à Viscas l'équipement et les machines nécessaires à l'exercice de ses activités et loue par ailleurs l'usine à Viscas. Aucune des parties n'a le droit de céder ses titres à un tiers sans l'accord préalable de l'autre partie. Dans plusieurs cas de figure (refus de Viscas d'apporter un financement complémentaire à NVC pour un montant cumulé excédant 3 420 millions de yens, violation d'une obligation essentielle du contrat, expiration de l'accord), Viscas aura le droit ou bien l'obligation de céder l'intégralité de ses titres à Nexans à un prix correspondant à la quote-part que représentent ces titres dans la valeur des actifs nets de NVC.

- Le 21 février 2008, Nexans a conclu un accord avec la société chilienne Madeco en vue du rachat des activités Câbles de Madeco en Amérique du Sud (Chili, Pérou, Colombie, Argentine et Brésil). Le rachat des activités Câbles de Madeco a été réalisé au 30 septembre 2008. Suite à l'émission des 2,5 millions d'actions Nexans à son profit, le groupe Madeco détient environ 9 % du capital de Nexans. Madeco s'est engagé à ne pas céder plus de 50 % de sa participation initiale jusqu'au 31 mars 2010. Par ailleurs, en vertu du contrat d'acquisition, Nexans a pris l'engagement de proposer à l'Assemblée Générale de ses actionnaires la désignation d'un administrateur nommé par Madeco pour aussi longtemps que Madeco conserve 50 % de sa participation initiale au capital de Nexans. M. Guillermo Luksic, Président de Madeco, a été nommé administrateur de Nexans en 2008 jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2011.

- Le 4 décembre 2008, Nexans a conclu un accord de société commune avec la société japonaise Sumitomo Electric Industries afin de collaborer dans le domaine des câbles à fibre optique pour réseaux terrestres en Europe par le biais de la société Opticable, filiale préexistante du Groupe. Suite à l'autorisation de l'opération par la Commission européenne le 16 janvier 2009, la réalisation définitive de l'opération est intervenue le 30 janvier 2009, date à laquelle Sumitomo a acquis 40 % d'Opticable, les 60 % restant détenus par le Groupe Nexans. Un contrat-cadre de fourniture de fibre optique a été conclu simultanément par les parties. Au titre du contrat de société commune, les parties peuvent être soumises à l'obligation de céder leurs titres à l'autre partie dans certaines circonstances.

- Le 3 mars 2009, Nexans a annoncé la conclusion d'un accord définitif avec la société indienne Polycab Wires Private Limited (*Polycab*), leader du marché du câble en Inde, en vue de la création d'une société commune en Inde détenue majoritairement par Nexans. Les autorisations gouvernementales indiennes portant sur les modalités du transfert de technologie de Nexans vers la société commune ont été obtenues et les démarches liées à la construction de l'usine sont en cours. La société commune, immatriculée en 2010 sous le nom de Nexans Polycab Private Ltd, devrait pouvoir débiter ses activités courant 2012.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre contrat (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, y compris les contrats d'achat de matières premières mentionnés au paragraphe 6.2.3 du Rapport de gestion 2010, et autres que les engagements financiers décrits en **Note 24** de l'annexe aux comptes consolidés 2010) souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe.

## Investissements

---

Les dépenses brutes d'investissements corporels et incorporels de Nexans au cours des trois derniers exercices se sont élevées à 192 millions d'euros en 2008, 148 millions d'euros en 2009 et à 129 millions d'euros en 2010. Cette évolution reflète la volonté du Groupe de faire preuve d'une plus grande sélectivité dans ses priorités stratégiques :

- Par marché, les Infrastructures d'énergie ont concentré 62 % des investissements du Groupe. Ils sont destinés notamment au renforcement des capacités de production et d'installation de câbles sous-marins ainsi qu'à l'élargissement de la gamme de produits « ombilicaux ». Le marché de l'industrie représente 11 % des investissements du Groupe, comprenant notamment les besoins nécessaires au redémarrage de l'activité Harnais ou à la finalisation du projet destiné à l'établissement d'une capacité de production de mélanges caoutchouc en Corée. Les activités Bâtiment et Télécom (regroupant les réseaux locaux et les infrastructures Telecom) représentent quant à elles respectivement 11 % et 7 % des investissements du Groupe ; ils comprennent la poursuite de l'extension des capacités en câbles à fibre optique ainsi que le maintien de l'outil de production. Enfin, les fils conducteurs comptent pour 4 % du total, le solde de 5 % comprenant notamment les besoins nécessaires au développement des systèmes et à la planification des besoins (*Enterprise Resource Planning*) du Groupe.
- Par zone, l'Europe a constitué une part élevée (70 %) du fait des investissements pour les câbles sous-marins et câbles ombilicaux. D'importants projets ont été conduits en Zone MERA (Moyen-Orient/Russie/Afrique) (7 %) avec le démarrage de l'usine du Qatar et l'extension de l'usine du Liban. En Asie-Pacifique (9 %), le projet caoutchouc mentionné précédemment a été finalisé. En Amérique du Sud (8 %), le plan de réorganisation industrielle a démarré au Brésil et conduira à un regroupement des productions sur deux sites au lieu de trois. Les investissements sont en revanche restés plus limités en Amérique du Nord (3 %), en phase avec l'évolution du marché.

En 2010, les principaux projets ont concerné :

- l'accroissement des capacités de production et d'installation dans les câbles sous-marins (travaux d'extension et de transformation du navire câblé du Groupe, le Skagerrak) ;
- l'élargissement de la gamme de câbles ombilicaux (Norvège) ;
- une première tranche de travaux pour l'extension du site de Frameries en Belgique (détenu dans le cadre d'une société commune avec le groupe Sumitomo), afin d'augmenter sa capacité en câbles à fibre optique ;
- les rationalisations des sites de production en Italie et au Brésil.

Pour les prochaines années, le Groupe a prévu un plan d'investissement ambitieux qui devrait permettre à Nexans d'accroître sa présence dans les zones en forte croissance (pays BRIC : Brésil, Russie, Inde et Chine) et dans les segments d'activité porteurs : nouvelle usine en Inde, capacités additionnelles en Russie (Infrastructures) et au Moyen-Orient (Qatar, Liban), expansion en Chine (câbles spéciaux...) ou dans la production de produits à forte valeur ajoutée en Europe.

## Propriétés immobilières

---

L'ensemble des usines et établissements du Groupe est réparti sur 55 pays dans le monde, avec des tailles et des caractéristiques d'activité très diversifiées. Il n'existe pas d'immobilisations corporelles d'une taille significative à l'échelle du Groupe (c'est-à-dire d'un montant supérieur à 6 % des immobilisations corporelles brutes totales – valeur de remplacement à neuf bâtiments et matériel). En tant que groupe industriel, Nexans ne dispose pas d'un patrimoine immobilier hors exploitation significatif. Il n'y a pas eu d'acquisition corporelle significative en 2010. La construction d'un site industriel est planifiée en Inde dans le cadre de la coentreprise avec Polycab (voir paragraphe « Contrats importants » page précédente).

Pour les questions environnementales soulevées par l'utilisation des immobilisations corporelles, se reporter au Rapport de gestion 2010, section 9.4.2 « Conséquences environnementales de l'activité », pages 77 et suivantes du présent Document de référence.

## Procédures judiciaires et arbitrages

---

Le Groupe est engagé dans un certain nombre de litiges et procédures, dont les plus importants sont cités dans le présent Document de référence à la section « Facteurs de risque » du Rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 décembre 2010, pages 38 et suivantes du présent Document de référence et à la Note 31 (passifs éventuels, litiges) de l'Annexe aux comptes consolidés 2010, page 201 du présent Document de référence.

Le risque juridique identifié auquel le Groupe est actuellement le plus exposé est le risque lié aux enquêtes de concurrence engagées fin 2009 à l'encontre de la Société et d'autres fabricants de câbles, décrit page 37 du présent Document de référence. En outre, par un communiqué de presse du 14 avril 2011, Nexans indique avoir été informé par le Bureau de la Concurrence du Canada de l'ouverture d'une enquête à l'encontre de plusieurs fournisseurs de câbles sous-marins haute tension, laquelle enquête semble liée aux enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009. Compte tenu du niveau d'amendes infligées récemment par les autorités européennes et américaines et des conséquences directes et indirectes qui pourraient en résulter, ces événements pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe.

Mise à part les éléments visés ci-dessus, il n'existe pas à la connaissance de la Société de procédure gouvernementale, administrative, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, que la Société considère, à la présente date, raisonnablement susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et du Groupe.

Par ailleurs, Nexans Colombia, la filiale colombienne du Groupe Nexans, fait l'objet d'une enquête ouverte le 23 mars 2011 par les autorités de la concurrence colombiennes à l'encontre de trois fabricants de câbles locaux en lien avec des allégations de pratiques anti-concurrentielles sur le marché colombien. L'enquête porte sur une période d'environ deux ans et demi qui est antérieure à l'entrée de la filiale dans le Groupe Nexans (acquisition des activités câbles du groupe Madeco au 1<sup>er</sup> Octobre 2008). A la date des présentes, il n'est pas possible pour la Société de préjuger des suites qui seront données. Les activités sous enquête sont distinctes des activités faisant l'objet des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 par des autorités de concurrence dans le secteur des câbles d'énergie sous-marins et souterrains ainsi que les matériels et services associés.

Cet accord constituant une convention entre parties liées, sa conclusion a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration du 25 mars et est soumis à l'approbation des actionnaires. Une traduction française du pacte est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) à la rubrique Information réglementée / Communiqués de presse et un descriptif des principales dispositions figure dans le communiqué diffusé le 28 mars par la Société et dans le rapport du Conseil sur les résolutions soumises à l'assemblée du 31 mai 2011, inclus dans l'avis de convocation, (voir également section « Contrats importants » page 243 du présent Document de référence et section « Assemblée Générale 2011 » page 252 du présent Document de référence).

## Événements significatifs depuis la clôture et l'adoption du Rapport de gestion 2010

### Changements significatifs de la situation financière ou commerciale du Groupe

Les premiers mois de l'année 2011 sont caractérisés par une nette reprise de l'activité dans la plupart des métiers du Groupe. Toutefois, les tendances et les enjeux décrits dans la partie « orientations » du Rapport de gestion restent valides. L'évolution récente des marchés confirment le bien-fondé des priorités stratégiques à moyen terme du Groupe.

Il n'est apparu à la connaissance de la Société, depuis le 31 décembre 2010, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe. L'évaluation des éventuelles conséquences, en particulier financières et en termes d'approvisionnement, pour le Groupe des événements récents intervenus en Afrique du Nord et au Moyen Orient (et plus particulièrement en Lybie et en Egypte) et au Japon est en cours à la date du présent Document de référence.

### Événements significatifs

Le 27 mars 2011, Nexans a conclu avec son actionnaire principal Madeco un accord en vue de renforcer la participation de ce dernier dans le capital de Nexans et à lui conférer à terme une position de référence au sein du capital de Nexans en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

# Conventions réglementées et Rapport spécial des Commissaires aux comptes

## Liste des conventions réglementées

### 1. Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2010

#### 1.1 Mandataire social concerné : Georges Chodron de Courcel (Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas)

##### • Contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004 et son premier avenant

La mise en place d'un prêt syndiqué a été autorisée par le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 et la signature du contrat de crédit syndiqué est intervenue le 28 décembre 2004. Ce contrat, intitulé « *€450,000,000 Multi-currency revolving facility agreement* » a été conclu entre Nexans (en qualité d'emprunteur) et quatorze établissements de crédit dont BNP Paribas (en qualité de prêteur et de *swingline lender*). BNP Paribas a également été désigné comme l'agent administratif du crédit syndiqué.

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 780 400 euros. Par ailleurs, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros (HT).

Ce contrat a été modifié en termes de coût et de structure par un premier avenant autorisé par le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 et signé le 17 octobre 2005. La durée du contrat de crédit a été étendue en la portant à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de l'étendre jusqu'à sept ans ; les marges et les commissions d'engagement dues ont été abaissées. La commission versée au titre de l'exercice 2005 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 215 000 euros.

##### • Deuxième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004

Ce deuxième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 et signé le 30 juin 2006, a été rendu nécessaire par l'application des nouvelles normes comptables IFRS. Il modifie les ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

##### • Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006

Dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) 1,50 % 7 juillet 2006 / 1<sup>er</sup> janvier 2013, un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 26 juin 2006, a été signé le 29 juin 2006 avec deux établissements financiers dont BNP Paribas. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'élève à 4 200 000 euros.

##### • Troisième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004

Ce troisième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 et signé le 30 octobre 2006, a pour objet l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'élève à 405 000 euros.

##### • Contrat global de garantie lié à l'émission obligataire de 2017

Dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017, un contrat de garantie, autorisé par le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 a été signé le 25 avril 2007 avec le syndicat des banques (dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited). Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'élève à 2 450 000 euros.

- **Quatrième avenant au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004**

Ce quatrième avenant, autorisé par le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 et signé le 20 août 2008 a pour objet l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans nouvellement créée, au contrat de crédit syndiqué du 28 décembre 2004.

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009**

Dans le cadre de l'émission le 23 juin 2009 de 4 millions d'obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes remboursable le 1<sup>er</sup> janvier 2010 (les « OCEANE 2016 »), un contrat global de garantie, autorisé par le Conseil d'administration du 12 juin 2009, a été signé le 15 juin 2009 avec un syndicat de banques dont BNP Paribas est membre. Aux termes de ce contrat, Nexans s'est engagé à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 212 600 000 euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de Nexans et en contrepartie du versement d'une rémunération par Nexans.

Les garants sont BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'élève à 3 189 000 euros.

## **1.2 Mandataire social concerné : Frédéric Vincent (Président-Directeur Général)**

- **Indemnité de fin de mandat**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité en cas de révocation de son mandat de Président-Directeur Général.

L'indemnité due en cas de révocation du mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base.

Le versement de cette indemnité sera subordonné à la constatation par le Conseil d'Administration de la satisfaction de deux conditions de performance liées (1) aux objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation serait constaté par le Conseil en début d'année suivante ; et (2) à la performance boursière de la Société comparée à celle de l'indice SBF 120.

- **Indemnité de non-concurrence**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a consenti à Frédéric Vincent une indemnité de non-concurrence.

En contrepartie de l'engagement de Frédéric Vincent de ne pas exercer, pendant deux ans à compter de l'expiration de son mandat social de Président-Directeur Général, quelle que soit la cause de la cessation de ses fonctions, directement ou indirectement, une activité concurrente de celle de la Société, Frédéric Vincent recevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de 24 mensualités égales et successives.

L'ensemble des indemnités de départ (à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence) ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

- **Régime de retraite et régime collectif de prévoyance**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 a autorisé le bénéfice par Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général du régime de retraite à prestations définies mis en place en faveur de certains salariés et mandataires sociaux de Nexans ainsi que du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) mis en place par la Société.

## **2. Conventions conclues au cours de l'exercice 2010**

Aucune convention réglementée n'a été autorisée par le Conseil d'Administration en 2010.

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Convention conclue avec la société Madeco, Monsieur Guillermo Luksic étant Administrateur de Nexans et Président du Conseil d'Administration de Madeco

#### • Pacte d'actionnaires

##### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 25 mars 2011 de votre société a autorisé la conclusion d'un accord avec l'actionnaire principal de votre société, la société chilienne Madeco, pour une durée de dix ans, à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital social de votre société. La conclusion de ce pacte d'actionnaires s'inscrit dans le cadre de la consolidation de la participation de Madeco dans le capital de votre société, en vue d'une détention de 20 % du capital social de votre société.

##### Modalités

Aux termes du pacte d'actionnaires, Madeco s'interdit pendant trois ans de céder tout ou partie de sa participation sans l'accord préalable de votre société et s'engage, pour la même période, à limiter sa participation à 22,5 % du capital social de votre société.

Dès l'atteinte par Madeco d'un seuil de 15 % du capital social de votre société dans les dix-huit mois, l'accord prévoit la tenue d'une Assemblée Générale pour introduire un changement majeur des règles d'exercice des droits de vote par l'introduction des modifications statutaires suivantes : suppression des droits de vote double et suppression des dispositions statutaires limitant à 8 % le pourcentage des votes pouvant être exprimés par un actionnaire en Assemblée Générale. Parallèlement serait proposée l'introduction d'une limitation statutaire des droits de vote à 20 %, applicable uniquement aux résolutions portant sur des opérations stratégiques. Compte tenu des niveaux de quorum observés par Nexans ces dernières années (57 % à l'Assemblée Générale 2010), l'absence d'une telle limitation reviendrait de fait à consentir à Madeco une voix déterminante et un droit de veto pour les opérations structurantes, telles fusions ou acquisitions majeures, nécessitant un recours à la majorité des deux tiers.

Compte tenu des engagements pris par Madeco, le Conseil d'Administration de votre société propose dès la prochaine Assemblée Générale la nomination d'un second représentant de Madeco au Conseil d'Administration, Monsieur Francisco Pérez. Par ailleurs, la nomination d'un troisième administrateur représentant de Madeco sera proposée aux actionnaires, à l'Assemblée Générale qui statuera sur les modifications des statuts, dès l'atteinte par Madeco d'un seuil de participation de 15 % du capital social de votre société. L'atteinte de ce seuil permettra en outre à Madeco de bénéficier d'un représentant au Comité d'Audit et des Comptes.

## 2. Conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conventions conclues avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

### • Contrat de crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2004 de votre société a autorisé la conclusion d'un crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros « €450,000,000 Multi-currency revolving facility agreement » signé le 28 décembre 2004.

#### Modalités

La commission versée au titre de l'exercice 2004 et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 780 400 euros.

Par ailleurs pour ce crédit syndiqué, BNP Paribas perçoit une commission annuelle d'agent administratif de 12 500 euros hors taxes et une commission d'engagement annuelle répartie entre les banques qui s'est élevée à 487 804 euros en 2009. Au titre de l'exercice 2010, ces commissions qui se sont respectivement élevées à 12 500 euros et 478 500 euros ont été prises en charge par Nexans Services, société de financement de Nexans. Nexans Services a refacturé à votre société, au titre de ces commissions, 245 500 euros.

### • Premier avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2005 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est d'étendre la durée du contrat de crédit en la portant à cinq ans à compter de la signature de l'avenant, avec la possibilité de le prolonger jusqu'à sept ans, et de baisser les marges et les commissions d'engagement dues au titre de ce contrat.

#### Modalités

L'avenant a été signé le 17 octobre 2005. La commission (*amendment fee*) versée au titre de l'exercice 2005 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 215 000 euros.

### • Deuxième avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 15 mai 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet rendu nécessaire par l'application de nouvelles normes comptables IFRS est la modification des ratios financiers devant être respectés par Nexans, les éléments de calcul de ces ratios et la grille de calcul de la commission d'engagement. Il clarifie également les obligations de reporting de Nexans envers les banques.

#### Modalités

L'avenant a été signé le 30 juin 2006.

### • Troisième avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme de 450 millions d'euros signé le 28 décembre 2004. Son objet est l'augmentation du montant du crédit syndiqué de 130 millions d'euros, de sorte que le montant total de la facilité est porté à 580 millions d'euros.

#### Modalités

L'avenant a été signé le 30 octobre 2006. La commission (*amendment fee*) versée au titre de 2006 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les banques au prorata de leurs participations respectives s'est élevée à 405 000 euros.

### • Quatrième avenant au crédit syndiqué à moyen terme du 28 décembre 2004

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2008 de votre société a autorisé un quatrième avenant au contrat de crédit syndiqué à moyen terme signé le 28 décembre 2004. Son objet rendu nécessaire est l'adhésion de Nexans Services, société de financement de Nexans, au contrat de crédit syndiqué.

#### Modalités

L'avenant a été signé le 20 août 2008. La commission (*amendment fee*) versée au titre de l'exercice 2008 à raison de la conclusion de cet avenant et répartie entre les garants s'est élevée à 332 000 euros.

- **Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2006**

#### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2006 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec deux établissements financiers dont BNP Paribas dans le cadre de l'émission des obligations convertibles en actions nouvelles et/ou échangeables en actions existantes (OCEANE) émises en 2006.

#### **Modalités**

Aux termes de ce contrat signé le 29 juin 2006, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE pour un montant nominal maximal de 280 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou, à défaut, à souscrire lui-même ces OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie du versement d'une rémunération par votre société. Les garants sont BNP Paribas et Société Générale Corporate & Investment Banking. La commission versée au titre de l'exercice 2006 et répartie entre les garants s'est élevée à 4 200 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2010.

- **Contrat global de garantie lié à l'émission obligataire de 2017**

#### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 27 mars 2007 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont BNP Paribas en tant que Chef de File conjointement et à parts égales avec Société Générale et UBS Limited, dans le cadre de l'émission obligataire 5,75 % 2017.

#### **Modalités**

Aux termes de ce contrat signé le 25 avril 2007, votre société s'est engagée à émettre des obligations pour un montant nominal maximal de 350 millions d'euros, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à défaut, à souscrire lui-même ces obligations, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, Société Générale et UBS. La commission versée au titre de l'exercice 2007 s'est élevée à 2 450 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2010.

#### **Conventions conclues avec Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans**

- **Bénéfice du régime collectif de prévoyance et du régime de retraite à prestations définies**

#### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a autorisé Monsieur Frédéric Vincent à bénéficier du régime collectif de prévoyance (décès, incapacité, invalidité, frais médicaux) applicable aux salariés Nexans et du régime de retraite à prestations définies mis en place par le Groupe au bénéfice de certains salariés et mandataires sociaux.

- **Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de fin de mandat – Conditions de performance**

#### **Nature et objet**

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a autorisé l'attribution à Monsieur Frédéric Vincent en tant que Président-Directeur Général de Nexans d'une indemnité de fin de mandat en cas de révocation dont les conditions de performance sont détaillées ci-dessous.

#### **Modalités**

- L'indemnité de fin de mandat de Président-Directeur Général sera égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base. Le versement de cette indemnité sera soumis à deux conditions de performance, à savoir :

- 1) Taux moyen de réalisation des objectifs quantitatifs liés à la performance financière du Groupe fixés par le Conseil d'Administration au début de chaque année dans le cadre de la fixation des critères de performance qui déterminent la part variable de la rémunération de Monsieur Frédéric Vincent, tel que ce taux de réalisation est constaté pour une année donnée par le Conseil d'Administration en début d'année suivante et publié par la société ; le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de réalisation constaté pour chacun des trois exercices clos précédant l'année du départ.
- 2) Taux moyen de performance boursière comparé. Les performances boursières de la société seront comparées à celles de l'indice SBF 120 (indice déterminé à partir des cours de 40 actions du CAC 40 et de 80 valeurs du premier et du second marché les plus liquides cotées sur Euronext Paris parmi les 200 premières capitalisations boursières françaises) ou tout indice équivalent qui pourrait s'y substituer. Le taux moyen consistera en la moyenne arithmétique du taux de performance boursière sur trois périodes, à savoir chacune des deux années calendaires qui précèdent l'année de départ et l'année en cours entre le 1<sup>er</sup> janvier et la date de la décision de révocation. Le taux de performance boursière comparé pour une période donnée sera égal au rapport entre (a) au numérateur, le cours moyen de l'action Nexans sur la période divisé par le cours moyen de l'action Nexans sur la période précédente et (b) au dénominateur, la valeur moyenne de l'indice SBF 120 de la période divisé par la valeur moyenne du même indice sur la période précédente.

À titre d'exemple, une progression moyenne du cours de Nexans de 15 % et une progression moyenne de la valeur de l'indice SBF 120 de 15 % donnerait lieu à un taux de performance boursière sur la période égal à 100 %.

Si, sur une des périodes considérées, le taux ainsi calculé est inférieur à 70 %, le taux de performance boursière de la période sera considéré égal à zéro.

Les taux calculés aux points (1) et (2) seront pondérés à 65 % et 35 %, respectivement, pour déterminer le taux de l'indice de performance.

- Montant versé en fonction du niveau de performance atteint :
  - si le taux de l'indice de performance est supérieur ou égal à 100 %, l'indemnité est versée en totalité ;
  - si le taux de l'indice de performance se situe entre 30 % et 100 %, l'indemnité est versée à hauteur de l'indice de performance (par exemple, si l'indice de performance est égal à 70 %, l'indemnité versée est égale à 70 % de son montant maximum) ;
  - un taux de l'indice de performance inférieur à 30 % ne donne droit à aucune indemnité.

Il est précisé que les taux suivants ont été constatés sur les années calendaires 2008, 2009 et 2010 :

| Taux de réalisation des objectifs<br>quantitatifs Groupe applicable<br>à la détermination de la part variable<br>de la rémunération<br>de Monsieur Frédéric Vincent : |        |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| Année<br>calendaire :                                                                                                                                                 |        |
| 2008                                                                                                                                                                  | 118,21 |
| 2009                                                                                                                                                                  | 53,36  |
| 2010                                                                                                                                                                  | 89,20  |

Le versement de l'indemnité de fin de mandat ne pourra intervenir (i) qu'en cas de départ contraint et lié à un changement de contrôle ou de stratégie, qui seront présumés conformément au paragraphe 3 de l'Annexe au Règlement Intérieur du Conseil d'Administration et (ii) avant que le Conseil d'Administration ne constate, conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, lors ou après la cessation ou le changement effectif des fonctions du Président-Directeur Général, le respect des conditions de performance prévues ci-dessus. Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre société, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

- Attribution au profit de Monsieur Frédéric Vincent d'une indemnité de non-concurrence

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 3 avril 2009 de votre société a autorisé l'attribution d'une indemnité de non-concurrence au profit de Monsieur Frédéric Vincent.

#### Modalités

Monsieur Frédéric Vincent s'engage à ne pas exercer, pendant une durée de deux ans à compter de l'expiration de son mandat

social de Président-Directeur Général, une activité concurrente de celle de la société. En contrepartie, Monsieur Frédéric Vincent percevra une indemnité égale à un an de rémunération globale, soit douze fois le montant de la dernière rémunération mensuelle de base plus un montant égal au produit du taux de bonus nominal appliqué à la dernière rémunération mensuelle de base, versée sous la forme de vingt-quatre mensualités égales et successives. Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de votre société, l'ensemble des indemnités de départ – à savoir l'indemnité de fin de mandat et l'indemnité de non-concurrence – ne pourra excéder deux ans de rémunération (fixe et variable).

### 3. Conventions et engagements approuvés par l'Assemblée Générale au cours de l'exercice écoulé

Nous avons par ailleurs été informés de l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale du 25 mai 2010, sur rapport spécial des Commissaires aux Comptes du 2 avril 2010.

#### Convention conclue avec la société BNP Paribas, Monsieur Georges Chodron de Courcel étant Administrateur de Nexans et Directeur Général Délégué de BNP Paribas

- Contrat global de garantie lié aux OCEANE émises en 2009

#### Nature et objet

Le Conseil d'Administration du 12 juin 2009 de votre société a autorisé la conclusion d'un contrat global de garantie avec le syndicat des banques, dont est membre la société BNP Paribas, dans le cadre de l'émission des obligations convertibles et/ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE).

#### Modalités

Aux termes de ce contrat signé le 15 juin 2009, votre société s'est engagée à émettre des OCEANE, tandis que le syndicat des banques s'est engagé à faire souscrire ou à souscrire lui-même les OCEANE, sur la base de certaines déclarations et garanties de votre société et en contrepartie d'une rémunération versée par votre société. Les garants sont les sociétés BNP Paribas, ABN AMRO Bank N.V., Calyon, UBS Limited et Société Générale. La commission versée au titre de l'exercice 2009 et répartie entre les garants s'est élevée à 3 189 000 euros. Aucune commission n'a été versée au titre de l'exercice 2010.

Les Commissaires aux comptes

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 1<sup>er</sup> avril 2011

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Valérie Besson  
Associée

PricewaterhouseCoopers Audit



Dominique Ménard  
Associée

# Assemblée Générale 2011

L'avis de convocation comportant en particulier l'ordre du jour, les modalités de participation à l'Assemblée du 31 mai 2011, le texte des résolutions qui seront présentées aux actionnaires et le rapport du Conseil sur le projet de résolutions sont publiés sur le site Internet de la Société ([www.nexans.com](http://www.nexans.com)), rubrique Finance / Espace Actionnaires / Assemblée Générale 2011.

## Accord avec l'actionnaire principal Madeco

Le 27 mars 2011, Nexans a conclu avec son actionnaire principal Madeco un accord en vue de conférer à terme à Madeco une position de référence au sein du capital de Nexans en portant sa participation de 9 % à 20 % du capital.

Cet accord constituant une convention entre parties liées, sa conclusion a fait l'objet de l'autorisation préalable du Conseil d'administration du 25 mars et est soumise à l'approbation des actionnaires (Résolution 4). Une traduction française du pacte est disponible sur le site Internet [www.nexans.com](http://www.nexans.com) à la rubrique Information réglementée / Communiqués de presse et un descriptif des principales dispositions figure dans le communiqué diffusé le 28 mars par la Société et dans le rapport du Conseil sur les résolutions soumises à l'Assemblée du 31 mai 2011, inclus dans l'avis de convocation.

D'une durée de dix ans à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans, ce pacte permettra de renforcer la stabilité actionnariale et de disposer d'un soutien de premier plan à la stratégie approuvée par le Conseil d'administration, tout en respectant l'indépendance du Groupe.

- Gouvernance : Cet accord s'accompagne d'un renforcement de la participation de Madeco au Conseil d'Administration en conférant à Madeco un deuxième siège d'administrateur qui sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires du 31 mai 2011, puis un troisième siège d'administrateur dès que Madeco détiendra 15 % du capital, qui sera proposé aux actionnaires par convocation d'une autre Assemblée Générale.

- Modifications statutaires – Respect des droits des autres actionnaires : Cette seconde Assemblée Générale sera également amenée à se prononcer sur la suppression dans les statuts des droits de vote double et de la limitation des droits de vote à 8 % ; elle sera enfin amenée à se prononcer sur l'introduction dans les statuts d'une limitation à 20 % des droits de vote exprimés en séance pour toute résolution portant sur des opérations structurantes (telles que des fusions et des augmentations de capital significatives). Cette disposition statutaire est destinée, compte tenu des quorums constatés, à prévenir un droit de veto de fait de la part d'un actionnaire détenant plus de 20 % du capital ; elle est donc dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires.

- Engagement de maintien de la participation : Cet accord est assorti d'un engagement de limitation de participation (*standstill*) et de conservation (*lock-up*) de Madeco, d'une durée de trois ans (à compter de la date à laquelle Madeco détiendra 15 % du capital de Nexans) et dont Madeco pourrait, s'il le souhaite, être délié en cas d'offre publique sur la Société. À l'expiration de cette période de trois ans, Nexans pourra mettre fin à cet accord si Madeco venait à détenir moins de 20 % ou plus de 22,50 % du capital.

## Gouvernance - Modification des statuts

Il sera proposé à l'Assemblée de renouveler les mandats d'administrateurs arrivant à échéance de Messieurs Gianpaolo Caccini, Georges Chodron de Courcel, Jérôme Gallot et Nicolas de Tavernost et de nommer comme administrateurs Messieurs Robert Brunck, Cyrille Duval et Francisco Pérez (représentant de Madeco) et Madame Mouna Sepehri (Résolutions 5 à 12). Des informations détaillées sur les candidats proposés sont fournies dans l'avis de convocation.

Ces propositions, si elles sont adoptées, contribueraient à renforcer la féminisation du Conseil (21 % à l'issue de l'Assemblée 2011) ainsi qu'à conforter son indépendance (taux d'indépendance de 50 %).

Dans le cadre du renforcement des bonnes pratiques de gouvernance, il sera par ailleurs proposé de mettre en place un échelonnement des mandats en insérant dans les statuts la possibilité de procéder à la nomination ou au renouvellement d'administrateurs pour une durée inférieure à quatre ans (Résolution 17).

Enfin, les actionnaires seront amenés à approuver une modification des dispositions statutaires relatives à la limite d'âge des administrateurs visant à simplifier et clarifier la rédaction existante, tout en maintenant la règle selon laquelle le nombre d'administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des administrateurs en fonction. Il sera précisé que cette règle s'appréciera au moment de toute nomination (Résolution 18).

Récapitulatif des propositions soumises à l'assemblée du 31 mai 2011 :

|                | Mandat de 2 ans                    | Mandat de 4 ans                                    |
|----------------|------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Nominations    | Francisco Pérez                    | Robert Brunck<br>Cyrille Duval<br>Mouna Sepehri    |
| Renouvellement | Gianpaolo Caccini<br>Jérôme Gallot | Georges Chodron de Courcel<br>Nicolas de Tavernost |

Sous réserve de l'adoption des propositions, l'échelonnement des mandats des membres du Conseil d'administration serait le suivant :

|         |                                                                                               |
|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| AG 2012 | Frédéric Vincent, Colette Lewiner, Guillermo Luksic                                           |
| AG 2013 | Gianpaolo Caccini, Jérôme Gallot, Francisco Pérez                                             |
| AG 2014 | Véronique Guillot-Pelpel, Gérard Hauser, François Polge de Combret                            |
| AG 2015 | Robert Brunck, Georges Chodron de Courcel, Nicolas de Tavernost, Cyrille Duval, Mouna Sepehri |

## Autorisations financières – Plan d'action de performance

Aux fins de mise en œuvre de la nouvelle politique de rémunération long terme des managers du Groupe, le Conseil d'Administration soumettra au vote deux résolutions visant à permettre l'**attribution d'actions gratuites et d'actions de performance aux managers** du Groupe.

L'acquisition définitive des **actions de performance** attribuées au Président-Directeur Général ainsi qu'aux membres du Comité Exécutif et certains managers sera soumise à une condition de présence ainsi qu'à des conditions de performance exigeantes, mesurées sur une période de trois ans au moins. Les conditions de performance proposées sont réparties en deux compartiments, boursier et économique, chacun de ces compartiments représentant 50 % du total des actions attribuées. Dans les deux cas, la performance considérée est une performance comparée au regard d'un panel de sociétés de référence. Le plan est décrit en détail dans le rapport du Conseil sur les résolutions disponible sur le site [www.nexans.com](http://www.nexans.com), rubrique Finance / Espace Actionnaires / Assemblée Générale 2011.

Un volet limité de 14 000 actions gratuites non soumises à conditions de performance sera également proposé pour permettre au Conseil d'effectuer une ou plusieurs attributions gratuites d'actions, sans condition de performance, étant précisé que ces attributions ne pourront bénéficier aux membres du Comité Exécutif (dont le dirigeant mandataire social). L'objet de cette attribution est de servir d'outil de motivation et fidélisation de certains cadres à haut potentiel et/ou contributeurs exceptionnels (autres que les membres du Comité Exécutif).

Les délégations proposées sont strictement limitées aux besoins du plan envisagé et seraient consenties pour une durée de dix-huit mois expirant le 30 novembre 2012.

## Synthèse des autorisations financières adoptées par l'Assemblée Générale 2010 et des propositions soumises à l'Assemblée 2011

Le tableau ci-dessous résume les autorisations d'augmenter le capital adoptées par l'Assemblée du 25 mai 2010 restant en vigueur jusqu'au 25 juillet 2012 et les propositions d'autorisations soumises à l'Assemblée 2011 :

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Plafonds par résolution <sup>(1)</sup>                                                       | Sous-plafonds communs à plusieurs résolutions | Plafonds communs à plusieurs résolutions |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|------------------------------------------|
| Émission d'actions ordinaires avec droit préférentiel de souscription ( <b>R10 - AG 2010</b> ) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès ( <b>R14 - AG 2010</b> )                                                                                                                                                            | 14 000 000 €                                                                                 | -                                             | -                                        |
| Émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant accès au capital (OC, ORA, OBSA, OCEANE...) sans droit préférentiel de souscription par offre au public ( <b>R11 - AG 2010</b> ) ou par placement privé ( <b>R12 - AG 2010</b> ) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès ( <b>R14 - AG 2010</b> )       | Actions =<br>4 000 000 €<br>( < 15 % du capital)<br><br>Titres de créance =<br>300 000 000 € | 4 000 000 €<br><br>( < 15 % du capital)       | 14 000 000 €                             |
| Émission d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société sur ses propres titres ou sur les titres d'une autre société, sans droit préférentiel de souscription ( <b>R13 - AG 2010</b> ) avec éventuelle option de sur-allocation en cas de succès ( <b>R14 - AG 2010</b> ) | 4 000 000 €<br>( < 15 % du capital)                                                          | -                                             | -                                        |
| Émission d'actions rémunérant des apports de titres ( <b>R15 - AG 2010</b> )                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5 % du capital social                                                                        | -                                             | -                                        |
| Émission d'actions par incorporation de primes, réserves ou bénéfices ( <b>R16 - AG 2010</b> )                                                                                                                                                                                                                                               | 10 000 000 €                                                                                 | -                                             | -                                        |
| Attribution d'actions de performance ( <b>R14 - AG 2011</b> )                                                                                                                                                                                                                                                                                | 156 000 €                                                                                    | -                                             | -                                        |
| Attribution d'actions gratuites ( <b>R15 - AG 2011</b> )                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 14 000 €                                                                                     | -                                             | -                                        |
| Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise ( <b>R16 - AG 2011</b> )                                                                                                                                                                                        | 400 000 €                                                                                    | -                                             | -                                        |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                              |                                               | Plafond global<br>24 800 000 €           |

(1) Le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées correspond au nombre maximal d'actions susceptibles d'être émises dans la mesure où la valeur nominale d'une action de la Société est égale à un euro.



# Contrôle des comptes

---

Contrôle des comptes // p. 257

## Commissaires aux Comptes titulaires

### KPMG

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris)

3, Cours du Triangle, 92 939 Paris-La Défense Cedex, représenté par Valérie Besson.

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

### PricewaterhouseCoopers Audit

(Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles)

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex, représenté par Dominique Ménard.

Date de nomination : 15 mai 2006.

Échéance du mandat : AG 2012.

## Commissaires aux Comptes suppléants

### Denis Marangé

3, Cours du Triangle, 92 939 Paris-La Défense Cedex

Date de nomination : 26 mai 2009.

Échéance du mandat : AG 2015.

### Étienne Boris

63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date de nomination : 15 mai 2006.

Échéance du mandat : AG 2012.

## Honoraires versés par Nexans aux responsables du contrôle des comptes

|                                                                                            | KPMG International |              |              |              | PricewaterhouseCoopers Audit |              |              |              |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|--------------|--------------|--------------|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                                                                                            | Montant (HT)       |              | Pourcentage  |              | Montant (HT)                 |              | Pourcentage  |              |
| (en milliers d'euros)                                                                      | 2010               | 2009         | 2010         | 2009         | 2010                         | 2009         | 2010         | 2009         |
| <b>Audit</b>                                                                               |                    |              |              |              |                              |              |              |              |
| Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés       |                    |              |              |              |                              |              |              |              |
| Société-mère                                                                               | 199                | 197          | 12 %         | 13 %         | 286                          | 281          | 10 %         | 13 %         |
| Filiales intégrées globalement                                                             | 1 274              | 1 148        | 76 %         | 75 %         | 1 880                        | 1 697        | 65 %         | 77 %         |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes |                    |              |              |              |                              |              |              |              |
| Société-mère                                                                               | 120                | 40           | 7 %          | 3 %          | 173                          | 80           | 6 %          | 4 %          |
| Filiales intégrées globalement                                                             | 49                 | 102          | 3 %          | 7 %          | 314                          | 71           | 11 %         | 3 %          |
| <b>Sous-total</b>                                                                          | <b>1 641</b>       | <b>1 487</b> | <b>98 %</b>  | <b>97 %</b>  | <b>2 653</b>                 | <b>2 129</b> | <b>91 %</b>  | <b>96 %</b>  |
| <b>Autres prestations</b>                                                                  |                    |              |              |              |                              |              |              |              |
| Juridique, fiscal, social                                                                  | 27                 | 27           | 0 %          | 2 %          | 229                          | 38           | 7 %          | 2 %          |
| Autres                                                                                     | 5                  | 19           | 1 %          | 1 %          | 19                           | 48           | 2 %          | 2 %          |
| <b>Sous-total</b>                                                                          | <b>32</b>          | <b>46</b>    | <b>2 %</b>   | <b>3 %</b>   | <b>248</b>                   | <b>86</b>    | <b>9 %</b>   | <b>4 %</b>   |
| <b>Total</b>                                                                               | <b>1 674</b>       | <b>1 533</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> | <b>2 901</b>                 | <b>2 215</b> | <b>100 %</b> | <b>100 %</b> |

# Attestation de la personne responsable

Attestation de la personne responsable // p. 259

## Attestation du responsable du Document de référence contenant un rapport financier annuel

Paris, le 18 avril 2011

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le Rapport de gestion figurant en pages 22 à 81 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes annuels de Nexans SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2009 sous le numéro D.09-0255, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 298 et 299 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » de la note 30 de l'annexe qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 16 avril 2009 sous le numéro D.09-0255, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 271 et 272 dudit document qui contient une observation.

Les comptes annuels de Nexans SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2010 sous le numéro D.10-0232, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 227 et 228 dudit document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, présentés dans le Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2010 sous le numéro D.10-0232, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 202 et 203 dudit document qui contient une observation.

Les comptes annuels de Nexans SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 234 et 235 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 31 « Autres informations » de l'annexe aux comptes annuels qui fait état des enquêtes de concurrence engagées depuis fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».

Les comptes consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010, présentés dans le présent Document de référence, ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux figurant en pages 207 et 208 du présent document qui contient l'observation suivante : « Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Passifs éventuels, litiges » de la note 31 de l'annexe qui fait état des enquêtes de concurrence engagées depuis fin janvier 2009 à l'encontre de votre Société ».



Frédéric Vincent,  
Président-Directeur Général

# Tables de concordance

---

Table de Concordance du Document de référence // p. 261  
Table de Concordance du Rapport financier annuel // p. 263

# Table de concordance du Document de référence

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incorporées par référence dans le présent Document de référence :

- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de gestion figurant respectivement aux pages 104 et suivantes et 18 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 8 avril 2010 sous le n° D.10-0232.
- Les comptes consolidés et les rapports des Commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ainsi que les informations financières contenues dans le rapport de

gestion figurant respectivement aux pages 163 et suivantes et 89 et suivantes du Document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 16 avril 2009 sous le n° D.09-0255.

Les parties non incluses des Documents de référence 2009 et 2008 sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes dans une autre partie du Document de référence 2010.

Dans le tableau ci-dessous, les pages mentionnées font référence au présent Document de référence de Nexans déposé auprès de l'AMF, sauf mention des pages du Document de référence 2008 ou 2009.

| Rubriques de l'Annexe I du Règlement Européen n° 809/2004                                                                                     | Pages                          |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| <b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>                                                                                                              | 258                            |
| <b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>                                                                                                      | 256-257                        |
| <b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>                                                                                              | 14-17                          |
| <b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>                                                                                                                  | 37-44, 244-245                 |
| <b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>                                                                                                  |                                |
| 5.1. Histoire et évolution de la Société                                                                                                      | 240                            |
| 5.2. Investissements                                                                                                                          | 244                            |
| <b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>                                                                                                                |                                |
| 6.1. Principales activités                                                                                                                    | 1, 9-13, 24-30                 |
| 6.2. Principaux marchés                                                                                                                       | 1, 24-30, 133-135              |
| 6.3. Événements exceptionnels                                                                                                                 | 24, 201                        |
| 6.4. Dépendance éventuelle                                                                                                                    | 39-40                          |
| 6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle                                  | 24-30, 40                      |
| <b>7. ORGANIGRAMME</b>                                                                                                                        |                                |
| 7.1. Description sommaire du Groupe                                                                                                           | 24, 33, 174, 176, 230-231, 237 |
| 7.2. Liste des filiales importantes                                                                                                           | 204-206                        |
| <b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>                                                                                      |                                |
| 8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée                                                                              | 152-153, 244                   |
| 8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles                                               | 41-42, 57-58                   |
| <b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>                                                                                    | 14-17, 24-33                   |
| <b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>                                                                                                             |                                |
| 10.1. Capitaux de l'émetteur                                                                                                                  | 54-55, 159-161, 172-175        |
| 10.2. Source et montant des flux de trésorerie                                                                                                | 114                            |
| 10.3. Conditions d'emprunt et structure financière                                                                                            | 172-175                        |
| 10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur | 176-187                        |
| 10.5. Sources de financement attendues                                                                                                        | 34, 55, 172-175                |

|                                                                                                                                  |                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>                                                                       | 36, 41                                                                                         |
| <b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>                                                                                         | 36-37, 245                                                                                     |
| <b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>                                                                                 | N/A                                                                                            |
| <b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>                                       |                                                                                                |
| 14.1. Organes d'administration et de direction                                                                                   | 6-7, 45-47, 83-89                                                                              |
| 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction                                                 | 89                                                                                             |
| <b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>                                                                                             |                                                                                                |
| 15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature                                                                   | 48-53, 199-200                                                                                 |
| 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 162-168                                                                                        |
| <b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>                                                           |                                                                                                |
| 16.1. Date d'expiration des mandats actuels                                                                                      | 83-88                                                                                          |
| 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration                                                         | 89                                                                                             |
| 16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations                                                          | 92-94                                                                                          |
| 16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur                                                  | 83, 92                                                                                         |
| <b>17. SALARIÉS</b>                                                                                                              |                                                                                                |
| 17.1. Nombre de salariés                                                                                                         | 59-66                                                                                          |
| 17.2. Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction                                    | 49-50, 52-53, 83-88                                                                            |
| 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur                                                   | 57                                                                                             |
| <b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>                                                                                               |                                                                                                |
| 18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote                                                  | 56, 238-239                                                                                    |
| 18.2. Existence de droits de vote différents                                                                                     | 56, 241-242                                                                                    |
| 18.3. Contrôle de l'émetteur                                                                                                     | N/A                                                                                            |
| 18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle  | 55                                                                                             |
| <b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>                                                                                        | 198-199                                                                                        |
| <b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>             |                                                                                                |
| 20.1. Informations financières historiques                                                                                       | 104 et suivantes du Document de référence 2009, 163 et suivantes du Document de référence 2008 |
| 20.2. Informations financières pro-forma                                                                                         | N/A                                                                                            |
| 20.3. États financiers                                                                                                           | 107-233                                                                                        |
| 20.4. Vérification des informations historiques annuelles                                                                        | 207-208, 234-235                                                                               |
| 20.5. Date des dernières informations financières                                                                                | 107-233                                                                                        |
| 20.6. Informations financières intermédiaires et autres                                                                          | N/A                                                                                            |
| 20.7. Politique de distribution des dividendes                                                                                   | 19, 33, 159                                                                                    |
| 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage                                                                                      | 37-39, 41-42, 201, 244                                                                         |
| 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale                                                          | 245                                                                                            |
| <b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>                                                                                          |                                                                                                |
| 21.1. Capital social                                                                                                             | 19, 54-55, 159-161                                                                             |
| 21.2. Acte constitutif et statuts                                                                                                | 240-242                                                                                        |
| <b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>                                                                                                   | 243                                                                                            |
| <b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>                                    | N/A                                                                                            |
| <b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>                                                                                       | 240                                                                                            |
| <b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>                                                                                   | 204-206, 237                                                                                   |

# Table de concordance du Rapport financier annuel

---

|                                                                                                                                                                 | Pages    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| Comptes annuels de la Société Nexans                                                                                                                            | 210-233  |
| Comptes consolidés du Groupe Nexans                                                                                                                             | 106-206  |
| Rapport de gestion                                                                                                                                              | 22-81    |
| Attestation du responsable du Rapport financier annuel                                                                                                          | 259      |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels                                                                                                    | 234-235  |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés                                                                                                 | 207-208  |
| Honoraires des Commissaires aux comptes                                                                                                                         | 257      |
| Rapport du Président du Conseil d'administration<br>(article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce)<br>sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne | 82-103   |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne                                                                                                    | 104 -105 |

# Notes

---



## CONTACT INVESTISSEURS

Direction de l'Information financière  
Nexans 8, rue du Général Foy –  
75008 Paris

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 56
- Fax : +33 (0)1 73 23 86 39
- E-mail : [investor.relation@nexans.com](mailto:investor.relation@nexans.com)
- Numéro vert

 **N° Vert 0800 898 898**

appel gratuit, France uniquement

L'information financière est  
disponible sur le site Internet  
[www.nexans.com/finance](http://www.nexans.com/finance)

## L'AGENDA DE L'ACTIONNAIRE

- **27 avril 2011** : Information financière du premier trimestre 2011
- **31 mai 2011** : Assemblée Générale
- **8 juin 2011** : Mise en paiement du dividende
- **27 juillet 2011** : Résultats du premier semestre 2011

Réunions d'information à l'intention  
des actionnaires individuels<sup>(1)</sup>

- **10 mai 2011** : Nancy
- **28 juin 2011** : Nice
- **23 novembre 2011** : Toulouse

<sup>(1)</sup> Ces dates sont données à titre indicatif.

## POUR PLUS D'INFORMATION

Si vous souhaitez vous procurer  
le Document de référence 2010,  
vous pouvez l'obtenir en nous  
contactant :

### Direction de la Communication

Nexans 8, rue du Général Foy –  
75008 Paris

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 00
- Fax : +33 (0)1 73 23 86 38
- E-mail :  
[communication.institutionnelle@nexans.com](mailto:communication.institutionnelle@nexans.com)

ou bien consulter directement  
ce document sur le site Internet  
[www.nexans.com/dr2010](http://www.nexans.com/dr2010)

### Contact presse

- Tél. : +33 (0)1 73 23 84 12
- E-mail :  
[communication.direction@nexans.com](mailto:communication.direction@nexans.com)

## Crédits

Publié par Nexans – Direction  
de la Communication – Avril 2011

Conception-réalisation :

 **TERRE DE SIÈGNE**  
[www.terredesiègne.com](http://www.terredesiègne.com)

Crédits photos et infographie :  
Nexans, Airbus SAS 2005 photo  
by exm company / H. Goussé,  
S. Lavoué, DR, Getty Images,  
ZanArtphoto.

Document imprimé sur du papier  
100 % Cert. N° PEFC BV1864721  
provenant de forêts gérées  
durablement, par une imprimerie  
détentrice de la marque Imprim'vert.



Retrouvez le cours de bourse et les dernières  
informations financières de Nexans depuis  
votre mobile sur <http://www.finance.nexans.mobi>  
ou en scannant ce QR code via un lecteur  
gratuit<sup>(1)</sup> téléchargeable depuis votre mobile  
sur : <http://percentmobile.com/getqr>

<sup>(1)</sup> Hors surcoût éventuel selon opérateur.



Acteur majeur de l'industrie du câble, avec 23 700 collaborateurs dans 40 pays, Nexans développe des solutions de câblage pour les infrastructures, l'industrie, les bâtiments et les réseaux privés de transmission de données. L'énergie et les transports sont au cœur de son développement. Orientation clients, engagement, excellence opérationnelle et transversalité : les équipes de Nexans se mobilisent avec succès pour apporter à leurs clients des compétences et des solutions qui font la différence en termes de performances, de sécurité, de fiabilité, d'efficacité énergétique et de préservation de l'environnement. En 2010, Nexans a réalisé des résultats supérieurs aux attentes dans un environnement très exigeant tout en continuant à se renforcer et investir pour l'avenir. Il vise pour 2011 une nouvelle amélioration de sa croissance et de sa rentabilité.

[www.nexans.com](http://www.nexans.com)  
<http://www.nexans.mobi>